



CSO Partnership
for Development Effectiveness

A DECADE OF CSO SOLIDARITY
ON EDC ADVOCACY AND PRACTICE

PLEINS FEUX SUR L'ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA SOCIÉTÉ CIVILE

RAPPORTS DES OSC POUR LE QUATRIÈME
CYCLE DE SUIVI DU PARTENARIAT MONDIAL
2023-2026

L'environnement favorable à la société civile dans la coopération au développement : Rapports des OSC pour le quatrième cycle de suivi du Partenariat mondial 2023- 2026

Publié par :



CSOPartnership 
for **Development Effectiveness**

A DECADE OF CSO SOLIDARITY
ON EDC ADVOCACY AND PRACTICE

Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement
3/F IBON Center
114 Timog Avenue
Quezon City 1103
Philippines

Ce rapport n'aurait pas été possible sans les conseils du CPDE et des membres focaux nationaux qui ont contribué aux études de cas.

Consultant éditorial : RC Asa
Rédacteur en chef : Sarah Torres
Rédaction et relecture : Alex Valte
Mise en page et conception de la couverture : Norwin Gonzales

Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement
Téléphone : +63 28 9277060 à 62 Local 202 +63 28 9277060 à 62 Local 202

août 2024



Cette publication a été réalisée avec l'aide financière de la Commission européenne.

Cet ouvrage peut être reproduit en tout ou en partie avec la mention du CPDE.

Pleins feux sur l'environnement favorable à la société civile

Rapports des OSC pour le quatrième cycle de suivi
du Partenariat mondial 2023-2026



CSO Partnership 
for **Development Effectiveness**

A DECADE OF CSO SOLIDARITY
ON EDC ADVOCACY AND PRACTICE

CONTENU

Résumé exécutif	7
Introduction <i>Vers un engagement efficace de la société civile dans le quatrième cycle de suivi du Partenariat mondial</i>	9
Indonésie	23
Philippines	33
Honduras	59
Cameroun	74
Ghana	84
Nigeria	99
Bangladesh	106
Népal	123
Conclusion et synthèse <i>rapports de la société civile sur l'environnement favorable aux OSC et la coopération au développement</i>	147

Résumé Exécutif

Ce rapport présente une compilation et une synthèse des rapports nationaux soumis par les points focaux du Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) de la société civile dans huit pays. Ces rapports font partie de l'engagement du POED avec le Quatrième Cycle de Suivi ou 4MR du Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace au service du Développement (PMCED).

Les rapports nationaux de cette compilation proviennent des pays suivants : Indonésie, Philippines, Honduras, Cameroun, Ghana, Nigeria, Bangladesh et Népal. Il s'agit d'engagements préliminaires au cours de la phase de collecte de données dans le processus 4MR au niveau national.

L'objectif principal du 4MR du PMCED est de suivre les progrès des parties prenantes dans la réalisation des engagements envers les quatre principes d'efficacité du développement contenus dans les Principes de Busan : l'appropriation des priorités de développement par les pays partenaires et l'alignement sur leurs politiques, systèmes et procédures, l'orientation vers les résultats, des partenariats inclusifs, et la transparence et la redevabilité réciproque. Ces principes sont considérés comme essentiels à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour le 4MR, les principes d'efficacité du développement sont mesurés par quatre dimensions et leurs composantes correspondantes. Ces dimensions sont : (1) l'ensemble de la société, (2) l'état et l'utilisation des systèmes nationaux, (3) la transparence et (4) ne laisser personne de côté.

Les rapports nationaux de cette compilation se concentrent sur l'environnement favorable aux OSC, une composante de la dimension pansociétale du 4MR, même s'ils contiennent des informations sur d'autres composantes et dimensions du cadre 4MR.

La majorité des pays qui font l'objet de rapports nationaux dans cette compilation sont des pays à revenu intermédiaire inférieur, qui ont des espaces civiques réprimés, qui sont considérés comme partiellement libres en ce qui concerne les droits de l'homme et les libertés, et qui reçoivent 1,6 milliard de dollars ou moins de financement pour la coopération au développement par an.

Les thèmes qui émergent de l'analyse du contenu et de la synthèse des rapports nationaux sont considérés comme révélateurs des tendances en matière d'environnement favorable aux OSC et d'autres aspects de la coopération au développement dans les pays partenaires, et sont comparés aux principes d'efficacité du développement et aux rapports précédents et récents du PMCED, POED et autres plateformes internationales.

En ce qui concerne l'environnement favorable aux OSC, les rapports nationaux révèlent les éléments suivants :

- **Engagement des pays partenaires.** Alors que les pays partenaires s'engagent avec les OSC dans la création de stratégies nationales de développement, ces engagements se heurtent à des enjeux en matière d'inclusivité et d'institutionnalisation, ainsi qu'au manque d'informations pertinentes.
- **Efficacité du développement des OSC.** La majorité des OSC ont adopté des politiques fondées sur les normes internationales et qui renforcent leur transparence et leur responsabilité, mais en raison du manque de capacités, les preuves de la mise en pratique de ces politiques sont insuffisantes.
- **Soutien des partenaires au développement.** Hormis l'inclusion de l'environnement favorable aux OSC dans leurs engagements avec les pays partenaires, il y a peu de preuves que les partenaires au développement ont œuvré à l'amélioration de l'environnement favorable aux OSC.
- **Cadres juridiques et réglementaires.** La plupart des pays disposent de cadres juridiques et réglementaires qui garantissent un environnement favorable aux OSC, mais ceux-ci sont confrontés à des violations et à des problèmes de mise en œuvre.

Les conclusions des rapports nationaux de cette compilation indiquent en grande partie une continuité avec les conclusions sur l'environnement favorable aux OSC formulées par le 3MR en 2018, comme le reflètent les rapports du [PMCED](#) et du [POED](#) sur le cycle de suivi.

En ce qui concerne l'engagement du secteur privé (ESP) pour la coopération au développement, une autre composante de la dimension de l'ensemble de la société, les conclusions de la minorité de rapports nationaux traitant de l'ESP témoignent d'un manque d'engagement inclusif des OSC dans l'ESP, tant de la part des pays partenaires que des partenaires au développement. Elles montrent également le manque d'inclusion des syndicats et des OSC dans les engagements des pays partenaires en matière d'ESP. Ces conclusions s'inscrivent également dans la continuité des conclusions du rapport 3MR sur le sujet.

En ce qui concerne les principes d'efficacité du développement, les rapports nationaux de cette compilation fournissent la preuve, à divers degrés de force, que les actions de base mandatées par les Principes de Busan bénéficient de l'adhésion des pays partenaires, des partenaires au développement et des OSC. Toutefois, si l'on se réfère à l'ensemble des principes de Busan et aux rapports 3MR du PMCED et du POED, des défis importants persistent et entravent les progrès dans le programme de la coopération efficace au développement, avec des répercussions sur l'agenda du développement durable en tant que tel.

Étant donné que le 4MR est une source d'informations pour suivre les progrès réalisés dans certains objectifs de développement durable, les rapports nationaux de cette compilation suggèrent une continuité avec les conclusions du rapport 3MR du PMCED :

- Indicateur ODD 17.16.1 : quelques pays partenaires s'engagent dans des partenariats multipartites inclusifs, transparents et responsables.
- Indicateur ODD 17.15.1 : quelques partenaires du développement appliquent des cadres de résultats et des outils de planification propres au pays en s'alignant sur les priorités du pays partenaire.
- Indicateur ODD 5.c.1 : quelques pays disposent de systèmes de suivi complets et rendent publiques les allocations budgétaires sexospécifiques.

Ce rapport préconise de tirer parti du 4MR pour renouveler l'engagement en faveur de la coopération au développement et du programme de développement durable, et de prendre des mesures décisives pour créer un environnement favorable aux OSC de la part des pays partenaires (création d'un engagement et de partenariats inclusifs, équitables et institutionnalisés), des partenaires au développement (renforcement de l'indépendance financière, de la viabilité et de l'appropriation locale des OSC des pays en développement) et des OSC (renforcement de la capacité à réaliser des progrès tangibles en matière d'efficacité du développement).

INTRODUCTION

Vers un engagement efficace de la société civile dans le quatrième cycle de suivi du Partenariat mondial

Ce document est une publication de los informes nacionales presentados por los Ce rapport présente une compilation et une synthèse des rapports nationaux soumis par les points focaux du Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) de la société civile dans huit pays. Ces rapports nationaux sont des contributions initiales à la participation des pays concernés au quatrième cycle de suivi ou 4MR du Partenariat mondial pour une coopération efficace pour le développement (PMCED), qui a débuté en 2023 et se terminera en 2026.

Les rapports nationaux de cette compilation sont les résultats de la formation du POED de décembre 2023 sur l'engagement des OSC au 4MR. La formation, les rapports nationaux qui suivent et la publication de ce recueil sont autant d'efforts déployés par le POED et les OSC participantes pour relancer et encourager l'engagement efficace de la société civile vis-à-vis du 4MR, qui vient de commencer et qui, au moment de la publication, est toujours en cours.

Cette introduction présente (1) un bref historique du PMCED et de son 4MR, (2) une brève présentation du processus et du cadre du 4MR, (3) le cadre d'engagement des OSC envers le 4MR du PMCED selon le POED, (4) l'approche de cette compilation des rapports nationaux et de brefs profils des pays dont proviennent les rapports de cette compilation, et (5) le plan de ce rapport.

PARTENARIAT MONDIAL ET SON 4^{ÈME} CYCLE DE SUIVI

En 2011, 163 pays se sont réunis à Busan, en Corée du Sud, pour faire progresser la coopération au développement et les efforts de développement en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (le précurseur des Objectifs de développement durable). Ils y ont créé le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED), une plateforme multipartite, et ont rassemblé les principes d'une coopération efficace au service du développement dans ce qui constitue les "Principes de Busan".

En réponse, 50 dirigeants et représentants d'organisations de la société civile (OSC) du monde entier se sont réunis à Nairobi, au Kenya, en 2012 pour affirmer leur engagement envers les principes de Busan et fusionner Better Aid et Open Forum, des plateformes de la société civile pour la coopération au développement, au sein du Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED). Depuis lors, le POED a travaillé aux côtés du PMCED en tant que plateforme de la société civile pour une coopération efficace au développement.

Pour suivre les engagements en faveur d'une coopération efficace au développement pris par les gouvernements des pays partenaires, les partenaires de développement (PD), les OSC, le secteur privé et d'autres acteurs du développement, le PMCED a créé son propre outil, à savoir les cycles de suivi. Le processus de suivi du PMCED est également devenu une source d'information officielle pour trois cibles des ODD :

- ODD 17.15, Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays
- ODD 17.16, Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites

- ODD 5.c, Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles.

L'ODD 17 est considéré comme crucial pour atteindre les autres ODD de l'Agenda 2030, tandis que l'ODD 5 incarne l'idéal de l'égalité des sexes et de la fin de la discrimination, de la violence et d'autres pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles.

Depuis 2011, le PMCED : a organisé trois cycles de suivi, auxquels 99 gouvernements de pays partenaires ont participé. Ces cycles de suivi ont eu lieu en 2014, 2016 et 2018. Le POED a participé activement à ces exercices de suivi en tant que plateforme des OSC pour une coopération efficace en matière de développement.

Entre 2020 et 2022, un examen complet et une réforme de l'exercice de suivi ont été menés et ont abouti à un processus et à un cadre de suivi révisés. En 2022, la troisième réunion de haut niveau du Partenariat mondial, ou Sommet pour une coopération efficace au service du développement, a entériné le nouveau processus et cadre de suivi. Le sommet a également lancé le quatrième cycle de suivi du PMCED (4MR), qui se déroulera de 2023 à 2026 et se terminera par la prochaine réunion de haut niveau du PMCED.

PROCESSUS ET CADRE DU 4MR

En général, le processus du 4MR commence par la "participation, la collecte de données et la diffusion des résultats" de plusieurs parties prenantes, qui mèneront ensuite à "une réflexion, un dialogue et une action stratégiques pour une coopération au développement plus efficace" (PMCED 2023, 6). Au niveau national, ce sont les gouvernements des pays partenaires qui dirigent le processus. **La figure 1** illustre ce processus et fournit des lignes directrices générales aux pays partenaires, qui peuvent ensuite créer une feuille de route adaptée à leur situation et à leurs besoins..



(Source : PMCED 2023, 6)

En revanche, au niveau mondial, le processus de suivi se déroule selon des cycles de quatre ans, appelés cycles de roulement mondiaux, qui aboutissent tous à une réunion de haut niveau.

L'objectif principal de l'exercice de suivi du PMCED est de suivre les progrès réalisés par les parties prenantes dans la mise en œuvre des engagements relatifs aux quatre principes d'efficacité du développement énoncés par les Principes de Busan :

- l'appropriation des priorités de développement par les pays partenaires
- l'orientation vers les résultats
- des partenariats inclusifs
- la transparence et la redevabilité réciproque

Le PMCED, ainsi que le POED, considèrent que ces principes sont essentiels pour promouvoir des partenariats efficaces pour la coopération au développement, eux-mêmes essentiels pour atteindre l'Agenda 2030 pour le développement durable, avec ses 17 Objectifs de développement durable (ODD).

Pour le 4MR, ces principes d'efficacité du développement sont mesurés par quatre dimensions et leurs composantes correspondantes. Ces dimensions sont : (1) l'ensemble de la société, (2) l'état et l'utilisation des systèmes nationaux, (3) la transparence et (4) ne laisser personne de côté. Le tableau 1 montre les quatre dimensions et leurs composantes correspondantes.

TABLEAU 1 LE CADRE DE SUIVI DU PARTENARIAT MONDIAL : UN APERÇU				
	PRINCIPES	DIMENSION	COMPOSANTE	
Responsabilité collective	Appropriation par les pays – Accent mis sur les résultats – Partenariats inclusifs – Transparence et responsabilité mutuelle	Ensemble de la société	Engagement et dialogue	ODD 17.16.1
			Contrôle parlementaire	
			Environnement favorable aux OSC	
			Engagement du secteur privé dans la coopération au développement [évaluation des principes de Kampala]	
		État et utilisation des systèmes nationaux	Planification	
			Respecter la marge de manoeuvre de chaque pays - ODD 17.15.1	
			Gestion des finances publiques	
			Budget national	
			Budgétisation sensible au genre - ODS 5.c.1	
			Mécanismes de responsabilité	
			Gestion de l'information	
			Acquisition	
		Transparence	Action des pays	
			Action des partenaires de développement	
		Ne laisser personne de côté	Consultation	
			Objectifs et résultats	
			Données et statistiques	

(Source : PMCED 2023, 7)

Le cadre du 4MR favorise la responsabilisation collective des diverses parties prenantes à l'égard des quatre dimensions, puisque la responsabilité de leurs actions et de leurs comportements est "imbriquée dans le cadre" (PMCED 2023, 7).

Dans le cadre du 4MR, les dimensions sont des "regroupements conceptuels permettant de générer des scénarios basés sur les résultats émergents", tandis que les composantes sont des "sous-groupements conceptuels de preuves collectées [...] utilisés pour faciliter la narration autour des résultats émergeant de chacune des dimensions" (PMCED 2023, 7).

Le PMCED présente aux gouvernements des pays partenaires, aux partenaires de développement (PDD), aux OSC et aux autres acteurs du développement les diverses possibilités découlant de la participation au 4MR. Il utilise les termes et concepts suivants qui, par souci de cohérence, seront également employés dans le présent rapport :

- Le terme “pays partenaire” fait référence aux pays et territoires qui bénéficient de la coopération au développement et qui dirigent la mise en œuvre de l’exercice de suivi au niveau national. Certains pays partenaires participants sont à la fois fournisseurs et bénéficiaires de la coopération au développement.
- Le terme “partenaire de développement” désigne les agences officielles, ou leurs agences exécutives, qui fournissent une coopération au développement. Cela comprend le Comité d’aide au développement (CAD) et les partenaires bilatéraux non membres du CAD, ainsi que le système de développement des Nations unies et les partenaires de développement multilatéraux, y compris, par exemple, les banques multilatérales de développement et les fonds verticaux.
- Les “autres acteurs du développement” désignent les autres parties prenantes du développement, notamment la société civile, le secteur privé, les syndicats, les fondations, les parlements et les gouvernements infranationaux (cité dans PMCED 2023, 5).

Le PMCED attribue également des rôles de reporting à chacune des parties prenantes, comme le montre le tableau 2.

TABLEAU 2 FUENTES DE LA INFORMACIÓN DEL MARCO, POR COMPONENTE		
DIMENSION	COMPOSANTE	QUI EST RESPONSABLE DU REPORTING ?
Ensemble de la société	Engagement et dialogue	GPP, PD
	Contrôle parlementaire	GPP
	Environnement favorable aux OSC	GPP, PD, OSC
	Engagement du secteur privé dans la coopération au développement [évaluation des principes de Kampala]	[tous les rapports via l'évaluation des principes de Kampala] GPP, PD, le secteur privé, les syndicats
État et utilisation des systèmes nationaux	Planification	GPP, PD*
	Respecter la marge de manoeuvre de chaque pays -	PD
	Gestion des finances publiques	preuves recueillies à partir des évaluations externes disponibles
	Budget national	GPP, PD
	Budgétisation sensible au genre	GPP
	Mécanismes de responsabilité	GPP, PD*
	Gestion de l'information	GPP, PD*
	Acquisition	preuves recueillies à partir des évaluations externes disponibles
Transparence	Action des pays	GPP
	Action des partenaires de développement	preuves recueillies à partir des évaluations externes disponibles
Ne laisser personne de côté	Consultation	GPP, PD
	Objectifs et résultats	GPP, PD
	Données et statistiques	GPP, PD
* Les partenaires de développement ne répondent qu'aux questions facultatives (complémentaires) pour cette composante. Notes : GPP : gouvernement du pays partenaire, PD : partenaires de développement		

(Source : PMCED 2023, 20)

ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE VIS-À-VIS DU 4MR

Dans le cadre de ses préparatifs pour le 4MR, le POED a organisé une “formation des OSC sur le 4e cycle de suivi” à Bruxelles, en Belgique, en décembre 2023. Les participants ont discuté de l'agenda de l'efficacité du développement et du PMCED, du 4MR, du cadre de suivi du 4MR et du rôle des OSC dans le 4MR (POED 2023b).

Le POED a souligné l'importance de la société civile en termes d'efficacité du développement, son rôle important en tant qu'acteur indépendant du développement ayant été reconnu dès le programme d'action d'Addis-Abeba en 2008. Les OSC sont distinctes des gouvernements et des partenaires au développement, et leurs objectifs politiques doivent être considérés dans cette optique.

Les OSC jouent des rôles variés et importants dans la coopération au développement, allant de la surveillance à la mise en œuvre de projets. Elles assurent la coopération au développement, puisque 20 % de l'APD est acheminée par leur intermédiaire.

Selon le POED, conformément aux orientations du PMCED, les OSC sont censées participer à l'ensemble du processus du 4MR, en particulier au cours des phases suivantes :

- Phase de démarrage
 - Identification des points focaux
 - Réunion de lancement
- Phase de collecte des données
 - Évaluation de l'environnement favorable aux OSC
 - Évaluation des principes de Kampala sur l'engagement efficace du secteur privé dans la coopération au développement
- Révision des données et soumission finale
- Diffusion des résultats et lancement des mesures
- Phase de réflexion, de dialogue et d'action (PMCED 2023b)

Le POED ne manque pas de souligner que les gouvernements des pays partenaires, en tant que chefs de file du processus 4MR au niveau national, ont la prérogative de décider d'impliquer ou non d'autres parties prenantes, de déterminer comment les impliquer et qui impliquer parmi les parties prenantes.

Le POED affirme l'importance d'un environnement favorable aux OSC pour une coopération efficace au développement et pour la réalisation de l'Agenda 2030. À ce titre, il encourage vivement les pays partenaires, en tant que chefs de file du 4MR dans le processus national, à collaborer avec les OSC nationales pour fournir des informations sur l'environnement favorable aux OSC. L'outil 4MR sur l'environnement favorable aux OSC est lui-même un point d'entrée pour établir un dialogue multipartite et faciliter l'engagement des OSC dans le cadre du 4MR et de tout le programme d'efficacité du développement.

Le 4MR n'est qu'une étape initiale et les actions de suivi qui traitent des conclusions et des résultats de l'évaluation sont encore plus importantes que l'évaluation elle-

même. Les OSC et leurs défenseurs cherchent à créer une initiative thématique sur l'environnement favorable aux OSC qui permettra de prendre en compte les résultats du suivi au niveau national. En raison de l'importance des OSC pour l'efficacité du développement, l'outil du PMCED sur l'environnement favorable aux OSC doit être considéré comme important pour toutes les parties prenantes du PMCED.

Le POED a défini l'environnement favorable aux OSC en quatre éléments :

- Engagement des pays partenaires auprès des OSC pour une appropriation démocratique par les pays des stratégies nationales de développement
- Efficacité du développement des OSC
- Rôle des partenaires au développement dans la création d'un environnement favorable permettant aux OSC de fonctionner en tant qu'acteurs de développement indépendants
- Cadres juridiques et réglementaires qui protègent l'espace civique et un environnement favorable aux OSC

On considère que ces éléments se renforcent mutuellement, même si un cadre juridique et réglementaire pour l'espace civique est considéré comme le fondement des autres éléments (POED 2023b). Chacun de ces éléments est examiné en détail dans la partie de la conclusion consacrée à l'environnement favorable aux OSC, avant la synthèse des conclusions des rapports nationaux..

CETTE COMPILATION ET LES RAPPORTS NATIONAUX

La présente compilation rassemble et synthétise les rapports nationaux des points focaux du POED de la société civile de huit pays : Indonésie, Philippines (Asie du Sud-Est), Honduras (Amérique latine), Cameroun, Ghana, Nigeria (Afrique), Bangladesh et Népal (Asie du Sud). Ces rapports nationaux se concentrent sur la composante 4MR de l'environnement favorable aux OSC, mais ils contiennent également des informations sur d'autres composantes et dimensions.

Ces rapports nationaux témoignent des efforts préliminaires de la société civile dans les huit pays pour s'engager dans le cadre du 4MR, en particulier dans la phase de collecte de données de chaque pays relative, en premier lieu, à l'environnement favorable aux OSC et, en second lieu, aux principes de Kampala sur l'ESP, ainsi qu'à d'autres dimensions et composantes du 4MR. Ces données montrent aux gouvernements des pays partenaires et aux partenaires de développement que les OSC fondatrices sont engagées et capables de mener des actions dans les domaines susmentionnés.

Du point de vue du POED, ces rapports nationaux représentent des tentatives pour relancer l'engagement des OSC du monde entier en faveur du 4MR. Grâce à leur exemple, certes de qualité variable, ils montrent aux OSC du monde entier comment adhérer au 4MR en recueillant des données, en conduisant l'évaluation de l'environnement favorable aux OSC, et en contribuant à l'évaluation d'autres dimensions et composantes du 4MR, dans leur pays. Ces études fournissent aux OSC du monde entier des exemples concrets pour comparer et contraster leurs évaluations.

Sous certaines réserves, une approche d'étude de cas peut être utilisée pour examiner les rapports nationaux de cette compilation. Les rapports nationaux peuvent être considérés comme des échantillons de la population des pays partenaires, et

les facteurs de causalité (tels que le degré de développement, la démocratisation et l'espace civique) peuvent être examinés en relation avec l'environnement favorable aux OSC et d'autres dimensions et composantes du cadre 4MR. Il est possible de formuler des propositions ou des hypothèses spécifiques sur la causalité au cours de cette étude (Gerring 2017).

Les rapports nationaux recueillis ici contiennent toutefois différentes quantités d'informations quant à leurs réponses au cadre du 4MR. Ce rapport est donc plus pertinent en ce sens qu'il décrit en détail les expériences des pays plutôt que d'établir des liens de causalité ou de corrélation, et qu'il met en évidence la profondeur plutôt que l'étendue (Gerring 2017). Ce rapport est délibérément précautionneux au moment de faire le lien entre les tendances et les thèmes qui ressortent des rapports nationaux et des études antérieures (par exemple les rapports 3MR du PMCED et du POED), comme s'il s'agissait simplement d'une "indication" ou d'une "suggestion" de continuité, ce qui est le plus souvent le cas, ou de divergence, ce qui est moins souvent le cas.

Pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre les rapports nationaux de cette compilation et de faire leurs propres observations, comparaisons, distinctions et analyses, les informations relatives au développement, à la démocratie et à l'espace civique, ainsi qu'à la coopération au développement sont présentées dans **le tableau 3** ci-dessous : les pays y sont classés pour indiquer dans quelle situation ils se trouvent par rapport aux différents indicateurs.

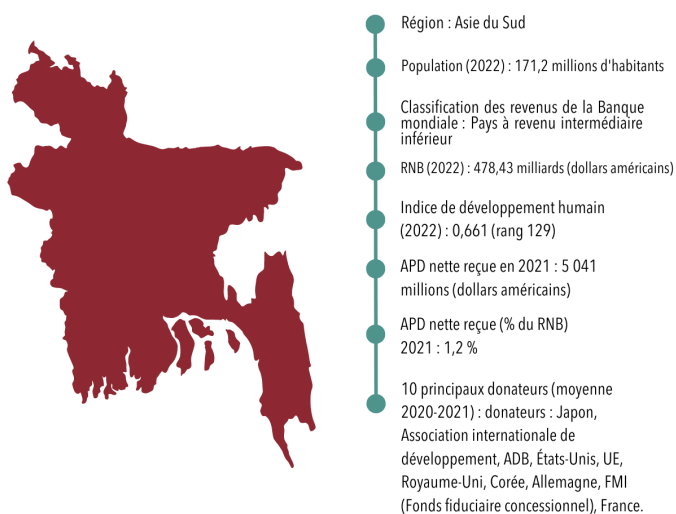
TABLEAU 3 PAYS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT NATIONAL : DÉVELOPPEMENT, DÉMOCRATIE ET ESPACE CIVIQUE, COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT		
DÉVELOPPEMENT	DÉMOCRATIE ET ESPACE CIVIQUE	COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT
Indonésie : revenu intermédiaire supérieur, IDH -114	Ghana : CIVICUS obstrué, FH libre	Bangladesh : 5 041 M, 1,2 % du RNB
Philippines : Revenu intermédiaire inférieur, IDH - 116	Indonésie : CIVICUS obstrué, FH partiellement libre	Nigeria : 3 357 M, 0,8 % du RNB
Bangladesh : revenu intermédiaire inférieur, IDH - 129	Népal : CIVICUS obstrué, FH partiellement libre	Philippines : 1 632 M, 0,4 % du RNB
Ghana : Revenu intermédiaire inférieur, IDH - 133	Honduras : CIVICUS réprimé, FH partiellement libre	Népal : 1 567 M, 4,2 % du RNB
Honduras : Revenu intermédiaire inférieur, IDH - 137	Nigeria : CIVICUS réprimé, FH partiellement libre	Cameroun : 1,125 4 M, 2,5 % du RNB
Népal : Revenu intermédiaire inférieur, IDH - 143	Philippines : CIVICUS réprimé, FH partiellement libre	Ghana : 1 227 M, 1,6 % du RNB
Cameroun : Revenu intermédiaire inférieur, IDH - 151	Bangladesh : CIVICUS fermé, FH partiellement libre	Honduras : 617 M, 2,4 % du RNB
Nigeria : Revenu intermédiaire inférieur, IDH - 163	Cameroun : CIVICUS réprimé, FH non libre	Indonésie : 612 M, 0,1 % du RNB

La colonne “Développement” se base sur la classification des pays en fonction de leur revenu établie par la Banque mondiale et sur l’indice de développement humain des Nations unies, qui figurent tous deux dans le tableau de bord mondial du 4MR (PMCED s. d.). La colonne “Démocratie et espace civique”, quant à elle, s’appuie sur le classement de Freedom House pour 2023 et le CIVICUS Monitor pour 2023, deux classements reconnus dans leur domaine. La colonne “Coopération au développement” s’appuie sur l’APD nette reçue en 2021 et le pourcentage du revenu national brut de l’APD reçue en 2021, qui figurent tous deux dans le tableau de bord mondial du 4MR.

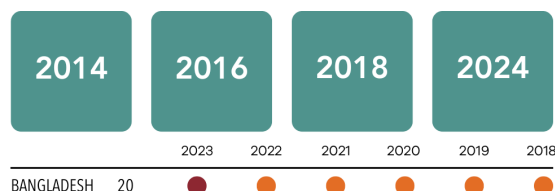
Presque tous les pays dont les rapports nationaux figurent dans cette compilation sont des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Aucun d’entre eux ne dispose d’un espace civique ouvert ou rétréci, et tous appartiennent aux trois classifications les plus basses de l’espace civique selon CIVICUS : obstrué, réprimé et fermé. La majorité dispose d’espaces civiques réprimés. En ce qui concerne le classement de la liberté, la majorité est partiellement libre et les deux exceptions sont soit libres, soit non libres. En ce qui concerne le montant du financement de la coopération au développement, la moitié des pays se situent à plus d’un milliard de dollars, tandis que deux se situent en dessous et deux au-dessus de ce montant.

La figure 2 ci-dessous présente des informations de base sur les pays ayant fait l’objet d’un rapport dans cette compilation. Ces informations ont été recueillies à partir du tableau de bord mondial du 4MR, du classement du CIVICUS Monitor pour 2018-2023 et du classement de Freedom House pour 2023.

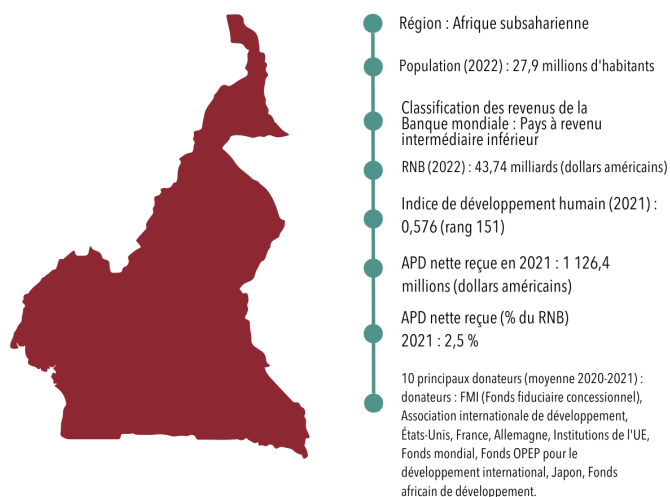
FIGURE 2 | PROFILS DES PAYS SUR LA BASE DU TABLEAU DE BORD MONDIAL DU 4MR



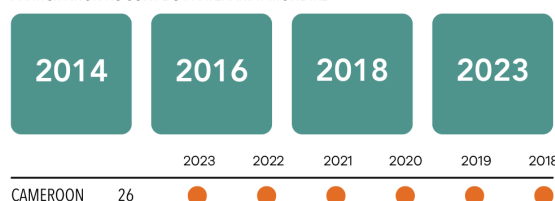
PARTICIPATION AU SUIVI DU PARTENARIAT MONDIAL



BANGLADESH
UNE DES PLUS FORTES BAISSSES DEPUIS 10 ANS (-13)
PARTIELLEMENT LIBRE
Source: Freedom House



PARTICIPATION AU SUIVI DU PARTENARIAT MONDIAL

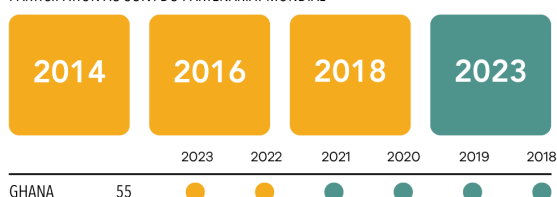


CAMEROUN
NON LIBRE
Source: Freedom House



- Région : Afrique subsaharienne
- Population (2022) : 33,48 millions d'habitants
- Classification des revenus de la Banque mondiale : Pays à revenu intermédiaire inférieur
- RNB (2022) : 71,48 milliards (dollars américains)
- Indice de développement humain (2021) : 0,632 (rang 133)
- APD nette reçue en 2021 : 1 227,42 millions (dollars américains)
- APD nette reçue (% du RNB) 2021 : 1,6 %
- 10 principaux donateurs (moyenne 2020-2021) : FMI (Fonds fiduciaire concessionnel), Association internationale de développement, États-Unis, Allemagne, Fonds mondial, Fonds africain de développement, Institutions de l'UE, France, Canada, Japon.

PARTICIPATION AU SUIVI DU PARTENARIAT MONDIAL



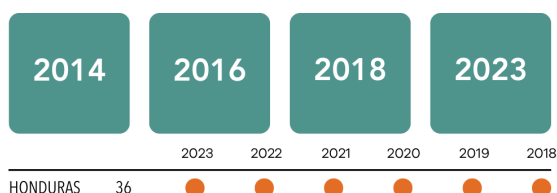
GHANA
LIBRE

Source: Freedom House



- Région : Amérique latine et Caraïbes
- Population (2022) : 10,43 millions d'habitants
- Classification des revenus de la Banque mondiale : Pays à revenu intermédiaire inférieur
- RNB (2022) : 29,21 milliards (dollars américains)
- Indice de développement humain (2021) : 0,661 (rang 137)
- APD nette reçue en 2021 : 617,01 millions (dollars américains)
- APD nette reçue (% du RNB) 2021 : 2,4 %
- 10 principaux donateurs (moyenne 2020-2021) : Banque interaméricaine de développement, Banque centraméricaine d'intégration économique, États-Unis, Association internationale de développement, FMI (fonds fiduciaires concessionnels), institutions de l'UE, Allemagne, Suisse, Espagne, Canada.

PARTICIPATION AU SUIVI DU PARTENARIAT MONDIAL



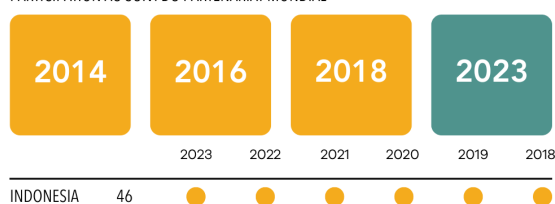
HONDURAS
EN PARTIE GRATUIT

Source: Freedom House



- Région : Asie de l'Est et Pacifique
- Population (2022) : 275,5 millions d'habitants
- Classification des revenus de la Banque mondiale : Revenu moyen supérieur
- RNB (2022) : 1,28 billions (dollars américains)
- Indice de développement humain (2021) : 0,705 (rang 114)
- APD nette reçue en 2021 : 612,38 millions (dollars américains)
- APD nette reçue (% du RNB) 2021 : 0,1 %
- 10 principaux donateurs (moyenne 2020-2021) : Japon, Allemagne, France, Australie, États-Unis, Fonds vert pour le climat, Fonds mondial, Corée, Norvège, Royaume-Uni.

PARTICIPATION AU SUIVI DU PARTENARIAT MONDIAL



INDONÉSIE

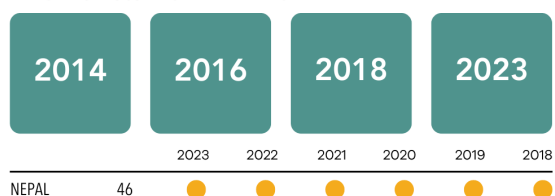
PARTIELLEMENT LIBRE

Source: Freedom House



- Région : Asie du Sud
- Population (2022) : 30,55 millions d'habitants
- Classification des revenus de la Banque mondiale : Revenu moyen inférieur
- RNB (2022) : 41,07 milliards (dollars américains)
- Indice de développement humain (2021) : 0,602 (rang 143)
- APD nette reçue en 2021 : 1 567,4 millions (dollars américains)
- APD nette reçue (en % du RNB) 2021 : 4,2 %
- 10 principaux donateurs (moyenne 2020-2021) : Association internationale de développement, Banque asiatique de développement, États-Unis, FMI (fonds fiduciaire concessionnel), Royaume-Uni, Japon, institutions de l'UE, Allemagne, Suisse, Norvège.

PARTICIPATION AU SUIVI DU PARTENARIAT MONDIAL

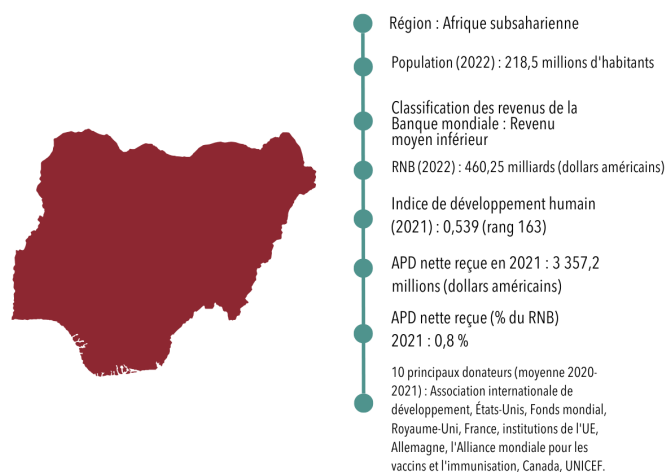


NEPAL

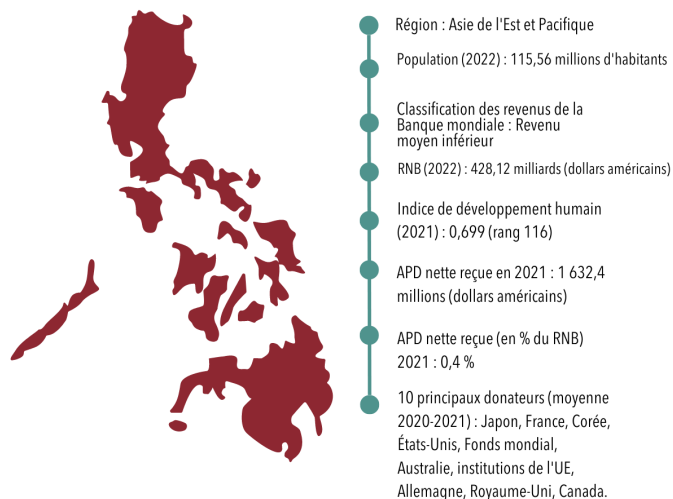
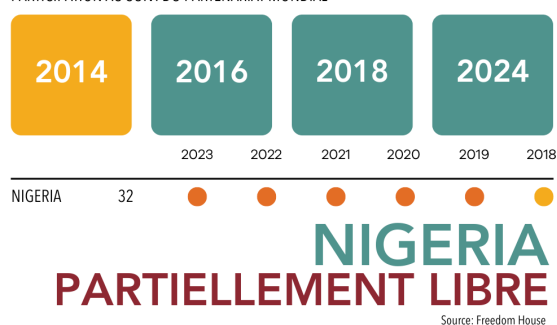
+4, L'UN DES PLUS GROS GAINS EN UN AN

PARTIELLEMENT LIBRE

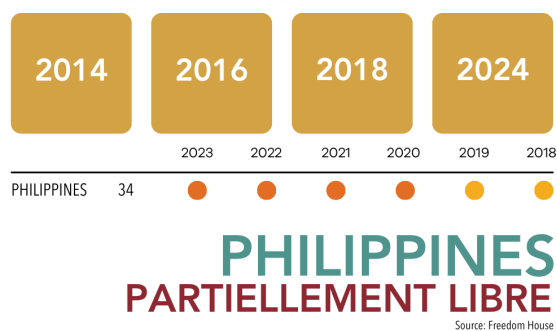
Source: Freedom House



PARTICIPATION AU SUIVI DU PARTENARIAT MONDIAL



PARTICIPATION AU SUIVI DU PARTENARIAT MONDIAL



PLAN DE CE RAPPORT

Les rapports nationaux des points focaux du POED suivent cette introduction dans cet ordre : Indonésie, Philippines, Honduras, Cameroun, Ghana, Nigeria, Bangladesh et Népal.

La conclusion présente une synthèse des rapports nationaux. En ce qui concerne l'environnement favorable aux OSC, elle révèle que :

- Alors que les pays partenaires s'engagent avec les OSC dans la création de stratégies nationales de développement, ces engagements se heurtent à des enjeux en matière d'inclusivité et d'institutionnalisation, ainsi qu'au manque d'informations pertinentes.
- La majorité des OSC ont adopté des politiques fondées sur les normes internationales et qui renforcent leur transparence et leur responsabilité, mais en raison du manque de capacités, les preuves de la mise en pratique de ces politiques sont insuffisantes.
- Hormis l'inclusion de l'environnement favorable aux OSC dans leurs engagements avec les pays partenaires, il y a peu de preuves que les partenaires au développement ont œuvré à l'amélioration de l'environnement favorable aux OSC.
- La plupart des pays disposent de cadres juridiques et réglementaires qui garantissent un environnement favorable aux OSC, mais ceux-ci sont confrontés à des violations et à des problèmes de mise en œuvre.

La conclusion montre également qu'en ce qui concerne les principes d'efficacité du développement, les rapports nationaux de cette compilation fournissent la preuve, à divers degrés de force, que les actions de base mandatées par les Principes de Busan bénéficient de l'adhésion des pays partenaires, des partenaires au développement et des OSC. Toutefois, si l'on se réfère à l'ensemble des principes de Busan et aux rapports 3MR du PMCED et du POED, des défis importants persistent et entravent les progrès dans le programme de la coopération efficace au développement, avec des répercussions sur l'agenda du développement durable en tant que tel.

La conclusion récapitule les résultats de la collecte et formule des recommandations, principalement sur l'amélioration de l'environnement favorable aux OSC.

Le 16 août 2023, le directeur de la politique étrangère et de la coopération internationale au développement du ministère de la Planification du développement national/Bappenas, en tant que coordinateur national du 4^e cycle de suivi (4RM) du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED), a organisé une réunion de lancement afin de faire le point sur l'urgence et la mise en œuvre du PMCED en Indonésie et de partager la feuille de route du pays pour le 4^e cycle de suivi du PMCED. L'objectif de la réunion de lancement était de présenter l'initiative du PMCED, ses avantages et ses outils, ainsi que la manière dont le gouvernement l'intégrera dans le plan national de développement à moyen terme 2024/2025 et jusqu'en 2045, date à laquelle l'Indonésie fêtera son 100^e anniversaire.

L'exercice de suivi est dirigé par le ministère de la Planification du développement (Bappenas), mais comme celui-ci a également suivi les conseils du PMCED, tous les secteurs, c'est-à-dire les OSC, la philanthropie, les syndicats, le secteur privé et le gouvernement lui-même, ont leurs propres points focaux pour mener à bien l'exercice de suivi. Les principales parties prenantes ou les acteurs nationaux identifiés lors de la réunion de lancement étaient assez restrictifs avant la réunion. Pour chaque secteur, les invités étaient les points focaux conseillés par le comité du PMCED ainsi que quelques autres acteurs reconnus par le gouvernement. Pour les OSC, YAKKUM, INFID et Prakarsa ont été invités. Pour les syndicats, le gouvernement a invité deux organisations syndicales nationales.

YAKKUM, en tant que membre du partenariat des OSC pour l'efficacité du développement, a été désigné comme interlocuteur des organisations de la société civile (OSC) indonésiennes engagées dans le processus de suivi officiel au niveau national pour l'évaluation des principes de Kampala, tandis qu'INFID a été désigné comme interlocuteur des OSC pour l'évaluation des normes.

Après la réunion de lancement, YAKKUM a pris les devants en demandant une réunion avec Bappenas, au cours de laquelle nous avons présenté nos premières mesures pour procéder à la consultation des OSC et nous avons demandé l'avis et les conseils du gouvernement sur notre plan. Nous avons également mentionné notre capacité à traduire les outils et à contacter le réseau local des OSC, ainsi que nos contraintes budgétaires, afin que le gouvernement s'engage à nous soutenir en mobilisant davantage de ressources ou en validant la méthodologie, de sorte que les contraintes budgétaires n'affectent pas la participation au suivi.

La collecte des données s'est déroulée en novembre, 18 OSC ont répondu à l'évaluation des normes et 17 OSC ont répondu à l'évaluation des principes de Kampala. Les résultats de l'enquête ont été présentés à 15 OSC sélectionnées afin de les valider et d'élaborer des recommandations visant à renforcer le partenariat pour une coopération au développement efficace en Indonésie.

Bien que l'élément de la coopération internationale au développement soit incorporé dans le plan de développement national, lors de la consultation locale avec les OSC, on a remarqué qu'un grand nombre d'entre elles ne voyaient pas clairement

comment elles pouvaient s'engager davantage au niveau opérationnel. Comme c'est la première fois que le gouvernement indonésien participe au suivi du PMCED, la réunion de lancement était en fait une introduction pour presque toutes les personnes présentes et le gouvernement n'est pas en mesure de prendre des décisions sur l'institutionnalisation des mécanismes. Toutefois, lors de la consultation, les OSC ont fortement insisté sur le fait que les mécanismes existants, tels que les rapports sur les objectifs de développement durable établis par le bureau national des objectifs de développement durable, devraient être plus accessibles. Il existe également un consensus pour renforcer les mécanismes existants, tels que la planification et le suivi du développement des villages, afin d'en améliorer les avantages ou l'impact en les rendant plus accessibles, y compris par une approche numérique. Cependant, il n'y a pas d'engagement concret sur la mise en place d'une plateforme de dialogue définie.

Actuellement, Bappenas est en train de rassembler tous les rapports de suivi et de consultation des OSC, des syndicats et du secteur privé. Une fois que tous les rapports auront été soumis en ligne et traités par l'équipe de soutien conjointe, Bappenas nous informera et nous invitera à d'autres discussions. Aucune politique spécifique n'est engagée, mais comme l'a présenté Bappenas lors de la réunion de lancement, la coopération internationale devient une priorité nationale. Du point de vue du processus, il est également nécessaire de revoir les outils de suivi et le processus de soumission du rapport, étant donné que le processus actuel consiste à avoir une réponse finale à chaque question, ce qui rend difficile la contribution des OSC.

STATUT DES THÈMES DU MR

Ce rapport présente le point de vue des OSC sur la coopération au développement et est élaboré sur la base des réponses et des consultations sur les thèmes suivants :

1. C.1 Évaluation de l'environnement favorable aux OSC et de l'efficacité du développement qui examine :
 - Module 1 : Espace de dialogue entre les OSC et les politiques nationales de développement
 - Module 2 : Efficacité du développement des OSC : responsabilité et transparence
 - Module 3 : Coopération au développement avec les OSC
 - Module 4 : Cadre juridique et réglementaire
2. K6C : Questions destinées aux organisations de la société civile (OSC) qui examinent
 - K-C0 Questions contextuelles pour démarrer le KPA
 - K-C1 L'état des politiques sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement (indicateur clé 1)
 - K-C2 Dialogue inclusif sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement (indicateur clé 2)
 - K-C3 La qualité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement dans les pays partenaires (indicateur clé 3)
 - K-C4 La facilité de nouer des partenariats dans l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement (indicateur clé 4)

1. Ensemble de la société

Espace de dialogue pour les OSC sur les politiques nationales de développement

Le gouvernement consulte occasionnellement les OSC dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement, mais la qualité de la consultation n'est pas suffisante, en ce qui concerne la pleine diversité de la participation, le contenu convenu et le format permettant le dialogue. Dans le meilleur des cas, seuls des commentaires mineurs et des conseils et éléments occasionnels fournis par les OSC lors des consultations sont pris en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement.

Dans le contexte de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD), il arrive que certaines OSC sélectionnées soient consultées au sujet de l'intégration, de la mise en œuvre et du suivi des ODD. Les OSC ont une expérience mitigée en ce qui concerne l'accès en temps voulu à des informations pertinentes et complètes. La loi confère aux OSC le droit d'accéder aux informations gouvernementales pertinentes pour participer efficacement aux consultations avec le gouvernement. Toutefois, il existe des limitations très importantes dans la loi et/ou dans sa mise en œuvre, qui empêchent les OSC d'accéder à la plupart des informations pertinentes dans la pratique.

Coopération au développement avec les OSC

Les partenaires du développement mènent occasionnellement des consultations avec un nombre limité d'OSC et se concentrent uniquement sur la mise en œuvre des programmes des donateurs. Certains partenaires de développement intègrent parfois certains éléments de l'agenda de l'environnement favorable dans leur dialogue politique avec le gouvernement, en particulier si les OSC font pression sur des questions spécifiques.

Le financement des partenaires de développement tend à se concentrer sur la mise en œuvre de leurs propres priorités de programmation par le biais d'appels à propositions et d'opportunités de financement imprévisibles. L'accès des OSC au financement est limité. En termes d'information publique, certains partenaires de développement mettent à disposition des informations globales sur leur soutien aux OSC au niveau national.

Engagement du secteur privé

1. L'état des politiques sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement

La plupart des OSC ont collaboré avec le secteur privé lors de la conception de programmes, en tant que partenaires de mise en œuvre et en tant que bénéficiaires. Très peu d'OSC sont cofondatrices d'un programme ou d'un projet. La majorité des OSC ont connaissance d'une politique/stratégie nationale du gouvernement sur le rôle du secteur privé dans la coopération au développement, mais la participation des OSC à l'élaboration d'une politique/stratégie qui se réfère au rôle du secteur privé dans la coopération au développement est limitée..

2. Dialogue inclusif sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement

Le gouvernement fait participer moins de la moitié des OSC au dialogue national sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement. En outre, la majorité des OSC impliquées dans le dialogue ont déclaré que le dialogue national le plus récent, organisé par le gouvernement sur le rôle du secteur privé dans la coopération au développement, ne répondait que de manière très limitée aux préoccupations des OSC, que le gouvernement ne tenait pas compte de la plupart des points de vue des OSC dans les actions de suivi et que le dialogue n'aboutissait qu'à une collaboration très limitée entre les OSC et d'autres groupes de parties prenantes.

3. La qualité de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement dans les pays partenaires

La majorité des OSC interrogées reconnaissent que l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement a contribué à collecter des fonds, à renforcer les compétences ou l'expertise et à réduire le risque perçu par le secteur privé de fabriquer/fournir des produits et/ou des services pertinents pour les résultats du développement.

Plus d'un tiers des OSC interrogées ont déclaré que l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement permet d'obtenir des résultats axés sur les secteurs, les régions et les groupes cibles considérés comme prioritaires en Indonésie.

Seulement 35,3 % des OSC interrogées ont déclaré que l'ESP dans les programmes/projets de coopération au développement en Indonésie est aligné sur les normes nationales, telles que les normes environnementales, sociales et de gouvernance et/ou les normes de travail ; et 23,5 % des répondants ont déclaré que l'ESP dans les programmes/projets de coopération au développement en Indonésie est aligné sur les normes internationales pertinentes, telles que les normes de l'Organisation internationale du travail et les principes des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

D'après l'expérience des OSC, moins de cinq partenaires de développement ont impliqué des OSC dans la réalisation d'évaluations conjointes des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance potentiels des partenariats d'ESP dans le cadre de leur vérification préalable. Seules 41,2 % des OSC ont contrôlé et collecté des résultats sur l'ESP dans le cadre de projets et de programmes de coopération au développement et seules 35,3 % d'entre elles ont rendu publics les résultats de ce contrôle.

La majorité des OSC ne savent pas si le gouvernement dispose d'un mécanisme de plainte sur l'ESP dans le cadre de la coopération au développement et celles qui en ont connaissance déclarent que ce mécanisme n'est ni adéquat ni utile. D'après l'expérience des OSC, seuls quelques partenaires de développement avec lesquels elles ont travaillé disposent de mécanismes de plainte sur l'ESP dans le cadre de la coopération au développement.

4. La facilité de partenariat avec le secteur privé dans le cadre de la coopération au développement

D'après l'expérience globale des OSC, plus des deux tiers des OSC interrogées ont déclaré qu'il était facile ou relativement facile pour le secteur privé d'accéder aux ressources des partenaires de développement et de s'engager dans des partenariats connexes en Indonésie.

Les cinq principaux facteurs susceptibles de renforcer l'engagement du secteur privé et les partenariats dans la coopération au développement sont les suivants :

1. Des informations plus claires sur la manière dont un projet ESP peut également être un succès commercial pour le partenaire du secteur privé.
2. Une communication plus claire sur les opportunités d'ESP disponibles.
3. Plus de partage d'informations entre les parties prenantes sur les opportunités de financement et les défis rencontrés, entre autres.
4. Plus d'opportunités de financement de la part des partenaires de développement.
5. Plus de partage d'informations et d'harmonisation entre les partenaires de développement pour rationaliser les processus et procédures requis des partenaires du secteur privé.

2. État et l'utilisation des systèmes nationaux

Cadre juridique et réglementaire

En ce qui concerne la liberté de réunion, la loi et la pratique autorisent la plupart des réunions pacifiques, bien que certaines questions ou certains groupes puissent faire l'objet d'une prise de décision discriminatoire.

En ce qui concerne la liberté d'expression, l'expression des OSC et de leurs membres est généralement libre de tout contrôle de la part du gouvernement, avec quelques cas d'ingérence gouvernementale, dans les médias d'information et sur Internet. Les menaces et les actions arbitraires à l'encontre des OSC, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes font souvent l'objet d'enquêtes. Les autorités procèdent à une surveillance et à une interception légales des communications, mais elles peuvent également procéder à des interceptions illégales ou douteuses.

En ce qui concerne la liberté d'association, l'enregistrement est volontaire et modérément exigeant. À quelques exceptions près, la loi et la pratique n'entravent pas les activités des OSC.

Les OSC qui travaillent avec des groupes vulnérables et marginalisés de la population bénéficient d'une protection juridique, et la discrimination et le harcèlement sont minimales en pratique. Toutefois, les autorités publiques peuvent contrôler les activités ou harceler certaines organisations. L'accès aux ressources nationales ou internationales est possible, mais il est soumis aux réglementations gouvernementales et à l'alignement sur les directives du gouvernement national.

3. Transparence

Efficacité du développement des OSC : responsabilité et transparence

Moins de 5 % des OSC nationales entretiennent des relations de partenariat à long terme qui sont le résultat de négociations délibérées, d'intérêts programmatiques communs et d'une solidarité entre l'OSC financée et l'OSC qui finance. La plupart des OSC nationales entretiennent des relations de projet à court et moyen terme, qui sont largement basées sur des projets et définies par l'OSC de financement.

En termes de coordination, il n'existe pas de plateforme inclusive et représentative initiée par les OSC. En revanche, il existe différents mécanismes de coordination à l'initiative des OSC, tant au niveau sectoriel que national, qui sont soutenus par les intérêts des OSC nationales en vue d'améliorer leur efficacité en matière de développement.

Dans la mise en œuvre de leur travail de développement, les OSC du pays ont généralement des politiques et des programmes guidés par les normes et les principes internationaux en matière de droits de l'homme. Toutefois, les preuves d'une pratique externe et interne cohérente sont minimales et ne concernent que quelques grandes OSC.

Il existe des normes/codes largement représentatifs, initiés par les OSC, en matière de responsabilité et de transparence, par le biais de mécanismes avec des plateformes d'OSC. Cependant, il n'existe pas de procédures formelles pour certifier l'adhésion ou développer de nouvelles capacités conformes à la norme. Les OSC publient généralement des informations sur leur organisation sur leur site web.

4. Ne laisser personne de côté

Le gouvernement et les partenaires du développement ne disposent pas de plateformes inclusives permettant une participation significative et tenant compte des points de vue des groupes vulnérables et marginalisés engagés dans la préparation des stratégies nationales de développement et l'évaluation des objectifs de la coopération au développement. Les stratégies nationales de développement tiennent compte de l'inclusion du genre et du handicap dans leurs documents. Des données ventilées par sexe, âge et handicap sont également disponibles dans certains documents stratégiques. L'existence de groupes de travail sur l'égalité des sexes à différents niveaux dans les ministères et les unités de services pour les personnes handicapées est reconnue, mais la capacité de transposer l'égalité des sexes, les handicaps et l'inclusion dans des programmes de développement opérationnels et efficaces fait défaut.

Enseignements et défis

Enseignements et défis dans les processus 4MR

L'Indonésie a mené le 4RM avant la formation au 4e suivi du PMCED et il y a donc eu certaines lacunes dans les processus du 4RM, telles que :

- Avant d'être engagés dans le suivi du partenariat mondial, 88,2 % des répondants ont déclaré que les OSC ne connaissaient pas les principes de Kampala pour un ESP efficace dans la coopération au développement.
- Le manque de clarté de la définition ou de la terminologie concernant le secteur privé dans les principes de Kampala a entraîné une certaine confusion dans les réponses au questionnaire.
- Les mesures ou indicateurs sur le partenariat inclusif ne sont pas définis et sont ouverts à de multiples interprétations, ce qui contribue à un champ de discussion non ciblé.

Enseignements et défis pour une coopération au développement efficace

Il existe quelques exemples de bonnes pratiques en matière de coopération efficace au développement en Indonésie :

- La publication du règlement gouvernemental n° 60/2020 sur l'unité de services aux personnes handicapées dans le secteur de l'emploi et du règlement du ministre de la main-d'œuvre n° 21/2020 sur les lignes directrices pour la mise en œuvre des unités de services aux personnes handicapées dans le secteur de l'emploi, qui peuvent être des canaux pour rapprocher les demandeurs d'emploi handicapés du gouvernement et du secteur privé. L'association des entrepreneurs indonésiens a publié un guide des entreprises pour l'emploi des personnes handicapées.
- OHANA a la liberté et la créativité d'ajuster les besoins des personnes handicapées et de leurs organisations représentatives pour être en phase avec les principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et l'objectif 10 de l'Agenda 2030 sur la réduction des inégalités, en particulier en abordant les questions de handicap, la stigmatisation et la discrimination liées à l'accès aux dispositifs d'assistance, à l'accès à l'information et à la participation significative des organisations de personnes handicapées. Toutefois, cela est rendu possible grâce au soutien financier des partenaires de développement.
- Le rôle du secteur privé dans la facilitation des petites et moyennes entreprises sous la forme de consultations commerciales, de commercialisation de produits, de coordination efficace et de programmes d'autonomisation pour les personnes handicapées et les groupes marginalisés afin qu'ils deviennent des entrepreneurs indépendants. Il s'agit d'une expérience de Walang Perempuan, une petite ONG de l'est de l'Indonésie.
- Un autre exemple est celui de HWDI (Association nationale des femmes handicapées), qui gère un partenariat en matière de développement des capacités et facilite l'accès aux entreprises pour les femmes handicapées désireuses de devenir des entrepreneuses prospères. Ce partenariat a permis de renforcer les capacités de 500 femmes handicapées et de leurs aidants dans cinq districts de l'est de Java et, depuis 2019, elles soutiennent leurs petites et moyennes entreprises.

D'après l'expérience des OSC, l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement n'a pas contribué de manière optimale à la réalisation des résultats en matière de développement en raison du manque d'incitations et d'application de la loi, de l'inégalité des partenariats, du manque d'inclusion et du manque de transparence et de responsabilité. Par exemple, l'Indonésie dispose d'une politique de quota minimum d'employés pour les personnes handicapées conformément à l'article 53 de la loi n° 8 de 2016, qui stipule qu'au moins 2 % des institutions publiques et au moins 1 % des institutions privées doivent être composées de personnes handicapées. Toutefois, cette politique de quotas n'a pas permis d'accroître la présence des personnes handicapées sur le marché du travail.

Conclusion et prochaines étapes

Le gouvernement a lancé la consultation sur le développement avec diverses parties prenantes, dont les OSC, mais la majorité d'entre elles estiment qu'elles ne participent pas suffisamment à l'élaboration de la politique gouvernementale. Le vaste paysage géographique de l'Indonésie et le nombre considérable d'OSC (plus de 500 000 OSC enregistrées dans les bureaux des affaires sociales) sont à l'origine de cette lacune dans le processus de consultation, pour ne citer que quelques facteurs. L'absence de plateforme inclusive pour la coopération au développement, le manque d'accès à

l'information publique et les contraintes de financement sont les principaux obstacles à la contribution et à la viabilité des OSC. Le gouvernement et les partenaires du développement doivent reconnaître le rôle et la spécificité des OSC, qui ont tendance à se concentrer sur le mouvement social plutôt que sur la bureaucratie. Par conséquent, les gouvernements et les partenaires de développement doivent créer un environnement favorable et renforcer les capacités des OSC, et établir un partenariat entre les OSC et les secteurs privés dans le cadre de la coopération au développement.

Prochaines étapes

1. Le gouvernement et les partenaires de développement doivent localiser les ODD et renforcer l'environnement propice au partenariat avec les OSC pour l'efficacité du développement.
2. Les gouvernements et les partenaires du développement doivent écouter les OSC, reconnaître leur rôle, renforcer leurs capacités, notamment celles des organisations de personnes handicapées, simplifier les mécanismes de financement, employer une gestion de projet adaptative et donner la priorité aux OSC locales dans la mise en œuvre des programmes.
3. Élargir la plateforme consultative de développement existante à différents niveaux pour qu'elle soit inclusive et accessible, de sorte que la collaboration pour la coopération au développement, constituée de gouvernements, de secteurs privés et d'OSC, soit plus solide et inclue des systèmes de suivi et d'évaluation efficaces et axés sur les résultats.

Dialogue inclusif sur les principes de Kampala en Indonésie :

Explorer les opportunités de collaboration entre le gouvernement, le secteur privé et les OSC

Dans le cadre du suivi du 4^e cycle de suivi du PMCED, YAKKUM, un membre du POED en Indonésie qui a été désigné comme interlocuteur des OSC pour coordonner l'évaluation des principes de Kampala, a organisé un dialogue inclusif visant à partager les principales conclusions de l'évaluation des principes de Kampala, à échanger des connaissances et des pratiques sur l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement et à discuter de la manière dont les OSC peuvent renforcer la collaboration avec les secteurs privés et le gouvernement dans le cadre de la coopération au développement. Cet événement a été organisé en ligne le 18 avril 2024 et a réuni 30 participants du gouvernement, des OSC, du secteur philanthropique et du secteur privé. Parmi les OSC, des représentants de personnes handicapées et d'autres groupes marginaux tels que les transgenres, ainsi que des OSC de régions éloignées telles que la Papouasie, les Petites îles de la Sonde orientales, Kalimantan et les Célèbes, étaient présents.

Le directeur de la politique étrangère et de la coopération internationale au développement du ministère de la planification du développement national/Bappenas, M. Hendra Wahanu Prabandani, a souligné dans son discours d'ouverture l'importance de la participation des différentes parties prenantes et a souhaité que le dialogue puisse être un lieu de partage d'expériences et de recensement des acteurs dans le domaine de la coopération au développement. En tant que coordinateur national du

4e cycle de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED), il a insisté sur la nécessité de trouver un mécanisme pour rendre ce partage plus efficace et a ouvert la possibilité d'inclure les résultats de l'atelier dans le rapport final du 4e rapport de suivi, qui est encore en cours de finalisation par le Programme des Nations unies pour le développement et Bappenas.

Dans le cadre de ce dialogue inclusif, trois personnes-ressources ont été invitées à partager leur expérience en matière de partenariat entre les OSC et le secteur privé. Rita Triharyani de YAKKUM a fait part des principales conclusions de l'évaluation des principes de Kampala réalisée en 2023, selon lesquelles la consultation des OSC sur les questions de développement est encore relativement faible et manque d'inclusivité, car très peu de questions importantes pour les OSC sont abordées par le gouvernement. Les OSC estiment que le secteur privé joue un rôle important dans la coopération au développement et crée un environnement favorable aux OSC. La collaboration entre les OSC et le secteur privé reste néanmoins insuffisante. Certaines bonnes pratiques en matière de partenariat entre les OSC et le secteur privé ont toutefois été identifiées :

1. La publication du règlement gouvernemental n° 60/2020 sur l'unité de services aux personnes handicapées dans le secteur de l'emploi et du règlement du ministre de la Main-d'œuvre n° 21/2020 sur les lignes directrices pour la mise en œuvre d'unités de services aux personnes handicapées dans le secteur de l'emploi, qui peuvent être un moyen de rapprocher les demandeurs d'emploi handicapés avec le gouvernement et le secteur privé. L'Association indonésienne des entrepreneurs a publié un guide d'entreprise pour l'emploi de personnes handicapées.
2. Le rôle du secteur privé dans la facilitation des petites et moyennes entreprises sous forme de consultations commerciales, de marketing de produits, de programmes efficaces de coordination et d'autonomisation des personnes handicapées et des groupes marginalisés pour qu'ils deviennent des entrepreneurs indépendants. C'est une expérience de Walang Perempuan, une petite ONG de l'Est de l'Indonésie.
3. Un autre exemple est celui de HWDI (Association nationale des femmes handicapées), qui gère des partenariats en matière de développement des capacités et facilite l'accès aux entreprises pour les femmes handicapées souhaitant devenir des entrepreneurs prospères. Cela a abouti au renforcement des capacités de 500 femmes handicapées et de leurs soignants dans cinq districts de l'est de Java et depuis 2019, elles ont soutenu leurs moyennes et petites entreprises.

Rokhmad Munawwir a partagé l'expérience de YAPPIKA dans la mobilisation des ressources de la philanthropie nationale et internationale et des secteurs privés, qui contribue à environ 20 % de leur financement organisationnel total. Rokhmad a souligné que les OSC sont confrontées à trois principaux défis pour accéder au financement du secteur privé. La première difficulté vient du gouvernement, qui exige des OSC qui collectent des dons publics qu'elles fassent un rapport trimestriel au ministère, ce qui n'est plus pertinent, car le renouvellement trimestriel demande beaucoup de temps et les réglementations sont dépassées, mais les bureaux des affaires sociales au niveau local s'y réfèrent toujours. De plus, il existe une perception erronée selon

laquelle le financement des organisations à but non lucratif ne devrait pas être utilisé pour les coûts opérationnels. Le deuxième défi est le partenariat inégal et le manque de confiance entre les OSC et le secteur privé, où il existe un conflit d'intérêt entre l'agenda du secteur privé et les valeurs organisationnelles des OSC. Le troisième défi est le déficit de capacités des OSC, qui manquent de connaissances et de compétences en matière de gestion systématique.

Beta Tony Agus, d'ExxonMobil Cepu, une grande société minière, a expliqué les modèles de collaboration des entreprises avec les OSC uniquement dans les zones environnantes où elles opèrent, ou les entreprises qui peuvent travailler avec les OSC dans de nombreuses zones indépendamment de l'endroit où elles opèrent, car leurs produits et services ne nécessitent pas de cadre géographique particulier. Il a également expliqué les enseignements qu'il a tirés au fil des ans du fait qu'une entreprise privée comme la sienne a dispensé de nombreuses formations aux communautés défavorisées pour finalement constater que le produit ne pouvait pas être commercialisé parce qu'elle n'avait pas assuré la bonne préparation de la chaîne d'approvisionnement. L'un des enseignements tirés de cette session est l'importance pour le secteur privé et les OSC de valoriser leur « investissement » en montrant le retour ou l'impact financier et social.

Après la session de partage, les participants ont discuté de la manière d'améliorer l'engagement des OSC dans la coordination, la mise en œuvre et le suivi de l'évaluation de la coopération au développement, ce qui a donné lieu aux recommandations suivantes :

1. Créer une plateforme inclusive pour la coopération au développement et les rapports sur les progrès du développement avec des bases de données en ligne accessibles aux acteurs locaux et nationaux. Le rapport existant sur les ODD n'est pas connu ni accessible à la plupart des OSC.
2. Les OSC peuvent contribuer au suivi et à l'apprentissage fondés sur des données probantes dans une perspective locale qui complète la perspective de suivi national du gouvernement. Il existe un besoin considérable d'améliorer la perspective du gouvernement sur le genre, le handicap et l'inclusion sociale.
3. Même s'il existe une demande d'investissement dans le renforcement des capacités des OSC, celles-ci peuvent également apporter un soutien au gouvernement et aux secteurs privés en tant qu'experts techniques dans la recherche, les domaines thématiques et les questions transversales.
4. Il existe un besoin considérable de renforcer les capacités organisationnelles des OSC, en particulier en matière de durabilité financière et de mobilisation créative des ressources, car elles travaillent généralement dans des contextes à faibles ressources alors que le soutien des donateurs, du secteur privé et du gouvernement reste limité ou restreint. Parmi les autres idées, on peut citer la formation à la capacité de mesurer le retour sur investissement du projet communautaire soutenu par le secteur privé, à la capacité d'élaborer des rapports responsables ainsi qu'à la mise en place de mécanismes efficaces de coordination et de compte rendu au gouvernement.

PHILIPPINES

Rapport du Council for People's Development and Governance (CPDG)
(Conseil pour le développement et la gouvernance des peuples)

En réponse à l'invitation du secrétariat mondial du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED), les Philippines font partie des 56 pays participant au quatrième cycle de suivi (4MR) du PMCED en 2024, afin d'évaluer la conformité des pays avec les principes, les mécanismes correspondants et les lignes directrices définis par les pays soutenant le plaidoyer en faveur d'une coopération efficace au service du développement.

L'Autorité nationale de développement économique (NEDA) fait office de secrétariat du PMCED philippin et dirige l'exercice de suivi parmi les acteurs du développement impliqués dans le processus. Le pays a joué un rôle de premier plan dans les exercices de suivi précédents. Il s'est engagé activement dans les cycles de suivi mondiaux précédents, en 2014, 2016 et 2018 respectivement, afin d'évaluer ses progrès dans la réalisation des engagements mondiaux pris lors du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide de Busan en 2011.

Le 22 mars 2024, la NEDA a invité les principaux acteurs du développement, y compris les points focaux nationaux pour des secteurs spécifiques, à la réunion de lancement au cours de laquelle elle a présenté le processus de suivi. Les participants ont discuté d'une vue d'ensemble du PMCED et de son rôle dans l'agenda international du développement. Il a ensuite été question des résultats du troisième cycle de suivi en 2018 et, enfin, du cadre, du processus, des outils et du calendrier du quatrième cycle de suivi.



La réunion de lancement du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) pour le quatrième cycle de suivi a été organisée par l'Autorité nationale de développement économique (NEDA) le 22 mars 2024 de 13 h à 15 h dans la salle de conférence du bureau du secrétaire de la NEDA, Mega Tower, EDSA, Ortigas Center, Mandaluyong City (Photo : CPGD).

Calendrier national pour le 4MR

Le PMCED 4MR du pays comprend cinq phases qui sont les suivantes :

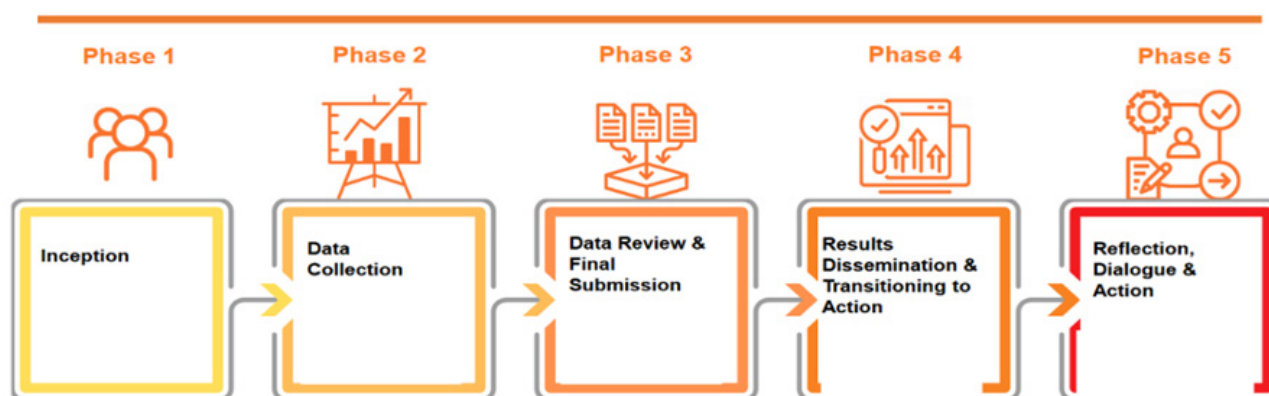
Phase 1 : Lancement, de janvier à mars 2024. Il s'agit de la phase préparatoire comprenant la réunion de lancement réalisée le 22 mars 2024.

Phase 2 : Collecte des données, de la première à la quatrième semaine d'avril 2024, pour les points focaux des principaux secteurs dont les Organisations de la Société Civile (OSC) et les syndicats. Le secrétariat du PMCED fournit un outil personnalisé pour l'évaluation de l'environnement favorable aux OSC et l'efficacité du développement.

Phase 3 : Révision des données et soumission finale, du mois de mai à la première semaine de juillet 2024

Phase 4 : Diffusion des résultats et lancement des mesures, de la troisième semaine de juillet à la première semaine d'août 2024

Phase 5 : Réflexion, dialogue et action, de la deuxième semaine à la quatrième semaine d'août 2024



Reporting Year of Reference: 2023

Figure 1. Phases du PMCED 4MR, Philippines Source : Secrétariat du PMCED PH

Objectifs

Selon la NEDA, le processus PMCED 4MR vise à évaluer les opportunités et les défis liés à l'établissement et au renforcement des partenariats entre et parmi les acteurs du développement et les pays, ainsi qu'à l'alignement des efforts sur la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Le PMCED, depuis sa création à partir du discours sur l'efficacité de l'aide, a évolué vers l'efficacité du développement en raison des multiples crises, de la pauvreté et de l'inégalité, avant même l'apparition de la Covid-19. L'objectif est censé être transformateur, en mettant l'accent sur la participation de multiples parties prenantes afin de parvenir à une plus grande inclusivité.

Cependant, les lacunes mises en évidence lors des cycles de suivi précédents persistent, notamment en ce qui concerne les évaluations et le manque de participation inclusive, de transparence et de responsabilité, exacerbés par les gouvernements autocratiques et les conséquences de la pandémie.

Les cycles de suivi, qui se tenaient auparavant tous les deux ans (2014, 2016, 2018), sont désormais intensifiés et couvrent la période allant de 2022 à 2026. Les Philippines jouent un rôle important en tant que membre du secrétariat mondial du PMCED de haut niveau. La NEDA représentait auparavant le pays dans ces forums.

Aujourd'hui, l'accent est mis sur les expériences des acteurs du développement et leur engagement avec les mécanismes gouvernementaux pour réaliser les plans et les objectifs de développement dans le cadre des ODD, en particulier l'Agenda 2023. L'un de ces mécanismes est le plan de développement renforcé, qui implique un large éventail de participation des OSC.

Les principes d'efficacité du développement, tels que décrits dans les principes d'efficacité d'Istanbul établis en 2011, sont pertinents. Ces principes mettent l'accent sur un environnement favorable aux OSC malgré la réduction des espaces pour les travailleurs ou les acteurs du développement, dans le but d'affirmer l'espace civique et démocratique pour le développement et la démocratie.

La NEDA a invité les parties prenantes à participer et à coopérer avec les points focaux dans les consultations qui seront menées, expliquant que l'exercice de suivi bénéficiera spécifiquement aux parties prenantes de la manière suivante :

1. Il contribuera aux efforts de plaidoyer grâce à un dialogue inclusif avec un large éventail d'acteurs du développement.
2. L'exercice produira des résultats spécifiques à chaque pays, ainsi que des agrégats globaux, qui serviront de preuves cruciales aux acteurs du développement pour identifier les forces et les opportunités. Ces données guideront les actions visant à maximiser l'impact de leur travail.
3. Il informera et façonnera les politiques visant à améliorer la coopération au développement.
4. Il contribuera au suivi d'indicateurs spécifiques des ODD et éclairera les processus d'examen national volontaire.

Le processus de suivi et d'évaluation

La NEDA a désigné des points focaux chargés de l'aider, par l'intermédiaire du coordinateur national, le sous-secrétaire Joseph Capuno, à collecter des données fondées sur des preuves. Le Council for People's Development and Governance (CPDG) sert de point focal pour les OSC, la Federation of Free Workers (FFW) est le point focal pour les syndicats, et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour les partenaires au développement. Il existe également un point focal pour le secteur privé, à savoir pour les grandes et les petites entreprises.

Le Secrétariat mondial du PMCED a désigné l'Association des fondations (AF) comme point focal pour les organisations philanthropiques, par l'intermédiaire du Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED). Toutefois, le secteur n'est pas encore officiellement reconnu et il n'existe pas d'ensemble d'outils spécifiques pour couvrir les préoccupations du secteur. Les outils de suivi du PMCED n'ont pas non plus été préparés.

Fourth Monitoring Exercise (2023-2026)



Figure 2. Structure du 4MR PMCED, Philippines Source : Secrétariat du PMCED PH

Le gouvernement national et les agences partenaires, c'est-à-dire le ministère de l'Agriculture, le ministère du Travail social et du Développement, le ministère du Budget et de la gestion, le ministère des Finances, entre autres, font également partie des parties prenantes consultées.

L'équipe de soutien conjointe de l'OCDE-PNUD (Organisation de coopération et de développement économiques — Programme des Nations unies pour le développement) fournit des conseils et un soutien tout au long du processus de suivi ; elle valide les données collectées et la production de résultats téléchargés par les points focaux des secteurs nationaux dans les portails désignés.

Chacun des points focaux doit désigner un point focal technique et un point focal de haut niveau. Pour le CPDG, la coordinatrice nationale, Maria Jennifer H. Guste, est le point focal technique, tandis que le point focal de haut niveau est la vice-présidente du CPDG, Rochelle M. Porras. Mme Porras est également directrice exécutive de l'Institut pour la recherche oecuménique concernant le travail et l'éducation (EILER).

La discussion a porté sur les composantes et les mécanismes de l'outil de suivi. Plus précisément, la conception des outils a permis à chacune des principales parties prenantes de passer en revue les éléments suivants :

- (a.1) les plans et stratégies de développement nationaux
- (a.2) les mécanismes institutionnalisés
- (a.3) les plateformes de dialogue
- (a.4) les politiques ou processus

Les informations principales pour le processus d'examen proviendront des consultations entreprises par les points focaux sectoriels. Les réponses à encoder par les points focaux font l'objet d'un accord consensuel entre toutes les parties prenantes consultées. Seuls les points focaux désignés peuvent accéder au portail du PMCED pour encoder les réponses.

Les principales questions soulevées lors de la réunion de lancement portent sur la faisabilité du programme et sur la possibilité d'améliorer ou de réviser l'outil de suivi. Les agences gouvernementales peuvent proposer des révisions aux outils qui les concernent, mais il n'est plus possible de réviser l'outil de suivi des OSC. Les parties prenantes ont négocié un échéancier plus souple pour la collecte des données.

Aucun soutien budgétaire n'est prévu pour la conduite des consultations à entreprendre par les parties prenantes. Le Secrétariat a indiqué qu'il essaierait de prendre des dispositions, mais il n'a pris aucun engagement.

Une réunion séparée a été organisée avec les points focaux des OSC, des syndicats et du secteur philanthropique le 3 avril 2024, au cours de laquelle le Secrétariat du PMCED PH a expliqué plus en détail les mécanismes du suivi, y compris le guide pour répondre aux questions ou aux soi-disant caractéristiques de la pratique, fourni par le Secrétariat mondial du PMCED. Les points focaux se sont engagés à fournir le contexte de toutes les réponses, et de même, les organisations consultées ont inclus leur bref historique. Un échéancier a été demandé. Les consultations seront publiées sur les sites web des points focaux et doivent mentionner le Secrétariat du PH.

Le secteur philanthropique pour ce cycle de suivi est regroupé avec les OSC. Les réponses aux outils de suivi des OSC incluront les syndicats et les organisations de travailleurs. En revanche, les réponses à l'outil de suivi des principes de Kampala seront données séparément par les OSC et les syndicats avec les organisations de travailleurs.

Les points focaux étaient chargés de :

1. Aider le coordonnateur national à garantir l'engagement des OSC (a) pour parvenir à un consensus au niveau national pour l'évaluation de «l'environnement favorable des organisations de la société civile», qui sera menée conjointement entre les OSC, les syndicats et les groupes de parties prenantes des fondations philanthropiques ; et (b) en assurant l'engagement du secteur privé ;
2. Fournir un soutien technique et des conseils (a) pour aider d'autres OSC, qui peuvent être nouvelles dans l'exercice de suivi, à comprendre le processus et le cadre de suivi, par le biais d'orientations/briefings, si nécessaire ; et (b) dans la collecte de données auprès des OSC, ce qui peut être réalisé par le biais d'une enquête, de réunions consultatives et d'ateliers, en coordination avec le coordonnateur national ;
3. Coordonner directement avec la NEDA/coordonnateur national pour faciliter l'enquête de suivi auprès des OSC participantes et fournir des informations complémentaires pour contextualiser les réponses des OSC pour le quatrième cycle de suivi, en particulier concernant «l'environnement favorable aux organisations de la société civile» et «l'évaluation des principes de Kampala pour l'engagement du secteur privé» ;
4. Élaborer un échéancier d'activité/un plan de travail et fournir des mises à jour régulières à la NEDA ou au coordinateur national sur les progrès de sa mise en œuvre.

Les outils de surveillance

Il existe deux séries d'outils de suivi pour les OSC.

La première série concerne l'efficacité du développement des OSC (ED) et l'environnement favorable (EF). Il comprend 17 questions organisées en quatre modules thématiques basés sur les principes de l'EF et de l'ED des OSC.¹

Le module 1 porte sur le dialogue des OSC sur les politiques nationales de développement et considère le dialogue multipartite comme un élément clé de l'EF des OSC. Il répond à la question principale : « Dans quelle mesure le gouvernement consulte-t-il les OSC dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement » .

Le module 2 sur l'évaluation des OSC se concentre sur ce que les OSC peuvent faire pour améliorer leur efficacité, leur transparence et leur responsabilité afin de s'engager efficacement dans le développement. Il répond à la question suivante : « Dans quelle mesure les partenariats sont-ils équitables et fondés sur l'intérêt mutuel entre les OSC de financement et leurs OSC partenaires ? »

Le module 3 porte sur l'environnement favorable au soutien des OSC par les partenaires du développement, c'est-à-dire sur la manière dont les fournisseurs de coopération au développement offrent un soutien financier aux OSC et sur leur engagement non financier plus large avec les OSC.

Le module 4 aborde l'environnement juridique et réglementaire, en examinant ce que les gouvernements peuvent faire, par le biais de lois, de politiques et de pratiques, pour créer un environnement favorable aux OSC. Il répond à la question « dans quelle mesure le cadre juridique et réglementaire permet-il aux OSC d'exercer ces droits en droit et en pratique ? »

La seconde série est destinée au suivi de l'évaluation des principes de Kampala pour l'engagement du secteur privé.

Statut des thèmes 4MR

Système national de coopération au développement

Quel est l'état des principaux systèmes de coopération au développement du pays et comment les partenaires de développement les alignent-ils et les utilisent-ils ?

Selon les dernières données disponibles, le pays ne dispose pas d'une politique nationale de coopération au développement.

Il dispose de mécanismes de coopération et de suivi. Par exemple, le ministère du Commerce et de l'Industrie (DTI) dispose d'un cadre de coopération au développement qui décrit la base sur laquelle le DTI s'engage avec les institutions financières multilatérales, les organisations de développement et les représentants des gouvernements étrangers partenaires, afin d'accomplir son mandat discuté en détail dans le plan de développement philippin. Ces partenaires de développement fournissent des voies, de l'expertise et des ressources qui sont pertinentes pour les résultats organisationnels du DTI, en particulier dans les domaines de l'agriculture rurale, des moyennes, petites et microentreprises, de la croissance inclusive, du genre et du développement, de la croissance verte, de la réduction et de l'adaptation au changement climatique, de la bonne gouvernance, des objectifs de développement durable des Nations Unies et d'autres domaines d'engagement international du gouvernement philippin.

Selon le DTI, les partenariats dans ces domaines sont conçus, développés et mis en œuvre dans des projets de manière à promouvoir et à renforcer des résultats sectoriels et sous-sectoriels spécifiques qui sont mis en œuvre par différents bureaux, agences et ses partenaires.

Il existe également le Forum de développement des Philippines (PDF) également mentionné par la NEDA lors de la réunion de lancement du PMCED 4MR du 22 mars 2024 avec les parties prenantes. Toutefois, selon la NEDA, les réunions du forum n'ont plus lieu.

Les rapports sur la coopération au développement comprennent l'examen du portefeuille de l'aide publique au développement (APD) que la NEDA présente au Congrès chaque année en juin, conformément à la loi de 1996 sur l'APD, qui a également créé le Comité de surveillance du Congrès sur l'APD ou COCODA pour surveiller les flux d'APD et la mise en œuvre des programmes et des projets financés par l'APD dans le pays. Le rapport annuel sur l'APD présente l'état d'avancement de tous les projets financés par l'APD et identifie en conséquence les causes des retards de mise en œuvre et d'achèvement ou les raisons des goulets d'étranglement, les dépassements de coûts.

Le système de gestion de l'information sur l'aide basé sur le système d'inventaire et de suivi des biens de secours (RGIMS) de Sahana Eden est actuellement utilisé par le département de la protection sociale et du développement (DSWD) pour gérer l'acheminement de l'aide humanitaire dans tout le pays. Le RGIMS est une application web qui suit l'évolution des biens de secours dans les entrepôts du pays, depuis leur première demande par les bureaux locaux du DSWD jusqu'à leur remise aux partenaires de mise en œuvre et aux unités de gouvernement local.

Sur le plan institutionnel, la NEDA dirige la coordination de la coopération au développement, y compris les examens annuels de l'APD. Parallèlement, l'examen, l'approbation et la gestion du financement du développement approprié sont supervisés par le ministère du Budget et de la Gestion et le ministère des Finances.

Les partenaires nationaux alignent leurs programmes de coopération dans le pays sur la vision Ambisyon Natin 2040, qui consiste à construire une société philippine prospère, à prédominance de classes à revenus moyens, où personne n'est pauvre ni laissé pour compte. Ils se réfèrent notamment au Plan de développement des Philippines (PDP), qui est le plan directeur du pays pour la réalisation des ODD dans le cadre de l'Agenda 2030.

Le dernier cycle de suivi du PMCED en 2018 rapporté par le gouvernement philippin a indiqué une amélioration de l'utilisation des cadres de résultats propres au pays par les partenaires de développement, passant de 64 % en 2016 à 68 % en 2018. En ce qui concerne les objectifs nationaux, ils sont passés de 85 % en 2016 à 100 % en 2018.

Cependant, les indicateurs, la disponibilité et la qualité des données, ainsi que les évaluations conjointes ont montré une tendance à la baisse. Les évaluations conjointes ont connu une baisse marquée de 12 points de pourcentage, passant de 58 % en 2016 à 46 % en 2018.

Selon l'étude « Fostering evaluation culture in the Philippines » (« Favoriser la culture de l'évaluation aux Philippines »), rédigée par Aldwin Urbina et publiée en 2023, les programmes et projets financés par l'APD ont été principalement entrepris par les partenaires de développement par l'intermédiaire d'évaluateurs externes.

Suivi et évaluation aux Philippines

Un processus systématique de suivi et d'évaluation (S&E) soutenu par un budget adéquat et des ressources humaines compétentes est essentiel pour déterminer si les programmes et les projets sont efficaces, durables, pertinents et s'ils permettent d'obtenir les résultats escomptés.

Le gouvernement philippin a adopté la gestion axée sur les résultats dans la gestion du secteur public afin d'améliorer la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans le cadre d'une approche à multiples facettes impliquant plusieurs réformes clés. À partir de 2007, les réformes ont porté sur la préparation et l'exécution du budget, puis sur le système de gestion financière en 2009, sur le système de gestion de la performance en 2011 et sur la planification du gouvernement national en 2010. Dans l'ensemble, les réformes visaient à créer un secteur public axé sur les résultats, responsable envers les citoyens et efficace dans la fourniture des services publics. En associant la performance à la budgétisation et aux incitations des employés, et en rationalisant les processus de planification et de suivi, le gouvernement cherche à améliorer son efficacité au service du public. Il a introduit des matrices de résultats sectorielles dans le plan à moyen terme du gouvernement national.

Malgré la mise en place de ces mécanismes et des politiques de soutien pour mettre en œuvre le S&E dans les agences gouvernementales responsables, les études sur les processus de S&E dans le pays soulignent que ces derniers ne sont pas encore pleinement mis en œuvre et que les résultats et les avantages ne sont pas encore visibles ou ressentis.

En 2023, Urbina a souligné que l'évaluation dans le pays n'est pas encore systématiquement intégrée dans les processus et les systèmes du gouvernement. Le suivi et l'évaluation n'ont été menés que pour quelques programmes et projets sélectionnés, mais ils sont en grande partie initiés par des institutions internationales de développement. Les processus de S&E n'ont donc pas influencé l'élaboration des politiques dans le pays. Malgré plusieurs tentatives pour institutionnaliser et légiférer une politique nationale d'évaluation dans le pays, des progrès significatifs restent à faire pour obtenir un soutien solide de la part des principaux acteurs et parties prenantes afin de garantir une utilisation systématique et cohérente des évaluations dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes et politiques publics.

Dans son document d'orientation intitulé "Institutionalizing a National Evaluation Policy" (« Institutionnaliser une politique nationale d'évaluation »), publié en juin 2021, le Bureau économique et politique du Sénat a observé que le suivi et l'évaluation aux Philippines sont limités et n'ont pas été largement intégrés dans les processus et les systèmes du gouvernement. Bien qu'il existe actuellement un cadre de politique

d'évaluation nationale (NEPF), celui-ci souffre de certaines lacunes. Selon l'étude, le suivi et l'évaluation sont fragmentés entre les agences gouvernementales et ne couvrent que la branche exécutive du gouvernement. Le NEPF n'exige pas de tous les services gouvernementaux qu'ils mettent en œuvre des activités de suivi et d'évaluation, ce qui est regrettable, car le suivi et l'évaluation, s'ils sont bien menés et systématiques, garantissent que toutes les politiques, tous les programmes et tous les projets importants et stratégiques sont évalués périodiquement.

En outre, bien que plusieurs lois philippines contiennent déjà une disposition ou une section relative aux activités de suivi et d'évaluation, le suivi et l'évaluation ne sont toujours pas mis en pratique par les agences et les décideurs concernés. Dans la plupart des cas, les agences ou comités désignés, en vertu de certaines lois, se concentrent uniquement sur les activités de suivi en fournissant aux deux chambres du Congrès les données produites par les programmes ou projets. Mais souvent, ces données ne fournissent pas les informations nécessaires sur l'impact, l'efficacité, la pertinence et la durabilité des politiques.

PROGRAMMES, PROJETS ET POLITIQUES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION		
Niveau national	Objectif	Résultat
Personnel de suivi du projet NEDA (1987) - Une division d'évaluation ex-post a été créée pour évaluer les programmes achevés.	Suivre et évaluer les programmes et projets de développement.	Le mandat d'évaluation de la NEDA a été réduit à la coordination des activités d'évaluation des donateurs. Contraint par le manque de financement pour entreprendre sa propre évaluation.
Loi sur l'APD de 1996	Mandater la NEDA pour examiner la performance des projets en cours financés totalement ou en partie par l'APD.	Des évaluations des programmes et projets financés par l'APD ont été menées, mais la plupart du temps entreprises par les partenaires de développement par l'intermédiaire d'évaluateurs externes.
Cadre d'indicateurs de performance organisationnelle ou OPIF (2000)	Améliorer l'allocation budgétaire, les dépenses et les rapports en vue d'une plus grande responsabilité et transparence dans la prestation des services publics. La priorité budgétaire est désormais axée sur les résultats et non plus sur les intrants.	Mise en œuvre inadéquate et limitée par (1) la fragmentation des systèmes de gestion des performances ; (2) la mauvaise qualité des informations sur les performances communiquées par les agences ; (3) la communication des objectifs de performance des agences dans un document distinct des documents budgétaires. Le livre OPIF contenait les budgets des agences basés sur les principaux résultats finaux (MFO) et les indicateurs et objectifs de performance. Le livre OPIF a également été soumis tardivement au Congrès, si bien que les délibérations budgétaires ont porté davantage sur les coûts, les intrants et les postes individuels que sur les résultats ; (4) l'OPIF ne couvrait qu'une partie limitée des MFO et des indicateurs.

Cadre politique national d'évaluation ou NEPF (2015) par le biais de la circulaire conjointe (JMC) n° 2015-01	Régir la pratique de l'évaluation des programmes et des projets bénéficiant d'un soutien budgétaire du gouvernement. Fournir des principes directeurs clairs et des normes d'évaluation pour servir de guide dans la conduite de l'évaluation du secteur public.	L'opérationnalisation a été bloquée en raison d'un désaccord entre les principaux acteurs chargés de la faire progresser, de niveaux variables de capacités d'évaluation dans les agences, d'un budget très limité pour la conduite des évaluations et de difficultés à mettre en place des unités d'évaluation indépendantes dans les agences. Le JMC ne s'applique qu'aux agences de la branche exécutive et, comme d'autres circulaires de l'exécutif, sa mise en œuvre est sujette à des incertitudes et peut facilement être annulée en cas de changement d'administration ou même simplement de changement de priorités internes.
Policy Window Philippines ou PWP (2014)	Le PWP est une initiative conjointe de la NEDA, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce du gouvernement australien et de l'Initiative internationale pour l'évaluation d'impact (3ie). Le programme vise à améliorer la culture de l'utilisation des données probantes dans la politique et la programmation du développement en générant des données probantes rigoureuses et de haute qualité sur des questions d'actualité auxquelles sont confrontés les décideurs ; et à renforcer la capacité des agences gouvernementales à institutionnaliser et à mettre en œuvre la prise de décision fondée sur des données probantes pour soutenir la mise en œuvre du NEPF.	En 2014-2020, cinq études d'évaluation d'impact ont été menées sur des programmes gouvernementaux clés, c'est-à-dire sur le travail et l'emploi, la protection sociale et les réformes judiciaires, afin d'évaluer l'efficacité et l'impact des programmes pour informer et améliorer la prise de décision. Un forum politique de haut niveau a été organisé pour faciliter les discussions entre les décideurs, les parties prenantes et les experts sur les résultats et les implications des évaluations. Ce forum a permis de promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et de souligner l'importance d'une évaluation rigoureuse dans la mise en œuvre et la réforme des programmes.
Fonds NEDA de suivi et d'évaluation (2015)	Initialement prévu dans le budget national de 2015 pour soutenir la mise en œuvre du NEPF, il vise à donner à la NEDA les moyens de mettre en œuvre et de gérer l'évaluation, ainsi qu'à renforcer les capacités des agences gouvernementales en matière de suivi et d'évaluation des programmes et projets prioritaires.	17 études d'évaluation sur les infrastructures, l'agriculture, la protection de l'environnement et les programmes de logement du gouvernement ont été menées à bien. Parmi les autres activités soutenues par le fonds figurent le développement d'un système d'information pour le suivi et l'évaluation des programmes et projets prioritaires ainsi que l'organisation d'ateliers de formation sur l'évaluation de l'impact. Les défis comprennent la faible capacité des utilisateurs finaux à concevoir et à gérer la conduite des études ; les retards dans la passation des marchés dus à l'échec des appels d'offres, qui sont généralement dus à l'étroitesse du marché des consultants en évaluation et des prestataires de services de formation ; l'indisponibilité des données de base et des documents de référence ; la difficulté à obtenir l'engagement des parties prenantes en ce qui concerne l'appropriation des résultats de l'évaluation ; la faible performance des contractants et la faible qualité des résultats ; le faible accès et la faible diffusion des résultats de l'évaluation ; l'incertitude quant à l'utilisation des résultats de l'évaluation ; et la difficulté à obtenir l'acceptation des résultats de l'évaluation par les parties prenantes et la reconnaissance de l'indépendance du processus d'évaluation.

Projet stratégique de suivi et d'évaluation (2017) – NEDA en collaboration avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)	Entreprendre des activités de développement des capacités pour la NEDA et d'autres agences gouvernementales en vue d'une évaluation plus efficace du plan de développement national et du programme d'investissement du pays.	Dans le cadre de ce projet, six études d'évaluation ont été réalisées. Un cadre d'évaluation des compétences et une boîte à outils pour l'élaboration de l'agenda national d'évaluation ont également été produits. L'unité centrale d'évaluation de la NEDA a été créée pour remplir des fonctions d'évaluation, démontrer l'importance et les avantages d'un rôle plus actif dans la conduite et la gestion des études d'évaluation, et mettre la pratique de l'évaluation au même niveau d'attention et d'approfondissement que le suivi.
Forum du réseau M&E lancé par la NEDA en 2011.	Fournir un lieu d'apprentissage et de partage des connaissances afin de maintenir une communauté de pratique pour les praticiens de l'évaluation à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement.	Depuis 2011, le forum est organisé chaque année pour compléter et mettre en valeur les efforts de développement des capacités et contribuer à cultiver une communauté de pratique sur l'évaluation dans le pays. À ce jour, huit forums et onze webinaires ont été organisés par la NEDA, avec l'aide du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), de la Banque asiatique de développement (BAD) et du PNUD.
Classification des dépenses de programme du ministère du Budget et de la Gestion (2011)	Restructuration des budgets « par poste » des agences.	Aligne les résultats sur les dépenses budgétaires qui contribuent à des résultats organisationnels, sectoriels et sociétaux de plus haut niveau.
Ordonnance administrative n° 25 (création d'un groupe de travail interinstitutions sur l'harmonisation des systèmes de suivi des performances, d'information et d'établissement de rapports du gouvernement national)	Harmoniser, unifier, rationaliser et simplifier toutes les exigences et tous les processus existants en matière de suivi et d'établissement de rapports, conformément au système de gestion des performances axé sur les résultats.	
Circulaire du budget national n° 565 publiée par la DBM en 2016 pour l'adoption d'une politique de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports axés sur les résultats (RBMER).	Renforcer, rationaliser et normaliser le système RBMER par la communication en temps utile d'informations fiables, précises et crédibles sur les performances, afin de soutenir l'amélioration des politiques et des programmes, la gestion des dépenses et la prise de décision au niveau local et national.	

Suivi et évaluation des programmes et projets régionaux	Objectif	Résultat
Système de suivi et d'évaluation des projets régionaux (1989)	Il s'agit du principal mécanisme institutionnel de suivi et d'évaluation des programmes et des projets du gouvernement au niveau infranational. Le suivi et l'évaluation sont passés de la détermination de l'efficacité et de l'efficacité des projets à la détermination de la réalisation des objectifs de développement social et économique contribuant aux objectifs de développement national.	Les efforts déployés pour entreprendre des évaluations doivent rattraper les efforts entrepris pour le suivi. Depuis 2016, 15 études d'évaluation sur des programmes et projets spécifiques à une région ont été commandées et achevées dans le cadre du Fonds de S&E administré par la NEDA, qui est un crédit annuel du budget national consacré à la réalisation d'évaluations d'impact et d'autres études d'évaluation, entre autres.
Planification du développement à moyen terme axée sur les résultats	Objectif	Résultat
Matrice de résultats ou MR (2011)	Conçue pour orienter le plan de développement à moyen terme vers les résultats, elle sert de guide pour la planification, la programmation et la budgétisation des agences de mise en œuvre et de supervision, et permet le suivi et l'évaluation de l'avancement du plan. Elle est destinée à intégrer toutes les autres initiatives de résultats afin d'aider le gouvernement à identifier les domaines prioritaires pour les interventions de développement et à suivre les progrès dans ces domaines.	La conduite d'évaluations, en tant que moyen de mesurer et d'obtenir des preuves sur les résultats dérivés des stratégies et des interventions prioritaires définies dans le plan et la MR, n'est pas encore manifeste.

Sources : citées dans

Ne laisser personne de côté

Le DSWD est l'une des agences gouvernementales qui a fait l'objet d'un processus d'évaluation sur la base des lignes directrices du NEPF. Il a constaté l'absence de planification et de programmation cohérente du développement national.

Le DSWD a noté par exemple le déploiement des programmes visant à concrétiser l'Agenda 2030 d'éradication de la pauvreté et de l'inégalité. Selon son rapport, contrairement à d'autres pays, aux Philippines, ce n'est pas une autorité politique forte comme le président qui a dirigé la coordination de l'Agenda 2030. Au lieu de cela, la responsabilité de garantir l'engagement politique et de mettre en œuvre les ODD incombait à la NEDA, qui se concentrait principalement sur la mesure des ODD. Le rapport souligne la nécessité d'un leadership politique plus fort, d'une vision unifiée de la protection sociale et d'une approche plus intégrée de la planification et de la mise en œuvre des ODD.

Les défis de la protection sociale et de la mise en œuvre des ODD comprennent (1) l'absence d'une vision forte de la protection sociale comme moyen d'atteindre les ODD ; en conséquence, (2) l'absence d'une orientation stratégique claire pour la protection sociale a posé des problèmes pour garantir l'inclusivité et évaluer l'impact des politiques et des programmes de protection sociale sur la réalisation des ODD ; (3) la planification fragmentée entre les agences de mise en œuvre a entraîné un manque de cohérence et de synergie qui a sapé l'efficacité globale des efforts de protection sociale ; (4) certains des indicateurs des ODD

du pays sont trop programmatiques et ne saisissent pas pleinement l'essence et les objectifs des ODD.

Les ODD doivent encore être pleinement adoptés au niveau national et localisés sur le terrain pour contribuer à l'éradication de la pauvreté et de l'inégalité.

Transparence

Quelles mesures les pays partenaires et les partenaires de développement prennent-ils pour rendre la coopération au développement transparente ?

Le PDF était censé assurer une certaine transparence dans la communication des mises à jour et des résultats de la coopération au développement. Il ne s'est pas réuni depuis 2018. Même lorsqu'il était opérationnel les années précédentes, on constate que très peu d'OSC sont invitées alors que la majorité sont des institutions financières et des entités privées.

L'examen du portefeuille de l'APD ne donne pas de détails sur l'état de la mise en œuvre, tandis que la Commission d'audit publie des rapports par agence de mise en œuvre. Toutefois, l'accès aux rapports détaillés n'est pas facilement disponible et n'est pas non plus fourni sur demande, à moins qu'ils ne soient demandés lors des délibérations sur le budget annuel.

À la suite de demandes répétées des OSC et des parties prenantes en 2018, le ministère des Finances a mis à disposition des accords de prêt pour des projets d'infrastructure.

L'ensemble de la société

Dans quelle mesure les gouvernements infranationaux, les parlements, les OSC, le secteur privé, les fondations et les syndicats sont-ils impliqués dans le processus de développement ?

Comment chacun est-il consulté et ciblé dans le cadre de la coopération au développement ? Et existe-t-il des données ventilées permettant de suivre les progrès réalisés ?

Une étude de base de 2022 sur l'environnement favorable aux OSC, commandée par Ibon International, a identifié les mécanismes et les statuts en place pour faciliter la participation de la population au développement et à la gouvernance. En voici une énumération :

1. Le pays dispose de diverses lois et statuts qui garantissent la participation de la population au développement et à la gouvernance. Parmi ces lois et statuts, on trouve :

1. La Constitution philippine de 1987, rédigée soi-disant pour empêcher une répétition du régime autoritaire du président de l'époque Ferdinand Marcos, Sr., a garanti les droits et libertés fondamentaux des Philippines, y compris le droit de former des organisations ou des associations, le soutien de l'État aux organisations populaires, aux ONG, aux communautés, aux organisations communautaires ou sectorielles. La constitution prévoit également la participation des listes de partis au pouvoir législatif.
2. Le Code de gouvernement local des Philippines de 1991, qui institutionnalise la participation des OSC au développement local et à l'élaboration des politiques par le biais des conseils de développement local (LDC), ainsi que des organes spéciaux

des unités de gouvernement local (LGU). Les provinces, les villes et les municipalités, ainsi que les barangays, ont des conseils de développement local avec des OSC pour un mandat de trois ans.

3. Le Code des coopératives de 1990, la Loi sur les femmes dans le développement et l'édification de la nation de 1992.

4. Il existe un cadre politique national d'évaluation créé par la circulaire conjointe n° 2015-01 publiée le 15 juillet 2015, qui implique les OSC et d'autres parties prenantes dans la conduite d'une évaluation indépendante des programmes et projets gouvernementaux et dans la définition de l'orientation politique générale de l'agenda d'évaluation du secteur public.

2. Les agences exécutives nationales et les espaces de la société civile comprennent :

1. La NEDA, qui est la principale agence d'élaboration des politiques économiques et de développement aux Philippines. Elle est chargée de mener des consultations multisectorielles et régionales pour contribuer au plan de développement du pays. Elle est l'agence de coordination pour la mise en œuvre des engagements internationaux tels que les objectifs de développement durable et les principes de coopération efficace en matière de développement du Partenariat mondial pour une coopération efficace en matière de développement. La NEDA dirige également la formulation du plan de développement philippin, qui sert de feuille de route au pays pour le développement national et également pour les objectifs de développement durable. Les sections régionales de la NEDA (les conseils de développement régional) élaborent les plans de développement régionaux qui sont adoptés pour être mis en œuvre par les collectivités territoriales.

2. Le département de l'intérieur et de la gouvernance locale (DILG) est chargé de promouvoir la paix et l'ordre, de garantir la sécurité publique et de renforcer la capacité des collectivités locales à fournir efficacement des services de base aux citoyens.

3. Le département du travail social et du développement (DSWD) accrédite les OSC pour la fourniture de services humanitaires dans les zones sinistrées.

3. Il existe également des mécanismes institutionnalisés, à savoir :

1. La Commission nationale de lutte contre la pauvreté (NAPC), où siègent 14 représentants des OSC du secteur de base, ainsi que des représentants clés du gouvernement. La NAPC est chargée d'élaborer des recommandations politiques pour lutter contre la pauvreté et les inégalités.

2. Le pays est également membre du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), hébergé par le ministère du Budget et de la gestion. Le PGO sert de plateforme où les initiatives multilatérales convergent pour obtenir des engagements concrets de la part des gouvernements afin de promouvoir la transparence, de responsabiliser les citoyens, de lutter contre la corruption et d'exploiter les nouvelles technologies pour améliorer et renforcer la gouvernance.

3. L'engagement de la société civile est par ailleurs institutionnalisé dans des commissions constitutionnelles indépendantes, telles que la Commission des droits de l'homme et la Commission d'audit.

L'étude préliminaire a montré que les OSC de base qui existent depuis des décennies s'engagent activement auprès du gouvernement, du niveau national aux unités gouvernementales locales (LGU). Malgré cela, nombre d'entre elles sont encore cataloguées et victimes de discrimination.

Consultations des OSC

Quatre consultations ont été organisées pour les OSC. Deux ont été menées en ligne pour préparer les consultations en face à face, tandis que les deux autres étaient des consultations présentiellles et hybrides.

Des convocations assorties d'une lettre d'invitation officielle dûment signée par les interlocuteurs des parties prenantes, y compris le coordinateur national du PMCED PH, ont été envoyées avec les références pertinentes, y compris le fichier Excel de l'outil de suivi fourni par l'Agence nationale pour l'environnement et le développement.

Pour préparer les ateliers, le CPDG a effectué une orientation en ligne sur le 4MR PMCED et a discuté des outils de suivi à utiliser.

Le CPDG et la FFW ont organisé les consultations des ateliers, en partenariat avec l'Institut pour la recherche oecuménique concernant le travail et l'éducation (EILER), le Center for Women's Resources (CWR), le PH Civil Society SDG Watch, avec le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) et en coopération avec la NEDA et le PMCED.

Ces ateliers ont eu lieu les 15 et 23 avril 2024. En utilisant les outils de l'atelier du PMCED, les OSC parmi les fédérations syndicales et les institutions de travailleurs, ainsi que les réseaux d'OSC, ont partagé leurs différents contextes pour décider des réponses qui décrivent le mieux la situation actuelle de la coopération au développement.

Trente-huit OSC ont participé aux séances de consultation des 15 et 23 avril. Parmi elles, dix étaient des syndicats et des organisations de travailleurs. L'Association des fondations a quant à elle soumis les réponses de vingt de ses membres..



«Venant d'une région pauvre confrontée à des attaques contre les OSC et les communautés pour avoir affirmé leur droit au développement, il est crucial de contrôler comment cet exercice se traduira par des avantages tangibles tels que la sécurité alimentaire et l'amélioration des moyens de subsistance pour les communautés pauvres et marginalisées, ainsi que le bien-être général. L'importance de ce processus est de fournir un lieu où nous pouvons exprimer nos préoccupations concernant notre travail de développement. Grâce à ce double partenariat pour une coopération au développement efficace, nous pouvons réellement évaluer l'impact et la pertinence des services des OSC par rapport aux actions ou inactions des gouvernements»

- Jazmin Jerusalem



« En tant que reflet des modules 1 à 4, cet atelier de consultation constitue une excellente plateforme pour contextualiser nos questions. Nous espérons que les décideurs nous entendront et que nous pourrions agir pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays, y compris les droits économiques, sociaux et culturels de la population – Jazmin Jerusalem

Au total, 58 OSC, dont des organisations de travailleurs et des syndicats, ont participé à la 4MR PMCED.

Mme Jazmin Aguisanda-Jerusalem, directrice exécutive du Leyte Center for Development et représentante sectorielle du Conseil national de lutte contre la pauvreté, a souligné l'importance de l'exercice de suivi et le rôle des OSC dans le renforcement d'une coopération inclusive, coopérative et efficace entre les acteurs du développement.

Mme Rochelle Porras, directrice exécutive de l'EILER et vice-présidente du CPDG, a réitéré l'importance de la consultation, qui constituera un outil de responsabilisation des acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans la mise en œuvre de l'agenda du développement. Nous avons un devoir et une responsabilité dans la réalisation de l'agenda du développement. L'État a l'obligation d'améliorer la situation du pays. C'est le fondement de l'agenda du développement et des principes d'efficacité du développement.

Mme Porras a insisté sur le fait que l'efficacité du développement est une reconnaissance du fait qu'il existe des acteurs étatiques et non étatiques pour le développement. Les partenaires du développement et les OSC parlent de cadres de développement. La différence réside dans le fait que les OSC de base prônent un cadre de développement dirigé et centré sur l'être humain. *« Nous allons internaliser la manière dont nous exprimons notre expérience du travail de développement par rapport au cadre de développement et à l'agenda de développement établi dans le pays. Il est nécessaire de comprendre en profondeur ce cadre de développement. Par ailleurs, il est possible d'utiliser cette consultation pour partager les expériences fondamentales des acteurs du développement impliqués et de faire avancer l'agenda sur la manière d'améliorer l'accès aux divers mécanismes de développement à des fins d'inclusivité et de démocratie ».*

Elle a ajouté que le CPDG, en collaboration avec d'autres réseaux, avait organisé une formation sur l'efficacité du développement. Elle espère que cette formation sera exprimée au cours de cette consultation et qu'elle sera incluse dans le quatrième cycle de suivi. Elle espère que la discussion sera fructueuse et que les contributions et les connaissances acquises serviront à affirmer le rôle important des OSC dans un espace civique qui se rétrécit.

Les espaces civiques restent restreints

Tout en notant l'importance de l'exercice de suivi du PMCED, les OSC ont souligné les contraintes croissantes qui pèsent sur les espaces civiques malgré les promesses du gouvernement de favoriser un environnement propice à une participation effective de la société civile au développement et à la gouvernance. Elles se sont dites très préoccupées par le fait que les menaces, le harcèlement, les disparitions forcées et même les exécutions extrajudiciaires se sont apparemment normalisés au cours des cinq dernières années.

Les OSC ont fait part de leurs expériences inégales en ce qui concerne les mécanismes permettant la participation effective des OSC et de leurs parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, ainsi qu'à la gouvernance démocratique. Ces mécanismes de coopération au développement étaient très inégaux et insuffisants.

Sur l'environnement favorable aux OSC et l'efficacité du développement

Il a été difficile de choisir la meilleure réponse, en utilisant les caractéristiques recommandées de la pratique, pour guider les OSC dans le choix du niveau le plus approprié pour fournir le récit de l'EF et de l'ED des OSC. Les participants ont observé un manque de cohérence dans les caractéristiques de la pratique et les questions posées, ce qui a créé plus de confusion que de clarté. Tous ont convenu que l'outil devait être amélioré.

Module 1. Espace de dialogue des OSC sur les politiques nationales de développement. Ce module comporte quatre questions..

1. À la question de savoir si les OSC sont consultées dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement, les OSC se sont accordées à choisir le niveau 2 ou le niveau b, c'est-à-dire qu'il y a eu des consultations occasionnelles, mais que la qualité de la consultation n'est pas suffisante (en ce qui concerne la diversité totale de la participation, le contenu convenu, le format permettant le dialogue)..

Les syndicats sont rarement invités et les BPO ne l'ont pas été. Quant au secteur paysan, il se sent exclu même lorsqu'il est invité. Ils sont plus nombreux que les représentants du secteur privé ou des entreprises.

Le représentant du secteur des BPO a fait remarquer que c'est l'association des entreprises de BPO qui a rédigé le code des BPO et que les travailleurs des BPO n'ont pas été consultés.

La sélection des invitations n'est pas claire. Certains estiment que le processus d'invitation et la conduite des consultations ne servent qu'à assurer la conformité. L'uniformité de la qualité des consultations et leur importance peuvent être

améliorées pour inclure davantage d'OSC, y compris des organisations populaires. Le retour d'information est insuffisant et la diffusion est limitée.

On observe également un manque de participation aux conseils et aux groupes de travail techniques, seules quelques OSC étant représentées, négligeant des secteurs tels que les personnes handicapées et les femmes, qui devraient idéalement être inclus.

2. En ce qui concerne la consultation sur les ODD, il existe effectivement un mécanisme institutionnel, à savoir la Chambre des parties prenantes des ODD, mais il y a une sélectivité dans la participation des parties prenantes ou dans le processus de sélection des membres de la Chambre.

Il y a plus de membres du secteur privé que d'OSC au sein de la chambre. Il existe un espace institutionnel, mais la participation des OSC est très limitée.

On a également l'impression que seules quelques OSC sélectionnées ont été consultées sur les ODD et qu'un appel à la participation nationale n'a jamais été lancé. Les OSC consultées peuvent ne pas représenter de manière adéquate les secteurs qu'elles disent représenter, en particulier ceux qui travaillent au niveau local.

En somme, bien qu'il existe un mécanisme ou une institution à travers la Chambre des parties prenantes des ODD, le fait est que la participation des OSC est limitée.

La description la plus proche de la consultation sur les ODD, y compris la priorisation, la mise en œuvre et le suivi, est le niveau b ou le niveau 2. Toutefois, ils ont précisé que l'intégration des ODD se fait davantage au niveau des agences gouvernementales nationales.

L'intégration de la planification des ODD, des processus de suivi et des évaluations régulières peut être améliorée. Cette observation est soutenue par les LGU. Il reste beaucoup à faire pour intégrer et localiser les ODD [29].

Les OSC ont souligné la nécessité de définir des objectifs et des indicateurs clairs dans les plans nationaux, ainsi que leur mise en œuvre aux niveaux national, local et sectoriel. Bien que les rapports soient établis sur la base d'indicateurs, ces derniers n'ont pas encore été intégrés dans le système de rapports du gouvernement pour étayer les affirmations d'intégration.

Un membre de la chambre des parties prenantes a fait part de sa frustration en essayant d'intégrer les ODD dans le plan de développement des Philippines. Il est nécessaire de répercuter et d'intégrer les ODD dans les organismes d'exécution. Les OSC ont un rôle à jouer à cet égard. Le ministère du Travail et de l'Emploi (DOLE) est un exemple où il existe des efforts pour intégrer les ODD dans le plan pour le travail et l'emploi grâce à une campagne active des groupes de travailleurs. Il se peut que d'autres agences n'aient pas déployé d'efforts similaires, en particulier dans le secteur public.

Le niveau 2 est réalisable grâce à des consultations et des processus significatifs impliquant les OSC.

3. En ce qui concerne l'accès aux données gouvernementales pour une participation efficace aux consultations avec le gouvernement, il existe une politique par le biais d'un décret de l'administration précédente, mais une loi sur la liberté d'information n'a pas encore été adoptée. La réponse ici est de niveau 2 ou b. Il existe de nombreuses limitations aux données ou informations autorisées à être rendues publiques. Dans de nombreux cas, les informations ne sont pas mises à jour.

Il faut se conformer à certaines exigences imposées par les agences gouvernementales qui contrôlent les informations nécessaires. Le respect des délais de publication des documents est également une préoccupation des personnes qui accèdent aux données. En outre, les OSC doivent procéder à leur propre validation et à leur propre travail de fond pour obtenir des données plus proches du scénario actuel.

Une autre observation est que la loi sur la confidentialité des données est utilisée comme motif pour ne pas donner les informations pertinentes demandées. L'inefficacité des pouvoirs publics est également un facteur, à savoir les lourdeurs bureaucratiques.

Des informations sont également fournies en échange d'une redevance, comme les informations sur les entreprises et leurs états financiers provenant de la Securities and Exchange Commission, en particulier pour les syndicats qui ont besoin de ces informations comme base de leurs conventions collectives.

4. En ce qui concerne la mesure dans laquelle les résultats des récentes consultations avec les OSC ont influencé la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement par le gouvernement, la réponse est de niveau 2 ou b. Seuls les commentaires mineurs fournis par les OSC lors des consultations sont, dans le meilleur des cas, pris en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement. Ils ont convenu que (i) des consultations avec les OSC ont lieu, mais qu'aucun commentaire ou seulement des commentaires mineurs sont normalement pris en compte ; (ii) en général, il est particulièrement difficile de déterminer dans quelle mesure les recommandations des OSC ont été prises en compte ; et (iii) le gouvernement ne répond pas aux documents des OSC.

Les syndicats ont cité en exemple le rapport du comité tripartite de haut niveau qui a révélé une violation de la liberté d'association, une disposition de la convention n° 187 de l'Organisation internationale du travail, mais le DOLE a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'une « perception », malgré les nombreuses données présentées. Les syndicats ont recommandé la formation d'une commission présidentielle tripartite, mais c'est un comité interagences qui a été mis en place.

Les OSC n'ont que très peu d'occasions de participer à l'élaboration du projet et se contentent généralement d'en assurer le suivi. Le projet de logement Pambansang Pabahay Para sa Pilipino du ministère des établissements humains et du développement urbain est également cité en exemple.

Module 2 : L'efficacité des OSC en matière de développement : responsabilité et transparence

1. En ce qui concerne la mesure dans laquelle les partenariats sont équitables et fondés sur l'intérêt mutuel entre les OSC de financement et leurs OSC partenaires, la plupart des OSC ont des relations de projet à court terme, souvent ponctuelles, qui sont uniquement l'expression des intérêts de programmation de l'OSC de financement ou du niveau 1.

Bien qu'il y ait un certain nombre de partenariats à plus long terme, ceux-ci sont occasionnels en raison des réglementations strictes de la Securities and Exchange Commission et du Bureau of Internal Revenue, ce qui rend difficile le maintien de l'enregistrement.

Nombre d'entre elles ont également indiqué qu'elles ne recevaient que des dons et des billets de voyage sans financement de programme.

Les politiques répressives, même de la part d'entités telles que les églises, contribuent aux crises à court terme et limitent la capacité des OSC à se conformer. Les donateurs internationaux financent généralement des initiatives spécifiques à des projets, et le financement à plus long terme est généralement basé sur des projets et axé sur les réponses humanitaires ou d'urgence.

On observe également que les grandes ONG ont localisé leurs efforts. Il existe également une concurrence entre les ONG qui ont localisé leurs opérations.

2. 2. En ce qui concerne l'étendue de la participation des OSC à la coordination initiée par les OSC, y compris les mécanismes (par exemple les plateformes, les réseaux, les associations) qui facilitent l'engagement des OSC dans le dialogue politique et/ou la coordination entre les OSC au niveau national ou sectoriel, la discussion a tourné autour de la détermination du niveau approprié de participation des OSC aux mécanismes facilitant leur engagement dans le dialogue politique, dans le contexte des défis posés par le rétrécissement des espaces civiques et les attaques gouvernementales. Les participants ont exprimé des points de vue différents, soulignant la nécessité de trouver un équilibre entre la reconnaissance des efforts des OSC et la réalité des obstacles tels que les attaques et les limitations.

Alors que certains préconisent ou préfèrent le niveau 4, d'autres mettent en garde contre une surestimation et soulignent l'importance de refléter avec précision l'environnement actuel dans lequel les OSC opèrent. Des inquiétudes apparaissent quant à la conception du questionnaire et à son adéquation avec les réalités nuancées auxquelles sont confrontées les OSC. La question ne reflète pas les niveaux 1 à 4. En ce qui concerne la participation au dialogue politique qui ne se traduit pas par des mécanismes, si nous sommes performants, il s'agit du niveau 4. Cependant, le problème est dû au rétrécissement de l'espace de développement : est-ce que cela influe sur la politique ? Au contraire, lorsqu'il y a injustice, il y a résistance.

Les OSC ont critiqué la conception de l'enquête pour avoir confondu deux concepts distincts et suggèrent que la question elle-même est erronée. Le problème de la formulation du questionnaire est défectueux. Pour répondre à la question sur

le degré de participation des OSC aux mécanismes qui facilitent l'engagement, elles ne le font pas parce qu'elles sont attaquées. Au niveau 4, il existe des plateformes importantes, mais elles sont activement empêchées en raison des attaques. Les points sont erronés. Niveau 4 sur la participation des OSC, mais on attaque les OSC et on les empêche de participer aux politiques, et il faut le souligner. Le dilemme est que les OSC veulent affirmer qu'il y a un réseau ou des réseaux, mais soulignent avec force que ceux-ci sont entravés.

Les OSC s'inquiètent de voir leurs réponses mal interprétées comme si elles disposaient d'un bon environnement favorable et que leur efficacité en matière de développement était mise en pratique. Elles ne choisissent pas le niveau 1 parce qu'il existe une plateforme nationale défendant les principes d'Istanbul pour l'efficacité du développement, mais en termes d'engagement dans le dialogue, la réponse est le niveau 1.

Le niveau 2 est également très envisagé. Les mécanismes des OSC et la participation sont étroitement liés. Malgré les mécanismes de participation, c'est la préférence du gouvernement qui dicte la direction à prendre. Pour éviter d'exagérer la force et les efforts des OSC, il pourrait s'agir du niveau 2, mais au point de s'asseoir sur les désirs du gouvernement. La conception de l'enquête ne permet pas de saisir la réalité nuancée, en particulier en ce qui concerne l'implication des OSC et l'ingérence du gouvernement. Elle souligne qu'il y a des OSC, met en évidence la première partie, mais n'est pas d'accord avec ce premier point. Le réseau ne fonctionne pas de cette façon ? L'évaluation de niveau 2 est fortement nuancée. Il y a des réseaux, mais pas d'implication, ils sont attaqués. L'écart entre la participation réelle et la perception qu'on en a, qui décrit un environnement favorable, a suscité des inquiétudes ; où se situe le rétrécissement de l'espace civique ? Même s'il est présent au niveau 4, en réponse au module 2, l'important est qu'il y ait un espace sûr pour que les OSC puissent fonctionner. De nombreux investissements sont détruits. Comment cela se reflète-t-il dans tous les modules ?

Bien qu'il y ait des plateformes en place, le gouvernement, par ses politiques répressives, interfère et limite leur efficacité. Malgré une forte présence des OSC, les interférences du gouvernement les maintiennent au niveau 1 en termes de participation.

Le consensus s'est orienté vers le niveau 2 ou 3, tout en reconnaissant le contexte répressif et la nécessité de nuancer la notation et les déclarations.

Le niveau 3 ou C a finalement été choisi. Il existe de nombreux mécanismes de coordination initiés par les OSC, tant au niveau sectoriel qu'au niveau national, conformément aux plaidoyers des OSC en faveur de l'amélioration de leur efficacité en matière de développement. La participation des OSC à ces plateformes est élevée. Toutefois, l'environnement répressif et l'ingérence du gouvernement empêchent une participation efficace.

Une déclaration est proposée, suggérant le niveau 2 ou 3 avec des réserves concernant l'environnement répressif.

3. Dans quelle mesure les OSC mettent-elles en œuvre leur travail de développement en s'inspirant des normes et principes internationaux en matière de droits de l'homme, par exemple les approches fondées sur les droits de l'homme ?

La réponse est de niveau 3 ou 4, il y a des preuves dans la pratique. Les OSC ont généralement des politiques et des programmes guidés par les normes et principes internationaux en matière de droits de l'homme et il est prouvé que la plupart d'entre elles travaillent de manière à institutionnaliser ces politiques pour guider les pratiques externes et internes des OSC.

4. En ce qui concerne le degré d'alignement des OSC sur les mécanismes de responsabilité mis en place par les OSC pour assurer la transparence et la multiplicité des responsabilités, les OSC ont une nouvelle fois indiqué que les choix correspondants et les caractéristiques de la pratique ne correspondaient pas. La façon dont la question est formulée est erronée et problématique.

Dans le contexte philippin, le Conseil philippin pour la certification des ONG est une institution existant en vertu de la loi, c'est un mécanisme initié par les OSC qui surveille les rangs des OSC en matière de transparence, de responsabilité et de bonne gouvernance. Il existe également le code de conduite de CODE-NGO. Mais la preuve et/ou la documentation de l'alignement n'est pas clairement établie.

Le CPDG et ses membres adoptent les principes d'Istanbul pour l'efficacité du développement.

Malgré cela, on observe que les mécanismes et les systèmes en place sont utilisés comme des armes contre les OSC, en particulier celles qui critiquent les politiques qui compromettent le bien-être de la population.

Aucun consensus n'a été atteint pour répondre à cette question.

Module 3 : Coopération au développement avec les OSC

1. Dans quelle mesure les partenaires du développement consultent-ils les OSC dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de leurs politiques et programmes de coopération au développement ?

Il y a eu trois niveaux de réponses. La coopération varie en fonction de l'orientation des partenaires de développement. Avec les institutions financières internationales traditionnelles, comme les agences d'aide unilatérales telles que la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, les consultations sont symboliques. Contrairement aux organisations des Nations unies fondées sur les droits, comme l'Organisation internationale du travail, les OSC sont consultées de manière significative. D'autre part, toutes les OSC internationales de développement ne coopèrent pas de la même manière avec les OSC locales.

Il y a des consultations, mais ce sont les partenaires du développement qui établissent l'ordre du jour. Les OSC locales répondent généralement aux appels à propositions des partenaires de développement, mais leur participation à la conception et à la mise en œuvre des programmes est limitée. Les OSC sont invitées à participer à l'examen des plans de développement nationaux des organismes donateurs, mais ces possibilités ne sont pas largement diffusées.

2. Dans quelle mesure la promotion d'un environnement favorable aux OSC, c'est-à-dire les aspects politiques, financiers, juridiques et stratégiques, est-elle un point à l'ordre du jour du dialogue politique entre les partenaires de développement et le gouvernement ? Certains partenaires du développement incluent occasionnellement certains éléments de l'agenda de l'environnement favorable dans leur dialogue politique avec le gouvernement, en particulier si les OSC font du lobbying sur des questions spécifiques. De nombreux partenaires du développement cherchent à aborder la question de l'environnement favorable aux OSC dans leurs négociations avec le gouvernement concernant leur aide au développement, mais cela ne fait pas régulièrement partie du dialogue.

3. En ce qui concerne la manière dont le soutien financier des partenaires de développement maximise l'engagement durable des OSC dans tous les aspects du développement, les OSC se sont accordées sur le niveau 2. Les mécanismes de financement des partenaires de développement sont prévisibles et transparents, mais ils sont principalement axés sur la mise en œuvre de leurs propres priorités de programmation. Les OSC des pays partenaires ont un accès limité au financement. Les OSC sont soumises à plusieurs processus fastidieux pour accéder au financement.

4. En ce qui concerne la manière dont les partenaires de développement mettent à la disposition du public, y compris du gouvernement, des informations sur le soutien qu'ils apportent aux OSC, certains partenaires de développement mettent à disposition des informations globales sur leur soutien aux OSC au niveau national.

Module 4 : Cadre juridique et réglementaire

1. Dans quelle mesure le cadre légal et réglementaire permet-il aux OSC d'exercer le droit à la liberté de réunion en droit et en pratique ? De nombreuses réunions pacifiques sont interdites en droit ou en pratique. Il existe des restrictions sévères sur les rassemblements qui ne peuvent avoir lieu que dans les zones désignées par le gouvernement.

2. En ce qui concerne la mesure dans laquelle le cadre juridique et réglementaire permet aux OSC d'exercer le droit à la liberté d'expression en droit et en pratique, l'expression des OSC et de leurs membres est largement contrôlée par le gouvernement, mais il existe quelques médias alternatifs. Des arrestations arbitraires, des menaces et d'autres actions contre des acteurs non étatiques font parfois l'objet d'enquêtes. La législation et/ou la pratique offrent peu de garanties efficaces contre la surveillance arbitraire. Cependant, il se peut aussi que le gouvernement contrôle ou influence l'expression des OSC et de leurs membres, ainsi que les médias d'information et l'Internet. Le personnel des OSC et les journalistes sont également menacés, arrêtés arbitrairement, attaqués, enlevés, torturés ou tués pour avoir exercé leur liberté d'expression. Les OSC et les individus font également l'objet d'une surveillance et d'une collecte de données, et des lois et règlements répressifs facilitent cette pratique.

3. En ce qui concerne la manière dont le cadre juridique et réglementaire permet, en droit et en pratique, la création, l'enregistrement et le fonctionnement des OSC, il est restrictif. L'enregistrement est obligatoire, difficile, long, coûteux et requis périodiquement, ce qui exige de la part des OSC de consacrer du temps, des efforts

et des ressources financières précieux. Ceci est particulièrement restrictif pour les petites OSC et les organisations populaires.

4. En ce qui concerne la protection efficace contre la discrimination des OSC travaillant avec des groupes vulnérables et marginalisés de la population et des groupes à risque, les OSC travaillant avec des groupes vulnérables et marginalisés bénéficient d'une certaine protection juridique, mais celle-ci est appliquée de manière incohérente, avec peu, voire pas du tout, de recours administratifs ou juridiques.

Cependant, les forces de l'État surveillent de nombreuses activités d'OSC travaillant avec des groupes vulnérables et marginalisés de la population, par l'intermédiaire de la National Task Force to End Local Communist Armed Conflict (NTF-ELCAC). Il existe une large culture de l'impunité pour les menaces et les actions illégales contre les OSC travaillant avec des groupes vulnérables et marginalisés.

5. En ce qui concerne la manière dont l'environnement juridique et réglementaire facilite l'accès aux ressources pour les OSC nationales, l'accès aux ressources nationales ou internationales est possible, mais il est soumis à des restrictions gouvernementales.

Conclusion

Il est important de retracer l'efficacité du développement depuis 2010, date à laquelle le concept est apparu pour la première fois, et les principes fondamentaux concernant l'engagement des OSC. Compte tenu des contraintes actuelles en matière d'espace et de financement, les défis auxquels sont confrontées les OSC doivent être sérieusement pris en compte et traités par le gouvernement et les partenaires de développement parmi les institutions et partenaires internationaux.

Le gouvernement doit faire preuve de volonté politique afin de créer des espaces civiques permettant une véritable participation de la population à la gouvernance et au développement. La gouvernance démocratique est essentielle.

Les plateformes d'engagement des OSC doivent être utilisées à bon escient et maximisées, en mettant de côté les différences de convictions politiques et en donnant la priorité à l'objectif commun d'atteindre un véritable développement centré sur les personnes en vue d'éradiquer la pauvreté et l'inégalité.

Il est important de dire la vérité. En tant que porte-parole de la vérité, les OSC devraient pouvoir s'exprimer sur n'importe quelle plateforme. Même si elles se sentent parfois découragées, les sacrifices consentis par beaucoup pour la cause authentique de la libération des Philippines de la répression politique et de l'appauvrissement devraient inspirer les OSC de développement, les ONG et les organisations populaires à persévérer dans leurs efforts pour mettre en pratique leur efficacité en matière de développement et revendiquer leurs droits en tant qu'acteurs du développement contribuant au développement national et à l'objectif global de réaliser l'Agenda 2030 et de ne laisser personne de côté.

[1] Le quatrième cycle de suivi : Cadre, processus, outils et échéances. Présenté par Rachelle Cerera-Leones, Secrétariat du PMCED de la NEDA. Présenté le 22 mars 2024 lors de la réunion de lancement du quatrième cycle de suivi, Autorité nationale de développement économique, 22 mars 2024. Salle de conférence du bureau du secrétaire de la NEDA, Mega Tower, EDSA, Ortigas Center, Mandaluyong City.

[2] Ibid.

[3] Ibid.

[4] Ibid.

[5] Ibid.

[6] <https://www.effectivecooperation.org/philippines-development-co-operation-policies-systems-reports-mechanisms>

[7] <https://www.effectivecooperation.org/philippines-development-co-operation-policies-systems-reports-mechanisms>

[8] <https://www.effectivecooperation.org/philippines-development-co-operation-policies-systems-reports-mechanisms>

[9] Le Forum de développement des Philippines (PDF) est le principal mécanisme du gouvernement pour faciliter un dialogue politique substantiel entre les parties prenantes sur le programme de développement du pays. Le Forum sert également de processus pour développer un consensus et générer des engagements parmi les différentes parties prenantes sur les points critiques du programme de réforme du gouvernement qui peuvent faire l'objet d'une action. <https://www.effectivecooperation.org/philippines-development-co-operation-policies-systems-reports-mechanisms>

[10] Réunion de lancement du quatrième cycle de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED), National Economic Development Authority, 22 mars 2024. Salle de conférence du bureau du secrétaire de la NEDA, Mega Tower, EDSA, Ortigas Center, Mandaluyong City.

[11] <https://www.effectivecooperation.org/philippines-development-co-operation-policies-systems-reports-mechanisms>

[12] <https://sahanafoundation.org/sahana-edon-based-rgims-aids-philippine-government-response-to-typhoon-haiyan/>

[13] <https://www.effectivecooperation.org/philippines-development-co-operation-policies-systems-reports-mechanisms>

[14] Rapport PMCED Philippines 2018

[15] Stratégie de coopération de développement du pays (CDCS). 25 novembre 2019. USAID Philippines CSCS 2020-2024. Accessible à l'adresse suivante : https://www.usaid.gov/sites/default/files/2022-05/Philippines_CDCS_2019-2024.pdf

[16] Cadre de partenariat national des Philippines. Banque mondiale. Juillet 2019 — décembre 2023. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/891661574699296055/pdf/Philippines-Country-Partnership-Framework-for-the-Period-July-2019-December-2023.pdf>

[17] Favoriser la culture de l'évaluation aux Philippines. Urbina, Aldwin Uy. Personnel de suivi et d'évaluation de la NEDA. 6 juin 2023. Accessible à l'adresse suivante : <https://asiapacificeval.org/fostering-evaluation-culture-in-the-philippines/>

[18] Philippines : Systèmes nationaux de suivi et d'évaluation, protection sociale et ODD : expériences, défis et perspectives. Alday, Rhodora et Sebastian, Maria Danielle. 2017. Accessible à l'adresse suivante : <https://nec.undp.org/publications/philippines-national-monitoring-and-evaluation-systems-social-protection-and-sdgs>

[19] Favoriser la culture de l'évaluation aux Philippines. Urbina, Aldwin Uy. Personnel de suivi et d'évaluation de la NEDA. 6 juin 2023. Accessible à l'adresse suivante : <https://asiapacificeval.org/fostering-evaluation-culture-in-the-philippines/>

[20] « Institutionnaliser une politique d'évaluation nationale (NEP) ». Note politique du Bureau économique et politique du Sénat (SEPO). 12 juin 2021. PDF. Accessible à l'adresse suivante : [https://legacy.senate.gov.ph/publications/SEPO/Policy%20Brief_Institutionalizing%20A%20National%20Evaluation%20Policy%20\(NEP\)12July%202021.pdf](https://legacy.senate.gov.ph/publications/SEPO/Policy%20Brief_Institutionalizing%20A%20National%20Evaluation%20Policy%20(NEP)12July%202021.pdf)

[21] Favoriser la culture de l'évaluation aux Philippines. Urbina, Aldwin Uy. Personnel de suivi et d'évaluation de la NEDA. 6 juin 2023. Accessible à l'adresse suivante : <https://asiapacificeval.org/fostering-evaluation-culture-in-the-philippines/>

[22] « Institutionnaliser une politique d'évaluation nationale (NEP) ». Note politique du Bureau économique et politique du Sénat (SEPO). 12 juin 2021. PDF.

[23] « Institutionnaliser une politique d'évaluation nationale (NEP) ». Note politique du Bureau économique et politique du Sénat (SEPO). 12 juin 2021. PDF.

[24] « Institutionnaliser une politique d'évaluation nationale (NEP) ». Note politique du Bureau économique et politique du Sénat (SEPO). 12 juin 2021. PDF.

[25] Favoriser la culture de l'évaluation aux Philippines. Urbina, Aldwin Uy. Personnel de suivi et d'évaluation de la NEDA. 6 juin 2023. Accessible à l'adresse suivante : <https://asiapacificeval.org/fostering-evaluation-culture-in-the-philippines/>

[26] Les Philippines : Systèmes nationaux de suivi et d'évaluation, protection sociale et ODD : expériences, défis et perspectives. Alday, Rhodora et Sebastian, Maria Danielle. 2017. Accessible à l'adresse suivante : <https://nec.undp.org/publications/philippines-national-monitoring-and-evaluation-systems-social-protection-and-sdgs>

[27] Les Philippines : Systèmes nationaux de suivi et d'évaluation, protection sociale et ODD : expériences, défis et perspectives. Alday, Rhodora et Sebastian, Maria Danielle. 2017. Accessible à l'adresse suivante : <https://nec.undp.org/publications/philippines-national-monitoring-and-evaluation-systems-social-protection-and-sdgs>

[28] Les Philippines : Systèmes nationaux de suivi et d'évaluation, protection sociale et ODD : expériences, défis et voie à suivre. Alday, Rhodora et Sebastian, Maria Danielle. 2017. Accessible à l'adresse suivante : <https://nec.undp.org/publications/philippines-national-monitoring-and-evaluation-systems-social-protection-and-sdgs>

[29] Plan de développement philippin des gouvernements locaux, objectifs de développement durable et efforts de localisation, réaction de Mario N. Nillos, président, League of Local Planning and Dev't. Coordinators of the Philippines Inc. 12 août 2021. Séminaire web public organisé par l'Institut philippin d'études sur le développement et le ministère de l'intérieur et des collectivités locales. Accessible à l'adresse suivante : https://pidswebs.pids.gov.ph/CDN/OTHERS/mario_nillos_presentation_aug_12_pids_webinar.pdf

Dans le cadre de l'engagement en faveur de l'Agenda 2030 pour le développement durable, il est essentiel que la société civile participe activement au suivi et à l'évaluation des Objectifs de développement durable (ODD). Ce rapport présente les résultats d'une consultation de la société civile spécifiquement conçue pour recueillir des informations contextuelles sur les progrès des ODD. La consultation a été menée par le biais d'une enquête adressée à diverses organisations de la société civile (OSC), ce qui a permis d'obtenir une vision complète et détaillée des réalisations, des défis et des besoins liés à la mise en œuvre des ODD. Dans le cadre de ce quatrième cycle de suivi, l'accent est mis sur les ODD 5, 16 et 17..

L'objectif de la consultation est multiple:

- 1. Obtenir des données contextuelles :** Collecter des informations qualitatives et quantitatives qui reflètent la situation actuelle dans différents domaines relatifs aux environnements favorables aux OSC et à l'efficacité du développement (ODD 16 et 17).
- 2. Identifier les défis et les opportunités :** Comprendre les obstacles rencontrés par les OSC dans la mise en œuvre des ODD, ainsi qu'identifier les bonnes pratiques et les possibilités d'amélioration.
- 3. Renforcer la collaboration :** Promouvoir une plus grande coopération et un meilleur dialogue entre le gouvernement, les OSC et d'autres parties prenantes clés afin d'aligner les efforts et les ressources pour atteindre les ODD.
- 4. Proposer des recommandations :** Sur la base des résultats de l'enquête, élaborer des recommandations concrètes pour améliorer les stratégies de mise en œuvre et de suivi des ODD évalués.

L'enquête utilisée correspond au questionnaire de suivi de l'Agenda politique mondial pour le développement (AGPED) qui couvre divers aspects, y compris la perception des progrès accomplis par les OSC en matière d'ODD, les principaux défis auxquels elles sont confrontées et les domaines dans lesquels elles ont besoin d'un soutien supplémentaire. En outre, les OSC ont été invitées à partager des exemples de bonnes pratiques et des propositions pour renforcer la mise en œuvre des ODD.

Les résultats de cette consultation fournissent une base pour comprendre le contexte actuel et concevoir des stratégies plus efficaces et plus collaboratives. Le présent rapport ne se contente pas de documenter les principales conclusions, il reflète également les voix et les expériences des OSC, soulignant leur rôle indispensable dans la construction d'un développement durable et inclusif.

À travers cet exercice de suivi, nous réaffirmons notre engagement en faveur de la transparence, de l'inclusivité et de l'efficacité dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, en veillant à ce que les politiques et les actions soient fondées sur les données et les perspectives des personnes directement impliquées sur le terrain.

Méthodologie

Afin de mener à bien le 4e cycle de suivi des Objectifs de développement durable (ODD) au Honduras, une méthodologie a été conçue et couvre différents aspects. Bien qu'il existe une feuille de route qui établit les étapes du processus, au moment de la rédaction de ce rapport, le gouvernement en est à la phase de collecte d'informations.

Face à cette situation, notre organisation a mené des consultations auprès d'organisations communautaires et de la société civile dans 10 départements du Honduras.

Notre approche méthodologique comprend l'utilisation du questionnaire de suivi fourni par le Global Policy Agenda for Development (AGPED), ainsi qu'une analyse documentaire et des entretiens semi-structurés. Ces activités nous ont permis de collecter des données pertinentes pour l'analyse.

Les éléments clés de notre méthodologie sont décrits ci-dessous :

- 1. Contact avec le point focal du gouvernement :** Nous avons établi un contact direct et constant avec le point focal du gouvernement en charge du suivi des ODD. Cette collaboration nous a permis de recevoir des conseils et du soutien dans le processus de collecte d'informations.
- 2. Consultations avec des organisations communautaires et de la société civile :** Nous avons mené des consultations approfondies avec un large éventail d'organisations communautaires et de la société civile dans différents départements du Honduras. Ces consultations nous ont fourni des informations et des contributions précieuses sur la mise en œuvre des ODD au niveau local.
- 3. Utilisation du questionnaire de suivi de l'AGPED :** Nous avons utilisé le questionnaire de suivi fourni par l'AGPED pour collecter des données spécifiques liées aux indicateurs des ODD. Cette approche nous a permis de standardiser les informations collectées et de faciliter leur analyse comparative.
- 4. Analyse documentaire :** Nous avons procédé à une analyse complète des documents et ouvrages pertinents relatifs aux ODD au Honduras. Cette analyse nous a fourni un contexte large et actualisé sur les progrès et les défis de la mise en œuvre des ODD dans le pays.
- 5. Entretiens semi-structurés :** Nous avons mené des entretiens avec des acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre des ODD au Honduras, tels que des représentants du gouvernement, des experts thématiques et des dirigeants communautaires. Ces entretiens nous ont permis d'obtenir des informations plus détaillées et qualitatives sur différents aspects de la mise en œuvre.

Une fois les données collectées, nous avons procédé à l'analyse des informations obtenues, dans le but de préparer un rapport complet qui reflète la situation actuelle et des recommandations pour améliorer la préparation et le progrès des ODD au Honduras.

Contexto

Les Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 pour le développement durable, adoptés en septembre 2015 lors d'un sommet historique des Nations unies, sont officiellement entrés en vigueur le 1er janvier 2016.¹ Les 17 objectifs proposent une série d'actions à mettre en œuvre par les gouvernements dans la recherche du bien-être des citoyens dans les pays.

L'objectif 16 préconise "la paix, la justice et des institutions efficaces", ce qui implique que les États renforcent leurs institutions, créent des lois, des politiques et d'autres instruments nécessaires pour garantir la jouissance des droits des citoyens. Il promeut l'établissement de sociétés pacifiques et inclusives, encourage l'adoption de mesures qui garantissent la protection des personnes les plus à risque, trouve des solutions durables aux conflits et au climat d'insécurité, et exige le renforcement de l'État de droit, la promotion des droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

Le mandat ne s'adresse pas uniquement aux gouvernements. Il exige un travail conjoint entre la société civile et la communauté. L'objectif est de promouvoir des sociétés où les droits individuels sont respectés et défendus, tels que le droit à la vie privée, la liberté d'expression, l'accès à l'information et l'égalité devant la justice. Elle réaffirme le droit des enfants à vivre à l'abri de la violence, encourage les processus d'intégration, sans exception de personnes fondée sur l'origine ethnique, la religion, le sexe ou l'orientation sexuelle. Elle exhorte les sociétés à exiger de leurs fonctionnaires qu'ils rendent des comptes et à exiger des institutions qu'elles garantissent le bien-être de la société.

Dans son rapport publié le 15 mars 2024, InSight Crime, une organisation qui enquête sur les actions du crime organisé, décrit le verdict de culpabilité prononcé à l'encontre de l'ancien président Juan Orlando Hernández le 8 mars de la même année, au cours duquel il est apparu clairement comment les organisations délinquantes se sont infiltrées dans les institutions de l'État afin d'opérer en toute impunité.

La même organisation a interviewé M. Lester Ramírez, professeur à l'Université technologique d'Amérique centrale (UNITEC) et chercheur pour l'Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée (GI-TOC).² El Sr. Ramírez dijo: "Legalmente será siempre difícil procesar a los políticos en Honduras. No tenemos la capacidad institucional ni la independencia judicial que permitan este tipo de procesamientos. Esto demuestra que no es fácil para el actual gobierno garantizar la justicia, la paz y la seguridad a la ciudadanía, ya que muchos de los actuales funcionarios siguen en connivencia con bandas criminales, incluidas las de evasión fiscal".

¹ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/es/peace-justice/>

² <https://www.un.org/sustainabledevelopment/es/peace-justice/>

Il a déclaré : « Sur le plan juridique, il sera toujours difficile de poursuivre les politiciens au Honduras. Nous n'avons pas la capacité institutionnelle ni l'indépendance judiciaire nécessaires pour rendre possibles de telles poursuites. Cela montre qu'il n'est pas facile pour le gouvernement actuel de garantir la justice, la paix et la sécurité aux citoyens, étant donné que de nombreux fonctionnaires actuels continuent d'être de mèche avec des bandes délinquantes, notamment pour ce qui est de l'évasion fiscale. »

Dans son rapport sur la situation des droits de l'homme au Honduras pour le second semestre 2023, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) décrit le contexte national : « La violence et l'insécurité continuent d'affecter le pays. Selon les sources officielles, le taux d'homicide a enregistré une baisse d'environ 17 % par rapport à l'année précédente, passant de 38,2 en 2022 à 31,14 pour 100 000 habitants en 2023, principalement par arme à feu (74,8 % des cas). Cependant, 380 décès ont été enregistrés, des morts violentes de femmes, soit une augmentation de 24,2 % par rapport à 2022. »³

Ce rapport montre clairement l'atmosphère de violence dans laquelle baigne la société hondurienne et l'incapacité ou le manque de volonté des autorités de s'attaquer à la genèse du problème, bien qu'au paragraphe 4 du même rapport, parlant du contexte, elles reconnaissent également les efforts et la volonté politique du gouvernement en faveur d'un dialogue visant à lutter contre ce phénomène.

D'autre part, les médias nationaux ont publié des rapports sur les expulsions et la répression par la police nationale, en particulier dans le nord et le centre du pays, Tegucigalpa, contre les familles⁴ qui font partie des processus de récupération des terres, affirmant leur droit à leur terre. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) exprime également sa préoccupation à cet égard.⁵

Objectif de développement durable 17

Les partenariats pour la réalisation des objectifs sont une composante essentielle du Programme 2030 des Nations unies. Cet objectif souligne l'importance de renforcer les moyens de mise en œuvre et de revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable. L'ODD 17 part du principe que la coopération mondiale, nationale et locale entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les autres parties prenantes est essentielle pour atteindre les 16 autres ODD.

Renforcement des ressources

L'un des piliers de l'ODD 17 est de veiller à ce que des ressources financières suffisantes soient disponibles pour atteindre les ODD. Cela implique de mobiliser les ressources financières nationales et extérieures, y compris l'aide publique au développement (APD), les investissements directs étrangers et les envois de fonds. Il est également essentiel d'améliorer la capacité de collecte des impôts dans les pays en développement afin de garantir un financement durable et équitable..

3 <https://oacnudh.hn/19-de-marzo-oacnudh-presenta-informe-anual-sobre-la-situacion-de-derechos-humanos-in-honduras-2023/>

4 <https://www.laprensa.hn/honduras/miles-empleos-pierden-invasiones-tierra-MA19918361>

5 <https://oacnudh.hn/06-de-junio-oacnudh-expresa-preocupacion-por-el-desalojo-de-integrantes-de-la-empresa-campesina-agua-blanca-sur-efectuado-el-5-de-mayo-de-2024-en-el-progreso-yoro>

Transfert de technologie

La coopération internationale dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation est une autre composante essentielle de l'ODD 17. Faciliter l'accès à des technologies propres et durables et promouvoir le transfert de technologies et de connaissances sont des stratégies clés pour aider les pays en développement à mettre en œuvre efficacement les ODD.

Formation et renforcement des capacités

Le développement des capacités dans les pays en développement est essentiel pour la mise en œuvre des ODD. Il s'agit notamment de renforcer les institutions et de doter les personnes des compétences nécessaires pour formuler et mettre en œuvre des politiques efficaces. Les partenariats internationaux peuvent fournir la formation et le soutien technique nécessaires pour améliorer les infrastructures et les capacités administratives de ces pays.

Commerce et système financier mondial

L'ODD 17 souligne également la nécessité d'un système commercial et financier international équitable, ouvert et correctement réglementé. L'élimination des barrières commerciales et l'amélioration de la stabilité du système financier mondial sont des mesures essentielles pour garantir que tous les pays, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, puissent bénéficier du commerce mondial et accéder aux marchés internationaux.

Alliances inclusives et multisectorielles

Cet objectif vise à promouvoir des partenariats inclusifs à tous les niveaux. Il s'agit notamment de partenariats entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et d'autres parties prenantes afin de garantir que les actions visant à atteindre les ODD sont cohérentes, intégrées et durables. Les partenariats doivent être fondés sur des principes et des valeurs partagés, ainsi que sur une vision et des objectifs communs qui placent les personnes et la planète au centre des préoccupations.

La méfiance de la société à l'égard des institutions publiques reste élevée, ce qui met en péril la cohésion et le contrat social. L'insatisfaction sociale à l'égard des services publics est encore plus grande pour les populations pauvres et vulnérables, telles que les populations indigènes et d'ascendance africaine, les personnes handicapées et les personnes ayant des problèmes de mobilité, car elles ne peuvent pas accéder à des services de meilleure qualité, qui sont généralement plus coûteux et fournis par le secteur privé.⁶

⁶ <https://honduras.un.org/sites/default/files/2022-01/Marco%20Desarrollo%20Sostenible%20Naciones%20Unidas%20para%20el%20Desarrollo%20Sostenible%207C%20Honduras%202022%20-%202026.pdf>

Surveillance et responsabilité

Enfin, l'ODD 17 souligne l'importance du suivi et de la responsabilité. Il est essentiel de mettre en place des mécanismes transparents et efficaces pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Cela implique la collecte de données fiables et ventilées, ainsi que la mise en œuvre de systèmes de responsabilisation permettant d'évaluer les progrès et d'ajuster les stratégies si nécessaire.

Conclusion

L'objectif de développement durable 17 reconnaît qu'aucune entité ne peut à elle seule réaliser le développement durable. Une collaboration et des partenariats solides et efficaces sont essentiels pour réaliser le Programme 2030 et assurer un avenir plus prospère, équitable et durable pour tous. En travaillant ensemble, les pays et les organisations peuvent partager leurs connaissances, leurs ressources et leurs expériences, maximisant ainsi l'impact de leurs efforts collectifs dans la lutte contre la pauvreté, les inégalités et le changement climatique.

La société civile utilise ce mécanisme, les alliances, comme stratégie pour avoir une plus grande influence sur les décideurs en présentant leurs demandes dans la formulation des politiques publiques et dans la résolution de leurs problèmes. On remarque que certains secteurs, comme les indigènes, les paysans et les femmes, reconnaissent que le gouvernement actuel est plus ouvert au dialogue. Même à travers les médias, il y a eu plusieurs expressions de manifestations et de demandes, que les autorités ont écoutées et auxquelles elles ont répondu.

Les organisations de la société civile, comme ASONOG World Vision, qui travaillent sur la question du déplacement, font partie de la Commission interinstitutionnelle pour la protection des personnes déplacées (CIPPDEF), à laquelle participent des institutions de la société civile et du gouvernement et qui est chargée de mettre en œuvre le décret 154-2022 sur la protection des personnes déplacées à l'aide de trois instruments : le règlement d'application de la loi, le règlement intérieur pour le fonctionnement du CIPPDEF et la politique nationale de protection des personnes déplacées de force. Le rôle de l'ASONOG et de WV est d'articuler les efforts de la société civile pour participer et contribuer aux processus.

Le Secrétariat du développement social (SEDESOL) dispose d'une unité de politique publique. Cette unité effectue son travail par le biais de processus de consultation pour la génération de politiques ; les consultations incluent les secteurs de la société civile et du gouvernement, et l'ouverture à la collaboration est mise en évidence. Bien que les alliances aillent au-delà de ce qui est décrit, on ne peut nier que les entités gouvernementales et de la société civile souhaitent ardemment que les instruments soient légalement reconnus, et c'est là que le concept d'alliances entre en jeu.⁷

⁷ Les alliances peuvent être conclues entre des entités apparentées, notamment entre la société civile et les syndicats. Cette pratique démontre que des alliances peuvent également être conclues avec certains fonctionnaires pour atteindre les objectifs, dans les cas mentionnés ci-dessus, des fonctionnaires ont fait l'objet d'un lobbying qui a permis de présenter les documents à leurs collègues. Les alliances sont conclues de facto et ne nécessitent pas nécessairement un document écrit pour les formaliser, même si cela serait idéal.

Un exemple d'absence d'accord entre le gouvernement et le Conseil hondurien de l'entreprise privée (COHEP) est l'approbation de la loi sur la justice fiscale, une loi qui, selon Sammy Castro, docteur en économie et professeur à l'Université nationale autonome du Honduras (UNAH), est une proposition qui cherche à corriger les processus par lesquels des abus ont été commis. Le principal opposant à l'approbation de cette loi est le COHEP. Dans ce cas, il n'y a pas de compréhension, pas de consensus, pas d'objectifs communs, et il n'y a donc pas d'alliance pour son approbation.

Statut des thèmes du 4MR

Module I. Espace de dialogue avec les OSC sur les politiques nationales de développement

Dans ce rapport de suivi des objectifs de développement durable, nous avons évalué l'environnement favorable aux organisations de la société civile et à l'efficacité du développement, en nous concentrant particulièrement sur le module I, qui traite de l'espace de dialogue avec les OSC sur les politiques nationales de développement. En ce qui concerne la consultation des OSC par le gouvernement lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques nationales de développement, les résultats obtenus montrent la répartition suivante dans l'échantillon sélectionné :

- 55 % des répondants ont indiqué qu'il n'y avait pas eu de consultations au cours des deux dernières années.
- 22 % des réponses indiquent que les consultations sont fréquentes et de qualité inégale.
- 23 % des réponses révèlent que les consultations sont occasionnelles, mais que leur qualité n'est pas suffisante.

Ces résultats soulignent la nécessité d'améliorer le niveau de consultation et de dialogue entre le gouvernement et les OSC dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement. L'absence de consultations régulières et de qualité suffisante compromet la prise en compte de perspectives diverses et la promotion d'un dialogue constructif entre les parties prenantes concernées.

Afin d'évoluer vers un environnement plus favorable et efficace à la mise en œuvre des ODD, les recommandations suivantes sont formulées :

Promouvoir une consultation régulière et institutionnalisée : Il est essentiel que le gouvernement établisse des mécanismes de consultation formels et réguliers qui impliquent les OSC à toutes les étapes du processus de conception, de mise en œuvre et de suivi des politiques nationales de développement.

Assurer la diversité de la participation : Il est essentiel de promouvoir une participation inclusive des OSC, en veillant à ce que les différents groupes sociaux, les communautés marginalisées et les parties prenantes concernées soient représentés lors des consultations. Cela permettra d'intégrer un large éventail de perspectives et d'expériences dans la prise de décision.

Améliorer la qualité des consultations : Les consultations doivent être significatives et efficaces, et favoriser un dialogue ouvert et constructif. Cela implique d'établir un ordre du jour clair, de se mettre d'accord sur les questions pertinentes et d'utiliser des modalités qui facilitent l'échange d'idées et un retour d'information constructif.

Renforcer les capacités des OSC : Il est important de fournir un soutien et des ressources aux OSC afin de renforcer leurs capacités à participer aux processus de consultation. Il peut s'agir de formation, d'accès à des informations pertinentes et de ressources financières pour leur permettre de participer efficacement.

Établir des mécanismes de suivi et de responsabilisation : Des mécanismes de suivi et d'évaluation doivent être mis en place pour s'assurer que les consultations se traduisent par des actions concrètes et que les engagements pris sont respectés. Cela contribuera à accroître la transparence et la responsabilité dans le processus de mise en œuvre des ODD.

Il est essentiel de souligner qu'une consultation et un dialogue efficaces avec les OSC sont essentiels pour parvenir à un développement durable et progresser vers la réalisation des ODD. Le renforcement de la collaboration entre le gouvernement et les OSC favorisera la gouvernance participative et garantira l'inclusion de toutes les voix dans la prise de décision.

Ce rapport est destiné à servir d'outil pour informer et orienter les efforts de mise en œuvre des ODD, et souligne l'importance de promouvoir un environnement favorable à la participation active des OSC dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement.

Dans le contexte de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD), dans quelle mesure le gouvernement consulte-t-il les OSC lors de la définition des priorités, de la mise en œuvre et du suivi des ODD ?

Les résultats de cette question de l'enquête reflètent une variété d'expériences et de perceptions parmi les OSC participantes:

Manque de consultation formelle (43 %) : Un pourcentage significatif d'OSC indique qu'un processus de consultation formel sur les ODD n'a pas encore été initié dans le pays, ce qui suggère un besoin urgent d'établir des mécanismes formels d'engagement.

Consultations occasionnelles et sélectives (19 %) : Un plus petit groupe d'OSC déclare être consulté occasionnellement, ce qui indique un manque de cohérence et une tendance possible à ne sélectionner que certaines OSC pour la consultation, limitant ainsi l'inclusivité et la représentativité.

Processus ad hoc (28 %) : Près d'un tiers des OSC indiquent qu'elles participent à des processus de consultation ad hoc. Bien que cela représente un progrès, cela souligne la nécessité d'institutionnaliser ces processus afin d'assurer une collaboration plus structurée et constante.

Consultation institutionnalisée (10 %) : Seule une minorité d'OSC indique qu'il existe une consultation formelle et institutionnalisée conforme aux bonnes pratiques de consultation, ce qui suggère que des mesures positives, mais insuffisantes sont prises en vue d'une collaboration plus efficace et systématique.

La consultation de la société civile a révélé à la fois des progrès et des domaines importants à améliorer en ce qui concerne le processus d'engagement des OSC par le gouvernement dans la définition des priorités, la mise en œuvre et le suivi des ODD. Bien qu'il existe des efforts de consultation, il est clairement nécessaire de développer et d'institutionnaliser des mécanismes plus inclusifs et plus cohérents pour s'assurer que toutes les voix de la société civile sont entendues et prises en compte.

Recommandations

Développement de mécanismes formels : Établir des procédures institutionnalisées pour une consultation régulière et efficace des OSC.

Accroître l'inclusion : Élargir la participation d'une diversité d'OSC, en veillant à ce que les consultations soient représentatives et équitables.

Renforcer le dialogue continu : Créer des plateformes.

Module II. Efficacité du développement des OSC : transparence et responsabilité

Transparence

Les résultats dérivés des questions de cette section indiquent que, bien qu'il existe des partenariats programmatiques à long terme entre les OSC nationales et les OSC bailleurs de fonds, ces relations sont souvent principalement définies par les intérêts des OSC bailleurs de fonds. Cela peut conduire à des dynamiques déséquilibrées où les besoins et les priorités des OSC partenaires ne sont pas toujours pleinement pris en compte ou intégrés.

Ils montrent également une diversité dans l'efficacité et l'origine des mécanismes de coordination entre les OSC. Si certains secteurs disposent de mécanismes de coordination, ceux-ci sont souvent influencés par les intérêts des partenaires de développement ou des gouvernements nationaux, ce qui peut limiter la représentativité et l'efficacité de ces mécanismes.

Des mécanismes de coordination des OSC existent dans quelques secteurs, mais ils sont principalement basés sur les intérêts des partenaires de développement ou des gouvernements nationaux dans ces secteurs.

Cependant, aux niveaux sectoriel et national, il existe différents mécanismes de coordination initiés par les OSC et basés sur les intérêts nationaux des OSC pour améliorer l'efficacité du développement.

Conséquences

- Déséquilibre des pouvoirs : définir des relations basées sur les intérêts des OSC qui financent les projets suggère un déséquilibre des pouvoirs, dans lequel les OSC partenaires peuvent avoir moins de capacité à influencer l'orientation et les priorités du projet.
- Dépendance : Cette dynamique peut engendrer une dépendance des OSC nationales à l'égard des fonds et des décisions des financeurs, limitant ainsi leur autonomie et leur capacité d'action indépendante.
- Possibilités d'améliorer l'équité : Favoriser des discussions plus équitables et participatives où les besoins des deux parties sont pris en compte et permet de renforcer l'équité dans ces partenariats.
- Représentativité limitée : L'absence d'une plateforme d'intégration représentative à l'initiative des OSC suggère la nécessité de structures de coordination plus inclusives et plus équitables.
- Sectorisation de la coordination : L'existence de mécanismes de coordination dans certains secteurs indique une fragmentation potentielle et la nécessité d'une plus grande cohésion et représentativité au niveau national.
- Potentiel d'amélioration : Encourager la création de plateformes représentatives initiées et gérées par les OSC peut améliorer la coordination, la représentation et l'efficacité du développement.

Les résultats de l'enquête reflètent des défis importants dans l'équité des alliances entre les OSC bailleurs de fonds et les OSC partenaires, ainsi que dans l'efficacité des mécanismes de coordination entre les OSC. Malgré certains progrès, il est clairement nécessaire de promouvoir des pratiques plus équitables et participatives dans ces deux domaines. Favoriser le dialogue et la collaboration entre les OSC et les bailleurs de fonds, ainsi que soutenir la création de plateformes de coordination plus inclusives et représentatives, sont des étapes clés vers une plus grande efficacité et durabilité dans la mise en œuvre des ODD.

Responsabilité

D'après les réponses obtenues, les OSC ont élaboré des normes et des codes de conduite qui favorisent la responsabilité et la transparence. Toutefois, l'absence de procédures formelles et de formation adéquate limite l'efficacité de ces mécanismes. La transparence est renforcée par la publication d'informations organisationnelles sur leurs sites web, mais la mise en œuvre pratique et l'application de ces normes ne sont pas uniformes.

Néanmoins, les résultats montrent un large éventail de pratiques et de niveaux de développement en termes de responsabilité et de transparence parmi les OSC. Bien qu'il y ait des efforts notables pour améliorer ces aspects, il est clair que des efforts plus importants sont nécessaires pour institutionnaliser et renforcer les mécanismes de responsabilité et de transparence.

- **Déséquilibre et variabilité** : L'absence de mécanismes formels et acceptés au niveau national dans de nombreuses OSC suggère un déséquilibre important dans les pratiques de responsabilité et de transparence.
- **Efforts en cours** : Les OSC discutent et travaillent activement à l'amélioration de leurs pratiques, mais elles ont besoin de soutien et de formalisation de ces mécanismes.
- **Normes et codes sans application formelle** : L'existence de normes et de codes sans procédures formelles de mise en application indique un fossé entre la théorie et la pratique.
- **Mécanismes idéaux** : Les OSC qui ont réussi à mettre en place des mécanismes solides et représentatifs servent de modèles au reste de la communauté.

Module III. Coopération au développement avec les OSC

Les résultats des réponses obtenues dans cette section indiquent ce qui suit :

- **Consultations fréquentes et coordonnées** : Cela indique que les partenaires du développement consultent régulièrement une grande variété d'OSC et suggère un effort conscient de la part des donateurs pour impliquer les OSC dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des programmes de coopération au développement.
- **Diversité des OSC** : La consultation ne se limite pas à quelques OSC sélectionnées, mais englobe une diversité d'organisations. Cela favorise une représentation plus large des voix et des perspectives dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du programme.
- **Non-exclusivité dans la mise en œuvre du programme** : Il convient de noter que les consultations ne sont pas exclusivement axées sur la mise en œuvre de programmes spécifiques des donateurs. Cela signifie que les consultations peuvent également porter sur des questions plus larges liées aux politiques de développement, aux stratégies sectorielles et à d'autres aspects pertinents.
- **Définition de l'agenda par les donateurs** : Malgré des consultations fréquentes, l'option indique que l'ordre du jour et les priorités sont principalement définis par les partenaires de développement. Cela suggère que, malgré l'existence de consultations, l'influence décisive sur l'orientation stratégique et la définition des politiques continue de reposer principalement sur les donateurs.

Conséquences et considérations :

- **Inclusivité et représentativité** : La consultation d'une diversité d'OSC est positive pour s'assurer que de multiples perspectives et besoins sont pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des programmes.
- **Limites de l'autonomie des OSC** : Bien que les donateurs soient largement consultés, le fait qu'ils déterminent l'ordre du jour peut limiter l'autonomie et la capacité des OSC locales à influencer les décisions stratégiques.

- **Importance du processus consultatif** : Bien que les donateurs déterminent l'ordre du jour, le processus consultatif peut contribuer à améliorer la pertinence et l'efficacité des interventions en intégrant les connaissances et les expériences locales des OSC.

Cela reflète une approche où les consultations des OSC sont une pratique fréquente et coordonnée parmi les partenaires du développement, bien que les décisions finales soient encore largement déterminées par les donateurs. Cette dynamique souligne l'importance de renforcer les mécanismes de consultation et de participation efficaces des OSC dans la conception et le suivi des politiques et des programmes de coopération au développement.

Module IV. Cadre juridique et réglementaire

Les réponses reflètent un environnement où, en général, les OSC sont en mesure d'exercer leur droit à la liberté de réunion, tant en droit qu'en pratique. Toutefois, le risque de discrimination dans la prise de décision souligne la nécessité permanente de surveiller et de traiter tout obstacle discriminatoire pouvant survenir dans l'application de ce droit fondamental.

- **Lacunes dans la mise en œuvre** : Bien que les réunions soient autorisées en théorie, la discrimination dans la prise de décision peut effectivement limiter la capacité de certains groupes à exercer pleinement et efficacement ce droit.

Lecciones y retos

Enseñements et défis

- **Importance du dialogue et de la consultation** : Une consultation et un dialogue efficaces avec les OSC sont essentiels pour parvenir à un développement durable et progresser vers les objectifs de développement durable. Ces actions permettent d'intégrer un large éventail de perspectives et d'expériences dans la prise de décision, ce qui enrichit la mise en œuvre des politiques nationales de développement.
- **Nécessité de mécanismes formels** : Les résultats de l'enquête indiquent qu'un pourcentage significatif d'OSC souligne l'absence de consultation formelle de la part du gouvernement. Cela met en évidence l'importance d'établir des mécanismes de consultation institutionnalisés et réguliers pour garantir l'inclusion et la participation active des OSC à tous les stades de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques liées aux ODD.
- **Promouvoir la diversité et la représentativité** : Il est essentiel d'assurer la participation inclusive des OSC, y compris des différents groupes sociaux, des communautés marginalisées et des parties prenantes concernées dans les consultations. Cela permettra de prendre des décisions plus équitables et de répondre plus efficacement aux besoins et aux défis.

Défis

- Les résultats montrent qu'une grande partie des réponses reflètent l'absence de consultations au cours des deux dernières années, ou des consultations occasionnelles de qualité insuffisante. Cela représente un défi majeur, car cela limite l'inclusion de perspectives diverses et le développement d'un dialogue constructif entre les parties prenantes concernées.
- Bien qu'il soit mentionné que certaines OSC sont occasionnellement consultées, il est à craindre que la sélection des OSC soit limitée et ne reflète pas de manière adéquate la diversité de la société civile. Cela souligne la nécessité d'élargir la participation et d'assurer une représentation équitable dans les processus de consultation.
- Bien que des progrès aient été réalisés en termes de consultations ad hoc, il est nécessaire d'institutionnaliser ces processus afin de garantir une collaboration plus structurée et continue. Cela implique la mise en place de mécanismes formels et permanents de dialogue et de collaboration entre le gouvernement et la société civile.

En résumé, les enseignements tirés de ce rapport montrent l'importance de renforcer la consultation et le dialogue entre le gouvernement et les OSC dans le contexte des ODD. Les défis identifiés soulignent la nécessité d'établir des mécanismes formels, de promouvoir l'inclusion et d'améliorer la qualité des consultations. Ces efforts contribueront à créer un environnement plus favorable et plus efficace pour la mise en œuvre des ODD et la réalisation du développement durable.

Conclusion et prochaines étapes

Pour institutionnaliser efficacement les processus de consultation de la société civile sur les objectifs de développement durable, les gouvernements peuvent prendre les mesures spécifiques suivantes :

- Les gouvernements peuvent promulguer des lois, des politiques et des réglementations qui garantissent la participation de la société civile à la prise de décision relative aux ODD. Ces cadres juridiques et politiques doivent définir les droits et les responsabilités des OSC ainsi que les mécanismes de consultation formels.
- Il est essentiel de créer des espaces permanents de dialogue et de collaboration entre le gouvernement et la société civile. Ces espaces peuvent prendre la forme de comités, de conseils ou de plateformes multipartites où sont discutées les questions liées aux ODD. Ces espaces doivent être inclusifs et permettre la participation d'OSC de différents secteurs et groupes de la société.
- Il est important de définir clairement les rôles et les responsabilités du gouvernement et de la société civile dans les processus de consultation. Cela implique de définir les rôles de chaque partie, les domaines thématiques de la consultation, les délais et les attentes. L'établissement de ces lignes directrices claires permettra d'éviter la confusion et d'assurer une participation efficace.

- Les gouvernements doivent garantir la transparence des processus de consultation, en partageant les informations pertinentes et en donnant accès aux documents et aux décisions qui s'y rapportent. En outre, il convient de promouvoir la responsabilité du gouvernement et des OSC, en veillant à ce que les avis et les recommandations de la société civile soient pris en compte et que les engagements pris fassent l'objet d'un suivi adéquat.
- Les gouvernements peuvent investir dans le renforcement de la capacité des OSC et des autres parties prenantes concernées à participer efficacement aux processus de consultation. Cela implique de fournir une formation, des ressources et un soutien technique pour renforcer les compétences dans des domaines tels que la formulation des politiques, l'analyse des données et une communication efficace.
- Il est important de procéder à des évaluations périodiques des processus de consultation afin d'identifier les points forts et les domaines à améliorer. Les gouvernements doivent être disposés à recevoir un retour d'information et à apporter des ajustements aux mécanismes de consultation si nécessaire. Cela améliorera la qualité et l'efficacité de la participation de la société civile à la mise en œuvre des ODD.

Stratégies des organisations de la société civile

Les organisations de la société civile peuvent adopter diverses stratégies pour participer plus efficacement aux processus de consultation sur les objectifs de développement durable. Voici quelques stratégies spécifiques :

- Les OSC peuvent investir dans le renforcement de leurs capacités internes. Cela implique de développer des compétences dans des domaines tels que la formulation de politiques, l'analyse de données, la communication stratégique et la négociation. En améliorant leurs capacités techniques et organisationnelles, les OSC seront mieux préparées à participer efficacement aux processus de consultation.
- Les OSC peuvent rechercher des alliances et travailler en réseau avec d'autres organisations et parties prenantes concernées. Travailler en collaboration avec d'autres OSC et parties prenantes augmente la capacité d'influence collective et permet le partage des ressources et des connaissances. En outre, les alliances et les réseaux peuvent constituer une plateforme de coordination et d'échange de bonnes pratiques.
- Il est important que les OSC participent activement aux espaces de dialogue et de consultation mis en place par le gouvernement et les autres acteurs concernés. Cela implique de s'impliquer dans des comités, des conseils, des plateformes multipartites ou d'autres mécanismes similaires où les politiques et les actions liées aux ODD sont discutées. La participation active à ces espaces permet aux OSC d'apporter leurs points de vue et leurs recommandations.

- Les OSC peuvent produire des preuves et des données solides pour étayer leurs positions et leurs recommandations. Cela implique de mener des recherches, de collecter des données pertinentes et d'analyser les informations pour étayer leurs arguments. Le fait de disposer de preuves fondées sur des données renforce la position des OSC et accroît leur crédibilité dans les processus de consultation.
- Une communication efficace est essentielle pour permettre aux OSC de participer plus efficacement aux processus de consultation. Les OSC doivent élaborer des stratégies de communication claires et adaptées aux différents publics. Il s'agit notamment d'élaborer des messages clés, d'utiliser les médias appropriés et de participer à des événements pertinents pour diffuser leurs idées et leurs propositions.
- Les OSC doivent surveiller en permanence les processus de consultation et assurer le suivi des décisions et des engagements convenus. Cela implique de se tenir informé des progrès réalisés, de participer à la mise en œuvre des politiques et des programmes et de demander des comptes aux décideurs. Le contrôle et le suivi permettent aux OSC de s'assurer que leurs contributions sont prises en compte et traduites en actions concrètes.

En adoptant ces stratégies, les organisations de la société civile peuvent participer plus efficacement aux processus de consultation sur les ODD. Cela leur permettra d'avoir un impact sur la prise de décision, de promouvoir des changements positifs et de contribuer à la réalisation du développement durable.

Consultation multipartite sur l'engagement 4MR au Cameroun pour l'efficacité du développement : Unir nos forces localement pour obtenir des résultats mesurables et durables

Dans le cadre de son mandat et de ses responsabilités au titre du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED), le Cameroun a participé au quatrième cycle de suivi de l'efficacité (4MR) en 2023, après des exercices nationaux similaires en 2014, 2016 et 2018.¹ Un atelier national de validation de la feuille de route du Dialogue d'action pour une coopération efficace au service du développement, mené par le ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT), s'est tenu en décembre 2021 dans la capitale, Yaoundé. En présence des principales parties prenantes, la réunion a permis de relever plusieurs recommandations et observations² pour des partenariats plus fructueux œuvrant à maximiser l'impact sur le développement pour des progrès significatifs dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), impulsés au niveau mondial par l'Agenda 2030 des Nations unies³ Les pistes suggérées pour aller de l'avant reflétaient les orientations de plaidoyer de longue date de la société civile locale concernant une plus grande implication de ses acteurs dans la gestion des affaires publiques⁴, reprises de manière similaire dans la note conceptuelle du Dialogue d'action du Cameroun, qui soulignait la corrélation directe entre des partenariats efficaces et des résultats meilleurs et plus rapides.⁵

Dans les secteurs de la santé, de l'agriculture, de l'éducation et autres, dans un contexte de crises complexes réorientant les ressources du pays vers des urgences prolongées⁶, les besoins de développement du Cameroun (identifiés dans sa Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 [SND30]⁷ ne peuvent en effet pas être satisfaits de manière isolée. Nos plus grands projets structurels, tels que la construction de routes et de barrages, nécessitent l'engagement immédiat et optimal des partenaires au développement ; nos défis socio-économiques, bien que spécifiques à un secteur, doivent être abordés dans une approche coordonnée et leurs solutions, basées sur des données et ciblées localement, dans le cadre d'un processus de décentralisation en cours qui s'accompagne de ses propres défis.⁸ À titre d'exemple, alors que les chiffres estiment que 37,5 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, dans certaines régions ce chiffre atteint 70 %⁹, la pauvreté touchant plus de la moitié des femmes, soit 51,5 %.¹⁰ On ne saurait donc trop insister sur l'importance des données sensibles au niveau local. De ces données dépendent la mobilisation de ressources appropriées et l'allocation efficace de celles-ci, sans lesquelles de nombreux Camerounais seront laissés pour compte.

L'approche actuelle de la gouvernance à l'échelle du pays et décentralisée a conduit à une concentration des efforts sur l'établissement d'un Cadre financier national intégré (CFNI)¹¹ conçu pour soutenir le coût de 61 milliards de dollars américains de la mise en œuvre de la SNDD30.¹² Une vérification des progrès sur les trois cibles des ODD dont le PMCED est la source officielle¹³, telle qu'évaluée dans le cadre de responsabilité des parties prenantes 4MR sur lequel le Cameroun est aligné et qui est destiné à façonner le CFNI, est donc essentielle pour de nombreuses raisons décrites ci-dessous :

ODD 17.15 : Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays. La nature volontaire du cadre ne devrait pas justifier un ralentissement des efforts. L'engagement précoce et soutenu de tous les partenaires est crucial si le Cameroun veut atteindre les objectifs de sa vision d'émergence économique et de pauvreté minimale au cours de la prochaine décennie (Vision 2035).

ODD 17.16 : Partenariats multipartites pour le développement. Malgré une longue histoire de construction de partenariats, la performance du Cameroun montre une stagnation sur ce front. Le manque de coordination des efforts pour la réalisation des priorités nationales de développement, souvent déploré dans le passé, menace encore aujourd'hui l'efficacité du financement et de la mise en œuvre des ODD.

ODD 5.c : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent. La coopération au développement a joué un rôle essentiel dans les progrès réalisés dans ce domaine, dont l'une des plus grandes étapes est l'introduction d'indicateurs sensibles au genre dans le budget de l'État de 2021 et la consolidation de ce travail dans les cycles budgétaires suivants.¹⁴ Des obstacles importants persistent néanmoins, notamment la faiblesse des ressources financières et humaines dédiées, les lacunes en matière de données sur le genre, la persistance du patriarcat et des normes néfastes, ainsi que l'augmentation des besoins humanitaires.¹⁵

Raisons

La Consultation multipartite a servi de levier pour recueillir les opinions et les perspectives des participants sur le fonctionnement et l'efficacité des principaux systèmes de coopération au développement du Cameroun, tels que le Comité multipartenaires et le Comité de pilotage de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), entre autres. Les discussions des participants couvrent quatre principaux domaines d'analyse, à savoir :

- La mesure dans laquelle les gouvernements infranationaux, les parlements, les organisations de la société civile, le secteur privé, les fondations et les syndicats sont inclus dans le processus de développement.
- L'état des systèmes centraux du Cameroun pour la coopération au développement et la manière dont les partenaires au développement s'alignent sur eux et les utilisent.
- Les mesures prises par le Cameroun et les partenaires au développement pour rendre la coopération au développement transparente.
- Le choix des participants et les modalités des processus consultatifs de la coopération au développement aux niveaux national et local, ainsi que la qualité des données disponibles pour suivre les progrès.

Travaux techniques

La Consultation qui s'est tenue le 15 avril 2024 à l'hôtel Tou'ngou à Yaoundé a débuté par le discours introductif de la Présidente du COSADER, Mme Christine Andela, qui a souligné l'importance de la présence des partenaires et des autorités publiques dont les actions sont complémentaires dans le cadre de la coopération nationale au développement. Mme Andela a ensuite rappelé aux participants les principes clés de la coopération au développement, à savoir : L'accent sur les résultats, les partenariats de développement efficaces, la transparence et la responsabilité mutuelle.



Séance d'ouverture

La session d'ouverture a été menée par le représentant du MINEPAT, M. LAO, qui a présenté le contexte de la réunion, en rappelant aux participants l'histoire du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) et en décrivant les principaux résultats attendus, en particulier : l'inclusion de toutes les parties prenantes dans le processus de développement, l'alignement du partenariat sur les priorités nationales, des actions concrètes de la part des partenaires et du gouvernement en faveur d'une plus grande transparence dans la coopération au développement, et la prise en compte des perspectives de la société civile sur l'évolution du Partenariat mondial. M. LAO a ensuite discuté de la feuille de route du Cameroun, en ce qui concerne le processus sous-jacent, notant que le rapport national de suivi du PMCED n'était pas disponible pour le moment. Les participants ont également appris que la feuille de route est accessible sur le site web du Partenariat mondial.



Plusieurs préoccupations et inquiétudes ont émergé suite à ces déclarations, notamment autour de la planification et de la coordination des actions de coopération au développement, de la situation actuelle de la dette au sein de la coopération au développement, de la gestion de l'aide humanitaire, de l'architecture de l'aide et des défis à surmonter et des occasions à saisir dans le cadre de la coopération au développement.

Ces déclarations ont été suivies par :

- L'alignement du travail de coopération au développement sur les priorités nationales.
- La transparence et la responsabilité dans la coopération au développement au Cameroun.
- Les données pour la coopération au développement

Points clés à retenir

Voici les principaux points de discussion qui sont ressortis de la session :

1. Alignement des travaux de coopération au développement sur les priorités nationales

Cette partie de la session a mis en évidence l'importance pour les acteurs camerounais du développement de disposer d'une expertise politique afin de mieux promouvoir les intérêts nationaux dans les cadres de dialogue avec les bailleurs de fonds. Ceci découle du sentiment général des participants que les donateurs ne s'alignent pas toujours sur les politiques nationales, favorisant plutôt les actions qui soutiennent et sont orientées vers leurs propres objectifs.

2. Transparence et responsabilité dans la coopération camerounaise au développement

Au cours de cette session, il a été noté que la transparence et la responsabilité dans la coopération au développement ne sont pas une évidence au Cameroun et qu'elles

doivent être construites à travers un engagement continu des parties prenantes. Les questions relatives à la traçabilité du financement du développement ont également été considérées comme un obstacle à des contributions plus significatives de la part de la société civile, dont les rapports de responsabilité sur les programmes de subventions et les conseils éclairés sur les tendances en matière de subventions et d'autres prévisions ont été recherchés. En raison de leur impact négatif sur la crédibilité des acteurs, plusieurs lacunes ont été identifiées dans la gouvernance interne de la société civile. Il s'agit notamment du manque de coordination, du faible niveau d'exigence, des problèmes liés à l'instauration d'une culture de gestion des comptes et à l'établissement de rapports financiers efficaces.

3. Données utilisables pour la coopération au développement

Les discussions sur les données ont été particulièrement intéressantes, en grande partie parce que les participants ont convenu que la planification des actions de développement dépendait de bonnes pratiques de collecte de données. Il a ensuite été reconnu que la collecte de données utilisables s'accompagne de nombreuses difficultés, soit en raison de l'absence des mécanismes requis, soit en raison du manque d'investissement dans la collecte de données, de manière plus générale. Néanmoins, les participants ont noté que le Cameroun dispose de fortes capacités de gestion des données qui doivent être pleinement exploitées.



M. LAO, Représentant du MINEPAT au PMCED

Prochaines étapes

En termes d'engagement futur, des engagements spécifiques ont été pris, notamment par l'Union européenne, qui a promis de contrôler la transparence et la responsabilité dans l'accès des citoyens aux informations budgétaires et aux rapports sur les dépenses publiques et la responsabilité financière¹⁶. Ensuite, le Ministère des Finances/MINFI a garanti aux participants son engagement continu dans le renforcement des capacités de la société civile. Pour sa part, la GIZ a affirmé sa volonté de continuer à soutenir les initiatives de la société civile et d'être plus sensible aux demandes en la matière.

La déclaration du ministère de la promotion de la Femme et de la Famille/MINPROFF, quant à elle, s'est concentrée sur le renforcement des capacités de la société civile en matière de genre et sur l'adhésion des acteurs à la budgétisation sensible au genre. De même, participant à la session sous la bannière du genre, le Groupe Thématique Genre a également souligné l'importance de consolider la budgétisation sensible au genre, de créer un centre d'excellence en matière de genre et de sensibiliser les communautés aux questions de genre.

Pour conclure sur cette section, le MINEPAT a demandé, d'une part, la reprise des travaux autour d'un cadre structuré de la société civile et la poursuite de l'appui de la GIZ et d'autre part, l'invitation faite à la production par la société civile de rapports thématiques sur la coopération au développement au Cameroun.



Membres du Groupe Thématique Genre

Les principaux indicateurs de progrès montrent des avancées modérées dans la mise en œuvre de l'ODD 5 au Cameroun. En raison des défis majeurs qui subsistent, il est peu probable que le pays atteigne les objectifs en matière d'égalité des sexes.¹⁷

Séance de clôture

Les discussions se sont terminées sur une note positive, le représentant du MINEPAT, M. LAO, ayant tenu à exprimer sa satisfaction quant au déroulement de l'événement et à saluer la participation active des parties prenantes au cours des discussions. Il a également exprimé sa gratitude aux organisateurs de l'événement et au Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) en tant que partenaire facilitateur.



Photo de groupe de la Consultation multipartite

Caucus de la société civile camerounaise sur l'engagement efficace du 4MR : construire des partenariats plus solides pour l'action en faveur du développement afin d'obtenir de meilleurs résultats

La participation de la société civile au paysage de la gouvernance camerounaise peut contribuer de manière significative à la résolution des problèmes socio-économiques nationaux et locaux. Les opportunités d'engagement ont pris diverses formes ces dernières années, notamment avec le rôle de suivi actif de la société civile dans le cadre de la réforme de la gestion des finances publiques menée par le Ministère des Finances dans le cadre du Plan Global de Réformes des Finances Publiques 2019-2021.

Les principales demandes de la société civile locale et les gains subséquents en matière de plaidoyer pour une plus grande implication de ses acteurs dans la gestion des affaires publiques¹⁸ et la reconnaissance de leurs contributions dans toutes les sphères de la coopération au développement se reflètent dans les éléments suivants : la diffusion effective du Budget citoyen au niveau local depuis 2019¹⁹; l'introduction d'indicateurs sensibles au genre dans le Budget de l'État 2021 ; et la participation du Cameroun, en 2019 et 2022²⁰, au cadre des Examens nationaux volontaires des Nations Unies, qui mesure les progrès des pays vers les Objectifs de développement durable (ODD) sur fond d'efforts mondiaux pour contenir la pandémie de Covid-19.

Si les résultats de ces engagements ont été encourageants dans certains domaines, ce qui a permis de consolider un dialogue dynamique entre les acteurs de la société civile et les autres parties prenantes (pouvoirs publics, secteur privé, partenaires techniques et financiers), il reste d'importantes lacunes à combler pour que le Cameroun atteigne l'échéance de 2030 des ODD et ne laisse personne de côté. Il existe également un consensus sur la mesure dans laquelle ces lacunes peuvent être attribuées à des politiques inefficaces.

Par exemple, le document de stratégie pour la croissance et l'emploi (2010-2019), principal outil de mise en œuvre des politiques pour la période concernée, n'a pas produit les résultats escomptés. Son successeur, la Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30), décrit les priorités nationales et les stratégies de développement visant à les atteindre²¹, ce qui présente un intérêt particulier dans le contexte du PMCED 4MR. En effet, le Cameroun a entrepris des exercices nationaux similaires en 2014, 2016 et 2018²² et a donc défendu un processus d'amélioration continue.

Cela a été mis en évidence lors de l'atelier de validation de la feuille de route du Dialogue d'action pour une coopération efficace au développement, mené par le MINEPAT, qui s'est tenu en décembre 2021 dans la capitale, Yaoundé.

Le PMCED a été la source officielle pour trois cibles des ODD qui sont examinées dans cette nouvelle évaluation, à savoir :

- ODD 17.15 : Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays.
- ODD 17.16 : Partenariats multipartites pour le développement.
- ODD 5.c : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation

de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

La performance du Cameroun dans ces indicateurs montre une stagnation d'une part en ce qui concerne l'ODD 17, et des progrès modérés d'autre part, concernant l'ODD 5. D'autres indicateurs révèlent une trajectoire descendante qui indique que les efforts actuels pour atteindre les ODD ne vont tout simplement pas assez loin, et qu'il faut faire plus pour inverser la tendance. Le pays a donc l'occasion de recalibrer ses efforts, en s'appuyant sur l'élan donné par l'avancement des cibles de l'ODD 4MR. L'un des outils les plus déterminants envisagés pour ce faire est un Cadre financier national intégré (CFNI) conçu pour soutenir le coût de 61 milliards de dollars US de la mise en œuvre de la SNDD30²³. À mesure que le CFNI est mis en œuvre et que la SNDD30 mûrit, la responsabilité mutuelle des parties prenantes devrait également devenir un élément central de ce double processus qui, à son tour, consolidera les systèmes de suivi et d'évaluation du développement du Cameroun.

Travaux techniques

Tenu le 16 avril 2024 à Yaoundé, le Caucus de la Société Civile a servi de levier pour recueillir les points de vue et perspectives des participants sur le fonctionnement et l'efficacité des principaux systèmes de coopération au développement du Cameroun, tels que le Comité multipartenaires et le Comité de pilotage de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), entre autres. La rédaction d'une lettre à remettre au MINEPAT, ancrée dans la construction d'une stratégie d'engagement 4MR plus efficace de la société civile, a constitué la majeure partie des contributions des participants à cette activité, basée sur quatre principaux domaines de plaidoyer, à savoir :

- La mesure dans laquelle les organisations de la société civile, par rapport aux autres partenaires du développement, (gouvernements infranationaux, parlements, secteur privé, fondations et syndicats) sont incluses dans le processus de développement.
- L'état des systèmes centraux du Cameroun pour la coopération au développement et la manière dont les partenaires au développement s'alignent sur eux et les utilisent.
- Les mesures prises par le Cameroun et les partenaires au développement pour rendre la coopération au développement transparente.
- Le choix des participants et les modalités des processus consultatifs de la coopération au développement au niveau national et local et la qualité des données disponibles pour suivre les progrès.



Lettre de la Société Civile au MINEPAT sur l'Engagement Efficace 4MR : principales orientations

Les participants se sont regroupés en petites équipes pour l'élaboration de la lettre et ont fait preuve d'un grand engagement dans cette activité qui a donné lieu à une série de demandes clés, notamment :

- Utiliser les recommandations de la feuille de route du dialogue d'action national appelant à une inclusion significative des orientations de plaidoyer de la société civile dans le travail politique et à la promotion d'un environnement favorable à la société civile.
- Remédier à la lenteur des progrès en matière de coordination des acteurs du développement aux niveaux national et local.
- Intégrer la transparence et la responsabilité dans l'ensemble des actions de coopération au développement et renforcer le cadre de mise en œuvre autour de l'utilisation des systèmes nationaux, grâce à une plus grande participation de la société civile locale à la gestion des affaires publiques.
- Intégrer les indicateurs de performance du 4MR pilotés par la société civile dans la conception et la mise en œuvre des activités de suivi et d'évaluation du cadre.
- Créer un système de gestion des résultats basé sur les performances couvrant toutes les parties de la chaîne d'action de la coopération au développement et concevoir un mécanisme de suivi et d'évaluation solide à l'appui de ce système.
- Développer des programmes de recensement locaux impliquant les communautés rurales afin de générer des données exploitables et leur allouer des ressources adéquates.

La principale proposition contenue dans la Lettre concerne la mise en place d'une plateforme de dialogue MINEPAT-Société civile.

- 1 <https://www.effectivecooperation.org/Cameroon>
- 2 <https://www.effectivecooperation.org/system/files/2023-05/Summary%20of%20Action%20Dialogue%20in%20Cameroon.PDF>
- 3 <https://sdgs.un.org/2030agenda>
- 4 <https://www.dgb.cm/en/civil-society-organisations-csos-equipped-for-the-dissemination-of-the-citizen-budget/>
- 5 https://www.effectivecooperation.org/system/files/2021-08/Concept%20Note%20for%20Action%20Dialogue%202021_0507_0.pdf p.1
- 6 <https://reports.unocha.org/en/country/cameroon/>
- 7 <https://inff.org/resource/development-plan-costings-repository>
- 8 <https://onpolicy.org/the-challenge-of-the-decentralization-process-in-cameroon/>
- 9 <https://reliefweb.int/report/cameroon/cameroon-humanitarian-needs-overview-2023-march-2023>
- 10 <https://inff.org/country/cameroon> <https://reliefweb.int/report/cameroon/data-gender-equality-cameroon>
- 11 <https://inff.org/country/cameroon>
- 12 <https://inff.org/resource/development-plan-costings-repository>
- 13 <https://www.effectivecooperation.org/SDGOnePagers>
- 14 <https://www.dgb.cm/budget-2024-accent-sur-la-budgetisation-sensible-genre-bsg/>
- 15 <https://africa.unwomen.org/en/where-we-are/west-and-central-africa/cameroon>
- 16 <https://www.pefa.org/>
- 17 <https://dashboards.sdgindex.org/profiles/cameroon>
- 18 <https://www.dgb.cm/en/civil-society-organisations-csos-equipped-for-the-dissemination-of-the-citizen-budget/>
- 19 <https://www.dgb.cm/vulgarisation-du-budget-citoyen-2024-la-societe-civile-entre-en-scene/>
- 20 <https://hlpf.un.org/countries/cameroon>
- 21 https://www.effectivecooperation.org/system/files/2022-01/NATIONAL_DEVELOPMENT_STRATEGY_2020_2030.pdf
- 22 <https://www.effectivecooperation.org/Cameroon>
- 23 <https://inff.org/resource/development-plan-costings-repository>

Le Ghana est devenu un pays à revenu intermédiaire en 2010, mais il compte fortement sur l'aide. Bien que les contributions des donateurs restent importantes, il est évident que l'aide au développement a diminué depuis 2010.

Le gouvernement a lancé l'initiative «Ghana Beyond Aid», qui vise à ce que le pays assume pleinement la responsabilité et l'appropriation de sa croissance et de sa transformation économiques dans le cadre d'un nouveau partenariat avec les partenaires de développement, grâce à des instruments de financement innovants et à long terme, afin de soutenir le développement économique pour une meilleure productivité, des emplois et une croissance inclusive.

Le Ghana revendique son statut de pays démocratique. Cependant, le pays est l'un des moins bien classés du continent en termes d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. L'accès à l'information et les questions de responsabilité et de transparence constituent un défi.

Le suivi du partenariat mondial mené par le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED) est un exercice volontaire mené par les pays qui mesure les efforts déployés pour rendre la coopération au développement plus efficace sur le terrain, conformément aux quatre principes d'efficacité. Il permet de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris.

Le suivi du partenariat mondial est la source officielle de données pour trois cibles des objectifs de développement durable :

- **ODD 17.15** : Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays.
- **ODD 17.16** : Partenariats multipartites pour le développement.
- **ODD 5.c** : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

En référence à ce qui précède, le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED), une plateforme mondiale d'OSC qui se concentre sur une coopération au développement efficace afin de renforcer l'engagement actif des OSC au niveau national, a renforcé la capacité de ses points focaux nationaux à s'engager activement dans les processus de suivi officiels dans leurs pays respectifs. En outre, les points focaux sont censés collecter des données sur l'état de la coopération au développement afin de produire un rapport national des OSC qui alimentera le rapport mondial du POED sur le processus de suivi et l'efficacité de la coopération au développement.

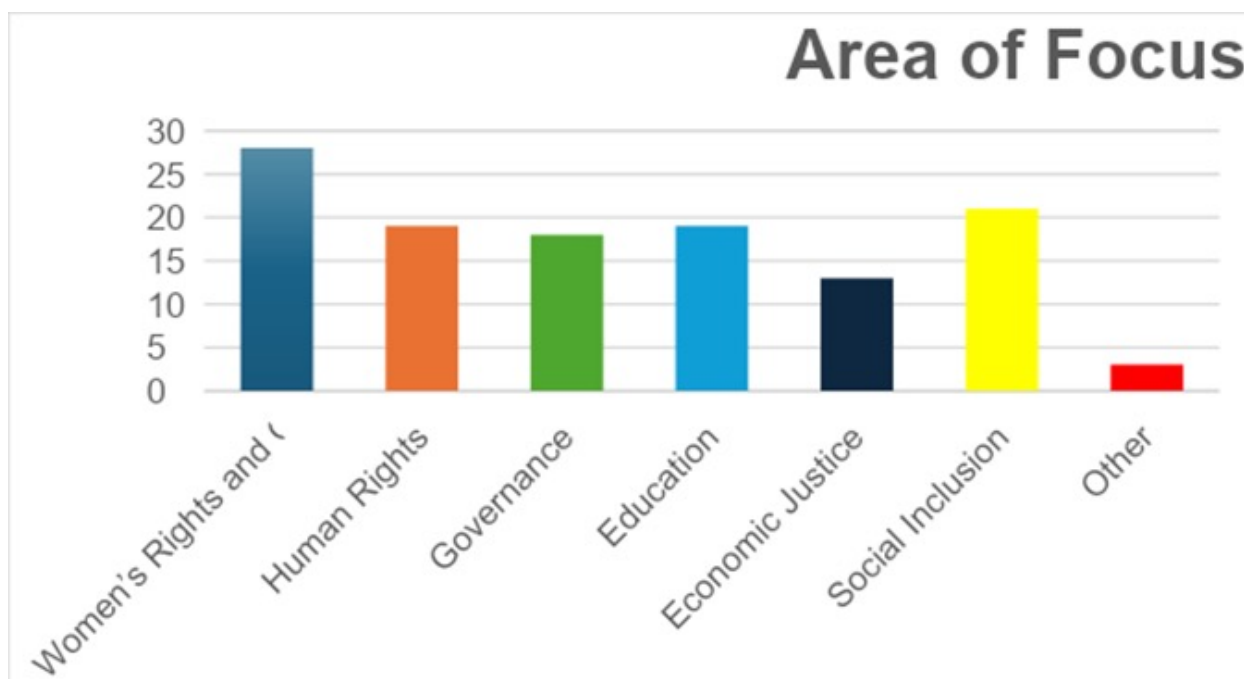
En mars 2023, le Ghana s'est porté volontaire pour participer au 4e cycle de suivi (4MR) du PMCED, couvrant la période 2023-2026. Le Réseau pour le droit des femmes au Ghana (NETRIGHT), le point focal national du POED, avec le soutien du POED, s'engage dans le processus du 4MR au Ghana, notamment en produisant un rapport sur la coopération au développement axé sur les points suivants :

- l'ensemble de la société,
- l'état et l'utilisation des systèmes nationaux,
- la transparence,
- ne laisser personne de côté.

Dans le cadre de son engagement avec le coordinateur national du ministère des finances (MoF), NETRIGHT a reçu une invitation du MoF à servir de point focal pour le processus 4MR. Le coordinateur national a sollicité le soutien de NETRIGHT pour que le Trades Union Congress - Ghana et la Fédération ghanéenne du travail envoient des représentants pour servir de points focaux pour le travail.

Le rapport a été produit en utilisant des données primaires et secondaires. La collecte de données primaires a consisté en une enquête à laquelle ont répondu 28 OSC travaillant sur différents domaines thématiques aux niveaux national, régional et communautaire.

Les données secondaires ont consisté en l'examen de documents pertinents sur la coopération au développement et les questions connexes. Le coordinateur national s'est engagé dans le processus 4MR. Le Ghana a identifié les institutions et les a invitées à nommer des représentants qui serviront de points focaux pour leurs institutions.



Évaluation du statut 4MR au Ghana

1. Ensemble de la société

Les efforts d'un pays pour inclure « l'ensemble de la société » afin d'améliorer l'efficacité du programme de coopération au développement impliquent l'intention de faciliter les processus qui permettent l'inclusion et la diversité de la participation de multiples parties prenantes dans tous les aspects de la coopération au développement. Cet objectif peut être atteint grâce à une collaboration institutionnalisée et à des partenariats entre les acteurs étatiques et non étatiques qui ciblent spécifiquement les OSC, les universités, les communautés, le secteur privé, les populations locales, sans oublier les voix des femmes et des personnes les plus vulnérables et d'autres acteurs du développement.

En évaluant les efforts du Ghana pour appliquer le concept de « société dans son ensemble » en assurant l'inclusion de diverses voix par le biais d'engagements, de collaborations et de partenariats efficaces afin de garantir que le développement donne la priorité aux besoins et aux intérêts de sa population, l'enquête s'est concentrée sur :

- L'engagement et le dialogue,
- Le contrôle parlementaire,
- L'environnement favorable aux OSC,
- L'engagement du secteur privé dans la coopération au développement.

Engagement et dialogue

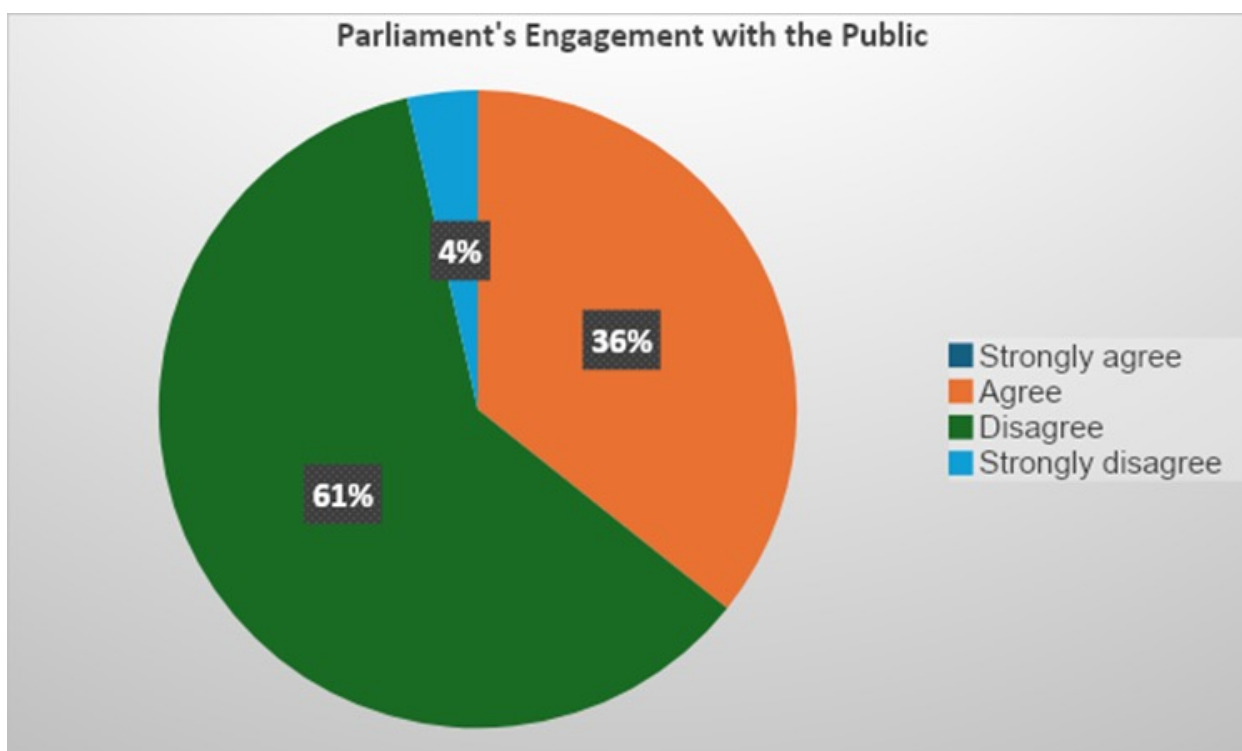
Le Ghana dispose d'un système politique plus ouvert, d'une presse assez développée, mais avec une tendance au sensationnalisme, et d'une attention presque exclusive portée à la corruption et aux questions liées aux partis politiques. Les citoyens sont confrontés à un système politique sans choix qui plonge l'électorat dans le cynisme et la démoralisation, ainsi qu'à la persistance du manque d'influence des femmes dans le système politique. La branche exécutive du gouvernement n'a pas été très réceptive aux actions de plaidoyer, sauf de manière très superficielle. Le Parlement est arrogant, complaisant et il est difficile de travailler avec lui. Le paysage de la société civile s'est développé à pas de géant, et les organisations de défense des droits de la femme ont contribué à cette croissance.

L'enquête a révélé qu'au niveau infranational, les autorités locales engagent occasionnellement les communautés locales et d'autres parties prenantes, en particulier lors de l'élaboration des plans quadriennaux à moyen terme pour les districts, par le biais de réunions publiques. En ce qui concerne le Parlement, 61 % des personnes interrogées ne sont pas d'accord avec l'idée d'une communication et d'un dialogue efficaces entre le Parlement et ses électeurs, tandis que 36 % sont d'accord pour dire que des efforts ont été faits pour promouvoir une communication et un dialogue efficaces avec les électeurs.

Des exemples ont été cités concernant les petits déjeuners de travail du président du Parlement, au cours desquels les acteurs du développement, y compris les OSC, sont invités à dialoguer sur des questions spécifiques. Le Parlement utilise également ses auditions publiques comme moyen d'impliquer le public dans les projets de loi présentés

au Parlement. Toutefois, il a été noté que les questions de développement et les débats politiques au Parlement sont fortement influencés par des positions partisans.

En ce qui concerne le dialogue inclusif entre les OSC et les organes gouvernementaux, 43 % des personnes interrogées ont reconnu qu'il y avait un certain niveau d'engagement sur les questions de développement. La Commission nationale de planification du développement, l'institution publique chargée de fournir un cadre politique de développement national, de préparer et d'assurer la mise en œuvre effective des plans de développement nationaux approuvés, et de coordonner les activités économiques et sociales à l'échelle du pays¹, engage les OSC, en particulier lors de l'élaboration des stratégies nationales. Les ministères sectoriels engagent occasionnellement les OSC sur certaines questions de développement.



Pour améliorer l'efficacité de l'engagement et du dialogue, les OSC, y compris les organisations de défense des droits des femmes, doivent être reconnues comme des partenaires du développement à part entière, et des espaces plus institutionnalisés doivent être créés pour renforcer l'inclusion en impliquant les OSC dans les processus de développement et en sollicitant le retour d'information de la société civile sur l'impact des projets de développement. Il est impératif que le Parlement fasse participer régulièrement ses électeurs et veille à ce que le développement soit éclairé par les diverses voix de la population.

Contrôle parlementaire

Avec 275 membres qui doivent être nommés dans au moins une, mais pas plus de trois commissions permanentes, le Parlement ghanéen dispose de pouvoirs de contrôle assez étendus. Cependant, les pouvoirs de contrôle du corps législatif ont été compromis par une partisanerie excessive qui entrave son travail. Cela contribue aux défis auxquels le Parlement est confronté pour s'acquitter efficacement de ses responsabilités en matière de contrôle.

L'enquête a révélé que le pouvoir législatif s'acquitte, dans une certaine mesure, de ses responsabilités en matière de contrôle. Cela n'est pas surprenant car la responsabilité de contrôle du Parlement est entravée par la forte cohésion des partis qui existe au sein du Parlement et qui aurait dû être utilisée pour promouvoir le travail législatif et le contrôle. Cependant, cette forte cohésion est utilisée pour promouvoir les positions des partis, ce qui compromet les pouvoirs du Parlement à exercer un contrôle efficace sur la branche exécutive du gouvernement.

Il convient de noter que la commission des comptes publics (CCP) a, au fil des ans, réalisé des performances crédibles en matière de contrôle des dépenses de fonds publics et, par son travail, a mis au jour un grand nombre de cas de corruption. Cependant, le défi des commissions parlementaires est qu'elles n'ont pas de pouvoir de poursuite. Elles doivent donc s'en remettre à de multiples agences et canaux pour la suite des événements, y compris la mise en œuvre de leurs recommandations et la poursuite de leurs conclusions.

Dans certains cas, les conclusions et les recommandations du CCP n'ont pas reçu le soutien attendu de l'exécutif. Il est essentiel que le Parlement prenne au sérieux ses responsabilités en matière de contrôle, étant donné que son approbation est requise pour la majorité des interventions de développement. Il est nécessaire que le Parlement suive et évalue consciemment les progrès des interventions de développement, sans politique partisane. Le Parlement doit garantir l'accès du public aux procédures de contrôle et à l'information et inciter les citoyens, en particulier les communautés affectées, à fournir des preuves des travaux de développement dans leurs communautés.

Cela devrait être renforcé par des priorités stratégiques et des stratégies d'engagement public mesurables visant à renforcer l'engagement civique dans le travail du Parlement. Le Parlement doit faciliter la participation et la consultation du public dans son processus de contrôle. Il peut s'agir d'organiser des auditions publiques, d'inviter les parties prenantes à apporter leur contribution et de garantir la transparence du processus décisionnel.

Environnement favorable aux OSC

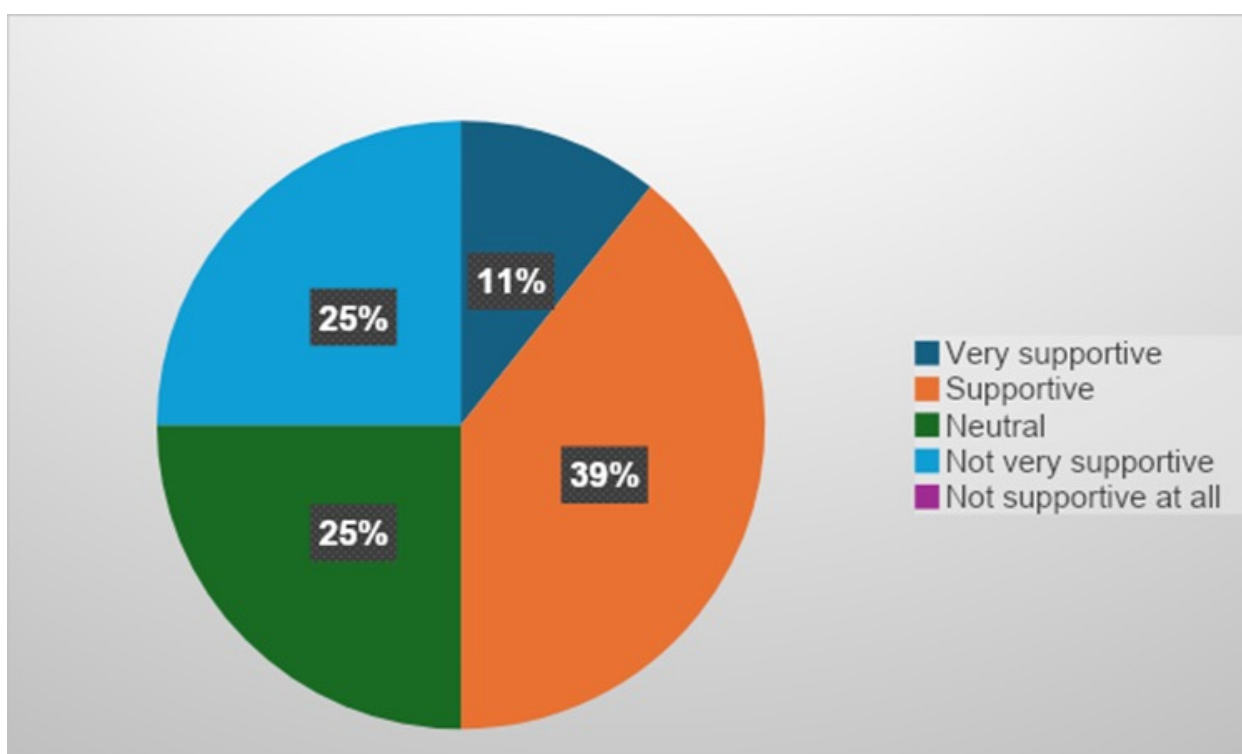
Les OSC sont de plus en plus reconnues comme des acteurs clés dans la promotion de la gouvernance démocratique, du développement équitable et de la croissance inclusive. Cependant, dans de nombreux pays, elles sont également confrontées à des défis liés à l'espace juridique et politique restreint dans lequel elles opèrent. Pour pouvoir jouer pleinement leur rôle dans la société, les OSC ont besoin d'un environnement qui leur permette d'agir librement.

Un environnement favorable au fonctionnement des OSC comprend des lois et des politiques appropriées, un espace politique qui permet la libre association et la participation, la disponibilité de ressources financières et humaines, et l'accès à la technologie. Il comprend également diverses dimensions spécifiques telles que la formation, le fonctionnement, l'expression, le rassemblement pacifique, l'accès aux ressources, la collaboration et les coalitions au sein des OSC et entre les OSC et le gouvernement.

Au niveau national, le dialogue entre le gouvernement et les OSC sur l'environnement

favorable dans le contexte de la coopération au développement a été relativement mitigé. Il n'existe pas de cadre juridique régissant les activités des OSC basées sur le plaidoyer. Un projet de loi sur les ONG rédigé en 2007 est toujours en suspens en raison de dispositions susceptibles d'exacerber la diminution de l'espace d'engagement civique. Bien que la Constitution de 1992 de la République du Ghana reconnaisse la nécessité d'une large consultation sur les questions de développement national, comme le reflète le chapitre 6 (37, 2 a) de la Constitution, le Ghana doit encore institutionnaliser et systématiser le processus de consultation et il n'existe pas de mécanisme de retour d'information du gouvernement vers les OSC.

Malgré ces difficultés, 39 % des personnes interrogées estiment que le cadre juridique du pays, en particulier la constitution, soutient l'engagement civique dans les activités de développement.



Les obstacles qui limitent l'engagement efficace des OSC dans les initiatives de développement comprennent :

- **L'accès à l'information** : Les OSC sont confrontées à des difficultés d'accès aux informations et données pertinentes liées aux initiatives de développement. La loi de 2019 sur le droit à l'information prévoit des dispositions pour la divulgation proactive, qui est un principe clé du droit d'accès à l'information. Les sections 2, 3 et 4 de la loi prévoient une divulgation proactive qui exige que ceux qui détiennent des informations d'intérêt public doivent systématiquement fournir ces informations au public, même sans y être invités. Toutefois, il n'existe pas de méthode normalisée à cet effet et, par conséquent, chaque institution décide du moment et du contenu de l'information à divulguer à tout moment.

Un échantillonnage réalisé d'avril 2023 à février 2024 par la Commonwealth Human Rights Initiative sur la divulgation proactive a révélé qu'aucune des 50

institutions contrôlées n'a divulgué de manière proactive toutes les catégories spécifiées d'informations requises. Cela montre une lacune importante dans la divulgation proactive d'informations de base et nécessaires, ce qui nuit à la transparence et à la responsabilité en matière de gouvernance. La divulgation d'informations de base telles que les rapports d'audit et les contrats permet aux citoyens de contrôler efficacement le gouvernement et de lui demander des comptes. Par exemple, lorsque les informations sur les contrats attribués sont divulguées de manière proactive, les citoyens sont en mesure de contrôler les contrats mis en œuvre dans leurs communautés. Le manque de transparence de la part des acteurs étatiques peut entraver la capacité des OSC à mener des recherches, à suivre les progrès et à plaider en faveur de décisions politiques éclairées.

- **L'engagement civique :** La lourdeur de l'enregistrement, associée à de nouvelles réglementations pour les organisations à but non lucratif, exacerbe le rétrécissement de l'espace pour l'engagement civique. Le gouvernement, par le biais de réformes au nom de la rationalisation des activités des OSC, introduit des réglementations qui ont un impact négatif sur les espaces politiques pour les OSC. Les OSC qui sont perçues comme ne soutenant pas le gouvernement et qui sont ciblées comme soutenant l'opposition font l'objet d'une ingérence politique. Les médias ont eu leur part d'ingérence politique dans leur travail. Les préjugés politiques et la polarisation ont un impact considérable sur les espaces politiques.

- **Le changement d'orientation des donateurs :** L'évolution constante du paysage et des exigences en matière de financement rend très difficile l'accès aux fonds, en particulier pour les organisations de défense des droits des femmes, les organisations communautaires et les organisations émergentes.

Le gouvernement doit faire preuve d'intentionnalité en mettant en place des structures transparentes qui créent un environnement propice au renforcement de l'engagement civique dans les interventions de développement.

Engagement du secteur privé dans la coopération au développement

Le Ghana, comme d'autres pays africains, est confronté à divers problèmes de développement, notamment la pauvreté, des infrastructures inadéquates, un accès limité aux soins de santé et à l'éducation, ainsi que des problèmes de durabilité environnementale. Cependant, avec l'appel accru au secteur privé pour qu'il joue un rôle clé dans le développement afin d'atteindre les ODD, le gouvernement s'est lancé dans des initiatives qui cherchent à impliquer le secteur privé dans le développement.

Le Centre de promotion des investissements du Ghana est la principale agence chargée de promouvoir et de faciliter les investissements du secteur privé au Ghana. Il propose divers services, dont le conseil, la promotion et la facilitation des investissements, afin d'attirer les investissements privés locaux et étrangers.² Cependant, certains s'inquiètent du fait que, dans ses efforts pour attirer les investissements étrangers, le gouvernement a tendance à créer un environnement commercial propice qui favorise les entreprises étrangères au détriment des entreprises locales. Ainsi, les entreprises locales sont incapables de rivaliser avec les grandes entreprises multinationales, en raison des nombreuses incitations que les gouvernements accordent aux entreprises étrangères.

Les partenariats public-privé ont été utilisés pour entreprendre des projets d'infrastructure dans des secteurs tels que les transports, l'énergie et les télécommunications. Parmi les exemples notables, citons l'expansion du port de Tema et la construction de l'échangeur Kwame Nkrumah à Accra grâce à la participation du secteur privé.³

En réponse aux questions sur la manière dont le secteur privé assume ses responsabilités sociales et environnementales dans les projets de développement, l'enquête a révélé que même si le secteur privé utilise la responsabilité sociale des entreprises pour soutenir les interventions de développement, les communautés ciblées par ces interventions ne sont pas consultées pour évaluer leurs besoins afin de développer des interventions qui répondent à leurs besoins. La commercialisation et l'accaparement capitaliste des ressources naturelles au détriment des communautés ont entraîné une augmentation des inégalités, des injustices sociales et la destruction des moyens de subsistance des populations locales. Les entités du secteur privé n'ont pas de comptes à rendre aux communautés dans lesquelles elles travaillent et leurs activités continuent de créer des injustices sociales et environnementales.

Il incombe au gouvernement de veiller à ce que le secteur privé adhère aux principes de Kampala. Les OSC et les communautés locales doivent intensifier leurs activités de plaidoyer et exiger des entreprises qu'elles rendent des comptes. Le contrôle public et l'activisme peuvent contraindre les entreprises à adopter des pratiques plus durables et à faire preuve de plus de transparence dans leurs activités. Le secteur privé n'entreprendra pas automatiquement des activités visant à atteindre les ODD. Il dépend donc d'autres acteurs du développement, tels que le gouvernement et la société civile, pour contrôler et garantir que le secteur privé fonctionne selon les principes de l'efficacité du développement.

2. L'état et l'utilisation des systèmes nationaux

L'utilisation des systèmes nationaux contribue à fournir les ressources nécessaires pour renforcer les capacités et les performances d'un pays, à améliorer les mécanismes nationaux de responsabilité et à contribuer à une meilleure gestion des finances publiques.

Planification

La planification du développement du Ghana repose sur son cadre de politique de développement national à moyen terme, intitulé "An Agenda for Jobs II : Creating Prosperity and Equal Opportunity for All" (= "Un programme pour l'emploi II : créer la prospérité et l'égalité des chances pour tous") (2022-2025), qui fournit le cadre général de la reprise économique à moyen terme et de la transformation du pays. Un programme visant à promouvoir un plan de développement à long terme sur 50 ans pour le pays n'a pas été mis en œuvre en raison de l'intérêt des gouvernements au pouvoir à poursuivre leurs priorités telles qu'elles sont reflétées dans le manifeste de leur parti.

Les personnes interrogées estiment que le processus de planification est relativement inclusif, mais notent qu'il y a parfois des cas où l'agenda des partenaires de développement est en conflit avec les priorités et les politiques nationales. Il est nécessaire d'instaurer un dialogue ouvert et transparent avec les partenaires du développement afin de mieux comprendre les priorités, les défis et les objectifs

politiques du développement national. Ce dialogue doit être ouvert à tous et faire entendre des voix diverses afin que l'aide au développement soit adaptée au contexte et réponde aux besoins locaux.

Une coordination et une harmonisation efficaces sont nécessaires pour améliorer l'alignement des interventions des donateurs sur les stratégies nationales de développement, afin de compléter les efforts existants et d'éviter la duplication ou la fragmentation des ressources et des initiatives de développement. Si le soutien des donateurs est important, il doit s'appuyer sur les priorités nationales et les partenaires du développement ne doivent pas utiliser de concepts tels que la localisation et la co-création pour imposer leur propre agenda.

Respect de l'espace politique du pays

Pour être efficace, la coopération au développement doit reconnaître la souveraineté des pays bénéficiaires. Les personnes interrogées ont estimé qu'il y avait des cas où les partenaires de développement imposaient leur agenda ou des conditions qui sapaient l'autonomie locale. Les personnes interrogées ont indiqué qu'il était nécessaire de promouvoir un cadre équitable pour le discours sur le développement, dans lequel tous les acteurs sont reconnus dans leur propre droit.

Gestion des finances publiques

Le système intégré d'information sur la gestion financière du Ghana (GIFMIS), lancé en 2014, vise à intégrer toutes les entités financées par le budget national, y compris les ministères, les districts et les agences (MDA), ainsi que les écoles, les hôpitaux et les assemblées métropolitaines, municipales et de district (MMDA) financés par le gouvernement. Les MDA et les MMDA doivent obligatoirement utiliser le GIFMIS pour leurs transactions financières provenant de toutes les sources de financement du gouvernement, des partenaires de développement et des fonds générés en interne. Cette règle n'a pas été systématiquement appliquée. Les MMDA qui exécutent leurs budgets en dehors de leur FMIS limitent le contrôle du gouvernement sur l'efficacité de la gestion des fonds.

L'enquête a révélé que le système de gestion des finances publiques du Ghana pour les fonds de développement est modérément transparent et efficace. L'accent a été mis sur la mise en place de mesures transparentes de suivi afin de renforcer la responsabilité. Les conclusions et les recommandations du rapport du vérificateur général devraient être mises en œuvre et des mesures délibérées devraient combler les lacunes du système.

Budget national

Le cycle budgétaire du Ghana comprend quatre grandes étapes :

- formulation budgétaire,
- approbation du budget,
- exécution du budget,
- suivi et examen du budget.

Le cycle budgétaire commence par l'élaboration du document stratégique national qui informe tous les plans sectoriels. En d'autres termes, tous les ministères, districts et agences (MDA) examinent leurs programmes pour s'assurer qu'ils sont conformes aux priorités nationales. C'est au moment de la préparation des plans de développement à moyen terme nationaux et sectoriels que les OSC peuvent influencer sur le budget. Il est important de faciliter la participation de la société civile au stade de la formulation par le biais d'un engagement civique plus large qui reconnaît la diversité des voix et donne la priorité aux besoins et aux intérêts des citoyens. Pour promouvoir un engagement civique actif dans le processus budgétaire, les personnes interrogées ont ressenti le besoin d'établir des calendriers clairs et des points d'entrée pour l'engagement. L'enquête a révélé un alignement partiel du budget sur les priorités nationales définies dans les plans à moyen terme. Cette affirmation nécessite un examen plus approfondi.

Budgétisation sensible au genre

L'égalité des sexes est un droit humain fondamental inscrit dans la Constitution de 1992 de la République du Ghana. L'élaboration d'une politique nationale en matière d'égalité des sexes en 2015 témoigne d'un engagement supplémentaire en faveur de l'égalité des sexes. Cette politique engage le gouvernement à améliorer les conditions juridiques, sociales, politiques, culturelles et économiques des Ghanéens, en particulier des femmes, des filles et des enfants. Elle traite également des droits des femmes et de l'accès à la justice, de l'autonomisation et des moyens de subsistance des femmes, des structures de gouvernance responsables, du leadership et de la participation des femmes, de la justice économique pour les femmes, ainsi que des rôles et des relations entre les hommes et les femmes.

Toutefois, de graves problèmes subsistent en raison de la mise en œuvre inefficace de ces politiques, due notamment à l'insuffisance des directives adressées aux ministères compétents et à des problèmes de logistique et de ressources humaines. En outre, en abordant les questions sociales, les décideurs politiques ont tendance à ignorer les interrelations entre le pouvoir et l'inégalité entre les sexes, ce qui conduit souvent à une exacerbation de la situation des femmes par rapport aux hommes. Par conséquent, les femmes et les filles ghanéennes continuent d'être marginalisées et discriminées dans plusieurs sphères d'activités sociales, politiques et économiques.

Le Parlement dispose d'une commission spéciale sur l'égalité des sexes et les affaires relatives aux enfants et d'un groupe parlementaire des femmes. La commission est censée veiller à ce que le budget national tienne compte des sexospécificités. Toutefois, la commission limite son travail au ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale. Les débats sur le budget au Parlement ne sont pas axés sur la prise en compte de la dimension de genre dans le budget. Les débats sur le budget basés sur les différences entre les sexes sont soit rares, soit souvent faibles. Les parlementaires manquent de ressources adéquates et de la capacité d'analyser le budget dans une perspective de genre.

En général, les questions relatives aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes n'attirent pas l'attention et l'urgence nécessaires au sein du Parlement. Les parlementaires sont prompts à défendre la ligne de leur parti sans prendre en considération les implications de leurs actions ou de leur inaction en matière d'égalité des sexes. Une enquête menée par le ministère des finances en 2021

sur l'ODD 5.c.1 a révélé que le niveau des ressources, tant en termes absolus (monnaie nationale) qu'en pourcentage des dépenses publiques totales, allouées aux politiques et/ou programmes sensibles au genre pour l'exercice financier 2020 était inférieur à 1 %.

C'est le cas depuis des années. La budgétisation sensible au genre n'est pas consciemment pratiquée dans le cadre du système national de budgétisation. Un processus de budgétisation sensible au genre qui a été piloté dans trois MDA clés en 2008, avec l'objectif de l'étendre à douze MDA supplémentaires⁴,], a été de courte durée. Le ministère des finances travaille à la mise en place d'une unité chargée des questions d'égalité entre les hommes et les femmes, qui devrait être chargée de veiller à ce que le budget national tienne compte des questions d'égalité entre les hommes et les femmes.

Mécanismes de responsabilisation

La majorité des personnes interrogées estiment que les mécanismes de responsabilité au Ghana sont assez efficaces. Cela peut être attribué au fait que les citoyens n'ont pas vraiment foi dans les mécanismes de responsabilité du pays. Les institutions indépendantes mises en place pour demander des comptes aux fonctionnaires ne disposent pas de ressources suffisantes et sont constamment confrontées à des interférences politiques qui ont un impact négatif sur leur efficacité.

Le Ghana dispose d'un système de gouvernance locale bien défini grâce à son programme de décentralisation qui vise à donner aux communautés locales les moyens de se développer et à rapprocher le gouvernement des citoyens, tout en garantissant une responsabilisation ascendante. Les assemblées de district, qui permettent de mettre en œuvre le concept de décentralisation par une approche non partisane, de garantir la transparence dans l'utilisation des ressources publiques et d'autres initiatives gouvernementales et de promouvoir un engagement civique actif afin de demander des comptes aux responsables, sont devenues très partisans. Bien qu'il y ait un certain niveau d'amélioration des mesures pour les droits civils et politiques, le pays souffre toujours de niveaux élevés de corruption et de faibles niveaux de transparence et de responsabilité.

Gestion des informations

Le Ghana a développé un système automatisé de gestion de l'information, connu sous le nom de Ghana Development Cooperation Management Information System, qui devrait servir d'outil d'analyse des données et de reporting pour la gestion du portefeuille d'aide, l'enregistrement des éléments des accords d'aide, le suivi et l'évaluation des flux d'aide, et la diffusion des informations sur l'aide parmi toutes les parties prenantes, les groupes intéressés et les autres acteurs de l'espace de développement.⁵

Marchés publics

L'Autorité compétente en matière de marchés publics (PPA), créée par la loi sur les marchés publics (loi 663), est l'organe réglementaire responsable de la mise en œuvre effective de la loi. La loi vise à promouvoir l'équité et la transparence et à garantir que les marchés publics sont réalisés de manière non discriminatoire. L'organisme de régulation est confronté à des défis tels que l'insuffisance du financement, l'ingérence

politique, la mauvaise diffusion des informations sur les marchés publics et la faible capacité des responsables des marchés publics. La capacité des responsables des marchés publics à garantir le strict respect de la loi sans ingérence politique faciliterait la mise en œuvre effective de la loi.

Il y a eu plusieurs protestations publiques au Ghana, le gouvernement étant critiqué pour son influence sur les procédures de passation des marchés ; de nombreux contrats sont attribués à des fournisseurs uniques ou des entreprises ayant des penchants politiques remportent les appels d'offres. Les procédures d'appel d'offres ne sont pas rendues publiques. Toutefois, il arrive que des informations soient divulguées au public et que la société civile, y compris les médias, soulève des inquiétudes quant à la procédure d'appel d'offres. Un cas récent est celui d'un contrat entre la Ghana Revenue Authority et Strategic Mobilisation Limited, dont le journalisme d'investigation et les organismes de surveillance de la société civile ont révélé qu'il avait été signé sans l'approbation de la PPA.

3. Transparence

La constitution de 1992 de la République du Ghana contient des dispositions adéquates pour assurer la discipline financière et la gestion efficace des ressources et de la gouvernance économique en général. Même s'il existe des dispositions relatives à l'autorisation des dépenses par le biais de l'approbation parlementaire, le fait que le Parlement ghanéen soit très partisan a rendu cette tâche ardue, puisque les parlementaires sont contraints de soutenir les positions de leur parti.

Des institutions telles que le Département de l'Auditeur général et le Comité des comptes publics (PAC) existent pour exercer un contrôle rigoureux sur l'utilisation des ressources publiques. Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné, le PAC n'a pas le pouvoir d'engager des poursuites, et c'est donc le gouvernement qui est tenu de donner suite aux conclusions et aux recommandations. Le budget est préparé dans le cadre d'un processus relativement transparent.

La société civile et les opérateurs du secteur privé participent aux consultations pré-budgétaires, tandis que les ministères, les départements et les agences ont la possibilité d'apporter leur contribution. Le budget approuvé est publié et mis à la disposition des citoyens dans les journaux et sur le site web du ministère des Finances. Toutefois, il est nécessaire d'établir des points d'entrée et des calendriers clairs pour renforcer l'engagement civique.

Mesures prises par les pays

Le plan de développement du Ghana est publié sur le site web de la Commission nationale de planification du développement (NDPC), l'institution publique responsable de la coordination et de la production du plan de développement du pays. La NDPC produit un rapport d'avancement annuel qui est publié sur son site web. En outre, les plans de développement à moyen terme des ministères sectoriels et des districts, y compris les rapports, sont affichés sur leurs sites web.

L'enquête a révélé que le pays prend des mesures pour renforcer les mécanismes de

contrôle et de responsabilité et améliorer progressivement l'accès à l'information sur la coopération au développement. 14 % des personnes interrogées ont indiqué que peu de choses ont été faites pour améliorer la transparence, citant le manque de structures appropriées, tandis que 35 % des personnes interrogées ont noté l'inefficacité des actions prises pour améliorer la transparence en raison de l'interférence politique.

Action des partenaires au développement

Les partenaires au développement disposent d'informations détaillées sur leurs sites web. Les donateurs bilatéraux entretiennent des contacts de haut niveau avec les ministères sectoriels concernés et organisent souvent des événements spéciaux ou publient des communiqués de presse axés sur la promotion de programmes ou de secteurs spécifiques. Il existe des équipes sectorielles thématiques composées de la communauté des donateurs, du gouvernement et des OSC. NETRIGHT, par exemple, représente les organisations de défense des droits des femmes au sein de l'équipe sectorielle sur l'égalité des sexes. L'enquête a montré une amélioration de la collaboration et de l'engagement des parties prenantes parmi les acteurs du développement.

4. Ne laisser personne de côté

Depuis l'adoption des Objectifs de développement durable (ODD), le gouvernement a introduit des programmes phares visant à ne laisser personne de côté. Pourtant, on ne peut pas dire que les processus qui ont conduit à la mise en place de ces programmes phares aient été inclusifs et qu'ils aient permis de prendre en compte des voix diverses dans la formulation des interventions.

Consultations

Les personnes interrogées ont noté la nécessité d'une intentionnalité pour atteindre les plus marginalisés de la société, y compris les femmes, les filles, les jeunes et bien d'autres, dans les stratégies de développement. Environ 45 % des personnes interrogées ont estimé que les mécanismes modérément efficaces tels que les réunions publiques au niveau communautaire et les auditions publiques au niveau national permettaient de renforcer l'engagement civique en matière de coopération au développement. Cependant, ces espaces ne ciblent pas consciemment les femmes, les filles, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées dans le discours sur le développement. Les organisations de défense des droits des femmes essaient autant que possible de revendiquer des espaces leur permettant de s'engager activement dans les processus de développement. Cependant, cet engagement est limité et l'espace politique est dominé par les hommes et penche en faveur des OSC dominantes dirigées par des hommes.

Objectifs et résultats

Les MDA et MMDA disposent de mécanismes internes, y compris de données et de statistiques, pour suivre les progrès accomplis par rapport aux objectifs et aux indicateurs de résultats, mais ceux-ci ne sont pas facilement accessibles au public.

Données et statistiques

Le service statistique du Ghana (GSS) est responsable de la collecte et de la diffusion des informations statistiques. Les données ventilées collectées par le GSS sont utilisées pour informer les stratégies de développement. Les personnes interrogées reconnaissent que certains efforts sont faits pour utiliser des données ventilées afin de lutter contre les disparités et de s'assurer que les interventions de développement ne laissent personne de côté. Toutefois, le gouvernement doit faire preuve d'une plus grande détermination dans la collecte de données ventilées par sexe afin de pouvoir s'attaquer aux inégalités entre les hommes et les femmes dans le pays.

Il a été souligné que, dans certains cas, les données ventilées ne sont pas facilement disponibles ou sont de qualité médiocre à des fins de suivi et d'évaluation. Les systèmes de collecte de données peuvent ne pas saisir les variables pertinentes à des niveaux désagrégés, ou les données peuvent être incomplètes, obsolètes ou incohérentes, ce qui rend difficile de tirer des conclusions fiables.

Défis et enseignements tirés

Les principaux défis ont été les contraintes de temps et le manque de sensibilisation dû à l'insuffisance des informations sur le processus 4MR au Ghana. Le Ghana est en train d'inviter les institutions à nommer des représentants qui serviront de points focaux pour leurs institutions. Parmi les autres difficultés, citons le manque d'intérêt ou de compréhension de nombreuses OSC à l'égard de l'agenda de la coopération efficace au développement, ce qui a affecté la collecte en temps voulu des données nécessaires à la rédaction du rapport.

Parmi les principaux enseignements tirés, citons l'exploitation des relations existantes pour amener les OSC à répondre à l'enquête, en dépit de certains retards. Une coordination efficace entre les acteurs du développement est essentielle pour améliorer le processus 4MR ; cela permettra de collecter des données adéquates et de qualité.

Conclusion

L'ensemble du processus de production de ce rapport a révélé la nécessité pour le Ghana d'améliorer ses systèmes sans esprit partisan afin de renforcer l'engagement civique actif dans les interventions de développement dans le pays. Les OSC interrogées ont souligné l'importance d'une communication et d'un dialogue efficaces entre le Parlement et ses électeurs. En ce qui concerne l'engagement de la société civile dans les processus de développement, les efforts de la Commission nationale de planification du développement ont été reconnus pour la création d'espaces d'engagement et le développement de stratégies nationales.

Toutefois, les résultats de l'enquête ont mis en évidence la nécessité pour les OSC, y compris les organisations de défense des droits des femmes, d'être reconnues comme des partenaires de développement à part entière, ainsi que la nécessité de créer des espaces plus institutionnalisés pour renforcer l'inclusion et solliciter le retour d'information de la société civile sur l'impact des projets de développement. Il est impératif que le Parlement fasse participer régulièrement ses électeurs et veille à ce que le développement soit éclairé par les diverses voix de la population.

Le Ghana s'est efforcé de mettre en place des mécanismes visant à renforcer l'efficacité de la coopération au développement. Toutefois, ces efforts doivent être soutenus par une volonté politique et un engagement à promouvoir un engagement civique actif dans la coopération au développement.

Références

CABRI. Systèmes d'information dans le domaine de la gestion des finances publiques Élargissement de la couverture institutionnelle d'un système d'information relatif à la gestion financière : enseignements tirés du Bénin, du Nigeria et du Ghana, sd

Commonwealth Human Rights Initiative (CHRI). "Implementing Ghana's Right to Information Law: Making a Case for Proactive Disclosure of Information in Ghana." (Mise en œuvre de la loi ghanéenne sur le droit à l'information : Faire valoir la nécessité d'une divulgation proactive de l'information au Ghana) Rapport de suivi, 2024.

Daniel Armah — Attoh, Edward Apramtwum et Jeffrey Paller. "Political Accountability in Ghana: Evidence from Afrobarometer Round 5 Survey." (« Responsabilité politique au Ghana : données probantes de l'enquête Afrobaromètre Round 5. ») Document d'information d'Afrobaromètre n° 136 (AFRO BAROMETER), mars 2014.

Draman, Rasheed. Parliamentary Oversight and Corruption in Ghana. (Contrôle parlementaire et corruption au Ghana.) Centre africain des affaires parlementaires (ACEPA), 2017.

USAID. "Aid Transparency Country Assessment: Ghana Country Report." (Évaluation nationale de la transparence de l'aide : rapport national du Ghana.) USAID, 2014.

1 <https://www.ndpc.gov.gh/about>

2 Ghana Investment Promotion Centre. (14 août 2023). Home. <https://www.gipc.gov.gh/>

3 Ghana Infrastructure Investment Fund. (13 juillet 2022). About GIIF. <https://www.giif.gov.gh/>

4 Government of Ghana Budget Statement (2008:177)

5 https://dcmis.mofep.gov.gh/ghana/help/pdfs/Ghana_DCMIS_OrganizationPortfolio_UserManual.pdf

Avec plus de 200 millions d'habitants, le Nigeria est la nation africaine la plus peuplée du monde et représente plus de 50 % de l'Afrique de l'Ouest. Outre sa population, le Nigeria est l'un des plus grands exportateurs de pétrole brut et possède les plus grandes réserves de gaz naturel du continent. Grâce à ces vastes ressources pétrolières et gazières, on aurait pu s'attendre à ce que le pays bâtisse une économie prospère. Cependant, malgré ses énormes ressources humaines et naturelles, la pauvreté et la croissance exclusive restent un défi important pour le Nigeria.

Entre 2000 et 2014, l'économie Nigériane a connu une croissance soutenue de plus de 7 % par an en moyenne, grâce à des conditions mondiales favorables et à des réformes macroéconomiques et structurelles de premier plan. Entre 2015 et 2022, cependant, les taux de croissance ont diminué et le PIB par habitant a stagné, en raison de distorsions de la politique monétaire et de la politique de change.

Avec le changement de gouvernement en 2023, le gouvernement du président Bola Tinubu s'est lancé dans un certain nombre de réformes pour rétablir les conditions macroéconomiques de la stabilité et de la croissance. Deux réformes majeures ont été entreprises par le gouvernement : la suppression des subventions sur l'essence et les efforts d'unification du marché des changes vers des taux de change reflétant le marché unique. Ces réformes ont toutefois entraîné de graves difficultés pour les citoyens ordinaires en raison de l'inflation élevée dans le pays.

Dans ses consultations au titre de l'article IV pour 2024, le Fonds monétaire international (FMI) observe que «les perspectives économiques du Nigeria sont difficiles». Il ajoute que «les améliorations récentes de la collecte des recettes et de la production pétrolière sont encourageantes, car la faible mobilisation des recettes du Nigeria limite la capacité du gouvernement à répondre aux chocs et à promouvoir le développement à long terme». L'institution de Bretton Woods a également déclaré que «le programme de filet de sécurité sociale ciblé récemment approuvé qui fournira des transferts en espèces aux ménages vulnérables doit être pleinement mis en œuvre avant que le gouvernement ne puisse s'attaquer aux subventions implicites et coûteuses au carburant et à l'électricité d'une manière qui garantisse la protection des ménages à faible revenu.

ÉVALUATION 4MR

En décembre 2023, le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) a organisé une formation sur l'engagement des OSC dans le 4e cycle de suivi (4MR) du Partenariat mondial pour une coopération efficace au développement (PMCED) à Bruxelles, en Belgique. L'exercice de formation a duré du 7 au 8 décembre 2023. Le POED a invité le Réseau africain pour l'environnement et la justice économique (ANEEJ) qui a représenté le Nigeria à la formation en tant que point focal de l'OSC dans le pays. C'est dans cette optique que l'ANEEJ a reçu le soutien du POED pour impliquer les parties prenantes dans le processus de suivi au niveau national et soumettre un rapport axé sur l'évaluation des 4 thèmes de la RMT, à savoir : l'ensemble de la société, l'état et l'utilisation des systèmes nationaux, la transparence et ne laisser personne de côté.

Activités

1. Réunion d'engagement avec le ministre du budget et de la planification économique :

L'ANEEJ a participé à une réunion d'engagement avec le ministre du budget et de la planification économique, le sénateur Abubakar Atiku Bagudu, le directeur de la coopération internationale, le Dr Ebimaero, et la coordinatrice nationale, la Dr Gloria K. Ahmed, ainsi que d'autres membres de l'équipe du ministre, le 15 avril 2024 à Abuja.



Réunion d'engagement avec le ministre du budget et de la planification économique, le sénateur Abubakar Atiku Bagudu, dans son bureau au ministère à Abuja.

2. Évaluation des parties prenantes sur les thèmes 4MR :

Une réunion des parties prenantes a été organisée pour évaluer les thèmes du 4MR. Les dirigeants de la société civile et des médias ont convenu d'évaluer les thèmes du 4MR lors d'une journée d'évaluation des thèmes par les parties prenantes, le 29 avril 2024 à Abuja. Les parties prenantes ont été divisées en groupes pour évaluer les quatre thèmes du 4MR. À la fin des sessions, les parties prenantes ont apporté des contributions utiles à l'exercice.



Figure 2. Le camarade Taiwo Otitolaye, coordinateur national de la campagne « Publiez ce que vous payez » au Nigeria, abordant les questions.



Fig. 3. M. Mohammed Bougei Attah, expert en passation de marchés, aborde les enjeux lors de l'évaluation des thèmes du 4MR par les parties prenantes à Abuja, au Nigeria.

Statut des thèmes 4MR

1. L'ensemble de la société

Le gouvernement consulte et inclut diverses parties prenantes : les OSC, les parlements, le secteur privé, les fondations et les syndicats dans le programme de développement. Le gouvernement consulte les OSC dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement par le biais de différentes plateformes. Le Partenariat pour un gouvernement ouvert est une plateforme où le gouvernement et les OSC siègent ensemble en tant que partenaires égaux dans l'engagement national.

Les partenaires du développement consultent les OSC sur leurs politiques de développement, partagent avec le gouvernement des informations sur le soutien qu'ils apportent aux OSC et promeuvent un environnement favorable. Le FMI a récemment organisé une consultation multipartite avec les OSC, le gouvernement et d'autres parties prenantes lors de la consultation au titre de l'article IV dans le pays. Le Parlement Nigerian, le ministère du budget et de la planification économique et les OSC ont lancé une initiative en faveur de l'alignement, de l'efficacité et de la responsabilisation en matière de résultats. Toutefois, le gouvernement impose à la société civile des restrictions qui affectent l'environnement dans lequel elle peut opérer, notamment en ce qui concerne l'accès à l'information.

Le secteur privé, quant à lui, dispose d'organes puissants auxquels le gouvernement fait appel et qui sont inclus dans le processus de développement. Des organismes tels que l'Association des fabricants du Nigeria et le Comité des banquiers sont quelques exemples de ceux que le gouvernement consulte sur les questions de développement. De même, le Nigeria Economic Summit Group est un véritable organe que le gouvernement consulte souvent et qu'il associe à l'élaboration des politiques. Toutefois, si les syndicats tels que le Nigeria Labour Congress et le Trade Union Congress of Nigeria sont des partenaires solides dans le programme de développement, ils sont toujours peu consultés dans les politiques qui favorisent le bien-être des travailleurs. Par conséquent, ces syndicats sont toujours à couteaux tirés avec le gouvernement en raison de politiques défavorables affectant les travailleurs à différents niveaux. Les gouvernements infranationaux sont également inclus dans le processus de développement par le biais du forum des gouverneurs, un organe puissant des gouvernements des États qui exerce une grande influence sur les politiques du gouvernement national.

2. L'état et l'utilisation des systèmes nationaux

Le ministère du budget et de la planification économique supervise la planification nationale dans le pays. Il existe un plan de développement national 2021-2025 qui définit les priorités de développement national pour que les partenaires de développement puissent aligner leurs interventions. Au sein du même ministère, le département du suivi et de l'évaluation est chargé d'améliorer la disponibilité, la qualité et la diffusion des informations sur les performances du gouvernement afin d'améliorer la responsabilité et la politique.

Les partenaires du développement ont leur propre programme, mais il y a toujours une fusion entre le gouvernement et les partenaires du développement. Le Nigeria dispose d'un système de gestion des finances publiques. Il existe des lois et des règlements pour la gestion des finances publiques, comme la loi sur la responsabilité fiscale (Fiscal Responsibility Act). Toutefois, certaines pratiques de mauvaise gouvernance exposent l'économie à une hémorragie financière incontrôlée. Le Bureau des marchés publics, qui devrait attribuer les contrats, est souvent mis à l'écart dans le processus de passation des marchés. Des mesures ont été prises pour garantir la transparence et la responsabilité en utilisant certaines institutions comme le compte unique du Trésor, le portail ouvert du Trésor et l'initiative nationale pour les industries extractives.

3. La transparence

Le gouvernement Nigerian échange peu d'informations sur le financement officiel du développement avec les citoyens. Même avec la loi sur la liberté d'information, les informations sur l'aide publique au développement sont difficiles à obtenir. Toutefois, le Nigeria dispose d'une base de données sur l'aide au développement au sein du ministère du budget et de la planification économique. Le Nigeria dispose également d'une politique de coopération au développement qui définit les priorités nationales en matière de coopération et comprend des objectifs spécifiques au niveau national pour une coopération au développement efficace, destinés au gouvernement Nigerian et aux partenaires de la coopération au développement. Le gouvernement Nigerian et les partenaires de développement évaluent conjointement les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Toutefois, les résultats de ces évaluations n'ont pas été rendus publics. Les rapports des partenaires de développement sont très limités, car ils poursuivent leurs propres intérêts lors des interventions dans les pays.

4. Ne laisser personne de côté

Dans une certaine mesure, les citoyens sont consultés dans le cadre de la coopération au développement. La structure démocratique du pays permet la consultation d'un large éventail de parties prenantes, au niveau des collectivités locales, de l'État et du pays, par l'intermédiaire de leurs représentants élus au Parlement, sur les priorités en matière de développement. Les OSC sont consultées dans une certaine mesure pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement lorsque le gouvernement le juge nécessaire.

Toutefois, les citoyens, en particulier les femmes et les filles, les enfants et les jeunes et les autres groupes vulnérables, sont à peine consultés lors de l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre des politiques nationales de développement qui les concernent. Le Nigeria dispose d'un système de suivi des fonds alloués à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'émancipation des femmes, mais ces fonds ne sont guère suivis. Bien que le Nigeria dispose d'un ministère des affaires féminines et du développement de la jeunesse, les questions de budgétisation et de ciblage des questions d'égalité des sexes ne sont guère utilisées pour éclairer l'allocation budgétaire en faveur des femmes et des filles, des jeunes et des enfants, ainsi que d'autres groupes vulnérables. Le Nigeria dispose désormais d'une loi sur le handicap qui s'adresse aux personnes handicapées, mais la consultation de ces personnes est encore très minime, voire inexistante. Dans le même ordre d'idées, il n'existe pas de données ventilées permettant

de déterminer les allocations budgétaires destinées aux femmes et aux filles, aux jeunes et aux enfants, ainsi qu'à d'autres groupes vulnérables dans le pays. Il est donc difficile de fixer des objectifs et d'obtenir des résultats significatifs.

Enseignements et défis

L'approche multipartite de la coopération au développement favorise le sentiment d'appartenance de toutes les parties prenantes à l'agenda du développement. Elle est également essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Avec le 4MR, les parties prenantes sont conscientes des mécanismes de responsabilité mutuelle, qui impliquent tout le monde, non seulement le gouvernement, mais aussi les OSC et les partenaires du développement. Il est nécessaire de disposer de données et d'informations désagrégées, en particulier pour éclairer l'attribution des priorités de développement aux groupes vulnérables et aux femmes.

Les défis sont les suivants :

- **Manque de volonté politique de la part du gouvernement fédéral du Nigeria.**

Le gouvernement Nigérien a déclaré sans détour qu'il ne participerait pas au processus 4MR du POED lorsque l'équipe de l'ANEEJ a rendu visite au ministère du Budget et de la Planification économique. En effet, le gouvernement n'est pas favorable à la divulgation de données et d'informations au public. Par conséquent, aucune réunion des parties prenantes n'a été convoquée et aucune n'est prévue.

- **Des problèmes de capacité doivent être résolus.** Il est nécessaire de renforcer les capacités des parties prenantes impliquées dans la coopération au développement. Les capacités des OSC et des autres parties prenantes doivent être renforcées pour leur permettre de mener à bien des interventions et d'atteindre les objectifs et les résultats fixés.

- **Les problèmes de données :** L'absence de données désagrégées affecte la planification et la budgétisation, en particulier en ce qui concerne le genre. Il n'existe pas de données désagrégées pour les femmes et les filles, les jeunes et les enfants et les autres groupes vulnérables du pays. L'absence de ces données rend la planification et la budgétisation non seulement difficiles, mais aussi non réalistes.

- **La corruption :** La corruption est un problème majeur dans la coopération au développement au Nigeria. L'absence de transparence de la part de certaines parties prenantes engendre la corruption dans le système. Le détournement de l'aide au développement de son usage prévu affecte négativement le développement du pays. La corruption sous la forme de flux financiers illicites, de blanchiment d'argent, de gonflement des budgets, de détournement de fonds publics et de fractionnement de contrats a privé le pays de ressources colossales qui auraient été affectées aux ODD et à d'autres programmes de développement.

- **L'accès à l'information :** La divulgation d'informations par le gouvernement et les partenaires de développement est limitée. Dans certains cas, les OSC ont énormément de mal à accéder aux informations gouvernementales nécessaires pour mener à bien leurs interventions. Malgré l'existence de la loi sur la liberté d'information au Nigeria, l'accès à l'information est difficile et n'est parfois pas accordé.

- **Incohérence des politiques :** Le gouvernement fait preuve d'incohérence en matière de politique et a tendance à tergiverser. La récente suppression des subventions sur les carburants a été mal pensée, le gouvernement n'ayant pas bien planifié son action avant la suppression des subventions. Ainsi, bien qu'il ait affirmé que les subventions avaient été totalement supprimées, le gouvernement Nigerian continue de verser des sommes colossales au titre des subventions sur les carburants. Les gouvernements successifs arrivent avec leur propre agenda et leur propre plan, en abandonnant les structures existantes.

Conclusion et prochaines étapes

Il ne fait aucun doute que le rapport sur les thèmes du 4MR du pays enrichira le rapport de synthèse global. Le 4MR est essentiel pour suivre non seulement les progrès réalisés en matière d'engagements, mais aussi la mise en œuvre des ODD. Il est donc nécessaire de rendre la coopération au développement efficace afin d'atteindre les objectifs et les résultats au niveau national. Il est également impératif que les gouvernements, les partenaires du développement et les autres parties prenantes travaillent à la pleine réalisation des principes d'efficacité de Busan en vue d'un développement inclusif et durable pour tous.

L'ANEEJ poursuivra ses consultations et son engagement avec le ministre du budget et de la planification économique, le coordinateur national et d'autres parties prenantes sur la nécessité d'organiser le PMCED 4MR dans le pays.



Le Bangladesh est le huitième pays le plus peuplé du monde avec 168 millions d'habitants. C'est un pays à revenu intermédiaire avec un revenu par habitant de 2 824 dollars américains en 2022. La croissance annuelle de son produit intérieur brut (PIB) s'élève à environ 7 % par an depuis 2015. Le secteur agricole contribue à hauteur de 17 % au PIB total et emploie environ 48 % de la main-d'œuvre du pays. Le secteur industriel contribue pour sa part à environ 20 % du PIB. Les zones agro-écologiques défavorisées, c'est-à-dire les zones fortement exposées aux risques climatiques telles que les zones gravement inondées, les terres à charbon, les zones sujettes aux crues soudaines, les zones côtières sujettes aux raz-de-marée et à la salinité et les zones vallonnées, représentent environ 41 % du pays. Environ la moitié de la population vit de l'agriculture.

Le parti au pouvoir a le monopole des institutions de l'État, des organes constitutionnels et de la majeure partie de la société civile. Le chef suprême du parti au pouvoir est la source du pouvoir de facto. La culture politique du Bangladesh est dominée par une démocratie autoritaire et une violence généralisée, exercée principalement par les membres du parti au pouvoir. Les partis politiques, lorsqu'ils sont dans l'opposition, ont recours à des grèves générales et à des blocages à des fins politiques. Tout débat politique entre militants ou groupes politiques se termine toujours par un désaccord ou une confrontation, quand ce n'est pas par la violence. Le parti au pouvoir utilise traditionnellement la police et les agences de sécurité pour torturer les militants et les dirigeants des partis d'opposition. Actuellement, les tortures infligées aux dirigeants des partis d'opposition par la police et les agences de sécurité se sont multipliées, car le gouvernement ne tolère aucune critique. Les élites locales contrôlent le développement local et la plupart des initiatives gouvernementales. Chaque localité est contrôlée par de puissants syndicats liés aux partis politiques au pouvoir. Le manque d'espace pour l'exercice des droits politiques des partis d'opposition est très courant au niveau local.

Le gouvernement a renforcé son contrôle sur la société civile et les médias par le biais de nouvelles règles et réglementations. Étant donné que les principaux médias étaient déjà soumis à un contrôle indirect de l'État, le cyberspace est devenu un moyen majeur de faire entendre des voix critiques.

La politique nationale du Bangladesh en matière de coopération au développement (NPDC) s'efforce de gérer les complexités et les perspectives liées à l'aide au développement. Bien que le pays ait fait des progrès notables dans la mobilisation des ressources nationales, il reconnaît toujours le rôle vital de l'aide au développement dans son progrès économique et social. La politique souligne l'engagement envers les accords internationaux et les promesses concernant l'efficacité du développement, ainsi que les objectifs de développement durable (ODD). Elle reconnaît également l'importance croissante des pays du Sud en tant que contributeurs clés à la coopération économique et technique. La division des relations économiques du ministère des finances est chargée du NPDC du gouvernement.

Évaluation du statut 4MR au Bangladesh

Le suivi du partenariat mondial est un exercice de suivi volontaire, reconnu au niveau international et mené par les pays partenaires, qui vise à promouvoir la responsabilité collective en ce qui concerne l'efficacité de la coopération au développement. Le quatrième cycle de suivi (4MR) du Partenariat mondial a débuté en 2023 et durera jusqu'en 2026. Les trois premiers cycles de suivi ont eu lieu en 2014, 2016 et 2018. Le cadre de suivi du Partenariat mondial guide le MR pour promouvoir la responsabilité collective en mesurant les progrès de la coopération au développement autour de quatre dimensions (l'ensemble de la société, l'état et l'utilisation des systèmes nationaux, la transparence et le fait de ne laisser personne de côté). Le RM se fonde sur les quatre principes internationalement reconnus d'une coopération au développement efficace (appropriation par les pays, concentration sur les résultats, partenariats inclusifs, transparence et responsabilité mutuelle). Le RM offre une occasion unique de s'engager dans un dialogue multipartite et d'identifier des solutions communes pour surmonter les défis d'une coopération au développement efficace.

Dans le contexte de la coopération au développement, les organisations de la société civile (OSC) sont particulièrement importantes en tant qu'acteurs indépendants du développement et en tant que partenaires de mise en œuvre. Les OSC, par l'intermédiaire d'un point focal OSC, rendent compte de deux composantes du cadre de RM : l'évaluation de l'environnement favorable aux OSC et l'évaluation facultative des principes de Kampala (KPA) sur l'engagement efficace du secteur privé dans la coopération au développement. Le point focal OSC facilite l'engagement et les contributions de la société civile dans le suivi, et joue un rôle crucial dans l'évaluation de l'environnement favorable aux OSC et pour le KPA, si le gouvernement a décidé de l'entreprendre. Le coordinateur national n'a pas encore convoqué la réunion de lancement multipartite au niveau stratégique.

Le 4MR propose une participation active à l'engagement des OSC dans les dialogues multipartites, la planification des actions et le suivi au niveau national. Le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) a organisé une formation sur l'engagement des OSC dans le 4MR du 7 au 8 décembre 2023 à Bruxelles, en Belgique. Le POED a également prévu de soutenir les OSC nationales dans l'engagement d'un fonctionnaire au niveau du gouvernement national dans le processus 4MR du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED).

Coastal Development Partnership (CDP) est le point focal national du POED et le point focal OSC désigné pour le PMCED 4MR au Bangladesh. Au cours de la formation, le CDP s'est engagé à travailler avec le POED au cours des 12 prochains mois pour une participation efficace des OSC au quatrième cycle de suivi. Les efforts actuels du CDP sur l'évaluation par les OSC de l'état du 4MR au Bangladesh sont l'expression de cet engagement ainsi que l'accomplissement de sa responsabilité en tant que point focal des OSC pour consulter les OSC et fournir des points de vue représentatifs des OSC dans les évaluations officielles..

L'évaluation par les OSC de l'état du 4MR au Bangladesh poursuit les objectifs suivants :

1. encourager la participation active des OSC au processus 4MR du PMCED au Bangladesh.
2. évaluer le statut actuel des thèmes 4MR au Bangladesh

Méthodologie d'évaluation du statut 4MR

Le point focal des OSC a organisé cinq consultations dans cinq régions différentes du pays, à savoir Dacca, Barishal, Bagerhat, Khulnâ et Jhenaidha, afin d'atteindre divers types d'OSC. La consultation a concerné des OSC de trois grandes villes et de deux petits sous-districts. Les petits sous-districts ont été choisis spécialement pour faire entendre la voix des OSC locales qui sont souvent exclues de l'exercice de suivi. Par ailleurs, la consultation des OSC à Dacca, la capitale, a principalement ciblé les organisations de personnes handicapées (OPD) afin de s'assurer que les voix des personnes handicapées soient entendues.

Les représentants de 81 OSC ont exprimé leurs points de vue, qui ont été regroupés en une réponse de l'OSC conformément au Guide de suivi du PMCED 2023-2026, en particulier l'annexe 4 : Questionnaire sur l'environnement favorable aux OSC — Caractéristiques de la pratique. Des OSC de différents domaines d'activité et régions, y compris des OSC représentant des groupes marginalisés, des organisations non gouvernementales, des organisations communautaires, des organisations confessionnelles, des mouvements sociaux, des OPD, des groupes de femmes, des instituts de recherche et des réseaux d'OSC/d'organisations non gouvernementales (ONG) ont pris part aux consultations.

En outre, 17 entretiens avec des informateurs clés ont été menés pour obtenir des informations, des conseils et des avis. Au cours du processus de consultation, le point focal des OSC n'a pas seulement recueilli des contributions, mais a également partagé des informations avec les OSC sur le processus du 4MR. La préparation de ce rapport national sur le 4MR a été guidée par les questions centrales du POED liées aux thèmes du 4MR.

Statut des thèmes 4MR

Les OSC du Bangladesh ont expérimenté l'exercice 4MR, qui est censé évaluer les progrès, les opportunités et les obstacles liés à une coopération au développement efficace en utilisant les questions centrales du POED ainsi que les questions de suivi du PMCED liées aux composantes des thèmes du 4MR. Les éléments générés par les consultations des OSC sont regroupés autour des domaines thématiques du 4MR : l'ensemble de la société, l'état et l'utilisation des systèmes nationaux, la transparence et le fait de ne laisser personne de côté.

1. L'ensemble de la société

Le terme « l'ensemble de la société » fait référence à une approche qui implique la participation inclusive et équitable de tous les acteurs de la société au processus de développement. Une coopération au développement efficace reconnaît l'approche globale de la société en tant qu'approche du développement. L'engagement des gouvernements infranationaux, des parlements, des OSC, du secteur privé, des fondations et des syndicats dans le processus de développement est limité et dépend des goûts ou des préférences du gouvernement. Dans ce contexte, on peut considérer que l'"ensemble de la société" n'est pas adopté dans l'approche de la coopération au développement.

Engagement et dialogue

Les pratiques existantes en matière d'engagement et de dialogue ont limité l'engagement des parties prenantes, ne se font souvent que sur invitation et sont généralement structurées de manière à approuver les plans et les stratégies du gouvernement. En règle générale, les OSC participent aux réunions des comités directeurs des différents ministères ainsi qu'aux réunions de coordination des districts et sous-districts. En général, les OSC ne s'attendent pas vraiment à ce que leurs points de vue ou leurs recommandations soient sérieusement pris en compte par le gouvernement.

Contrôle parlementaire

Les informations sur la coopération officielle au développement sont communiquées à la commission parlementaire permanente des finances, sur demande. Seules les données relatives à la coopération au développement figurant dans les budgets nationaux font l'objet d'un examen parlementaire.

Environnement favorable aux OSC

Le gouvernement exerce un monopole explicite sur les OSC. Le gouvernement réprime activement ceux qui tentent de défier son monopole sur l'activité politique. Le cadre juridique et réglementaire du gouvernement affecte l'environnement favorable aux OSC et, avec les exigences des partenaires de développement en matière de rapports, détermine généralement les mécanismes de responsabilité des OSC.

COMPOSANTS	QUESTIONS	OPINIONS DES OSC SUR L'ÉCHELLE DU PMCED	SCORE DES OSC
Espace pour le dialogue des OSC sur les politiques de développement national	Dans quelle mesure le gouvernement consulte-t-il les OSC dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques nationales de développement ?	Niveau 2 : Consultations occasionnelles, mais la qualité de la consultation est médiocre	3 sur 10
	Dans le contexte de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable (ODD), dans quelle mesure le gouvernement consulte-t-il les OSC dans la priorisation, la mise en œuvre et le suivi des ODD ?	Niveau 2 : Certaines OSC sélectionnées sont occasionnellement consultées autour de l'intégration, de la mise en œuvre et du suivi des ODD.	3 sur 10
	Dans quelle mesure les OSC ont-elles le droit, en droit et en pratique, d'accéder aux informations gouvernementales pertinentes pour une participation efficace aux consultations ?	Niveau 2 : Le droit d'accès peut exister dans la loi, mais il existe des limitations très importantes dans la loi et/ou dans sa mise en œuvre	4 sur 10
	Dans quelle mesure les résultats des récentes consultations avec les OSC ont-ils éclairé la conception, la mise en œuvre et le suivi par le gouvernement des politiques nationales de développement ?	Niveau 2 : Des consultations avec les OSC ont lieu, mais en général, aucun commentaire n'est pris en compte, ou seulement des commentaires mineurs.	3 sur 10
	Note globale	Niveau 2	3,25 sur 10
Environnement juridique, réglementaire et politique	En ce qui concerne le droit à la liberté de réunion, dans quelle mesure le cadre juridique et réglementaire permet-il aux OSC d'exercer ces droits en droit et en pratique ?	Niveau 3 La plupart des réunions pacifiques sont autorisées dans la loi et dans la pratique, bien que certaines questions ou certains groupes puissent faire l'objet d'une prise de décision discriminatoire.	5 sur 10
	En ce qui concerne le droit à la liberté d'expression, dans quelle mesure le cadre juridique et réglementaire permet-il aux OSC d'exercer ces droits en droit et en pratique ?	Niveau 2 L'expression des OSC et de leurs membres est largement contrôlée par le gouvernement, mais il existe des médias alternatifs.	3 sur 10
	En ce qui concerne la liberté d'association, dans quelle mesure le cadre juridique et réglementaire permet-il, en droit et en pratique, la formation, l'enregistrement et le fonctionnement des OSC ?	L'enregistrement de niveau 1 est obligatoire, difficile, long, coûteux et requis périodiquement.	2 sur 10
	Dans quelle mesure l'environnement juridique et réglementaire facilite-t-il l'accès des OSC nationales aux ressources ?	Niveau 2 L'accès aux ressources nationales ou internationales est possible, mais est soumis aux restrictions gouvernementales.	5 sur 10
	Note globale	Niveau 2	3,75 sur 10

Espace pour le dialogue des OSC sur les politiques de développement national :

Le gouvernement n'invite que quelques OSC sélectionnées à la consultation. En outre, les consultations sont organisées à des stades où il est pratiquement impossible de modifier les décisions ou les orientations lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques nationales de développement. Dans la plupart des cas, les commentaires ou le retour d'information fournis par les OSC ne sont pas sérieusement pris en compte. Le gouvernement a mené des consultations ad hoc et occasionnelles avec des OSC sélectionnées autour des ODD. Dans la pratique, l'accès des OSC aux informations les plus pertinentes diffère selon les services gouvernementaux et les relations des OSC avec les services gouvernementaux.

Environnement juridique, réglementaire et politique :

Les rassemblements pacifiques sont autorisés, mais sont soumis à une procédure de notification avec un préavis de quelques jours. La plupart des rassemblements spontanés, à l'exception des petits groupes, ne sont pas autorisés. Les forces de l'ordre ont souvent recours à des moyens physiques disproportionnés entraînant des blessures graves pour les participants, y compris des arrestations massives, et/ou utilisent le système pénal contre les manifestants pacifiques. Les OSC ne peuvent pas critiquer le gouvernement sans craindre des sanctions ou un harcèlement de sa part. Les membres de la société civile qui critiquent les détenteurs du pouvoir risquent d'être surveillés, harcelés, intimidés et emprisonnés. Le processus d'enregistrement des OSC est long, il dure de 6 mois à un an ou plus, il est fastidieux, il implique de multiples autorités et nécessite souvent des informations personnelles sensibles. Les OSC peuvent s'enregistrer auprès de divers services gouvernementaux, mais elles doivent souvent verser des pots-de-vin aux fonctionnaires impliqués dans le processus d'enregistrement. Les fonctionnaires ont un grand pouvoir discrétionnaire pour inspecter les activités et les finances des OSC. Les OSC qui reçoivent des ressources internationales doivent obtenir un enregistrement spécial auprès d'un organisme particulier, qui contrôle les flux de ressources vers les OSC, et doivent recevoir une approbation au cas par cas pour accéder aux fonds. En général, les OSC ne bénéficient pas d'exonérations fiscales.

COMPOSANTS	QUESTIONS	OPINIONS DES OSC SUR L'ÉCHELLE DU PMCD	SCORE DES OSC
Soutien des partenaires de développement pour un environnement favorable aux OSC	Dans quelle mesure les partenaires de développement consultent-ils les OSC dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de leurs politiques et programmes de coopération au développement ?	Niveau 2 : Les consultations avec les OSC dans ce pays sont occasionnelles et limitées à certains partenaires de développement individuels et à certaines OSC et se concentrent uniquement sur la mise en œuvre des programmes des donateurs.	3 sur 10
	Dans quelle mesure la promotion d'un environnement favorable aux OSC (par exemple, les aspects politiques, financiers, juridiques et politiques) est-elle un point à l'ordre du jour du dialogue politique entre les partenaires au développement et le gouvernement ?	Niveau 2 Certains partenaires de développement incluent occasionnellement certains éléments de l'agenda de l'environnement favorable dans leur dialogue politique avec le gouvernement, en particulier si les OSC font du lobbying sur des questions spécifiques.	3 sur 10
	Dans quelle mesure le soutien financier des partenaires de développement maximise-t-il l'engagement durable des OSC dans tous les aspects du développement ?	Niveau 1 : Le financement des partenaires de développement a tendance à se concentrer sur la mise en œuvre de leurs propres priorités de programmation par le biais d'appels à propositions et d'opportunités de financement imprévisibles, avec une transparence et/ou une possibilité d'influence très limitées pour les OSC dans les pays partenaires.	2 sur 10
	Dans quelle mesure les partenaires de développement mettent-ils à la disposition du public, y compris du gouvernement, des informations sur leur soutien aux OSC ?	Niveau 2 : Certains partenaires de développement mettent à disposition des informations globales sur leur soutien aux OSC au niveau national.	4 sur 10
	Note globale	Niveau 2	3 sur 10

Soutien des partenaires de développement à un environnement favorable aux OSC :

Il n'existe pas de processus coordonné permettant aux partenaires du développement de consulter une diversité d'OSC. Les possibilités pour les OSC de participer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et des programmes de coopération au développement des partenaires du développement sont très limitées. Parfois, les partenaires de développement répondent aux pressions exercées par les OSC sur des questions spécifiques. Les OSC nationales n'ont aucune possibilité d'influencer les priorités et les mécanismes de financement des partenaires de développement. Les grandes ONG nationales et les organisations non gouvernementales internationales (ONGI) captent la majeure partie du financement des partenaires de développement. Presque toutes les petites OSC/ONG nationales reçoivent des fonds en tant que sous-traitants des grandes ONG ou ONGI basées dans les pays partenaires du développement. Les OSC/ONG nationales ne bénéficient d'aucun soutien institutionnel direct de la part des partenaires de développement. Les priorités et les mécanismes

de financement sont déterminés par les intérêts des partenaires de développement en matière de programmation et par les priorités nationales.

Transparence dans le soutien des partenaires de développement aux OSC :

Certains partenaires de développement mettent à disposition des informations globales sur leur soutien aux OSC au niveau national par le biais de rapports sur leurs sites web, qui peuvent inclure des informations géographiques ou thématiques, mais pas d'informations au niveau de l'activité ou du bénéficiaire.

COMPOSANTS	QUESTIONS	OPINIONS DES OSC SUR L'ÉCHELLE DU PMCD	SCORE DES OSC
Efficacité du développement des OSC – Responsabilité et transparence	Dans quelle mesure les partenariats sont-ils équitables et fondés sur un intérêt mutuel entre les OSC de financement et leurs OSC partenaires ?	Niveau 1 : La plupart des OSC nationales ont des relations de projet à court terme, souvent ponctuelles, qui sont uniquement l'expression des intérêts de programmation de l'OSC qui finance.	1 sur 10
	Dans quelle mesure les OSC participent-elles à la coordination initiée par les OSC, y compris les mécanismes (par exemple les plateformes, les réseaux, les associations) qui facilitent l'engagement des OSC dans le dialogue politique et/ou la coordination entre les OSC au niveau national ou sectoriel ?	Niveau 1 : Pas de plateformes nationales. Les mécanismes de coordination des OSC sont en grande partie ad hoc et ont des objectifs à court terme axés sur des projets.	2 sur 10
	Dans quelle mesure les OSC mettent-elles en œuvre leur travail de développement en s'inspirant des normes et principes internationaux en matière de droits de l'homme ? (par exemple, approches basées sur les droits de l'homme)	Niveau 2 : Les OSC du pays ont généralement des politiques et des programmes guidés par les normes et principes internationaux en matière de droits de l'homme, mais les preuves d'une pratique interne et externe cohérente sont minimales et ne concernent que quelques grandes OSC.	3 sur 10
	Dans quelle mesure les OSC s'alignent-elles sur les mécanismes de responsabilisation dirigés par les OSC afin d'assurer la transparence et la multiplicité des responsabilités des OSC ?	Niveau 2 : Les mécanismes de responsabilisation des OSC font l'objet de discussions au sein d'une plateforme représentative des OSC.	2 sur 10
	Note globale	Niveau 1	2 sur 10

Efficacité du développement des OSC — Responsabilité et transparence

Partenariat entre les OSC de financement et les OSC nationales : Le partenariat entre les OSC de financement et les OSC nationales est imprévisible, irrégulier et à durée très courte. Le partenariat est principalement basé sur la mise en œuvre de projets d'OSC de financement par les OSC nationales. Leur relation est généralement définie par les exigences fiduciaires imposées par l'OSC de financement. Les OSC de financement, en tant que partenaires de développement, déterminent le contenu et les conditions des relations de partenariat en utilisant les termes et conditions des bailleurs de fonds pour les OSC de financement. Seules quelques OSC nationales ont des relations de partenariat à long terme (5 à 10 ans) avec les OSC de financement qui sont basées sur des intérêts de programmation partagés et sur la solidarité.

Mécanismes de coordination initiés par les OSC : Il n'existe pas de plateforme nationale d'OSC par le biais de laquelle le gouvernement peut s'engager avec les OSC dans un dialogue politique ou programmatique au niveau national. Plusieurs plateformes d'OSC sont souvent en concurrence les unes avec les autres pour participer au dialogue politique dont le gouvernement et les partenaires de développement font une priorité.

Les OSC mettent en œuvre des approches fondées sur les droits de l'homme dans leur travail de développement : La plupart des OSC locales travaillant dans le pays n'ont pas de politiques explicites destinées à orienter leurs propres pratiques et programmes de développement sur la base d'approches fondées sur les droits de l'homme.

Mécanismes de responsabilisation dirigés par les OSC : Les OSC du Bangladesh doivent rendre des comptes à leurs membres, à leur organe directeur, à leurs partenaires financiers et aux organismes de réglementation gouvernementaux. Les OSC individuelles maintiennent la responsabilité et la transparence de base par leurs propres efforts et utilisent les rapports annuels et les rapports d'audit comme principaux mécanismes de responsabilité publique. La majorité des OSC publient leurs informations organisationnelles de base sur leur site web. Les OSC nationales qui ont des liens avec des réseaux régionaux ou mondiaux d'OSC essaient également d'adopter volontairement des mécanismes et des processus internationaux de responsabilité pour les ONG. Les OSC rendent régulièrement des comptes aux différents niveaux de gouvernement pour s'assurer qu'elles respectent leurs obligations.

Engagement du secteur privé dans la coopération au développement/Évaluation des principes de Kampala : L'évaluation des principes de Kampala recueille des données sur l'état de l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement au niveau national, dans le cadre de la dimension de l'ensemble de la société du cadre de suivi du PMCED. Le gouvernement n'ayant pas encore fait part de ses intentions concernant l'évaluation des principes de Kampala, l'évaluation 4MR n'a pas recueilli de données sur l'évaluation des principes de Kampala.

2. L'état et l'utilisation des systèmes nationaux

Planification : Depuis 2015, le gouvernement aligne la planification du développement sur les cadres budgétaires nationaux et les ODD. Le plan national quinquennal utilise un cadre de résultats de développement. La plupart des stratégies, plans et politiques de développement nationaux sont disponibles publiquement et accessibles en ligne.

Respecter l'espace politique du pays : Le système de gestion des finances publiques du pays est de plus en plus utilisé par les systèmes des partenaires du développement.

Gestion des finances publiques : Selon le rapport 3MR du PMCED, le Bangladesh a connu une baisse générale de la qualité de ses systèmes de gestion des finances publiques.

Budgétisation sensible au genre : Au Bangladesh, les allocations pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont rendues publiques. En outre, le Bangladesh assure le suivi des allocations destinées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes afin de satisfaire aux exigences de l'indicateur 5.c.1 de l'ODD 5. De plus, les systèmes de gestion des finances publiques promeuvent les objectifs et les cibles liés à l'égalité des sexes.

Mécanismes de responsabilisation : Le Bangladesh a institutionnalisé une unité spécialisée dans l'efficacité du développement au sein de la division des relations économiques du ministère des finances afin de coordonner les activités avec les partenaires du développement par l'intermédiaire du groupe consultatif local. Le gouvernement du Bangladesh et les fournisseurs de coopération au développement se rencontrent lors du forum annuel sur le développement du Bangladesh pour examiner les progrès réalisés dans le cadre de la stratégie commune de coopération. Le Bangladesh doit encore approuver le projet de politique de coopération au développement. Les OSC, le secteur privé et les administrations infranationales sont toujours exclus du processus d'évaluation.

Gestion de l'information : Le système national de gestion de l'information sur l'aide (AIMS) recueille les informations relatives à la coopération au développement. Les partenaires de développement utilisent l'AIMS.

3. La transparence

Le Bangladesh a amélioré la mise à disposition publique des informations relatives à la coopération au développement. Bien que la plupart des partenaires de développement disposent d'une stratégie nationale, ils ne la rendent pas tous publiquement accessible en ligne. La coopération au développement utilise les données et les statistiques gouvernementales pour le suivi et implique le gouvernement dans les évaluations.

Les OSC nationales ne connaissent généralement pas les portails mondiaux permettant d'accéder aux données sur la coopération au développement. Très peu d'OSC nationales accèdent à l'AIMS ou utilisent le CAD de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques — Comité d'aide au développement). Ni le gouvernement ni les partenaires de développement ne prennent de mesures proactives pour résoudre ce problème. Il n'existe pas de mécanisme clair et cohérent permettant aux organes gouvernementaux de fournir aux citoyens des informations relatives à la coopération au développement.

4. Ne laisser personne de côté

Les OSC locales sont toujours laissées pour compte dans toute consultation liée à la coopération au développement. Les OSC qui s'occupent des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance ont subi des tracasseries bureaucratiques pour le renouvellement de leur enregistrement et l'approbation tardive de l'aide étrangère dans le pays.

Les OSC ont reconnu que des données ventilées par classe de revenus, par sexe et par localisation géographique sont disponibles pour le suivi des ODD, mais elles n'ont pas connaissance de telles données pour le suivi de la coopération au développement..

Enseignements et défis

- Le gouvernement et les partenaires du développement ne se rendent souvent pas compte que la portée et les rôles des OSC dans le développement sont distincts de ceux du gouvernement et des partenaires du développement.
- La loi sur la cybersécurité a entravé le fonctionnement efficace des OSC en dotant le gouvernement de pouvoirs punitifs étendus. Depuis son entrée en vigueur le 1er octobre 2018, la loi sur la sécurité numérique (Digital Security Act, DSA) de 2018 a été l'outil de prédilection du gouvernement et de ses partisans pour faire taire les voix contestataires, restreindre la liberté d'expression des OSC et affaiblir les organisations de la société civile. La DSA a été révisée en 2023 pour devenir la loi sur la cybersécurité (CSA), qui comprend une clause particulière permettant à quiconque d'engager une action en justice s'il estime qu'une autre personne a été diffamée ou insultée. En outre, la CSA autorise les forces de l'ordre à détenir des personnes, à effectuer des perquisitions et à confisquer du matériel sans mandat, sur la simple base d'un soupçon de délit commis via les médias sociaux. La loi permet également au gouvernement d'ordonner la suppression ou le blocage de toute information ou donnée en ligne s'il le juge nécessaire, réduisant ainsi largement les voix des critiques et de ceux qui diffusent des informations sur les violations des droits de l'homme dans le pays. Par conséquent, les OSC sont devenues réticentes à s'engager dans des actions de plaidoyer qui pourraient contester les actions du gouvernement.
- De nombreuses OSC locales dépendent du soutien du gouvernement pour leur existence ou ont besoin de l'appui des élites locales, en particulier des dirigeants du parti politique au pouvoir. En raison de la diminution des dons étrangers pour le travail de développement au cours des dernières années, les ONG se tournent de plus en plus vers le microcrédit comme source de financement pour leurs initiatives de développement social. Les ONG axées sur le plaidoyer dépendent entièrement ou partiellement de sources de financement étrangères.

- Les mécanismes de financement à court terme basés sur des projets limitent la capacité des OSC à conserver un personnel qualifié à temps plein. En outre, les modalités actuelles de financement des OSC réduisent les acteurs de la société civile à des entrepreneurs de développement.
- Les partenariats inéquitables sont très fréquents entre les OSC de financement et les OSC de mise en œuvre. Les inégalités de pouvoir entre les OSC de financement et les OSC nationales sont trop importantes. Récemment, les OSC de financement ont cessé d'établir des partenariats formels avec les OSC qui n'étaient pas enregistrées auprès du Bureau des affaires des ONG (NGOAB).
- Le décaissement de fonds aux OSC par le gouvernement et les partenaires internationaux du développement devrait être réduit en raison du passage du Bangladesh de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) à celle des pays à revenu intermédiaire. Selon une étude intitulée "Role of CSOs and NGOs in LDC Graduation of Bangladesh: opportunities and challenges" (« Rôle des OSC et des ONG dans la graduation du Bangladesh de la catégorie des PMA : opportunités et défis ») réalisée par la Plateforme des citoyens pour les ODD, Bangladesh, le versement de l'aide publique au développement aux OSC bangladaises a diminué de 11,3 % entre 2015-2020.
- Le gouvernement ne respecte pas les OSC en tant qu'acteurs du développement « de plein droit » parce que la plupart des partenaires du développement ne facilitent pas véritablement la mise en place d'un environnement favorable aux OSC au Bangladesh.
- Le gouvernement et les acteurs du développement ont mis les OSC au défi de démontrer les progrès de leur propre efficacité en matière de développement dans les domaines des partenariats équitables, de la responsabilité et de la transparence.
- Les OSC sont soumises à un contrôle déraisonnable de la part du gouvernement parce qu'elles doivent constamment faire appel à des représentants du gouvernement, du niveau local au niveau national, pour leurs activités. Le gouvernement ne permet pas aux OSC de s'engager dans un processus participatif pour façonner la stratégie nationale de développement, mais les enferme plutôt dans des mesures de conformité. Les OSC enregistrées doivent soumettre un rapport annuel et des comptes audités à l'autorité d'enregistrement. Cette autorité a le pouvoir d'inspecter, d'approuver les modifications de l'acte constitutif et, en cas d'irrégularité financière ou de non-respect des règles, de suspendre l'organe directeur et de nommer un administrateur ou un organe intérimaire.

Les activités des ONG ou des OSC sont supervisées par l'administration locale au nom de l'ONGAB et par le bureau local des services sociaux au nom du département des services sociaux. Les ONG sont tenues de soumettre divers rapports, notamment des rapports annuels et des états financiers vérifiés, à ces bureaux locaux. En outre, les ONG participent aux réunions mensuelles de coordination des ONG dirigées par le commissaire adjoint ou le responsable de l'Upazila Nirbahi et présentent des rapports

sur l'état d'avancement de leurs activités. Les fonctionnaires de l'administration locale visitent occasionnellement les activités de projet des ONG. En outre, les ONG sont tenues de participer à divers programmes de sensibilisation sociale menés par l'administration locale et le bureau des services sociaux.

Conclusion et prochaines étapes

Il conviendrait de mettre en place une plateforme nationale représentative des OSC afin d'unifier les OSC et d'adopter les principes d'Istanbul pour l'efficacité du développement des OSC afin d'améliorer leur propre efficacité en matière de développement, leur transparence et leur responsabilité. Cette plateforme devrait certifier les pratiques d'efficacité du développement, de transparence et de responsabilité au sein de la communauté des OSC.

Le soutien financier des partenaires de développement aux OSC devrait être basé sur les propositions des OSC découlant de leurs propres objectifs et partenariats, et non sur des objectifs définis par les priorités d'un partenaire de développement donné. Les modalités de financement des partenaires de développement devraient renforcer les mécanismes de financement de base ou institutionnels pour assurer la viabilité des OSC. La simplification et l'harmonisation des exigences de financement entre les partenaires de développement peuvent améliorer l'accès au financement pour une diversité d'OSC.

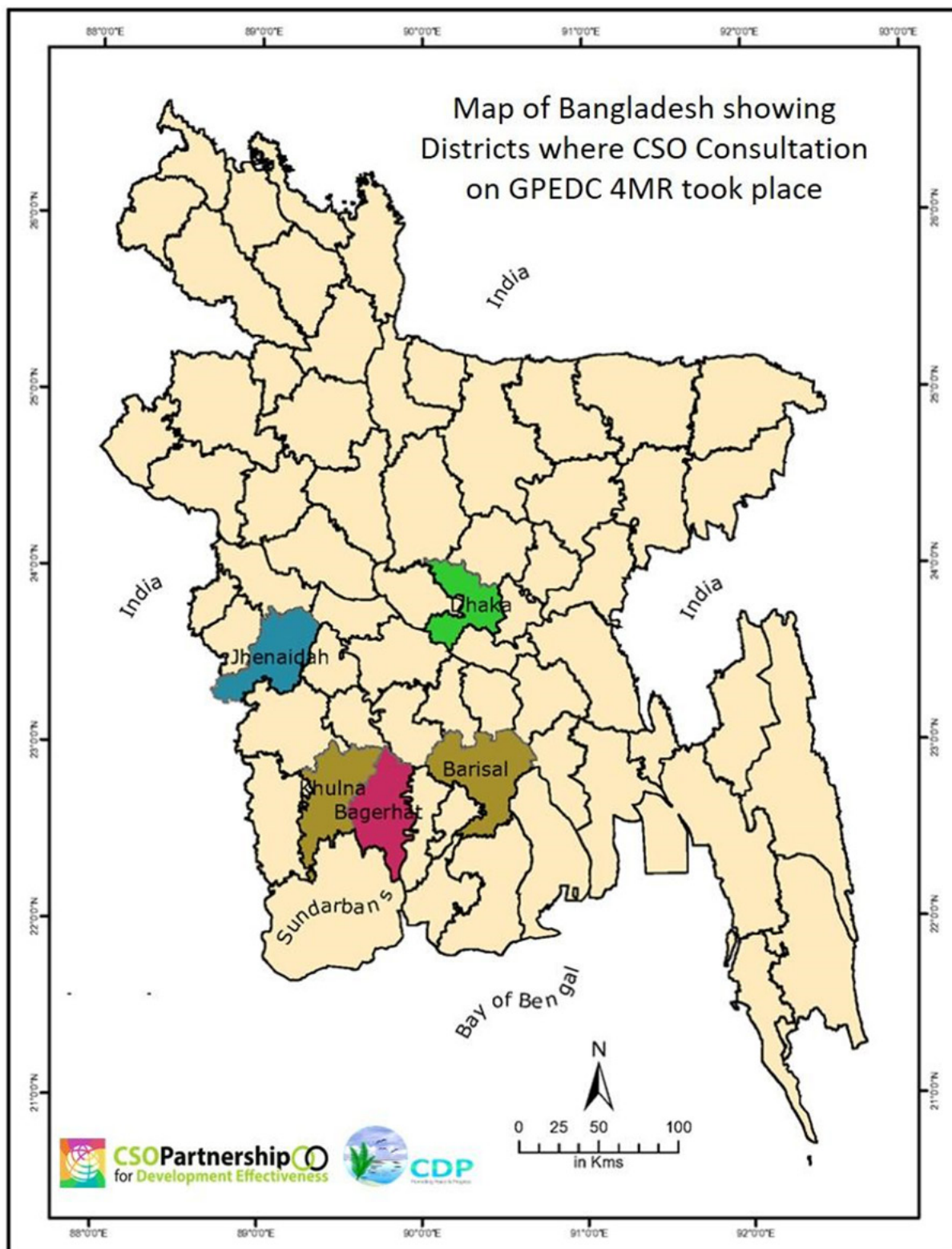
Presque toutes les OSC ont suggéré que les pratiques de consultation devaient être améliorées de manière substantielle. Les OSC devraient avoir un accès total à des informations pertinentes et complètes, et disposer d'un délai de 2 à 4 semaines pour se préparer à participer aux consultations. Il devrait également y avoir un mécanisme permettant aux OSC de demander des informations supplémentaires si nécessaire.

Le gouvernement doit établir des critères de sélection clairs, ouverts, transparents et sans restriction, pour inviter les OSC à participer aux consultations.

Les partenaires de développement doivent créer des occasions régulières et planifiées de s'engager avec les OSC. Ils doivent également permettre aux OSC d'engager le dialogue avec leur gouvernement sur les questions relatives à l'environnement favorable et soutenir les organisations nationales de la société civile dans le suivi des questions relatives à l'environnement favorable.



Annexe 1 : Carte des zones de consultation



Annexe 2 : Photographies des consultations



Consultation des OSC sur le PMCED 4MR dans le district de Bagerhat



Consultation des OSC sur le PMCED 4MR à Dacca



Consultation des OSC sur le PMCED 4MR à Khulnâ





*Consulta de las OSC sobre la AGCED
4RM en Jhenaidah*



*Consulta de las OSC sobre la AGCED
4RM en Barishal*

Le 4e cycle de suivi du Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace au service du Développement (PMCED) pour le chapitre népalais a été un rassemblement crucial visant à améliorer et à comprendre la coopération au développement efficace au Népal. L'atelier était guidé par deux objectifs principaux : comprendre la position actuelle du Népal dans les indicateurs du PMCED et encourager les discussions pour soutenir la mise en œuvre et le suivi efficaces des objectifs du PMCED. Le PMCED, créé en 2011 à Busan, en Corée, est la pierre angulaire de la coopération mondiale au développement. Il cherche à maximiser l'impact de toutes les formes de coopération dans l'intérêt commun des populations, de la planète, de la prospérité et de la paix. Le PMCED rassemble diverses parties prenantes, notamment les gouvernements, les partenaires du développement, la société civile, le secteur privé et les représentants des parlements et des syndicats.

Le 4e cycle de suivi du PMCED pour la section népalaise a débuté le 9 août 2023 par une réunion de lancement au niveau stratégique convoquée par le coordinateur national de l'époque, le Dr Narayan Dhakal, qui a occupé le poste de sous-secrétaire du ministère des finances du Népal jusqu'en avril 2024. Il a joué un rôle central dans l'organisation des efforts nationaux en vue d'une coopération au développement efficace. Cette réunion a marqué le lancement officiel de l'exercice de suivi, donnant le ton d'une approche collaborative et inclusive du programme de développement du Népal.

L'événement de lancement a réuni un groupe diversifié d'acteurs du développement, comprenant des représentants du gouvernement, de la société civile, du secteur privé, des syndicats et des partenaires du développement. M. Shreekrishna Nepal, co-secrétaire du ministère des finances, a donné le ton avec son discours d'ouverture, soulignant l'engagement continu du Népal envers les principes fondamentaux du PMCED : l'appropriation par les pays, l'orientation vers les résultats, les partenariats inclusifs, et la transparence et la redevabilité réciproque. Il a exprimé son optimisme quant à la participation du Népal à ce cycle de suivi, qui renforcera le paysage de la coordination du développement du pays. Il a également souligné l'ambition collective de veiller à ce que tous les aspects de la coopération au développement profitent aux citoyens népalais.

Dans un message vidéo, M. Vitalice Meja, directeur exécutif de Reality of Aid Africa et coprésident non exécutif du PMCED, a déclaré : «...les organisations de la société civile (OSC) ont un rôle indispensable à jouer pour garantir l'utilisation la plus efficace et la plus responsable possible des ressources de la coopération au développement. Le secteur privé est essentiel à la création d'emplois, à la réduction de la pauvreté, à la garantie de l'équité et de la durabilité de la société et à l'offre d'opportunités de financement et d'investissement ». Le Dr Dhakal et M. Leigh Mitchell, conseiller technique en chef du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), ont présenté l'histoire du PMCED et l'évolution de son cadre de suivi. Les présentations ont mis en évidence l'importance du dialogue entre les différentes parties prenantes et ont souligné les rôles distincts des diverses entités. Il s'agit notamment des organisations de la société civile et du secteur privé, tous deux reconnus comme des acteurs indépendants du développement. Ensemble, ils jouent un rôle essentiel dans la recherche de solutions communes et dans la résolution des problèmes qui entravent

l'efficacité de la coopération au développement. Leurs présentations ont également abordé le potentiel de la participation du secteur privé pour relever les défis mondiaux, réaliser l'Agenda 2030 et promouvoir le développement durable, en particulier pour les communautés mal desservies. Les dialogues ultérieurs se sont concentrés sur les défis et les réalisations de la société civile et du secteur privé pour faire progresser le développement durable du Népal et les Objectifs de développement durable (ODD).

Réunion initiale de planification et de coordination

Une réunion initiale de planification et de coordination du 4^e cycle de suivi du PMCED pour l'antenne népalaise s'est tenue en janvier 2024, à l'initiative du coordinateur national, le Dr Narayan Dhakal. Cette réunion a permis de garantir une approche bien structurée et inclusive de la coopération au développement au Népal et de jeter les bases de l'ensemble de l'exercice de suivi, avec le calendrier et les éléments clés suivants :

Janvier 2024 : Planification et coordination initiales

- Objectif : Établir des équipes de base et mener des consultations initiales avec les parties prenantes pour définir les objectifs et les principaux livrables.
- Activités : Formation d'équipes de base comprenant des représentants du gouvernement, des OSC, du secteur privé et des partenaires de développement. Consultations initiales des parties prenantes pour comprendre le paysage et définir les objectifs du cycle de suivi. Élaboration d'un plan complet détaillant le calendrier et les étapes importantes.

Février — Mars 2024 : Élaboration d'une feuille de route détaillée

- Objectif : Élaborer une feuille de route détaillée pour la mise en œuvre de l'exercice de suivi.
- Activités : Ateliers et réunions pour élaborer une feuille de route étape par étape. Identification des activités clés, des livrables et des parties responsables. Finalisation et diffusion de la feuille de route à toutes les parties prenantes..

Avril — juin 2024 : Collecte de données et analyse préliminaire

- Objectif : Collecter et analyser des données provenant de divers secteurs pour comprendre l'état actuel de la coopération au développement.
- Activités : Collecte systématique de données à partir de bases de données gouvernementales, de rapports d'OSC et d'ensembles de données internationaux. Analyse préliminaire pour identifier les lacunes et les domaines à améliorer. Mises à jour régulières et séances de rétroaction avec les parties prenantes pour garantir l'inclusivité et l'exactitude.

Juillet — septembre 2024 : Engagement des parties prenantes et retour d'information

- Objectif : Collaborer avec les parties prenantes identifiées pour examiner les résultats préliminaires et intégrer leurs commentaires.
- Activités : Organisation de forums et d'ateliers multipartites. Présentation des résultats préliminaires et collecte des commentaires. Incorporation des commentaires des parties prenantes dans l'analyse finale.

Octobre — décembre 2024 : Rapport final et diffusion

- Objectif : Compiler le rapport final, diffuser les résultats et planifier les étapes d'action ultérieures.
- Activités : Compilation et finalisation du rapport de suivi. Diffusion du rapport à travers divers canaux, notamment des forums publics et des plateformes médiatiques. Élaboration d'un plan d'action basé sur les conclusions du rapport pour guider les futurs efforts de coopération au développement.

Le succès de la réunion a été assuré par la participation active de diverses parties prenantes, chacune jouant un rôle crucial :

Représentants du gouvernement : le ministère des Finances et de la Planification a dirigé l'alignement des politiques et assuré l'utilisation des systèmes nationaux.

Organisations de la société civile (OSC) : elles ont défendu les besoins de la communauté et facilité des dialogues inclusifs.

Secteur privé : il a fourni des informations sur le développement économique et facilité les partenariats public-privé.

Partenaires de développement : ils ont apporté un soutien financier et une assistance technique.

Milieu universitaire et chercheurs : ils ont assuré la rigueur méthodologique et le soutien analytique.

Gouvernements locaux : ils ont mis en œuvre des projets de développement et aligné les stratégies nationales sur les besoins locaux.

Lors de la réunion de lancement, un examen approfondi des plans et stratégies de développement national du Népal a été prioritaire. Il s'est concentré sur l'alignement de l'exercice de suivi du PMCED sur les objectifs primordiaux de développement du pays, garantissant la cohérence et l'intégration stratégique. ***Les principaux plans et stratégies examinés comprenaient :***

La Constitution du Népal 2015 : Servant de cadre juridique fondamental, elle met l'accent sur la vision à long terme du pays, à savoir un Népal prospère, indépendant et orienté vers le socialisme, avec des citoyens heureux, en bonne santé et éduqués.

Vision 2043 : Cette stratégie à long terme vise à développer des infrastructures modernes et de qualité universellement accessibles, à accroître la productivité et l'emploi décent, et à se concentrer sur une croissance économique durable.

Le Quinzième Plan (2019/20 – 2023/24) : Ce plan se concentre sur le renforcement de la gouvernance démocratique au sein du système fédéral, la construction d'infrastructures de qualité et la promotion d'une croissance économique durable.

Stratégie zéro émission nette d'ici à 2045 : aligner les efforts de développement sur la durabilité environnementale et la résilience climatique.

La réunion de lancement a souligné l'importance de revoir et de renforcer les mécanismes institutionnalisés pour garantir une coopération au développement efficace. Les mécanismes clés comprenaient :

Système de gestion des informations sur l'aide (AIMS) : utilisé pour suivre les projets en cours et hors budget, même s'il a été noté que les mises à jour étaient peu fréquentes.

Systèmes de gestion des finances publiques (GFP) : comparés au cadre de dépenses publiques et de responsabilité financière pour améliorer la qualité de la gestion financière.

Systèmes de gestion de la dette et systèmes de gestion financière : identifiés comme des domaines nécessitant un développement ultérieur et des mises à jour régulières pour plus d'efficacité.

La réunion a identifié les plateformes existantes pour le dialogue multipartite, soulignant leur rôle dans la promotion de discussions inclusives et d'une prise de décision collaborative. Ces plateformes comprenaient :

Forums nationaux de consultation multipartite : Faciliter le dialogue entre le gouvernement, la société civile, le secteur privé et les partenaires de développement.

Groupes de travail sectoriels : axés sur des secteurs de développement spécifiques pour garantir des discussions détaillées et ciblées.

Audiences publiques et audits : impliquer directement les citoyens dans les processus de gouvernance pour améliorer la transparence et la responsabilité.

La réunion de lancement a examiné les politiques et processus existants qui guident la coopération au développement, en se concentrant sur les domaines qui nécessitent des améliorations pour une mise en œuvre plus efficace. Les principales politiques et processus discutés comprenaient :

La loi de 2064 sur la bonne gouvernance et la loi de 2064 sur le droit à l'information : garantir la transparence et la responsabilité dans la gouvernance.

La loi de 2070 sur la lutte contre le blanchiment d'argent et loi de 2063 sur les marchés publics : renforcer l'intégrité financière et les pratiques de passation des marchés.

Budgétisation sensible au genre : promouvoir l'égalité des sexes grâce à un suivi dédié et à la publicité des initiatives liées au genre.

La réunion de lancement a identifié les principales sources d'informations et de données nécessaires au suivi efficace des efforts de coopération au développement. Ces sources comprenaient :

Bases de données gouvernementales : référentiels centraux de statistiques nationales et de données sur le développement.

Rapports et publications de recherche des OSC : fournir un aperçu des perspectives de la société civile et des données au niveau local.

Ensembles de données internationaux : ensembles de données et références mondiales provenant d'organisations telles que les Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale.

Système de gestion de l'information sur l'aide (AIMS) : malgré sa nécessité de mises à jour plus fréquentes, l'AIMS reste un outil essentiel pour suivre les projets d'aide et de développement.

Le PMCED et les ODD

Au cœur de la mission du PMCED se trouve son alignement sur les objectifs de développement durable. Le partenariat démontre son impact en renforçant le soutien efficace aux capacités et aux données statistiques, essentielles à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Le PMCED donne la priorité à l'accélération de l'Agenda 2030 par le biais de différentes voies :

- L'engagement du secteur privé,
- Une coopération triangulaire et sud-sud efficace,
- L'engagement de la société civile et des fondations,
- Une coopération efficace aux niveaux infranational et multilatéral.

Le PMCED soutient la réalisation de l'Agenda 2030 en favorisant de meilleurs partenariats et en mobilisant efficacement les ressources. Le partenariat soutient un processus volontaire, dirigé par les pays et multipartite pour suivre la mise en œuvre à travers dix indicateurs clés, en utilisant les résultats du suivi pour le dialogue et l'action.

Suivi du PMCED et Népal

La participation à l'exercice de suivi du PMCED offre au Népal une plateforme pour partager les progrès réalisés par son pays sur les engagements mondiaux en matière de coopération au développement. Il permet au Népal de suivre les progrès, de se comparer aux pays partenaires et de tirer des enseignements des expériences internationales. Les résultats du suivi reflètent les progrès du Népal dans divers domaines :

- Renforcement du cadre national de résultats,
- Utilisation des systèmes nationaux par les partenaires de développement,
- Environnement favorable à la société civile,
- Qualité du dialogue public-privé,
- Transparence et responsabilité mutuelle.

La participation du Népal garantit que son contexte est reflété dans l'analyse mondiale, éclairant ainsi le dialogue politique en cours sur une coopération au développement efficace. Le processus de suivi du PMCED est une initiative menée par les pays partenaires promouvant la responsabilité collective. Il favorise le changement de comportement en se concentrant sur la manière dont les parties prenantes s'associent au niveau national pour obtenir de meilleurs résultats de développement.

Le nouveau cadre de suivi

Le nouveau suivi promeut la responsabilité collective à travers quatre domaines thématiques alignés sur les quatre principes d'efficacité :

- **L'ensemble de la société** : inclusion de diverses parties prenantes dans le processus de développement.
- **L'état et l'utilisation des systèmes nationaux** : alignement et utilisation des systèmes centraux nationaux pour la coopération au développement.
- **La transparence** : mesures prises pour garantir la transparence dans la coopération au développement.
- **Ne laisser personne de côté** : consultation et ciblage de tous les groupes dans la coopération au développement avec les données désagrégées disponibles.

L'atelier a connu une participation impressionnante de diverses parties prenantes, ce qui souligne l'importance et l'urgence d'élaborer la stratégie de coopération au développement du Népal. Des représentants de la société civile, des chercheurs, de jeunes étudiants en politique et des experts de différents domaines se sont réunis, présentant une riche mosaïque de points de vue. Cette participation diversifiée a contribué au succès de l'atelier, en favorisant un dialogue holistique et inclusif.

La séance inaugurale a été marquée par une présentation détaillée de Swastik Pandey, qui s'est penché sur les subtilités du PMCED et sur sa pertinence dans le contexte népalais. Cette présentation a donné le ton de la journée, en ancrant les participants dans la position actuelle du Népal en termes d'indicateurs de développement et de coopération internationale. L'atelier du 4e cycle de suivi de la section népalaise du PMCED a mis en évidence l'engagement du Népal en faveur d'une coopération au développement efficace. Il a constitué une plateforme de collaboration permettant aux parties prenantes de partager leurs points de vue, de discuter des défis et d'élaborer des stratégies pour les résoudre. Alors que le Népal poursuit son chemin vers le développement, de tels ateliers jouent un rôle essentiel dans l'élaboration d'un paysage de développement inclusif, transparent et efficace, aligné sur les meilleures pratiques mondiales et les priorités nationales.

1. L'ensemble de la société

L'approche pansociétale souligne l'importance de l'inclusion et de la collaboration dans la coopération au développement. Elle met l'accent sur l'implication d'un large éventail de parties prenantes, notamment les gouvernements infranationaux, les parlements, les OSC, le secteur privé, les fondations et les syndicats.

Question clé

Cette approche de l'ensemble de la société soulève une question essentielle : Dans quelle mesure les diverses parties prenantes sont-elles incluses dans le processus de développement du Népal ? Réfléchir à cette question permet de mieux comprendre les notions d'inclusion, de collaboration et de partenariat entre les différentes parties prenantes. Elle encourage à poursuivre les efforts pour que les gouvernements infranationaux, les parlements, les OSC, le secteur privé, les fondations et les syndicats s'engagent activement et contribuent de manière significative au processus de développement du Népal.

Engagement et dialogue

Le gouvernement et les partenaires du développement au Népal impliquent progressivement diverses parties prenantes dans la formulation des stratégies de développement national. Dans le cadre de dialogues inclusifs, ces parties prenantes participent aux discussions sur les priorités de développement, les résultats et les évaluations conjointes en vue d'atteindre les objectifs de la coopération au développement. Cette approche inclusive favorise l'appropriation collective et garantit que les stratégies de développement reflètent les besoins et les aspirations de tous les segments de la société. Les activités des partenaires du développement suivent l'approche descendante ; après les tentatives du fédéralisme de décentraliser le développement, au niveau local, des consultations publiques sont nécessaires avant d'initier tout projet.

Cependant, au niveau fédéral, les parlementaires visent à élaborer des politiques qui contribuent à résoudre les problèmes du pays. Les engagements au niveau national sont principalement le fait des parlementaires, mais à certains moments dans le passé, les parlementaires n'ont pas fait suffisamment de recherches sur le sujet. De même, il n'existe pas de mécanisme permettant aux parties prenantes de commenter les politiques et les aspects juridiques auprès du parlement.

Toutefois, le ministère des finances a nommé un coordinateur national pour le PMCED. Le coordinateur national est essentiel pour établir des dialogues et des rapports à suivre à l'avenir. Il est également présent dans les consultations multipartites. Toutefois, le problème majeur reste l'identification des parties prenantes. En outre, le fossé entre le public et le gouvernement semble se creuser, malgré une implication, un engagement et un dialogue significatifs, omettant parfois les idées des minorités.

Contrôle parlementaire

Au Népal, il existe un engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité dans la coopération au développement. Les pays fournissent régulièrement au parlement des informations sur la coopération au développement et veillent à ce que les efforts de développement soient inscrits dans le budget national. Ce contrôle parlementaire renforce la responsabilité et favorise une prise de décision éclairée, en alignant la coopération au développement sur les priorités nationales.

Le contrôle parlementaire s'inscrit dans le contexte du Népal. Lors de l'élaboration du budget, la coopération au développement est effectivement prise en compte. Ce n'est que sur la base du contrôle du parlement que les aides à grande échelle entrent dans le pays. Au total, 1 245 projets ont été mis en œuvre au Népal jusqu'en 2024. Ces projets doivent faire l'objet d'une supervision attentive de la part du parlement.

Le système de gestion de l'information sur l'aide montre que l'aide reçue par le Népal a été sectorielle, le maximum ayant été reçu dans le domaine de la santé entre 2010 et 2024. L'une des préoccupations majeures est qu'il y a eu d'énormes engagements financiers dans le passé, mais que les décaissements ont pris beaucoup de retard. Cela montre que les parlementaires ne s'engagent pas à garantir les subventions une fois qu'elles sont finalisées dans un engagement. Une supervision régulière est un indicateur nécessaire pour le contrôle parlementaire.

Environnement favorable aux OSC

L'environnement favorable aux OSC au Népal s'est amélioré, grâce aux efforts conjoints du gouvernement, des partenaires de développement et des OSC elles-mêmes. Ces améliorations créent un environnement propice au fonctionnement efficace des OSC, à leur contribution aux dialogues politiques et à leur engagement dans des initiatives de développement qui s'alignent sur les priorités nationales.

Les OSC sont les précurseurs du changement au Népal. Elles ont contribué efficacement au renforcement de la démocratie. L'environnement des OSC semble bon d'un point de vue quantitatif, car de nombreuses politiques ont été mises en œuvre. Cependant, c'est au niveau de la mise en œuvre effective que le bât blesse. Depuis la montée du populisme

néolibéral au Népal, il est devenu difficile d'identifier l'agenda approprié. L'agenda populiste contribue à diviser le peuple, ce qui a été utilisé efficacement contre les OSC à des fins populistes. Les OSC devraient être responsables de la création d'agences et travailler pour un changement collaboratif. Cependant, leur nature divisée a également réduit l'espace civique, affaiblissant en fin de compte la voix démocratique.

Kedar Khadka, président et pionnier de la fondation GoGo, indique que les récents efforts du gouvernement pour soumettre les OSC au régime fiscal ont contribué à créer une attaque ciblée contre l'espace civique. Les OSC ne peuvent pas vendre leurs biens physiques et ont soulevé des problèmes d'inventaire et de déversement. Sous le premier ministre Sher Bahadur Deuba, les OSC n'ont pas été autorisées à construire un bâtiment à un emplacement important, mais le problème a été résolu après le changement de gouvernement. Cela montre que l'environnement favorable aux OSC évolue en fonction des dirigeants du pays.

Engagement du secteur privé

L'évaluation des principes de Kampala sert de base à l'engagement du secteur privé dans la coopération au développement du Népal. Les pays et les partenaires du développement ont établi un cadre politique qui s'appuie sur un processus consultatif pour identifier les priorités et les rôles de l'ESP. Des dialogues multipartites inclusifs et pertinents sont organisés pour faciliter les partenariats d'ESP dans la coopération au développement. Ces partenariats visent à obtenir des résultats transparents et responsables en matière de développement, en tirant parti de l'expertise et des ressources du secteur privé pour favoriser le développement durable.

L'engagement du secteur privé est essentiel pour la coopération au développement. Le gouvernement travaille en étroite collaboration avec le secteur privé, notamment avec la Fédération des chambres de commerce et d'industrie népalaises, afin de comprendre les problèmes rencontrés par le secteur privé et de faciliter le commerce et l'industrie. Le secteur privé informe régulièrement le gouvernement de l'évolution de la société et des affaires. Toutefois, les résultats des discussions ne sont pas communiqués au grand public. Malgré la disponibilité de l'information, le problème majeur réside dans l'accessibilité des données.

2.L'état et l'utilisation des systèmes nationaux

L'état et l'utilisation des systèmes nationaux est une dimension essentielle du cadre de suivi 3.0, qui souligne l'importance d'exploiter et de renforcer les systèmes nationaux pour une coopération au développement efficace. Cette section examine les éléments clés qui façonnent le paysage de la coopération au développement au Népal.

Question clé

En réfléchissant à l'état et à l'utilisation des systèmes nationaux, une question clé se pose : Quel est l'état des principaux systèmes de coopération au développement du Népal et comment les partenaires du développement les alignent-ils et les utilisent-ils ? Cette question incite à l'introspection et souligne l'importance de la synergie des efforts, de l'encouragement de la collaboration et de l'exploitation des systèmes nationaux pour améliorer l'efficacité et l'impact de la coopération au développement au Népal.

Planification

Une planification nationale du développement de qualité constitue le fondement de la stratégie de développement du Népal. L'accent est mis sur le respect de la marge de manœuvre politique du pays, ce qui permet de formuler des plans de développement qui s'alignent sur les priorités et les aspirations nationales. Les partenaires du développement sont encouragés à utiliser des cadres de résultats et des outils de planification propres au pays, tels que l'objectif de développement durable 17.5.1, afin de garantir la cohérence et l'alignement sur la vision du développement du Népal.

La vision et les plans de développement national du Népal forment une structure globale guidée par la Constitution du Népal de 2015. La vision à long terme 2043 recherchée par le Népal est d'avoir « un Népal prospère, indépendant et orienté vers le socialisme, avec des citoyens heureux, en bonne santé et éduqués ». Cette stratégie à long terme est également soutenue par le quinzième plan qui vise à mettre en place des infrastructures modernes, de qualité et accessibles à tous, à accroître la productivité et à créer des emplois décents en mettant l'accent sur une croissance économique durable.

Le deuxième objectif est de renforcer la gouvernance démocratique dans le système de gouvernance fédérale. De même, le Népal dispose d'une stratégie à long terme pour des émissions nettes nulles d'ici à 2045. Ces plans sont effectivement prioritaires dans l'octroi des subventions. Le rapport sur la coopération au développement 2022 précise également que la plupart des subventions sont accordées en fonction de l'agenda de la justice sociale et du socialisme.

Ces plans constituent une base pour la mise en œuvre des politiques, mais la chose la plus importante est la mise en œuvre de ces plans et politiques. Pour les plans, le gouvernement effectue une analyse multipartite et ne procède qu'ensuite à la planification. Les plans, bien qu'ils soient parmi les meilleurs d'Asie du Sud, ne parviennent pas à être correctement mis en œuvre, car il n'existe pas de mécanisme de contrôle et d'équilibre adéquat.

Respect de l'espace politique du pays

Le respect de la marge de manœuvre politique du pays partenaire fait partie intégrante d'une coopération au développement efficace. Ce principe garantit que le Népal conserve l'autonomie nécessaire pour concevoir et mettre en œuvre ses politiques et stratégies de développement en fonction de ses priorités et de son contexte nationaux. Le respect de la marge de manœuvre politique du Népal implique :

- **L'alignement sur les priorités nationales** : Les partenaires du développement doivent aligner leur aide sur les plans de développement nationaux du Népal, tels que la Vision 2043, le quinzième plan et la stratégie d'émissions nettes nulles d'ici 2045, afin de s'assurer que l'aide extérieure soutient les objectifs stratégiques du Népal plutôt que d'imposer des agendas externes.
- **L'utilisation des systèmes nationaux** : Encourager l'utilisation des propres systèmes du Népal pour la planification, la budgétisation, la passation des marchés et le suivi favorise la durabilité et le renforcement des capacités. Par exemple, le système de gestion de l'information sur l'aide (AIMS) et les systèmes de gestion des finances publiques (PFM) sont essentiels au suivi et à la gestion efficace de l'aide.

• **Le soutien aux institutions locales** : Le renforcement des capacités des institutions locales à gérer les ressources de développement favorise la durabilité à long terme, comme l'amélioration des capacités de la Commission nationale de planification, du ministère des Finances et d'autres organismes compétents afin qu'ils puissent superviser et mettre en œuvre efficacement les initiatives de développement.

• **La flexibilité et l'adaptabilité** : La coopération au développement doit être flexible pour s'adapter à l'évolution des besoins et des circonstances du Népal, comme la compréhension des contextes locaux et la réactivité aux changements, tels que les changements politiques ou les défis émergents en matière de développement.

• **La promotion de l'appropriation et l'inclusivité** : Il est essentiel de veiller à ce que les projets de développement soient guidés par les priorités et les besoins locaux et qu'ils impliquent un large éventail de parties prenantes, y compris les organismes gouvernementaux, la société civile et le secteur privé, afin de promouvoir l'appropriation et de garantir que les résultats du développement soient durables et inclusifs.

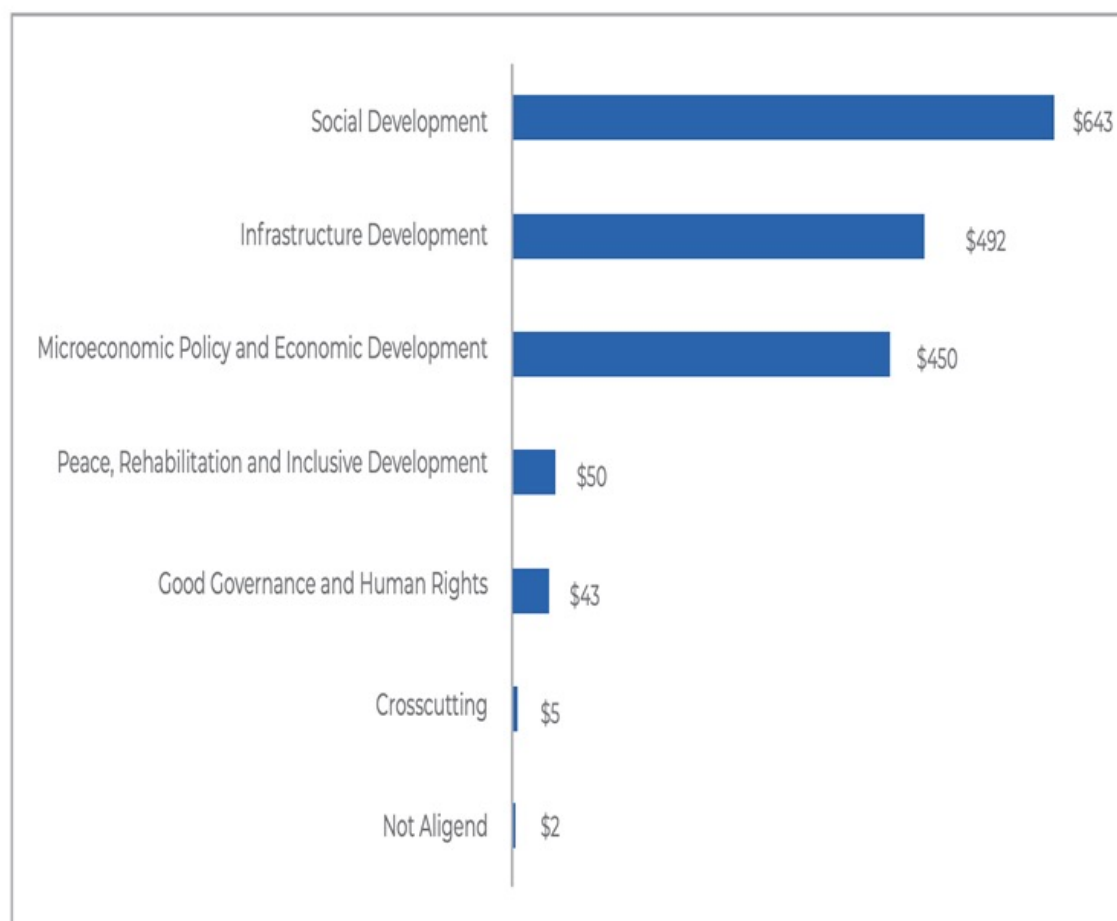


Figure 1 : Décaissement de l'APD par piliers sectoriels selon le 15ème plan

Gestion des finances publiques

Le Népal s'est engagé à améliorer la qualité de ses systèmes de gestion des finances publiques (GFP), en se référant au cadre de dépenses publiques et de responsabilité financière. Le renforcement des systèmes de gestion des finances publiques est une priorité, et les partenaires du développement sont encouragés à faire transiter les fonds par les systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires, ce qui renforce la confiance et la transparence dans la gestion financière. Afin d'améliorer l'efficacité de l'aide, le ministère népalais des finances a créé le système de gestion de l'information sur l'aide (Aid Information Management System — AIMS). L'AIMS fournit la liste des projets en cours, en cours de réalisation ou hors budget.

Cependant, l'AIMS n'est pas régulièrement mis à jour. En ce qui concerne l'efficacité, l'AIMS n'indique que la mise à jour et les idées principales sont représentées dans le rapport sur la coopération au développement publié par le ministère, mais aucune mise à jour n'a été trouvée après 2022. Le système de gestion de la dette, les systèmes de gestion financière et les systèmes basés sur Excel n'ont pas été mis en place. En outre, même si les systèmes sont mis en place, la bureaucratie a besoin d'être régulièrement critique et de mesurer les progrès accomplis. Or, le manque de capacité technique au niveau gouvernemental rend cet ordre caduc.

Budget national

La prévisibilité et la transparence caractérisent l'approche du Népal en matière de coopération au développement. La coopération au développement est inscrite au budget national, ce qui garantit que le financement s'aligne sur les priorités nationales et fait l'objet d'un contrôle parlementaire. Cette pratique renforce la responsabilité et favorise une prise de décision éclairée en matière d'allocation des ressources. Le budget national est présenté au parlement chaque année fiscale, et les plans et politiques en dépendent. Jusqu'en 2020-21, l'aide publique au développement (APD) représente une part importante du budget national. Le rapport sur la coopération au développement indique qu'en moyenne 23 % du budget national provient de l'APD. L'un des principaux problèmes auxquels le Népal est confronté est la mise en œuvre du budget.

Budgétisation sensible au genre

Le Népal a fait des progrès dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes grâce à des systèmes dédiés au suivi et à la publication des allocations pour les initiatives liées au genre. L'objectif de développement durable 5.c.1 sert de cadre d'orientation, garantissant que les ressources sont allouées efficacement pour remédier aux disparités entre les sexes et promouvoir l'inclusion. L'intégration de la budgétisation sensible au genre (BSG) au Népal a permis d'intégrer les considérations de genre dans les politiques macroéconomiques et le cadre budgétaire national. Cette adoption a renforcé la responsabilité du gouvernement en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

Grâce aux initiatives de BSG, le Népal a connu d'importantes transformations sociales. Parmi les progrès notables, citons l'augmentation de la propriété foncière des femmes,

la participation accrue des femmes dans divers secteurs tels que l'éducation, la gouvernance et l'entrepreneuriat. Les politiques qui ont facilité ces changements comprennent la réduction des frais d'enregistrement foncier pour les femmes, les quotas pour les parlementaires et les forces de sécurité, l'amélioration des services de santé maternelle, la création de refuges pour les victimes de violences domestiques et de la traite des êtres humains, la fourniture d'installations sanitaires dans les écoles et l'octroi de bourses d'études pour promouvoir l'éducation des femmes. Au cours des 15 dernières années, la BSG directe est passée de 11,03 % en 2007-2008 à 40,25 % en 2022-23. Parallèlement, la BSG indirecte a suivi une trajectoire ascendante, culminant à plus de 48 % du budget total en 2016-17 et s'établissant actuellement à 34,95 %. La classification du Népal comme « interactivement réactif » suggère un alignement positif sur les critères de la BSG, avec des allocations bénéficiant directement ou indirectement aux femmes¹.

Le Népal a également réalisé des progrès notables dans des domaines clés, ce qui se traduit par une augmentation de 58 points en 2015 à 64 points en 2020 pour les indicateurs de l'égalité des sexes. Ces progrès concernent les droits fonciers des femmes, leur représentation au parlement, l'accès à l'assainissement, la législation sur l'égalité sur le lieu de travail et la transparence budgétaire. Poursuivant son engagement en faveur du bien-être des femmes, les initiatives de la GRB prévoient d'améliorer les services de sauvetage aérien pour les femmes enceintes et les nouvelles mères dans les zones rurales. La mise en place de « cellules féminines » dans les zones à forte fréquentation telles que les parcs d'autobus et les aéroports, de refuges durables et de lignes d'assistance gratuites pour les victimes de violences fondées sur le sexe est également en cours de préparation.

Toutefois, malgré ces efforts louables, des difficultés persistent. La prédominance de l'emploi informel suscite des inquiétudes : 90,5 % des femmes népalaises travaillent dans le secteur informel, sur une population totale de 7,1 millions de personnes employées. Les experts en économie et en égalité des sexes sont sceptiques quant à la réalisation des objectifs de la BSG et remettent en question son efficacité au-delà des cadres théoriques.

Mécanismes de responsabilisation

Des mécanismes de responsabilité inclusifs, réguliers et transparents font partie intégrante du cadre de la politique de développement du Népal. Ces mécanismes sont axés sur les résultats, favorisant une culture de la responsabilité parmi les parties prenantes et garantissant que les efforts de développement produisent des résultats tangibles qui profitent à la population.

Instruments constitutionnels et juridiques

La Constitution népalaise consacre le droit à l'information comme un droit fondamental, affirmant que tout citoyen a le droit d'exiger ou de recevoir des informations sur des questions d'intérêt public ou personnel (article 27 — Droit à l'information). Cette disposition constitutionnelle est complétée par une série de mesures législatives visant à promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité. Le paysage juridique du Népal est enrichi de diverses lois telles que le nouveau Code civil de 2020 et de lois spécifiques, notamment :

- Anti-money Laundering Act 2070 (loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent),
- La loi sur la bonne gouvernance 2064,
- La loi sur le droit à l'information 2064,
- La loi sur les marchés publics 2063,
- La loi sur la prévention de la corruption 2059,
- La loi sur les partis politiques 2058,
- La loi sur les contrats 2056,
- La loi sur les procédures financières 2055,
- La loi sur la protection des consommateurs 2054,
- La loi sur l'alimentation 2052,
- La loi sur la fonction publique 2049,
- La loi sur la presse et les publications 2048,
- La loi sur la commission d'enquête sur les abus de pouvoir 2048,
- La loi de 2048 sur l'audit,
- La loi de 2048 sur l'impôt sur la fortune.

Dispositions institutionnelles

Pour renforcer la responsabilité, le Népal a institué des mécanismes tels que :

- Une charte du citoyen décrivant les engagements et les normes en matière de services.
- Des dispositions relatives aux auditions publiques et à l'audit public afin d'impliquer les citoyens dans les processus de gouvernance.
- Des systèmes de traitement des plaintes, y compris des bureaux dédiés et le bureau du Premier ministre avec des dispositions pour les cas de femmes.
- La nomination d'agents d'information/de porte-parole pour faciliter l'accès à l'information.
- Des accords contractuels pour garantir la transparence et le respect des conditions stipulées.

Dispositions procédurales

Les dispositions procédurales renforcent encore l'engagement du Népal en faveur de la responsabilisation en fournissant des processus structurés pour :

- la surveillance et le suivi des activités gouvernementales,
- la mise en œuvre et l'application des lois et règlements,
- l'évaluation et l'audit des programmes et initiatives publics,
- veiller au respect des normes éthiques et des meilleures pratiques.

Gestion des informations

De solides systèmes de gestion de l'information pour la coopération au développement sont en place au Népal. Ces systèmes servent de référentiels pour les données et les informations relatives aux projets de développement, facilitant une prise de décision éclairée et promouvant la transparence. Les partenaires de développement sont encouragés à rendre compte à ces systèmes, ce qui garantit l'alignement et la cohérence des pratiques de gestion de l'information. Les informations sur les partenaires de développement qui font rapport dans le système ne sont pas connues, car cela se passe principalement dans le cadre bureaucratique qui n'est pas accessible au public.

Approvisionnement

L'aide au Népal est dissociée depuis l'adoption de la Déclaration de Paris sur l'aide, ce qui permet une flexibilité et une adaptabilité dans les pratiques de passation des marchés. Cette approche favorise l'efficacité et l'efficience dans l'utilisation des ressources de développement, garantissant que les projets sont mis en œuvre en temps voulu et de manière rentable. L'information sur la passation des marchés n'est pas disponible pour le moment.

3. Transparence

La transparence est la pierre angulaire de l'architecture d'une coopération au développement efficace. Elle constitue un mécanisme essentiel de responsabilisation, d'instauration de la confiance et de prise de décision éclairée. Bien que le Népal ait fait des progrès louables dans ce domaine, des améliorations et une réflexion critique sont encore possibles.

Question clé

La question clé qui se pose est la suivante : Quelles sont les mesures prises par les pays partenaires et les partenaires de développement pour rendre la coopération au développement transparente ?

Mesures prises par les pays

Le Népal a pris des mesures pour améliorer la transparence en mettant à la disposition du public des informations cruciales. Il s'agit notamment de détails sur la coopération au développement, de plans de développement nationaux et de rapports d'avancement, qui contribuent à informer les citoyens et à promouvoir la responsabilité. Toutefois, l'accessibilité et la compréhensibilité de ces informations pour les différentes parties prenantes peuvent encore être améliorées. Le défi consiste à faire en sorte que ces

données soient non seulement disponibles, mais aussi compréhensibles et exploitables par tous les segments de la société. Les résultats des évaluations conjointes visant à atteindre les objectifs de la coopération au développement sont un autre domaine dans lequel le Népal peut améliorer la transparence. Le partage public de ces résultats peut fournir des indications précieuses sur l'efficacité des interventions de développement, en favorisant une culture de l'apprentissage et de l'amélioration continue. L'accès à ces données est un autre sujet de préoccupation important. Les données recueillies lors du processus de collecte sont généralement mises à disposition, mais les processus ont rendu l'accès à ces données très difficile.

Action des partenaires au développement

Les partenaires au développement jouent un rôle essentiel dans l'élaboration du paysage de la transparence. L'établissement de rapports conformément aux normes et systèmes mondiaux, tels que la Norme commune de déclaration de l'OCDE, le SFS de l'OCDE et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, est essentiel pour s'aligner sur les meilleures pratiques internationales et garantir la cohérence des mécanismes d'établissement de rapports. Bien que de nombreux partenaires de développement aient fait des progrès dans ce sens, il est nécessaire d'améliorer la cohérence, la ponctualité et l'exhaustivité des rapports.

La mise à disposition du public des stratégies nationales est un autre domaine dans lequel les partenaires du développement peuvent améliorer la transparence. Cette transparence peut favoriser la confiance, faciliter la collaboration et permettre un meilleur alignement des efforts entre les partenaires de développement et les pays partenaires. Les partenaires de développement suivent un cadre pour internaliser le processus de coopération au développement au Népal, qui est spécifié par le ministère des finances.

Pour les pays partenaires comme le Népal, l'accent doit être mis sur l'amélioration de l'accessibilité, de la compréhensibilité et de la pertinence des informations mises à la disposition du public. Il s'agit notamment de tirer parti des plateformes numériques, de mener des campagnes de sensibilisation et de promouvoir une culture de la transparence au sein des institutions gouvernementales. Pour les partenaires de développement, l'accent devrait être mis sur l'alignement sur les normes mondiales, l'amélioration de l'exhaustivité des rapports et la promotion d'une plus grande collaboration avec les pays partenaires dans les efforts de transparence.

Bien que le Népal ait fait des progrès significatifs dans la promotion de la transparence dans la coopération au développement, certains domaines méritent une réflexion critique et des améliorations. Garantir la qualité, l'accessibilité et la pertinence des informations accessibles au public, favoriser un meilleur alignement sur les normes mondiales en matière d'établissement de rapports et renforcer la collaboration entre les pays partenaires et les partenaires de développement sont des domaines clés qui requièrent une attention particulière. En outre, la transparence ne doit pas être

considérée comme un simple exercice de conformité, mais comme un moyen de favoriser la confiance, la responsabilité et la collaboration entre toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de développement.

Si le Népal a posé des bases solides pour promouvoir la transparence dans la coopération au développement, il reste nécessaire de poursuivre les améliorations, la réflexion critique et les efforts de collaboration pour renforcer encore la transparence. Alors que le Népal poursuit son chemin vers le développement, la transparence restera un facteur essentiel pour obtenir des résultats en matière de développement durable et inclusif.

4. Ne laisser personne de côté

Dans la poursuite d'un développement durable et inclusif, le principe «Ne laisser personne de côté» est une référence. Ce principe souligne l'importance de veiller à ce que les efforts de développement soient inclusifs, équitables et atteignent tous les segments de la société, en particulier les groupes vulnérables et marginalisés.

Questions clés

Les questions clés qui se posent dans cette section sont les suivantes :

1. Comment chacun est-il consulté et ciblé dans le cadre de la coopération au développement ?
2. Des données ventilées sont-elles disponibles pour suivre les progrès ?

Pour le Népal, les réponses à ces questions reflètent son engagement en faveur de l'inclusivité, de l'équité et de la nécessité de ne laisser personne de côté. En faisant participer activement les groupes vulnérables et marginalisés, en intégrant leurs priorités dans les stratégies de développement et en utilisant des données désagrégées pour suivre les progrès, le Népal démontre son engagement en faveur d'un développement inclusif et durable.

Consultation

Le Népal reconnaît l'importance d'impliquer les groupes vulnérables et marginalisés dans l'élaboration de ses stratégies de développement national. Cette inclusion garantit que les voix de ces groupes sont entendues, que leurs besoins sont pris en compte et que leurs perspectives sont intégrées dans le discours sur le développement. En les associant aux dialogues sur les priorités de développement et aux évaluations conjointes visant à atteindre les objectifs de la coopération au développement, le

Népal favorise une culture d'inclusion et d'autonomisation. En 2022, la commission nationale de planification a préparé un cadre national pour « Ne laisser personne de côté » (LNOB). Ce cadre a été élaboré en coordination avec le PNUD et l'Union européenne. Le cadre fournit une ligne directrice pour l'inclusion avec un ensemble d'indicateurs socio-économiques et de gouvernance, tout en tenant compte des chocs et de la fragilité [2]. Le cadre de la LNOB spécifie les résultats du cadre de résultats pour le suivi. Résultat 1 : identification des groupes exclus et marginalisés ; résultat 2 : combler les lacunes politiques et opérationnaliser les politiques/instruments ; résultat 3 : mettre à disposition des données désagrégées soutenues par des systèmes de suivi et d'évaluation adéquats ; résultat 4 : renforcer les mécanismes institutionnels ; et résultat 5 : assurer l'alignement des programmes. Malgré le cadre mis en place, il n'y a pas eu de mise en œuvre effective de ces idées. En outre, il n'y a pas d'autres mises à jour à cet égard après 2022.

Cible et résultats

Conformément au principe « Ne laisser personne de côté », les stratégies nationales de développement du Népal et les stratégies nationales des partenaires au développement intègrent des priorités de développement pour les groupes vulnérables et marginalisés. Cette approche proactive garantit que les défis uniques auxquels ces groupes sont confrontés sont pris en compte et que les efforts de développement sont adaptés pour répondre à leurs besoins spécifiques.

En outre, les stratégies nationales de développement du Népal comprennent des objectifs et des indicateurs de résultats désagrégés, ce qui permet une compréhension nuancée des progrès réalisés par les différents segments de la société. Les partenaires du développement complètent cette approche en ayant recours à l'analyse de la répartition pour définir les objectifs et les indicateurs de résultats pour les bénéficiaires des interventions, ce qui garantit que les efforts de développement sont ciblés et ont un impact. Parfois, la fraude et la manipulation des données sont également observées afin d'atteindre les objectifs. Il est important de garder à l'esprit que le progrès et l'internalisation des données sont également essentiels. Malgré la présentation d'excellentes données, les changements sur le terrain ne sont pas toujours visibles.

Données et statistiques

La prise de décision basée sur les données constitue le fondement de l'approche du Népal en matière de développement inclusif. Les évaluations basées sur les données alimentent les plans de développement nationaux et les stratégies des partenaires du développement au niveau du pays, fournissant des informations précieuses sur l'efficacité des interventions et les domaines nécessitant une attention particulière.

Le principal problème auquel nous sommes confrontés dans le cadre de la coopération au développement est l'accès aux données. Le coordinateur national doit être la personne responsable de la collecte et du partage des données, mais aucune idée

spécifique n'a pu être présentée par le ministère. Les données à ventiler doivent être collectées selon une approche scientifique. Cependant, les données sont collectées auprès d'un ensemble de parties prenantes sans prendre l'avis d'autres experts. La culture de l'« aafno-manchhe » semble prévaloir dans la collecte des données.

Le ministère précise que les changements incessants de direction au niveau des coordinateurs ont mis un terme aux progrès. Les anciens coordinateurs sont eux aussi tenus de rendre des comptes, ce qui remet en question la fourniture de données au public. De même, le cadre pour la collecte des données a été établi, mais il n'a pas été régulièrement mis à jour ou mis en place. Ainsi, l'objectif de décentralisation des données échoue car les données ne sont accessibles que par le biais d'une alimentation électrique et d'une connexion.

Le ministère, bien qu'il respecte les principes de transparence et de responsabilité, n'a pas été en mesure de mettre à jour les données pour assurer un suivi adéquat au niveau du PMCED. La consultation des parties prenantes avec les OSC a eu lieu en avril 2023, mais les résultats sont très difficiles d'accès. Cela montre également que l'efficacité du développement nécessite la mise en place d'un système et d'un ordre adéquats. Les coordinateurs devraient être en mesure de diffuser correctement les données et de suivre régulièrement les progrès réalisés.

Enseignements et défis

Le principe de l'appropriation par les pays souligne que les nations en développement doivent être le fer de lance de la conception et de l'exécution de leurs stratégies de développement. Ce principe contraste avec les méthodes traditionnelles, qui sont souvent pilotées par les donateurs. Le présent rapport examine les principaux éléments et stratégies permettant de renforcer l'appropriation par les pays afin d'améliorer les résultats en matière de développement.

1. Participation active des populations

- Une participation inclusive, quels que soient les niveaux de richesse, le sexe et les antécédents, favorise le sentiment d'appropriation.
- Les micro-évaluations garantissent que les programmes répondent aux besoins de leur public cible.

2. Développement de l'infrastructure

- Les investissements dans les infrastructures jettent les bases de la croissance économique.
- L'amélioration des infrastructures peut stimuler la génération de revenus et améliorer les moyens de subsistance.

3. *Transparence et efficacité des gouvernements*

- Les gouvernements doivent être transparents, responsables et à l'écoute des citoyens.
- Une gouvernance efficace facilite la mise en œuvre réussie des programmes de développement.

4. *Approche axée sur les résultats*

- La hiérarchisation des résultats garantit que les efforts de développement s'alignent sur les besoins de la population.
- L'appropriation par le pays favorise une approche ciblée pour obtenir des résultats tangibles.

Défis

1. *Gouvernance numérique*

- Le passage de la gouvernance traditionnelle à la gouvernance numérique est crucial pour la modernisation des fonctions gouvernementales.
- La gouvernance traditionnelle est souvent en proie à la corruption, à des processus inefficaces et à des opérations cloisonnées.

2. *L'engagement des parties prenantes*

- Une gouvernance numérique efficace nécessite une collaboration entre les agences gouvernementales, les donateurs et les citoyens.
- Les systèmes informatiques fragmentés entravent le partage des données et les efforts de collaboration.

Avantages de la gouvernance numérique

• *Transparence et responsabilité*

Une transparence accrue renforce la confiance entre les gouvernements et les citoyens.

Les mécanismes de responsabilisation garantissent une gouvernance responsable.

• *Amélioration de la prestation de services*

Les plateformes numériques rationalisent la prestation de services, la rendant plus efficace et accessible.

• *Participation citoyenne*

Les outils numériques peuvent impliquer les citoyens dans les processus de gouvernance, renforçant ainsi l'inclusivité.

• *Prise de décision basée sur les données*

L'analyse des données éclaire la prise de décision, conduisant à des politiques plus efficaces.

Conclusion

Tout au long de nos discussions, on a souligné l'importance de l'appropriation par les pays pour obtenir des résultats fructueux en matière de développement. Ce principe préconise que les nations prennent la direction de l'élaboration et de l'exécution de leur programme de développement, en favorisant un sentiment d'appropriation, d'engagement et de durabilité. La participation active de diverses parties prenantes, des citoyens aux gouvernements, enrichit cette appropriation, garantissant que les stratégies de développement sont inclusives et reflètent les besoins locaux.

Le développement des infrastructures apparaît comme une pierre angulaire, jetant les bases de la croissance économique et de l'amélioration des moyens de subsistance. Une gouvernance efficace, caractérisée par la transparence, la responsabilité et la réactivité, reste essentielle pour traduire les aspirations au développement en résultats tangibles. En outre, le passage à la gouvernance numérique offre une occasion de moderniser la gouvernance, d'améliorer la transparence et de favoriser l'engagement des citoyens. Des défis, tels que la corruption dans la gouvernance traditionnelle et les systèmes informatiques fragmentés, doivent être relevés pour exploiter pleinement les avantages des pratiques de gouvernance moderne. Toutefois, grâce à des efforts concertés et à des approches collaboratives impliquant les gouvernements, les donateurs, la société civile et les citoyens, ces défis peuvent être surmontés.

Le quatrième cycle de suivi du PMCED constitue une initiative opportune pour évaluer les progrès et renforcer les engagements en vue de renforcer l'appropriation par les pays, d'améliorer l'efficacité du développement et d'assurer l'inclusivité. En adoptant une approche axée sur les résultats, en se concentrant sur l'engagement des parties prenantes et en tirant parti des innovations numériques, on peut ouvrir la voie à un paysage de développement plus équitable, plus efficace et plus durable. À mesure que nous avançons, il est impératif de rester attaché à ces principes et de travailler en collaboration pour construire un avenir meilleur pour tous.

1 <https://nasc.org.np/file/6717/download?token=QX7sleti#:~:text=In%20the%20entire%20world%2C%20women39%20percent%20of%20all%20investments>.

2 <https://npc.gov.np/images/category/231120105645LNOB%20UPDATED%20REPORT-Sept%203%202023%20updated.pdf>

Annexe 1 : Graphiques de l'atelier

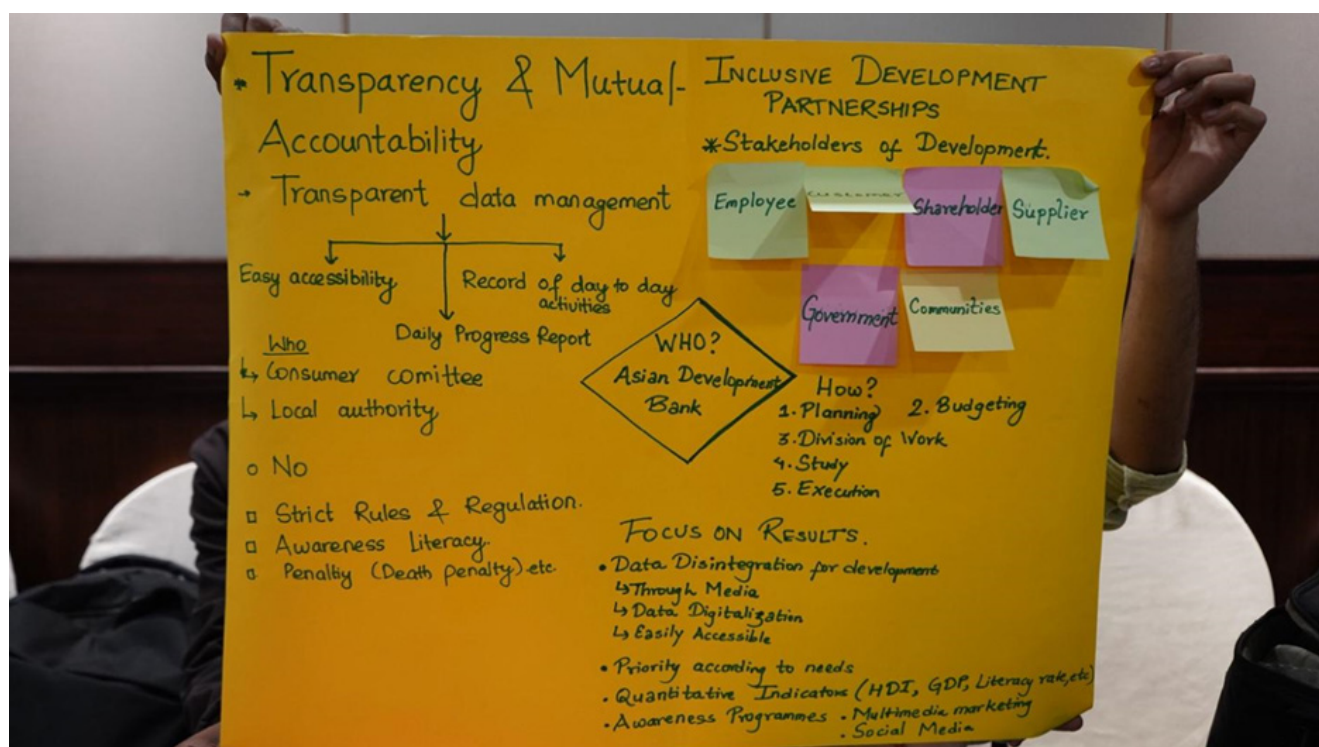


Figure 2 : Partage des données du groupe 1

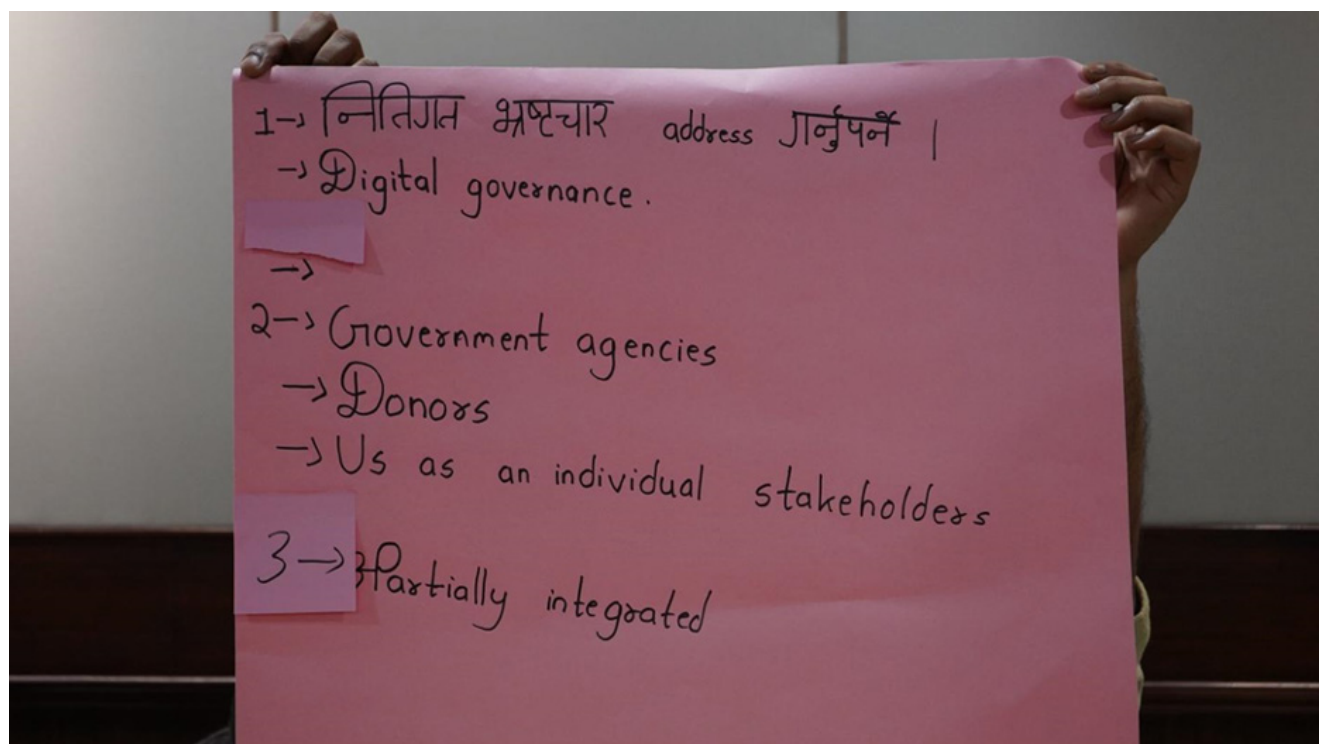


Figure 3 : Partage des données du groupe 2

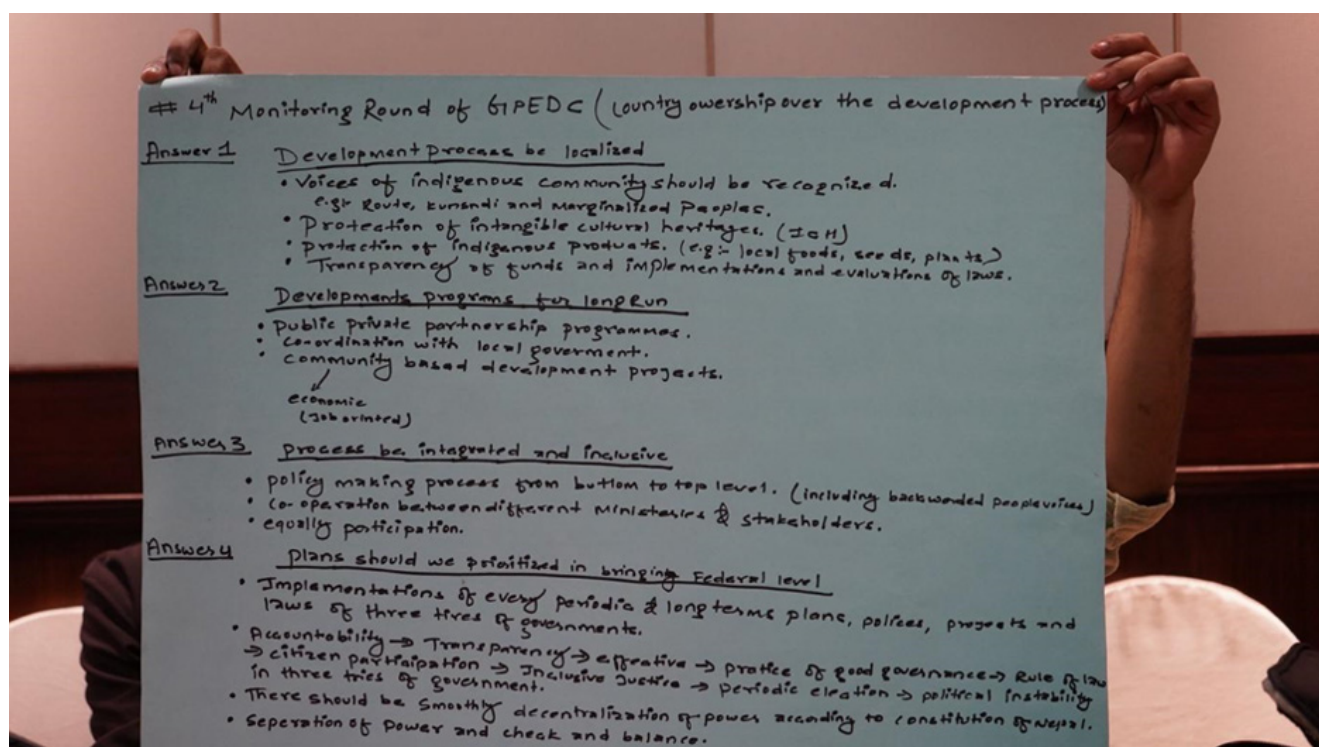


Figure 4 : Partage des données du groupe 3

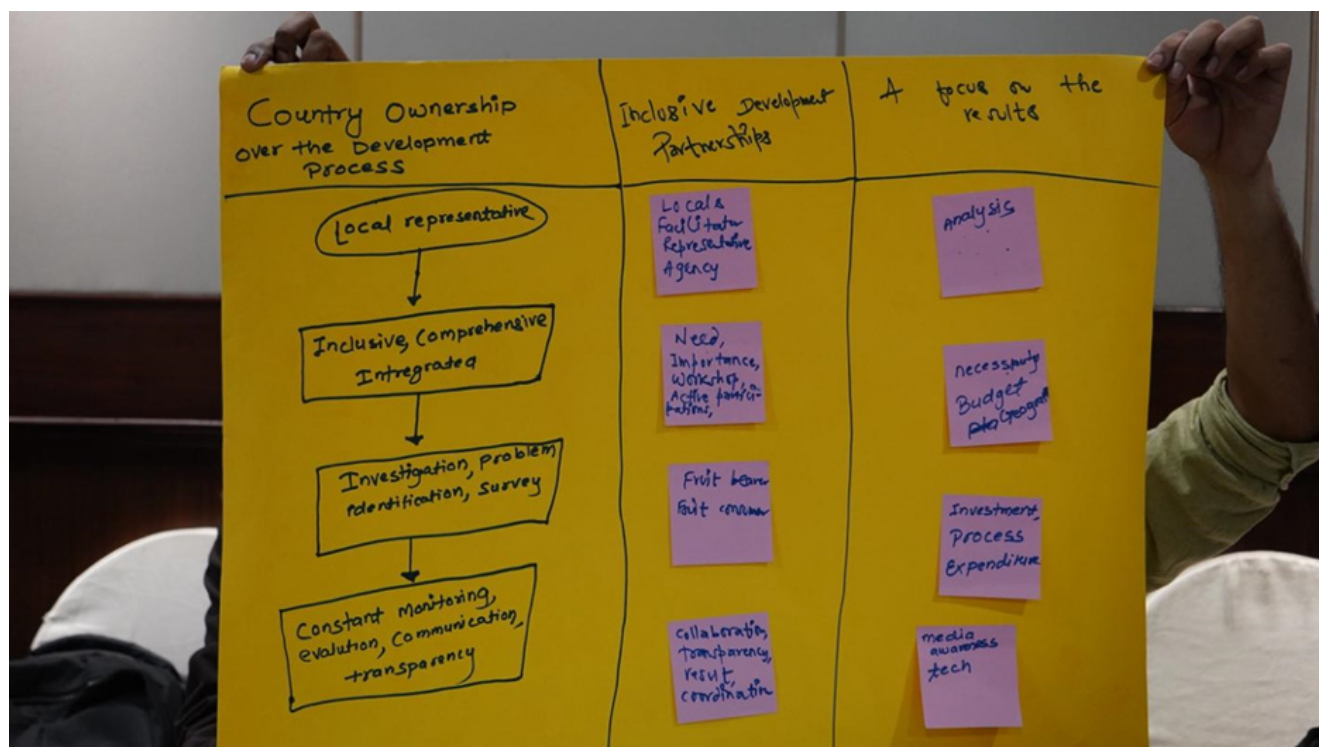


Figure 5 : Partage des données du groupe 4



Figure 6 : Partage des données du groupe 5

Cette conclusion synthétise les rapports nationaux de cette collection et les replace dans leur contexte. Elle comporte cinq parties : (1) Environnement favorable aux OSC (engagement du pays partenaire, efficacité des OSC, soutien des partenaires au développement, cadre juridique et réglementaire), (2) Engagement du secteur privé (ESP), (3) Ensemble de la société : Engagement et dialogue, et contrôle parlementaire, (4) Trois dimensions : l'état et l'utilisation des systèmes nationaux, la transparence et ne laisser personne de côté, et (5) Résumé et recommandations.

Cette structure de présentation s'écarte du format du 4MR du PMCED, dont un aperçu est présenté dans le tableau 1.1, et met en avant les composantes — Environnement favorable aux OSC et Engagement du secteur privé dans la coopération au développement — qui ont été les plus régulièrement discutées dans les rapports nationaux de cette collection. Soumis par les points focaux des OSC, ces rapports nationaux peuvent être considérés comme offrant le contenu le plus récent et le plus complet sur ces sujets. Ce format répond également à la désignation par le PMCED des rôles de reporting des OSC, tout en reconnaissant et en soutenant les contributions des OSC aux discussions sur d'autres dimensions du cadre du 4MR.

Dans les segments (1) à (4), cette conclusion revisite les principes de Busan et d'autres documents clés d'une coopération au développement efficace. Elle présente ensuite les thèmes qui ressortent de l'analyse du contenu des rapports nationaux. Ces thèmes sont présentés en fonction du nombre de rapports nationaux qui les soutiennent et en relation avec les orientations pour le cadre 4MR fournies par le PMCED et le POED. Enfin, il replace les thèmes dans le contexte des tendances globales de la coopération au développement en utilisant des rapports largement considérés comme crédibles, notamment les publications du POED et de ses OSC partenaires, les rapports du PMCED et du POED sur le 3MR, les rapports globaux sur la démocratie et l'espace civique, entre autres.

Le résumé et les recommandations, pour leur part, résument et synthétisent les principaux résultats de chaque segment de cette conclusion. Cette section propose ensuite des recommandations basées sur une synthèse des sections « Leçons et défis » et « Conclusions et prochaines étapes » des rapports nationaux et inclut des idées qui ressortent des quatre premières sections de cette conclusion ou qui sont renforcées par celles-ci. La section des recommandations se concentre sur la dimension de l'environnement favorable aux OSC, pour les mêmes raisons que celles mentionnées ci-dessus. Cette conclusion se contente d'amplifier les points de vue des OSC sur les différentes dimensions et composantes du cadre de présentation des rapports des 4MR en les synthétisant dans ses segments (2) à (4).

Cette conclusion montre que les rapports nationaux de cette collection apportent la preuve, à des degrés divers, que les actions de base prescrites par les principes d'une coopération efficace au développement, tels qu'ils sont incarnés par les Principes de Busan, bénéficient de l'adhésion des pays partenaires, des PDD et des OSC. Cependant, si l'on se réfère à l'ensemble des principes de Busan et au rapport 3MR du PMCED, des défis importants persistent et entravent les progrès de l'agenda de la coopération efficace au développement, ce qui a des implications pour l'agenda du développement durable lui-même.

I. ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les principes de Busan reconnaissent les OSC comme des acteurs indépendants du développement qui jouent un rôle important « en permettant aux gens de revendiquer leurs droits, en promouvant des approches fondées sur les droits, en façonnant des politiques de développement et des partenariats... en supervisant leur mise en œuvre » et en fournissant « des services dans des domaines complémentaires à ceux fournis par les États » (Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide 2011, 6).

Dans cette optique, les Principes de Busan engagent le PMCED, composé de pays partenaires, de PDD et d'acteurs du développement, à créer un environnement favorable aux OSC et à leur permettre, d'une manière générale, de jouer leur rôle dans le développement. Ces actions doivent être conformes aux normes des droits de l'homme adoptées au niveau international et sont considérées comme susceptibles de maximiser les contributions des OSC au développement (Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide 2011, 6).

Les Principes de Busan citent le Consensus des OSC de Siem Reap sur le cadre international pour l'efficacité du développement des OSC, qui traite en détail de l'environnement favorable aux OSC. Tout d'abord, le Consensus de Siem Reap présente les droits de l'homme et les libertés fondamentales que les pays partenaires doivent respecter, protéger et mettre en œuvre pour créer un environnement favorable à l'efficacité du développement des OSC. Deuxièmement, il examine les mesures que les pays partenaires et les PDD doivent mettre en œuvre pour atteindre cet objectif : (1) reconnaître les OSC comme des acteurs du développement à part entière, (2) structurer les politiques et le dialogue politique pour le développement de manière démocratique et inclusive pour les OSC, (3) soutenir la responsabilité et la transparence en ce qui concerne les politiques de développement, et (4) créer un financement qui permette l'efficacité du développement des OSC (Open Forum for CSO Development Effectiveness 2011, 22-24).

Pour le 4MR, la composante de l'environnement favorable aux OSC fait partie de la dimension de l'ensemble de la société et vise à saisir le « contexte politique, financier, juridique et stratégique dans lequel les OSC travaillent » ainsi que la manière dont les OSC « s'organisent » pour s'engager avec les gouvernements et les PDD afin de faire progresser leur efficacité en matière de développement. Les résultats globaux de la 4MR sur l'environnement favorable aux OSC seront basés sur les perceptions des pays partenaires, des PDD et des OSC elles-mêmes, même si une importance particulière sera accordée aux perceptions des OSC. Le POED, en tant que plateforme des OSC pour une coopération au développement efficace, est censé « consulter largement » ses membres afin de « fournir des points de vue représentatifs ». Des données complémentaires seront recueillies auprès des gouvernements (sur les dialogues inclusifs) et des OSC (en particulier avec les organisations philanthropiques et les syndicats) (PMCED 2023a, 33).

Il convient de noter que depuis le 3MR, la « Recommandation du CAD sur la participation de la société civile à la coopération pour le développement et à l'aide humanitaire » a été approuvée en 2021, motivée par des préoccupations relatives à l'environnement favorable aux OSC : la première considération, concernant les pays partenaires, est la « diminution du respect des droits de l'homme et de la démocratie dans un contexte d'autocratisation croissante à travers le monde [qui] érode les libertés de réunion pacifique, d'association et d'expression, ce qui constitue une réelle menace pour l'espace civique ». Le deuxième, qui concerne les PD, est la nécessité de « renforcer la manière dont ils soutiennent les acteurs de la société civile et s'engagent avec eux afin de garantir l'utilisation la plus efficace possible des ressources que les membres du CAD consacrent à leurs partenariats avec ces acteurs ». La troisième recommandation concerne les OSC, qui ont « la possibilité d'améliorer leur efficacité, leur transparence et leur responsabilité » (OCDE CAD 2021, 4).

Les recommandations du CAD en tant que telles discutent de trois « piliers » pour permettre à la société civile de s'épanouir : « (1) respecter, protéger et promouvoir l'espace civique ; (2) soutenir la société civile et s'engager avec elle ; et (3) encourager l'efficacité, la transparence et la responsabilité des OSC » (CAD de l'OCDE 2021, 4, 6-10).

Les rapports nationaux de cette collection montrent que (1) si les pays partenaires s'engagent avec les OSC dans l'élaboration de stratégies nationales de développement, ces engagements se heurtent à des problèmes d'inclusivité et d'institutionnalisation, ainsi qu'à un manque d'informations pertinentes. (2) La majorité des OSC ont adopté des politiques fondées sur les normes internationales et renforçant leur transparence et leur responsabilité, mais en raison d'un manque de capacités, les preuves de la manière dont ces politiques sont mises en pratique sont insuffisantes.

(3) À l'exception de l'inclusion de l'environnement favorable aux OSC dans leurs engagements avec les pays partenaires, il y a peu de preuves que les PDD ont travaillé à l'amélioration de l'environnement favorable aux OSC. (4) La plupart des pays disposent de cadres juridiques et réglementaires qui protègent l'environnement favorable aux OSC, mais ils sont confrontés à des violations et à des problèmes de mise en œuvre.

Ces conclusions sur l'environnement favorable aux OSC suggèrent une continuité avec les conclusions du rapport 3MR du POED : (1) Alors que les engagements des pays partenaires avec les OSC dans la création de stratégies nationales de développement sont fréquents, plus de la moitié des pays interrogés ont déclaré soit qu'il n'y avait pas de consultations, soit que les consultations étaient occasionnelles et d'une qualité insuffisante. Un nombre encore plus élevé de pays a déclaré que les consultations sur les ODD étaient soit inexistantes, soit faibles. (2) Les OSC ont eu beaucoup de mal à démontrer leur efficacité en matière de développement dans le cadre de partenariats équitables, de transparence et de responsabilité.

(3) Les PDD ne facilitent pas la mise en place d'un environnement favorable aux OSC, car les pays partenaires et les OSC ont systématiquement estimé que les performances des PDD étaient nettement inférieures aux bonnes pratiques dans les domaines des consultations avec les OSC, de la promotion d'un environnement favorable aux OSC, des modalités d'appui financier et de la transparence au niveau du pays fournisseur. (4) Dans un nombre important de pays étudiés, les OSC ont été confrontées à des problèmes juridiques et réglementaires difficiles et handicapants, tandis que des recherches indépendantes ont montré que les OSC de ces pays étaient soumises à un contrôle gouvernemental déraisonnable (POED 2019, 14-16).

Engagement des pays partenaires

Dans les quatre principes fondamentaux d'une coopération efficace au développement énoncés dans les principes de Busan, les OSC, leur engagement et leur efficacité jouent un rôle important : contribuer à la définition des priorités de développement des pays, rechercher et fournir des informations sur les résultats, s'engager dans des partenariats et promouvoir la transparence et la responsabilité. Le rôle des pays partenaires dans l'engagement des OSC est d'une importance cruciale pour le respect des principes de Busan et la promotion d'une coopération au développement efficace.

Les rapports nationaux de cette collection montrent que si les pays partenaires s'engagent avec les OSC dans l'élaboration de stratégies nationales de développement, ces engagements se heurtent à des problèmes d'inclusivité et d'institutionnalisation. Les difficultés d'institutionnalisation sont également observées dans l'engagement des OSC par les pays partenaires en général. Tous les rapports nationaux font état de difficultés dans l'acquisition d'informations pertinentes pour un engagement efficace des OSC avec les pays partenaires.

- Tous les rapports nationaux de cette collection font état de l'engagement des pays partenaires avec les OSC dans la planification du développement national. La majorité des pays, cependant, font état d'un engagement avec certaines OSC seulement et par le biais de plateformes qui ne se réunissent qu'occasionnellement (Bangladesh, Cameroun, Honduras, Indonésie, Philippines). Certains pays ne mentionnent pas le caractère inclusif de la participation et la fréquence des réunions (Ghana, Nigeria). Un seul pays mentionne des progrès dans l'inclusivité de

l'engagement des pays partenaires, mais pas dans l'institutionnalisation (Népal).

- Tous les rapports nationaux font état de difficultés à obtenir les informations pertinentes qui permettraient aux OSC de s'engager efficacement avec les pays partenaires, même si la plupart des pays disposent de cadres juridiques qui garantissent la diffusion de ces informations. Les rapports nationaux décrivent les situations suivantes la divulgation des informations varie en fonction du ministère et des relations des OSC avec ces ministères (Bangladesh), la divulgation des informations n'est pas opportune (Indonésie et Nigeria), l'absence de données « utilisables » peut être attribuée au manque d'investissement dans la collecte de données et les mécanismes de collecte et de divulgation des données (Cameroun), non-divulgation de rapports d'audit, de contrats et d'autres informations pertinentes en raison d'interprétations divergentes de la loi par les ministères (Ghana), la proposition de loi sur la liberté d'information n'est pas approuvée, seul un décret présidentiel garantit la divulgation d'informations limitées et obsolètes, et est contrecarré par une loi sur la confidentialité des données (Philippines).
- La plupart des rapports nationaux font état d'un engagement ad hoc, et non institutionnalisé, des OSC par les pays partenaires. Ils mentionnent les difficultés suivantes Les résultats de l'engagement des OSC ne sont pas disponibles pour le contrôle et le suivi des OSC (Ghana, Honduras), les engagements sont de qualité variable (Honduras), les engagements sont organisés sans que le contenu et le format soient convenus avant les réunions (Indonésie, Philippines), les contributions des OSC ne sont pas sérieusement prises en compte et intégrées dans les plans et les politiques (Bangladesh, Indonésie, Philippines), le gouvernement ne répond pas aux documents des OSC (Philippines). Un rapport national reconnaît l'existence d'un engagement institutionnalisé, mais indique que les invitations des OSC sont sélectives et que leurs contributions ne sont pas prises au sérieux (Philippines).

Ces conclusions s'inscrivent dans la continuité des conclusions du rapport 3MR du POED, qui incluait un ensemble de données plus important de rapports nationaux. Le rapport indique que la moitié des 44 pays 3MR étudiés ont déclaré n'avoir procédé à aucune consultation ou n'avoir eu que des consultations occasionnelles d'une qualité insuffisante, et qu'une plus grande partie d'entre eux ont déclaré n'avoir procédé à aucune consultation ou avoir eu des consultations insuffisantes pour la priorisation, la mise en œuvre et le suivi des ODD. Les chiffres concernant les OSC qui ont fait état de dialogues multipartites sont encore plus bas. En ce qui concerne la divulgation d'informations pertinentes et significatives, les conclusions des rapports nationaux indiquent une aggravation de la situation déjà lamentable décrite dans le rapport 3MR du POED, où moins de la moitié des pays 3MR ont déclaré que l'accès aux informations pertinentes est soit inexistant, soit très faible (POED 2019, 13-14).

S'il s'avère que ces résultats constituent une continuation des tendances identifiées dans le 3MR en 2018, ils incarneront également une continuation du diagnostic des rapports 3MR du PMCED et du POED selon lequel les partenariats inclusifs ont obtenu la plus faible amélioration depuis 2016 (POED 2019, 13).

Étant donné que l'engagement des pays partenaires auprès des OSC peut être considéré comme étroitement lié à la nature des gouvernements sur l'échelle mobile de la démocratie et de l'autoritarisme, les classements de la démocratie sont pertinents pour cette discussion. Sur les huit pays dont proviennent les rapports nationaux de cette collection, quatre figurent dans le Top 50 % des pays de l'indice de démocratie libérale du Varieties of Democracy (V-Dem) Democracy Report 2024 : Le Ghana, le Népal, le Honduras et l'Indonésie (qui est catégorisée comme « autocratisante »). Quatre pays figurent dans la catégorie des 50 % inférieurs : Le Nigeria, les Philippines (également classés dans la catégorie « autocratisation »), le Cameroun et le Bangladesh (Institut V-Dem 2024, 58-59).

Bien que d'autres études soient nécessaires pour relier les tendances mentionnées ci-dessus à ces classements des démocraties, et bien que l'on puisse s'attendre à ce que les pays faisant partie des 50 % inférieurs aient moins d'engagement de la part des pays partenaires avec les OSC, il convient de noter que deux pays faisant partie des 50 % supérieurs, le Honduras et l'Indonésie, sont également confrontés à ces défis. Il convient également de noter que les difficultés d'accès aux informations pertinentes pour un engagement significatif en temps opportun concernent tous les pays, qu'ils se situent dans les 50 % supérieurs ou inférieurs du classement de la démocratie.

Les tendances décrites par le rapport de V-Dem sur la démocratie ne sont pas encourageantes en ce qui concerne l'engagement des pays partenaires avec les OSC. Selon le V-Dem, depuis 2009, la part de la population mondiale vivant dans des pays autocratiques est plus importante que celle vivant dans des pays en voie de démocratisation. À l'heure actuelle, 60 pays connaissent des changements de régime : 42 sont en voie d'autocratisation et 18 en voie de démocratisation. Le premier groupe représente 2,8 milliards de personnes, soit 35 % de la population mondiale, tandis que le second groupe compte 500 millions de personnes, soit 5 % de la population mondiale. L'indice de participation de V-Dem, qui inclut la participation de la société civile et couvre la participation des citoyens en général, montre également un déclin à partir de 2009 après une augmentation constante depuis les années 1980. La société civile est l'une des cibles privilégiées des attaques dans la plongée du monde dans l'autocratisation, au même titre que les médias et les élections (Institut V-Dem 2024, 9-18).

Efficacité des OSC

Alors que le premier point d'action de la disposition des Principes de Busan relative aux OSC engage les signataires à améliorer l'environnement favorable à la société civile, le deuxième point d'action parle d'encourager la société civile « à mettre en œuvre des pratiques qui renforcent leur responsabilité et leur contribution à l'efficacité du développement » (Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide 2011, 6).

Les Principes de Busan citent les Principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC, finalisés en 2010, qui décrivent les caractéristiques des OSC en tant qu'organisations et acteurs du développement : « volontaires, diversifiées, non partisans, autonomes, non violentes, travaillant et collaborant pour le changement ».

Les principes d'Istanbul énoncent huit principes que les OSC s'engagent à respecter pour guider leur travail : (1) les droits de l'homme et la justice sociale, (2) l'égalité et l'équité entre les sexes et la promotion des femmes et des filles, (3) l'autonomisation des personnes, l'appropriation démocratique et la participation, (4) la durabilité environnementale, (5) la pratique de la transparence et de la responsabilité, (6) les partenariats équitables et la solidarité, (7) la création et le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel, et (8) le changement positif durable (Forum ouvert sur l'efficacité du développement des OSC, 2010).

Les principes de Busan citent également le Consensus des OSC de Siem Reap sur le Cadre international pour l'efficacité du développement des OSC (IFCDE), qui fournit (1) des lignes directrices pour la mise en œuvre de chacun des principes d'Istanbul, (2) des mécanismes renforcés pour la responsabilité des OSC, et (3) des politiques et pratiques gouvernementales qui fournissent des conditions critiques pour l'efficacité du développement des OSC. En se concentrant sur le point 2, le Consensus des OSC de Siem Reap recommande sept approches pour renforcer les mécanismes de responsabilité : (1) Utiliser les Principes d'Istanbul et l'IFCDE comme fondements, (2) la responsabilité de qui, envers qui et pour quoi doit être claire dans les mécanismes volontaires, (3) les parties prenantes doivent être impliquées dans l'élaboration de mécanismes de responsabilité volontaires, autorégulateurs et spécifiques au contexte, (4) les parties prenantes doivent avoir accès aux codes de conduite et aux mécanismes de responsabilité, (5) flexibilité et adaptabilité, (6) les mécanismes doivent refléter les bonnes pratiques et non imposer des principes et des mesures de résultats, (7) les mécanismes existants et les leçons apprises doivent être utilisés (Forum Ouvert sur l'Efficacité du Développement des OSC 2011, 19-20).

Les rapports nationaux de cette compilation montrent que la majorité des OSC ont adopté des politiques basées sur les normes internationales et qui renforcent leur transparence et leur responsabilité. Les OSC manquent toutefois de capacités pour mettre ces politiques en pratique, ce qui se traduit par des preuves insuffisantes d'amélioration de l'efficacité du développement.

- De nombreux rapports nationaux indiquent que la plupart des OSC ont des politiques basées sur les normes internationales et qui renforcent leur transparence et leur responsabilité (Bangladesh, Honduras, Indonésie, Philippines). Un rapport national indique que les OSC discutent des moyens d'améliorer leur transparence et leur responsabilité (Cameroun).
- De nombreux rapports nationaux indiquent que la plupart des OSC ont adopté des politiques fondées sur les normes internationales et qui renforcent leur transparence et leur responsabilité (Bangladesh, Honduras, Indonésie, Philippines). Un rapport national indique que les OSC discutent des moyens d'améliorer leur transparence et leur responsabilité (Cameroun).
- En ce qui concerne l'existence de plateformes nationales pour l'efficacité des OSC, les rapports nationaux font état d'une plateforme (Bangladesh), de plusieurs plateformes (Indonésie, Philippines) et d'aucune plateforme (Cameroun, Honduras).
- Certains rapports nationaux mentionnent que les OSC mettent à disposition des informations importantes, telles que les rapports annuels et d'audit, sur leurs sites web (Bangladesh, Honduras, Indonésie).

- Les rapports nationaux mentionnent diverses questions, qui indiquent des défis ou des voies à suivre, en ce qui concerne l'efficacité des OSC : générer des preuves de l'utilisation cohérente des politiques mentionnées ci-dessus au-delà des OSC les plus importantes (Bangladesh, Indonésie, Philippines), institutionnaliser les politiques, y compris la formalisation des procédures et le renforcement des capacités (Honduras, Philippines), améliorer la coordination, la gestion des comptes et les rapports financiers (Cameroun).

Ces résultats s'inscrivent dans la continuité des conclusions du rapport 3MR du POED, qui indique que « les OSC ont été confrontées à des défis importants pour démontrer les progrès de leur propre efficacité en matière de développement dans les domaines des partenariats équitables, de la responsabilité et de la transparence ». Les pays partenaires et les OSC ont évalué les performances des OSC dans ces domaines comme étant basiques ou faibles. Les OSC interrogées ont déclaré que leurs partenariats sont souvent fondés sur des projets et conçus par des OSC de financement (POED 2019, 16).

Ces résultats soulignent également la nécessité et l'urgence des efforts visant à renforcer l'efficacité des OSC, tels que ceux contenus dans le dernier rapport sur l'efficacité de la coopération au développement du POED pour 2022. Le POED montre qu'en 2022, les OSC ont organisé des formations et des ateliers entre elles et ont tenu des dialogues multipartites pour améliorer l'efficacité et la responsabilité des OSC. Ces activités ont inculqué aux participants le rôle des OSC dans le développement et la nécessité pour les OSC de devenir efficaces en matière de développement, et ont suscité des engagements de la part des OSC présentes pour améliorer leur efficacité en matière de développement (POED 2023a, 115-117).

Soutien aux partenaires de développement

Par le biais des Principes de Busan, les PDD font partie des parties prenantes qui se sont engagées à créer un environnement favorable aux OSC et à permettre aux OSC de remplir leur rôle en tant qu'acteurs du développement (Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide 2011, 6). Alors que les Principes d'Istanbul se concentrent sur les principes que les OSC devraient respecter, le Consensus des OSC de Siem Reap contient une section courte, mais importante sur les idéaux de la relation entre les OSC et les PDD.

Partant du principe que « [l]a relation entre donateurs est, par définition, [...] enracinée dans l'accès des OSC au financement du développement », l'IFCDE définit les « modalités de financement idéales mises en œuvre par les donateurs officiels ». Ces modalités idéales impliquent « (1) une perspective axée sur les résultats à long terme, qui comprend un soutien institutionnel de base..., (2) une réactivité aux initiatives des OSC, (3) un accès à une diversité d'OSC, y compris un soutien à des OSC de taille différente, (4) des conditions prévisibles, transparentes, facilement compréhensibles et harmonisées, (5) l'objectif de promouvoir la mobilisation des ressources locales ; et (6) un soutien à toute la gamme de programmes et d'innovations des OSC, y compris l'élaboration de politiques et le plaidoyer » (Forum Ouvert sur l'Efficacité du Développement des OSC, 2011, 24).

Pour sa part, le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD de l'OCDE), l'organisation des pays qui sont les plus grands fournisseurs de coopération au développement, a affirmé, lors de sa dernière réunion à haut niveau en 2023, son engagement à « co-crée » des politiques de coopération au développement par le biais d'un « dialogue et de partenariats ouverts, stratégiques et inclusifs » avec les OSC et d'autres acteurs du développement. En ce qui concerne la société civile, le CAD de l'OCDE s'est engagé à poursuivre son engagement auprès des OSC et à prendre des mesures pour « protéger l'espace civique » (CAD de l'OCDE 2023).

Le CAD de l'OCDE fait référence à la « Recommandation sur la participation de la société civile à la coopération pour le développement et à l'aide humanitaire », qui adresse aux PDD la recommandation cruciale suivante concernant les OSC dans les pays partenaires : « accroître la disponibilité et l'accessibilité d'un soutien direct, souple et prévisible, y compris un soutien de base et/ou fondé sur des programmes, afin de renforcer leur indépendance financière, leur durabilité et leur appropriation locale » (CAD de l'OCDE 2021, 8). Alors que la société civile s'est engagée dans le suivi de la mise en œuvre de la Recommandation du CAD de l'OCDE par le biais du Groupe de référence CAD-OSC, le document lui-même énonce de nouveaux principes normatifs pour les PD, en particulier en ce qui concerne le soutien aux OSC (POED 2023c).

Les rapports nationaux fournissent peu de preuves que les PDD travaillent à l'amélioration de l'environnement favorable aux OSC dans leur engagement avec les OSC, même si les PDD incluent l'environnement favorable aux OSC dans leurs engagements avec les pays partenaires. De nombreux rapports nationaux présentent des commentaires critiques concernant l'accès au financement du PDD et l'engagement du PDD avec les OSC en général. Le financement du PDD est perçu comme étant motivé par les intérêts et les priorités nationales du PD, et non par les priorités nationales telles qu'elles sont perçues par les OSC.

- Certains rapports nationaux commentent l'inclusivité de l'accès des OSC au financement des PDD : apparemment « limité "à certaines OSC (Indonésie), les grandes OSC internationales" capturant » la majeure partie du financement tandis que les OSC plus petites agissent comme des sous-traitants (Bangladesh), les changements rapides et incessants dans le paysage du financement qui rendent difficile l'accès des femmes, des communautés et des nouvelles organisations au financement (Népal).
- Certains rapports nationaux commentent les modalités d'accès au financement des PDD : imprévisibles (Bangladesh, Indonésie, Philippines), irrégulières et à court terme (Bangladesh), à court terme et à plus long terme, limitées aux programmes humanitaires et d'urgence (Philippines).

- De nombreux rapports nationaux contiennent des commentaires critiques sur la qualité des relations entre les PDD et les OSC : Les PDD fixent toujours l'ordre du jour des consultations (Philippines) ; « dynamique déséquilibrée » ou « déséquilibre des pouvoirs », même si les OSC de certains secteurs disposent de mécanismes de coordination avec les PDD (Honduras), définis par les exigences en matière de rapports (Bangladesh), « dépendance des OSC nationales à l'égard des fonds et des décisions des bailleurs de fonds, ce qui limite leur autonomie et leur capacité d'action indépendante » (Honduras), fonctionnement selon une approche descendante (Népal).
- En ce qui concerne la durée des relations des PDD avec les OSC, un rapport national fait état de l'existence de « partenariats programmatiques à long terme » entre les PDD et les OSC (Honduras). Un autre rapport national affirme que de telles relations n'existent qu'avec quelques OSC (Bangladesh). Certains pays énumèrent des caractéristiques qui montrent des relations à court terme, ponctuelles et basées sur des projets (Bangladesh, Philippines).
- Les rapports nationaux font état d'une qualité variable des consultations des PDD avec les OSC : les consultations sont occasionnelles et organisées avec un groupe restreint d'OSC (Bangladesh, Indonésie) ; les consultations dépendent des PD, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale organisant des consultations « symboliques » tandis que les organisations de défense des droits, telles que l'Organisation internationale du travail, organisent des consultations significatives (Philippines) ; les PDD organisent des consultations sectorielles et invitent les OSC à débattre des plans de développement nationaux (Honduras). Deux rapports nationaux mentionnent des consultations du PDD avec les OSC sur les politiques de développement, mais la qualité n'est pas décrite (Népal, Nigeria).
- Certains rapports nationaux soulignent le manque de transparence des PDD dans leur engagement avec les OSC, au-delà de la mise à disposition d'informations sur le financement sur leur site Internet (Bangladesh, Indonésie, Philippines).
- La plupart des rapports nationaux indiquent que ce sont les intérêts des PDD et les priorités nationales des PDD qui déterminent les financements, et non les priorités ou les besoins des pays partenaires (Bangladesh, Cameroun, Ghana, Honduras, Indonésie, Philippines).
- De nombreux rapports nationaux indiquent que les PD, sous la pression des OSC, incluent l'environnement favorable aux OSC dans leurs dialogues avec les partenaires nationaux (Bangladesh, Indonésie, Nigeria, Philippines). Un rapport national indique que les PDD ont contribué à améliorer l'environnement favorable aux OSC (Népal).

Un rapport du CAD de l'OCDE, qui replace dans leur contexte les questions de financement mentionnées ci-dessus, indique qu'en 2020, 21,6 milliards de dollars américains d'aide publique au développement (APD) ont été fournis aux OSC et par leur intermédiaire. Cela équivaut à 16 % de l'APD réelle calculée pour l'année. Six milliards de dollars, soit 28 % du montant, ont été versés à des OSC internationales, 14 milliards de dollars, soit 65 %, à des OSC basées dans des pays donateurs, et 1,5 milliard de dollars, soit 7 %, la plus petite part, à des OSC de pays en développement. Les OSC internationales et les OSC basées dans les pays donateurs ont pu déboursier 48 milliards USD supplémentaires provenant de fonds levés à titre privé (cité dans Tomlinson 2024, 74).

Les chiffres du CAD de l'OCDE pour 2020 confirment une tendance qui pousse les OSC des pays en développement à soulever des questions sur le déséquilibre des pouvoirs entre elles, d'une part, et les OSC internationales et les OSC basées dans les pays développés, d'autre part. Ils servent également de contexte aux recommandations de 2021 du CAD de l'OCDE sur le renforcement du « leadership des acteurs locaux de la société civile dans les pays partenaires » et, en fin de compte, sont liés à la demande des OSC des pays en développement que les pays développés respectent leur engagement de financer le développement en consacrant 0,7 % de leur revenu national brut aux flux d'APD (Tomlinson, 2024).

Les conclusions des rapports nationaux de cette collection indiquent une continuité avec les conclusions du rapport 3MR du POED, à savoir que la plupart des PDD ne facilitent pas la création d'un environnement favorable aux OSC. Les OSC et les pays partenaires ont systématiquement classé les pratiques des PDD comme étant moins bonnes, ou se situant à un niveau de base ou moins que cela. Ces pratiques concernent la consultation des OSC, la promotion d'un environnement favorable aux OSC, l'amélioration des modalités de soutien financier et la transparence au niveau du pays fournisseur. Les PD, quant à eux, classent leurs pratiques au niveau moyennement bon (POED 2019, 15). Cet écart entre les évaluations des OSC et des gouvernements d'une part, et celles des PDD d'autre part, souligne la nécessité de renforcer le dialogue et le partenariat, et de prendre des mesures sur ces questions.

Le rapport 3MR du PMCED indique également que les OSC ne considèrent pas les mécanismes de financement des PDD comme accessibles, transparents et prévisibles, et considèrent que le financement des PDD est motivé par les intérêts et les objectifs des PD, et non par les priorités des pays telles que définies par les pays partenaires ou les OSC (PMCED 2019a, 6).

Cadre juridique et réglementaire

Dans sa formation à l'engagement avec le 4MR, le POED déclare que les cadres juridiques et réglementaires sont le fondement de l'environnement favorable aux OSC, faute de quoi les autres composantes en pâtiront (POED 2023b).

Le Consensus des OSC de Siem Reap cite les lois et politiques gouvernementales qui entravent l'activité des OSC : législation antiterroriste trop large et répressive, cadres financiers et réglementaires restrictifs, délivrance tardive des visas de voyage, etc. Face à ces lois et politiques, le Forum cite les droits de l'homme et les libertés que les gouvernements doivent respecter, protéger et mettre en œuvre afin de créer une « société civile solide et efficace » : du droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion au droit à la liberté de mobilité et de voyage, en passant par le droit de recevoir une protection en cas de menace (Forum Ouvert pour l'Efficacité du Développement des OSC 2011, 22).

La plupart des rapports nationaux mentionnent l'existence de cadres juridiques et réglementaires qui garantissent un environnement favorable aux OSC. Toutefois, nombre d'entre eux indiquent que ces cadres sont confrontés à des violations et à des problèmes de mise en œuvre. De nombreux rapports de pays bien classés en matière de démocratie et d'espace civique citent des projets de loi susceptibles de restreindre l'environnement favorable aux OSC, tandis que de nombreux rapports de pays mal classés dans ces domaines, mais dotés de sociétés civiles dynamiques font état de la répression existante de l'environnement favorable aux OSC. Les données civiles vibrantes citent la répression existante de l'environnement favorable aux OSC.

- La plupart des rapports nationaux font état de l'existence de cadres juridiques et réglementaires pour un environnement favorable aux OSC (Bangladesh, Ghana, Indonésie, Philippines), tandis qu'un pays évoque l'amélioration de ces cadres (Népal). Certains pays ne manquent toutefois pas d'ajouter que ces lois et cadres réglementaires sont soit violés, en particulier dans le domaine de l'enregistrement des OSC (Bangladesh, Ghana, Philippines), soit menacés de l'être (Népal), en fonction des dirigeants du pays. Seul un rapport national indique que les cadres juridiques et réglementaires ne posent pas de problème à l'environnement favorable aux OSC, puisque les libertés fondamentales sont garanties, que l'enregistrement est « volontaire et modérément exigeant » et que les OSC qui travaillent avec des groupes vulnérables et marginalisés bénéficient d'une protection (Indonésie).
- Un rapport national parle de l'absence de cadre juridique pour les OSC qui se concentrent sur le plaidoyer, même si la Constitution prévoit un engagement civique et une large consultation sur le développement (Ghana).
- Certains rapports nationaux font état de restrictions importantes du droit à la liberté de réunion, ainsi que de sanctions sévères en cas de violation de ces restrictions (Bangladesh, Philippines). Deux rapports nationaux indiquent que si les OSC sont généralement autorisées à exercer leur droit à la liberté de réunion, certaines d'entre elles sont victimes de discrimination de la part des autorités lorsqu'elles exercent ce droit (Honduras, Indonésie).

- Deux pays mal classés dans le rapport Varieties of Democracy (V-Dem), et dont la société civile est dynamique, font état de diverses mesures gouvernementales répressives à l'égard des OSC (Bangladesh, Philippines). Dans ces pays, diverses violations des droits de l'homme sont commises à l'encontre des dirigeants et du personnel des OSC (harcèlement, arrestations et assassinats) et l'enregistrement et le fonctionnement des OSC sont sévèrement limités, ce qui restreint l'environnement favorable aux OSC.
- Certains rapports nationaux mettent en évidence des projets de loi qui menacent l'environnement favorable aux OSC et donc les OSC elles-mêmes : taxer les OSC et leur interdire de vendre des biens (Népal), alourdir les formalités d'enregistrement, permettre l'ingérence politique et limiter les espaces d'engagement des OSC (Ghana).

Ces résultats indiquent une persistance des tendances identifiées dans le rapport 3MR du POED, qui indique que 33 % des 54 pays étudiés sont confrontés à des problèmes juridiques et réglementaires « difficiles et handicapants », tandis que 40 % des 70 pays participants, selon des rapports indépendants, ont des OSC soumises à un contrôle gouvernemental déraisonnable et à une répression allant de modérée à sévère. Parallèlement, 19 % des 54 pays étudiés signalent que les gouvernements imposent des restrictions sévères à l'accès aux financements nationaux et internationaux, tandis que d'autres pays font état de niveaux variables de restrictions. Malgré ces évaluations, les gouvernements de ces pays ont classé leurs cadres juridiques et réglementaires sur l'environnement favorable aux OSC comme des pratiques modérées à bonnes (POED 2019, 15). Cet écart entre les évaluations des OSC et des gouvernements appelle à un renforcement du dialogue, du partenariat et de l'effort collectif.

Les conclusions ci-dessus montrent également une continuité avec les conclusions du rapport 3MR du PMCED, qui indique que les cadres juridiques et réglementaires qui assurent la protection des OSC ont diminué, que la liberté d'expression est limitée et que le travail avec les communautés marginalisées n'est pas suffisamment protégé (PMCED 2019a, 6).

Les classements mondiaux de l'espace civique sont pertinents pour cette discussion. Les huit pays couverts par les rapports de cette collection ne disposent pas d'espaces civiques ouverts. Les espaces civiques de quatre pays ont même diminué entre 2018 et 2022 : le Bangladesh (réprimé à fermé), le Ghana (rétréci à obstrué), le Nigeria (obstrué à réprimé) et les Philippines (obstrué à réprimé). Pendant ce temps, l'espace civique dans quatre pays est resté réprimé ou obstrué au cours de la même période : Cameroun (de réprimé à réprimé), Honduras (de réprimé à réprimé), Indonésie (d'obstrué à obstrué), Népal (d'obstrué à obstrué) (CIVICUS 2023, 58-62).

L'Observatoire CIVICUS, qui suit l'état de la liberté d'association, de réunion pacifique et d'expression dans le monde, indique un scénario encore plus sombre. Dans son édition 2023, qui couvre l'année 2022, il indique que 30,6 % de la population mondiale

qui vit dans des espaces fermés est le chiffre le plus élevé depuis 2018, tandis que les 2 % de la population mondiale qui vivent dans des espaces ouverts sont le chiffre le plus bas depuis 2018. Il indique que 59 % des pays du monde ont un espace civique fermé, réprimé ou obstrué, tandis que 22 % ont un espace civique restreint et que seuls les 19 % restants ont un espace civique ouvert (CIVICUS 2023, 5). Les principales violations des libertés civiques vont de la perturbation et de la répression des manifestations à l'intimidation, au harcèlement et à la censure, et des attaques contre les journalistes aux poursuites et à la détention des défenseurs des droits de l'homme (CIVICUS 2023, 7).

Le rapport 3MR du POED montre que 33 % des 54 pays étudiés ont fait état de « graves discriminations, d'une protection juridique incohérente et d'un faible recours juridique pour les OSC qui travaillent avec des populations marginalisées et vulnérables ». FrontLine Defenders rapporte que 401 défenseurs des droits de l'homme ont été tués dans 26 pays en 2022, tandis que 300 ont été tués dans 28 pays en 2023. En 2022, les violations les plus signalées selon la fréquence sont : l'arrestation/détention arbitraire, l'action en justice, l'attaque physique, la menace de mort et la surveillance. En 2023, les menaces de mort ont dépassé la surveillance, tandis que la surveillance a dépassé les attaques physiques (FrontLine Defenders 2022, 6 ; FrontLine Defenders 2023, 12).

Une question concernant le cadre du 4MR pour l'environnement favorable aux OSC, soulevée dans les discussions des OSC dans le rapport des Philippines, mérite d'être soulignée. La question peut être résumée comme suit : Comment l'outil saisit-il les actions ou « attaques » du gouvernement contre les OSC ? Dire que l'engagement des pays partenaires avec les OSC existe et que les cadres juridiques et réglementaires pour l'environnement favorable aux OSC existent également peut effacer le fait que, malgré cela, certains gouvernements, en particulier à une époque que le rapport du Népal qualifie de « populisme néolibéral », attaquent en effet les OSC.

Si ces attaques n'ont manifestement pas leur place dans la section sur l'engagement des pays partenaires, elles sont plus appropriées dans la section sur le cadre juridique et réglementaire, avec la précision immédiate qu'il s'agit de s'assurer que les attaques existent bel et bien. Les cadres juridiques et réglementaires eux-mêmes peuvent suggérer que la responsabilité des attaques relève uniquement de la décision des tribunaux. Cependant, les violations des cadres juridiques et réglementaires, une fois constatées, peuvent également être dirigées contre les gouvernements qui sont censés mettre en œuvre ces cadres.

II. ENGAGEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

Le cadre du PMCED pour l'ESP dans la coopération au développement afin de relever les défis mondiaux et de réaliser l'Agenda 2030 est énoncé dans les « Principes de Kampala sur l'engagement efficace du secteur privé dans la coopération au développement », qui ont été finalisés en 2019. Les principes de Kampala ont pour but d'orienter les efforts visant à engager le secteur privé dans la coopération pour le développement afin d'atteindre les objectifs de développement tout en reconnaissant le besoin de rendement financier du secteur privé. Ils définissent le secteur privé comme des organisations engagées dans des activités à but lucratif et dont la propriété est majoritairement privée (PMCED 2019b).

Les Principes de Kampala contiennent cinq principes normatifs et 16 sous-principes. Ils reprennent en grande partie les quatre principes énoncés dans les Principes de Busan. Il ajoute cependant un principe supplémentaire : ne laisser personne de côté (PMCED 2019b). Pour sa part, le POED a souligné la nécessité pour l'ESP de respecter les normes internationales en matière de travail et de droits de l'homme, d'affirmer le rôle primordial du gouvernement dans la fourniture de services sociaux et de protection, et de renoncer au financement du développement pour les projets de privatisation et les entreprises qui sapent les moyens de subsistance des populations et aggravent l'inégalité. Il a également souligné la nécessité de défendre le droit des communautés au développement et de soutenir les petites et moyennes entreprises (POED 2023a, 24-25).

Pour le quatrième rapport annuel, le PMCED a créé un outil permettant aux pays partenaires, aux PDD, aux OSC, aux syndicats et au secteur privé d'évaluer l'efficacité de l'ESP en matière de développement. Il précise que l'évaluation couvre « les projets et programmes dans les pays partenaires qui impliquent des ressources publiques internationales pour le secteur privé afin de réaliser les priorités de développement convenues » et vise à examiner « les bonnes pratiques, les défis et les opportunités » (PMCED 2023a, 1). L'outil d'évaluation des Principes de Kampala interroge les OSC sur les points suivants, tous en rapport avec l'ESP pour la coopération au développement : l'expérience de l'engagement avec les PDD, les politiques des PDD, la qualité de l'ESP et la capacité à établir des partenariats avec le secteur privé. Il pose les mêmes questions aux syndicats et ajoute une question sur l'engagement des pays partenaires avec les syndicats sur le sujet (PMCED 2023a, 27-35).

Le seul rapport national qui traite de l'ESP de manière approfondie et la minorité de rapports nationaux qui traitent de l'ESP dans le cadre de la coopération au développement révèlent un manque d'engagement inclusif des OSC sur l'ESP de la part des pays partenaires et des PDD. Ils montrent le manque d'inclusion des syndicats et des OSC dans les engagements des pays partenaires sur l'ESP.

- Le rapport national de l'Indonésie a révélé que la plupart des OSC se sont engagées avec le secteur privé, mais pas en tant que cofondateur de projets et de programmes. La plupart des OSC connaissent la politique nationale sur l'ESP, mais n'ont pas participé à sa formulation. Moins de la moitié des OSC interrogées ont participé au dialogue national sur l'ESP, et beaucoup d'entre elles ont fait état d'efforts limités pour répondre aux préoccupations des OSC ou pour les intégrer dans les actions de suivi. La majorité des OSC n'ont pas connaissance de l'existence d'un mécanisme gouvernemental de traitement des plaintes relatives à l'ESP, tandis que celles qui en ont connaissance soulignent la nécessité d'améliorer ces mécanismes.

- § Bien que la majorité des OSC interrogées en Indonésie reconnaissent que

l'ESP a contribué à réduire les risques pour le secteur privé, seule une minorité d'entre elles estiment qu'il a servi les secteurs, régions et groupes prioritaires du pays et qu'il s'est aligné sur les normes nationales et internationales en matière d'environnement, de travail et autres.

- § Le rapport sur l'Indonésie a également révélé, selon les OSC interrogées, que seuls quelques PDD se sont engagés avec des OSC pour des évaluations conjointes des risques de gouvernance, sociaux et environnementaux de l'ESP dans le cadre de la diligence raisonnable. Moins de la moitié des OSC interrogées ont déclaré avoir contrôlé des projets et des programmes d'ESP et plus d'un tiers d'entre elles ont rendu publics les résultats de ce contrôle. Seules quelques OSC savent que les PDD avec lesquels elles ont travaillé disposent de mécanismes de plainte pour l'ESP. La grande majorité des OSC déclarent que, d'après leur expérience, il est facile pour le secteur privé d'accéder aux ressources des PDD.
- § Le rapport national du Népal indique que des dialogues multipartites sont organisés sur l'ESP, même s'il ne se prononce pas sur la qualité de ces dialogues. Il mentionne également l'engagement du gouvernement auprès du secteur privé pour le développement, même si les discussions entre les deux parties ne sont pas rendues publiques.
- § D'autres pays font état d'un engagement étroit du gouvernement avec le secteur privé, mais pas avec la société civile. Dans un pays, les fédérations syndicales ne sont pas impliquées de la même manière, ce qui fait que le gouvernement et les syndicats sont « à couteaux tirés » sur les questions politiques (Nigeria). Dans un autre pays, les représentants du secteur privé sont souvent plus nombreux que les OSC, et les groupes syndicaux ne sont pas invités aux engagements concernant leurs homologues du secteur privé (Philippines).
- § D'autres pays font état de préoccupations urgentes concernant le secteur privé dans le développement : effets négatifs sur les entreprises locales en raison de la concurrence avec les investisseurs étrangers qui bénéficient d'incitations gouvernementales (Ghana), manque de consultation avec les communautés qui sont censées bénéficier de la responsabilité sociale des entreprises et qui sont touchées par les projets d'extraction des ressources naturelles (Ghana), et services publics coûteux que le gouvernement ne fournit pas, contribuant ainsi à la méfiance envers le gouvernement, en particulier parmi les populations marginalisées (Honduras).

Bien que le rapport 3MR du POED ne traite pas de l'engagement des OSC dans l'ESP, et étant donné que les principes de Kampala ont été formulés en 2019, les conclusions des rapports nationaux de cette collection rejoignent les conclusions du document sur les défis des partenariats inclusifs en général et les moindres progrès dans les partenariats inclusifs depuis 2016 (POED 2019, 12-13). Il semble que l'inclusion du secteur privé dans les partenariats pour la coopération au développement a entraîné avec elle les défis préexistants en matière d'engagement des OSC.

Le rapport 3MR du PMCED indique en outre, à propos de ce qu'il appelle le « dialogue public -privé », que les gouvernements des pays partenaires, le secteur privé et d'autres parties prenantes conviennent qu'ils ont une confiance mutuelle et la volonté de s'engager dans un dialogue sur les politiques. Malgré cela, toutes les parties prenantes s'accordent à dire que la capacité d'engagement est limitée et que les perceptions de

la pertinence et de l'inclusivité de ce dialogue divergent, ce qui entraîne une baisse de la qualité du dialogue. Malgré cela, le rapport affirme, sur la base des résultats, que lorsque la base d'un dialogue de haute qualité est déjà en place, le dialogue public-privé peut déboucher sur une action commune et des résultats (PMCED 2019, 6).

Parallèlement, le niveau actuel d'engagement des OSC en matière d'ESP peut être lié aux conclusions selon lesquelles les pays du CAD de l'OCDE, malgré leurs efforts, n'ont pas été en mesure de mobiliser ou de catalyser le financement du secteur privé pour le développement dans la mesure où ils y aspiraient et l'avaient prévu. Après une augmentation entre 2015 et 2017, le financement privé mobilisé pour le développement n'a pas augmenté jusqu'en 2021. En outre, la plupart des financements privés mobilisés se sont concentrés sur les pays à revenu intermédiaire, contrairement à la trajectoire supposée de mobilisation en faveur des pays à faible revenu (Tomlinson 2024, 90-93).

III. L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ : ENGAGEMENT ET DIALOGUE, CONTRÔLE PARLEMENTAIRE

Après avoir examiné les composantes de l'environnement favorable aux OSC et de l'ESP, cette section aborde les autres composantes de la dimension de l'ensemble de la société, à savoir l'engagement et le dialogue, ainsi que le contrôle parlementaire.

La dimension de l'ensemble de la société concerne la participation de toutes les parties prenantes à des actions qui contribuent au développement durable. Le gouvernement du pays partenaire est reconnu comme le chef de file, qui doit s'engager avec les gouvernements nationaux et infranationaux, les parlements, la société civile, le secteur privé, les fondations philanthropiques et les syndicats. L'engagement doit être inclusif et équitable et faire ressortir les rôles différents et complémentaires des parties prenantes dans la réalisation du développement durable. Ce concept remonte à la deuxième réunion de haut niveau du PMCED à Nairobi en 2016 (PMCED 2023a, 31-32).

L'engagement et le dialogue mesurent l'inclusion des parties prenantes dans l'ensemble du processus de stratégie nationale de développement : de la planification à la mise en œuvre, en passant par les mécanismes de suivi et de responsabilité. Il s'agit de la manière dont les gouvernements des pays partenaires et les PDD s'engagent avec diverses parties prenantes dans la formulation et la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de développement et de leurs stratégies au niveau des pays, respectivement. Il s'agit également de la manière dont les gouvernements s'engagent avec les parties prenantes sur les priorités et les résultats du développement et sur les évaluations conjointes de la responsabilité (PMCED 2023a, 32).

Le contrôle parlementaire, quant à lui, mesure la manière dont les gouvernements, en collaboration avec les PDD, fournissent des informations sur la coopération au développement aux parlements et la manière dont les parlements exercent un contrôle sur la coopération au développement, par exemple dans les budgets nationaux. Le contrôle parlementaire est une composante importante du contrôle national de la coopération au développement (PMCED 2023, 33).

Les rapports nationaux montrent que l'engagement de l'ensemble de la société par les pays partenaires est confronté à des défis en matière d'inclusivité et d'institutionnalisation. (1) Les pays partenaires, les PDD et les OSC manifestent leur adhésion à l'engagement et au dialogue ainsi qu'à d'autres actions de base prescrites par les principes d'efficacité de la coopération au développement sur l'environnement favorable aux OSC, même si ces engagements se heurtent à des difficultés persistantes en matière d'inclusivité et d'institutionnalisation. (2) Les pays partenaires soutiennent le contrôle parlementaire de la coopération au développement.

(3) Bien que des cadres juridiques et réglementaires soient déjà en place pour l'environnement favorable aux OSC, les gouvernements partenaires, les PDD et les OSC en sont encore aux stades fondamentaux des actions visant à créer un tel environnement, en ce qui concerne le renforcement de l'engagement des OSC et de l'environnement favorable pour les deux premiers, et l'amélioration de l'efficacité du développement pour le troisième. (4) Les actions des pays partenaires en matière d'ESP pour la coopération au développement manquent d'engagement avec les OSC.

- Certains rapports nationaux font état d'un engagement et d'un dialogue de plus en plus inclusifs de la part des pays partenaires et des PDD avec la société civile et d'autres acteurs du développement (Cameroun, Népal, Nigeria). Un rapport national indique que l'engagement et le dialogue ont lieu au stade de la planification de la stratégie (Nigeria). Un autre indique qu'ils sont menés jusqu'aux étapes de suivi et d'évaluation (Népal). Un autre encore indique que les dialogues et les engagements deviennent plus dynamiques (Cameroun).
- De nombreux rapports nationaux font toutefois état d'un engagement limité des acteurs du développement par les pays partenaires et les PDD : uniquement sur invitation et dans le but d'approuver les plans du gouvernement (Bangladesh), l'exécutif et le parlement ne sont pas réceptifs au plaidoyer et suivent des positions partisans (Ghana), la discrimination et les violations des droits de l'homme à l'encontre de certaines sections de la société civile (Philippines). L'engagement sélectif des OSC est également signalé dans un pays (Honduras).
- De nombreux rapports nationaux décrivent la nature du contrôle parlementaire sur la coopération au développement : partage avec une commission permanente des finances lorsque cela est demandé, et les données sont soumises à un examen parlementaire (Bangladesh) ; le parlement exerce un contrôle fort en vertu de la loi, même s'il est entravé par des intérêts partisans dans la pratique (Ghana) ; ce n'est que par le biais du contrôle parlementaire que la coopération au développement à grande échelle peut entrer dans le pays, et qu'elle est effectivement mise en œuvre (Népal) ; une commission parlementaire de contrôle surveille les flux de coopération au développement et la mise en œuvre des projets et des programmes de coopération au développement (Philippines).

À l'exception des conclusions sur le contrôle parlementaire de la coopération au développement, ces conclusions indiquent une continuité avec celles du rapport 3MR du PMCED, qui indique que les pays partenaires consultent les OSC et d'autres parties prenantes lors de la formulation des plans de développement nationaux, et que les PDD, dans une moindre mesure, consultent les OSC et d'autres parties prenantes lors de la

formulation des stratégies au niveau du pays. Parallèlement, ces consultations ne sont pas inclusives, régulières et prévisibles. L'espace civique de la société civile se rétrécit et ce que l'on appelait à l'époque le « dialogue public -privé » ou ESP est entravé par la capacité limitée des parties prenantes à s'engager et par des perceptions différentes de la pertinence et de l'inclusivité de l'ESP (PMCED 2019, 6).

Le rapport 3MR du PMCED indique également que le financement de la coopération au développement enregistré dans les budgets des pays partenaires et soumis au contrôle parlementaire a diminué. Cela signifie que la capacité des gouvernements des pays partenaires à planifier et à budgétiser leurs efforts de développement a été réduite, de même que la responsabilité des efforts de développement nationaux qui est maintenue par le biais du contrôle parlementaire (PMCED 2019a, 4).

L'état de la démocratie dans le monde est pertinent pour les discussions sur la dimension de l'ensemble de la société et d'autres dimensions qui concernent la responsabilité des gouvernements des pays partenaires. Les engagements du gouvernement avec les OSC, le secteur privé et d'autres acteurs du développement façonnent et sont façonnés par les tendances à la démocratisation ou à l'autocratisation dans le monde. Le rapport V-Dem sur la démocratie, par exemple, se concentre sur les principes fondamentaux de la démocratie, notamment les principes libéral, consensuel, participatif, délibératif et égalitaire, en plus des principes électoral et majoritaire.

Les implications du dernier rapport du V-Dem pour la dimension de la société dans son ensemble ne sont pas encourageantes : depuis 2009, le nombre de personnes vivant dans des pays autocratiques a dépassé le nombre de personnes vivant dans des pays démocratiques. C'est en Europe de l'Est, en Asie du Sud et en Asie centrale que ce phénomène est le plus évident, même si l'Amérique latine et les Caraïbes s'écartent de la tendance et voient leur niveau de démocratie augmenter. Toutes les composantes de la démocratie se dégradent dans plus de pays qu'elles ne s'améliorent, la liberté d'association, les élections honnêtes et la liberté d'association étant les composantes qui ont le plus régressé (V-Dem 2024).

IV. L'ÉTAT ET L'UTILISATION DES SYSTÈMES NATIONAUX, LA TRANSPARENCE, NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

Selon les principes de Busan, l'utilisation des systèmes nationaux est l'« approche par défaut » de la coopération au développement qui soutient les activités du secteur public. Cela implique de respecter et de travailler avec les structures de gouvernance des pays partenaires et des PDD. Cette approche est considérée comme importante pour la mise en place d'institutions efficaces et de capacités nationales pour le développement durable (quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide 2011, 5). Pour le 4MR, il s'agit des « institutions et systèmes de base du secteur public » qui sont importants pour la gestion efficace et efficiente des ressources par les gouvernements en vue d'une coopération au développement plus efficace. En utilisant ces systèmes, les programmes de développement augmentent également l'efficacité et l'appropriation par les pays, en réduisant la duplication des efforts dans les dépenses et en augmentant les bénéfices de la coopération au développement (PMCED 2023a, 34).

Par ailleurs, la transparence, selon les Principes de Busan, est le fondement du renforcement de la responsabilité des parties prenantes et des « citoyens, organisations, mandants et actionnaires ». La responsabilité est considérée comme essentielle pour obtenir des résultats, un autre principe de coopération au développement efficace, tandis que la transparence est considérée comme fondée sur la confiance (Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide 2011, 3). Pour le 4MR, le partage d'informations avec le public crée une pression pour obtenir des résultats. La transparence est cruciale pour les PDD, car elle améliore la coordination, encourage les actions complémentaires et permet d'éviter la fragmentation et la duplication. Ici, l'information est spécifiquement comprise comme étant liée à la coopération au développement (PMCED 2023a, 39).

Le principe de ne laisser personne de côté constitue ni plus ni moins « la promesse centrale et transformatrice » de l'Agenda 2030. Il représente « l'engagement sans équivoque » des États membres de l'ONU et des pays partenaires de la coopération au développement à « éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes, mettre fin à la discrimination et à l'exclusion, et réduire les inégalités et les vulnérabilités qui laissent les gens de côté et sapent le potentiel des individus et de l'humanité dans son ensemble » (Groupe des Nations unies pour le développement durable, s.d.) La deuxième réunion de haut niveau du PMCED, qui s'est tenue à Nairobi en 2016, a reconnu que le plus grand défi était de ne laisser personne de côté, a demandé des données plus nombreuses et de meilleure qualité pour s'assurer que personne n'est effectivement laissé de côté, et a mis l'accent sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que sur les enfants et les jeunes « pour parvenir à un développement inclusif, équitable et durable pour les générations actuelles et futures » (PMCED 2023a, 41).

Parmi les rapports nationaux de cette collection, le Bangladesh, le Ghana, l'Indonésie, le Népal, le Nigeria et les Philippines sont les pays qui ont fourni le plus de détails sur ces dimensions.

Un nombre important de rapports nationaux mentionnent la présence et le fonctionnement de systèmes nationaux de coopération au développement, même si seule une minorité d'entre eux affirme que ces systèmes fonctionnent bien. Seuls quelques rapports nationaux mentionnent les efforts des pays partenaires et du PDD pour rendre la coopération au développement plus transparente, et tous commentent la nécessité de rendre les informations plus pertinentes et plus accessibles. Seule une petite minorité de rapports nationaux mentionne l'engagement du pays partenaire et des PDD auprès des OSC qui travaillent avec les femmes et d'autres populations marginalisées. Si de nombreux rapports nationaux mentionnent l'existence de données et de statistiques ventilées, certains évoquent la nécessité d'améliorer l'accessibilité et la pertinence de ces données.

L'état et l'utilisation des systèmes nationaux :

- La plupart des rapports nationaux mentionnent l'existence de plans de développement nationaux de diverses qualités (Bangladesh, Ghana, Népal, Nigeria, Philippines). Certains indiquent que les PDD utilisent des cadres de résultats et des outils de planification propres au pays pour élaborer des stratégies au niveau national (Népal, Nigeria). Certains affirment que les PDD mettent en avant leur

agenda au détriment des stratégies de développement des pays partenaires (Ghana, Philippines).

- De nombreux rapports nationaux font état de l'existence de systèmes financiers publics (Ghana, Népal, Nigeria, Philippines). Certains affirment que les PDD utilisent les systèmes financiers publics pour acheminer des fonds vers le secteur public (Ghana, Népal). Certains mentionnent des difficultés dans leurs systèmes financiers publics (Bangladesh, Népal, Nigeria).
- Certains rapports nationaux mentionnent l'existence de systèmes permettant de suivre et de rendre publiques les allocations destinées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (Bangladesh, Ghana, Népal). Un rapport national fait état de grands progrès tout en mentionnant des défis (Népal), tandis qu'un autre évoque des défis malgré l'existence de ces systèmes (Ghana).
- Un rapport national mentionne l'existence de mécanismes de responsabilisation inclusifs, réguliers, transparents, axés sur les résultats et inscrits dans un cadre politique (Népal), tandis qu'un autre mentionne l'existence de tels mécanismes, même s'il n'en décrit pas la qualité (Bangladesh).
- Certains rapports nationaux mentionnent l'existence de systèmes de gestion de l'information pour la coopération au développement (Bangladesh, Ghana, Népal, Philippines).
- Un seul pays signale que l'aide est déliée car le pays a adopté la Déclaration de Paris sur l'aide qui permet « la flexibilité et l'adaptabilité dans les pratiques de passation de marchés » (Népal)

La transparence :

- Deux rapports nationaux indiquent que les pays partenaires mettent à la disposition du public des informations sur la coopération au développement, les plans de développement nationaux et les rapports d'avancement (Bangladesh), même si l'un d'entre eux mentionne la nécessité de rendre les informations pertinentes et plus accessibles (Népal). Un rapport national indique que le pays partenaire ne rend pas les informations sur la coopération au développement accessibles au public (Ghana).
- Un rapport national indique que les PDD mettent à la disposition du public leurs stratégies au niveau national (Ghana), tandis que certains rapports nationaux mentionnent la nécessité d'améliorer l'accessibilité et la pertinence des informations rendues publiques (Bangladesh, Népal, Nigeria).

Ne laisser personne de côté :

- Un rapport national indique que le pays partenaire s'engage avec des représentants des femmes, des enfants et d'autres groupes marginalisés et vulnérables dans l'élaboration des stratégies nationales de développement (Népal). Deux rapports nationaux indiquent que les gouvernements ne s'engagent pas avec les groupes marginalisés et vulnérables dans l'élaboration de la stratégie

nationale de développement (Indonésie, Nigeria), même si un rapport national indique que le gouvernement organise des consultations avec ces groupes sur d'autres questions (Nigeria). Un autre rapport national indique que les consultations des pays partenaires à différents niveaux de gouvernance ne s'adressent pas particulièrement à ces groupes (Ghana). Un autre encore indique que le pays partenaire ne s'engage pas avec les OSC sur ces questions (Bangladesh). Tous ces rapports nationaux ne font aucun commentaire sur la consultation des PDD avec ces groupes lors de l'élaboration des stratégies nationales (Bangladesh, Ghana, Népal, Nigeria), tandis qu'un rapport national indique que les PDD ne consultent pas ces groupes (Indonésie).

- Un rapport national indique que la stratégie de développement du pays partenaire et la stratégie des PDD au niveau national contiennent des priorités de développement pour les femmes et les filles, les jeunes et les enfants, ainsi que les groupes vulnérables et marginalisés, mais que ces priorités ne sont pas accessibles au public (Népal). Deux rapports nationaux indiquent que seuls les gouvernements des pays partenaires en disposent (Ghana, Indonésie).
- De nombreux rapports nationaux indiquent que des données et des statistiques ventilées sont disponibles pour suivre les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs et les indicateurs de résultats des stratégies de développement des pays partenaires (Bangladesh, Ghana, Indonésie, Népal). Dans certains pays, cependant, l'accessibilité et la pertinence des données disponibles ainsi que l'intention de collecter des données désagrégées peuvent être améliorées (Ghana, Népal). Un seul rapport national mentionne l'existence d'évaluations basées sur des données qui informent à la fois les plans de développement nationaux et les stratégies des PDD au niveau national (Népal).

Ces conclusions s'inscrivent dans la continuité de celles du rapport 3MR du PMCED, qui indique que si les pays partenaires ont réalisé des « progrès significatifs » dans le renforcement de leur planification nationale du développement, l'alignement des PDD sur les priorités nationales et les cadres de résultats propres aux pays a diminué. Depuis 2011, le nombre de pays partenaires qui disposent d'une planification du développement de qualité a doublé, et presque tous les plans de développement nationaux depuis 2015 citent l'Agenda 2030 et ses ODD. Il est toutefois nécessaire de faire suivre l'amélioration de la planification de ressources de mise en œuvre et d'un meilleur suivi et évaluation. La diminution de l'alignement des PDD sur les priorités nationales et le cadre de résultats propre au pays provient principalement des PDD bilatéraux plutôt que des banques multilatérales de développement (PMCED 2019a, 4).

Le rapport 3MR du PMCED indique que le manque de données gouvernementales disponibles est un problème commun aux gouvernements partenaires et aux PDD. Seul un tiers des gouvernements partenaires a déclaré disposer de données adéquates (en termes de statistiques nationales et de systèmes de suivi) pour rendre compte des cadres de résultats, ce qui réduit l'utilisation desdits cadres par les PDD (PMCED 2019a, 4). Dans le même ordre d'idées, le rapport 3MR du PMCED indique qu'une petite

minorité (19 %) de pays partenaires disposent de systèmes de suivi complets et en place et rendent publiques les allocations budgétaires en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes. La majorité d'entre eux, cependant, n'ont commencé à prendre des mesures que pour créer ces systèmes et leurs éléments de base (PMCED 2019a, 3).

Le rapport 3MR du PMCED indique que les pays partenaires ont amélioré leurs systèmes de gestion des finances publiques, en particulier en ce qui concerne l'élaboration des budgets, même si l'audit et la passation des marchés, ainsi que la prise en compte des objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes, doivent être améliorés. Toutefois, les PDD n'ont guère progressé dans l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques en raison de leur utilisation des systèmes de passation de marchés. Des partenariats plus longs et plus solides entre les pays partenaires et les PDD sont considérés comme augmentant les chances d'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques (PMCED 2019a, 4).

En ce qui concerne la transparence, presque tous les pays partenaires disposent de systèmes de gestion de l'information pour la coopération au développement, et la plupart des PDD rendent compte à ces systèmes, même si la cohérence et la qualité des rapports au niveau national restent des défis à relever. Parallèlement, les mécanismes de responsabilité mutuelle sont devenus plus inclusifs. Les pays partenaires qui dépendent le plus de la coopération au développement disposent de mécanismes de responsabilité mutuelle de qualité, tandis que les pays moins dépendants utilisent « d'autres structures de responsabilité plus globales ». Les PDD indiquent que les évaluations de la responsabilité mutuelle ont influencé leur façon de travailler dans un pays (PMCED 2019, 6).

V. CONCLUSION : RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Dans l'ensemble, les rapports nationaux de cette collection prouvent, à des degrés divers, que les actions de base prescrites par les principes d'une coopération efficace au développement, tels qu'incarnés par les Principes de Busan, bénéficient de l'adhésion des pays partenaires, des PDD et des OSC. Toutefois, à l'aune des principes de Busan et du rapport 3MR 2019 du PMCED, d'importants défis subsistent, entravant les progrès de l'agenda de la coopération au développement, ce qui a également des répercussions sur l'agenda du développement durable.

Les rapports nationaux de cette collection ont tous abordé la dimension 4MR de l'environnement favorable aux OSC avec des niveaux d'information variables. Dans cette dimension, les pays partenaires, les PDD et les OSC se rallient aux actions de base prescrites par les principes d'une coopération au développement efficace en matière d'environnement favorable aux OSC : dans l'engagement du pays partenaire, l'engagement des OSC par les pays partenaires dans la planification de la stratégie de développement ; dans l'efficacité des OSC, l'adoption de politiques fondées sur des normes internationales qui renforcent la transparence et la responsabilité ; dans le soutien des PDD, l'amélioration de l'environnement favorable aux OSC dans les engagements avec les gouvernements partenaires ; et dans le cadre juridique et réglementaire, l'existence de politiques et de lois qui garantissent l'environnement favorable aux OSC.

Toutes ces composantes sont toutefois confrontées à des défis importants en ce qui concerne : l'inclusivité et l'institutionnalisation, ainsi que le manque d'informations pertinentes dans l'engagement des pays partenaires avec les OSC ; le manque de capacités et de preuves de la mise en pratique des politiques en matière d'efficacité des OSC ; l'amélioration des politiques de financement des PDD, l'engagement avec les OSC et le respect des priorités nationales dans le soutien des PDD ; et les violations et les problèmes de mise en œuvre dans les cadres juridiques et réglementaires.

Les rapports nationaux de cette collection ont, à des degrés divers, abordé les composantes du 4MR que sont l'ESP, l'engagement et le dialogue, et le contrôle parlementaire, qui forment la dimension de l'ensemble de la société, ainsi que les dimensions du 4MR que sont l'état et l'utilisation des systèmes nationaux, la transparence, et le fait de ne laisser personne de côté. Les rapports nationaux montrent que l'engagement des pays partenaires dans l'ESP ne s'accompagne pas d'un engagement des OSC, que l'engagement et le dialogue multipartites des pays partenaires sont limités et que le contrôle parlementaire de la coopération au développement est maintenu par de nombreux pays partenaires.

En ce qui concerne les quatre dimensions 4MR, les rapports nationaux de cette collection montrent, avec divers degrés de preuve comme mentionné ci-dessus, que (1) l'engagement de l'ensemble de la société par les pays partenaires pour la coopération au développement est confronté à des défis en matière d'inclusivité et d'institutionnalisation ; (2) les systèmes nationaux pour la coopération au développement existent et fonctionnent même si seule une minorité de rapports nationaux indique qu'ils fonctionnent bien ; (3) la transparence nécessite des efforts accrus de la part des pays partenaires et des PDD, en particulier en ce qui concerne la pertinence et l'accessibilité des informations ; et (4) le principe « ne laisser personne de côté » nécessite des améliorations en matière d'accessibilité et de pertinence des données désagrégées.

Comme le 4MR est une source d'information pour le suivi des progrès réalisés dans quelques cibles et indicateurs des objectifs de développement durable, les rapports nationaux de cette collection suggèrent une continuité avec les conclusions du rapport 3MR du PMCED :

- **Indicateur 17.16.1 des ODD** : quelques pays partenaires s'engagent dans des partenariats multipartites inclusifs, transparents et responsables.
- **Indicateur 17.15.1 des ODD** : quelques PDD utilisent des cadres de résultats et des outils de planification propres au pays en s'alignant sur les priorités du pays partenaire.
- **Indicateur 5.c.1 des ODD** : quelques pays ont mis en place des systèmes de suivi complets et rendent publiques le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes..

Dans ce contexte, le PMCED, le POED et les OSC, les gouvernements partenaires, les PDD et les autres acteurs du développement devraient saisir l'occasion du 4MR pour renouveler leur engagement en faveur des partenariats pour une coopération efficace au développement et en faveur de l'Agenda 2030 et de ses ODD.

Plus concrètement, il s'agit de réaffirmer l'engagement en faveur des principes d'efficacité du développement énoncés dans les principes de Busan, les principes d'Istanbul et d'autres documents. Au premier rang de ces principes figurent l'appropriation démocratique des priorités de développement par les pays en développement, l'accent mis sur les résultats, les partenariats de développement inclusifs, ainsi que la transparence et la responsabilité mutuelle. Il s'agit là de principes fondamentaux pour la mise en œuvre de projets et de programmes de développement durable.

Toutes les parties prenantes doivent faire le point sur les progrès accomplis, identifier les défis (dont beaucoup persistent depuis des années) et identifier et mettre en œuvre de manière décisive les moyens d'avancer.

En ce qui concerne l'environnement favorable aux OSC, qui est le point central et la force de cette collection de rapports nationaux, les recommandations suivantes sont formulées :

Pour toutes les parties prenantes :

- (1)** Réaffirmer et approfondir la reconnaissance de la société civile en tant qu'acteur du développement à part entière, distinct des gouvernements des pays partenaires, des PDD et des autres acteurs du développement.
- (2)** Les gouvernements des pays partenaires, les PDD et les OSC doivent travailler ensemble et individuellement pour progresser dans la création et la protection d'un environnement favorable à la société civile.
- (3)** Les pays partenaires et les PDD doivent rendre opérationnelles les dispositions du consensus de Siem Reap sur les OSC et les recommandations du CAD de l'OCDE sur l'habilitation de la société civile relatives à l'amélioration de l'environnement favorable aux OSC, afin que ces dernières puissent respecter pleinement les principes d'Istanbul.
- (4)** Renouveler l'engagement en faveur de l'aide publique au développement en tant que ressource unique pour ne laisser personne de côté et pour le développement, en tant que financement sous contrôle public qui devrait être utilisé pour réduire la pauvreté et l'inégalité dans les pays en développement.
- (5)** Faire pression pour que les pays du CAD de l'OCDE respectent leur engagement de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD et défendre les principes de la coopération au développement qui devraient régir l'APD.

Pour les gouvernements des pays partenaires :

- (1)** Respecter le droit à la liberté d'expression et de réunion, et mettre fin aux violations flagrantes de ce droit, telles que la censure et la répression d'Internet, la répression des manifestations, jusqu'au harcèlement et à la détention des défenseurs des droits de l'homme.
- (2)** Respecter, protéger et réaliser le droit à la liberté d'association et supprimer les restrictions répressives à l'enregistrement des OSC, en particulier lorsqu'elles profitent à des intérêts partisans étroits et nuisent aux populations marginalisées et aux communautés que les OSC servent.
- (3)** Créer, là où il n'y en a pas, et institutionnaliser, là où elles existent, des plateformes

d'engagement avec les OSC. Cela signifie qu'il faut assurer le suivi des engagements et des dialogues, y compris le contrôle et l'évaluation. Maximiser les moyens numériques pour renforcer les engagements, dans la mesure où ces moyens peuvent contribuer à un dialogue de fond.

(4) Améliorer la collecte et la divulgation d'informations pertinentes et accessibles. Cela améliorera l'engagement des OSC et devrait permettre d'intégrer des contributions valables des OSC dans les engagements et les dialogues.

(5) Soutenir les efforts des OSC pour accroître leur capacité d'engagement politique en relation avec la coopération au développement et l'Agenda 2030. Cela devrait découler de la reconnaissance de la société civile en tant qu'acteur du développement essentiel à la promotion d'une coopération au développement efficace et du développement lui-même.

(6) Approfondir les mesures en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et ne laisser personne de côté en ce qui concerne les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les peuples autochtones et les autres populations qui se heurtent à des obstacles structurels pour faire valoir leurs droits. Poursuivre la budgétisation sensible au genre, en la rendant publique et en mettant en place des systèmes de suivi. S'engager avec les OSC qui travaillent avec ces populations

Pour les partenaires de développement :

(1) Revoir les engagements avec les OSC dans les pays en développement et renouveler l'engagement à soutenir des engagements inclusifs et équitables avec ces OSC. Pour améliorer ces engagements, il est essentiel de mettre en place des processus réguliers et prévisibles de financement des partenariats à long terme.

(2) Mettre en œuvre la recommandation du CAD de l'OCDE sur « l'accroissement de la disponibilité et de l'accessibilité d'un soutien direct, flexible et prévisible, y compris un soutien de base et/ou fondé sur des programmes, afin d'améliorer leur indépendance financière, leur durabilité et leur appropriation locale » en ce qui concerne les OSC des pays en développement.

(3) Respecter et aligner les stratégies et priorités nationales sur les priorités nationales déterminées par les pays partenaires et les OSC. Les PDD sont invités à instaurer des dialogues inclusifs et institutionnalisés avec les OSC, y compris en matière de suivi et d'évaluation.

(4) Aider les pays partenaires à créer un environnement favorable aux OSC sur la base des priorités de ces dernières, ce qui peut aller de la suppression des directives d'enregistrement restrictives à la cessation des violations des droits des défenseurs des droits de l'homme.

(5) En ce qui concerne les OSC des pays confrontés à des gouvernements de plus en plus

restrictifs, fournir un financement aux OSC qui mènent des actions de sensibilisation, apporter un soutien de base à long terme aux OSC confrontées à la répression et donner la priorité à la sécurité.

Pour les organisations de la société civile :

(1) Renouveler l'engagement en faveur d'une coopération au développement efficace et de l'efficacité des OSC en matière de développement, conformément aux principes d'Istanbul et au consensus des OSC de Siem Reap.

(2) Renforcer la coopération et la collaboration avec les OSC, et briser les frontières, afin de soutenir le partenariat des OSC pour l'Agenda 2030, une coopération au développement efficace et l'efficacité des OSC.

(3) Mobiliser les plateformes nationales d'OSC et d'autres alliances avec les OSC pour pousser à des engagements inclusifs et équitables avec les pays partenaires et les PDD et transmettre des recommandations pour faire progresser une coopération au développement efficace.

(4) Renforcer les capacités en matière de plaidoyer fondé sur des données probantes, de formulation des politiques, de communication stratégique, entre autres, pour les engagements politiques et les dialogues en faveur du développement et de la coopération au développement.

(5) Accroître la transparence et la responsabilité à l'égard des communautés et des populations marginalisées, du public et les uns des autres. Évaluer périodiquement les mécanismes de transparence et de responsabilité.

(6) Renforcer encore les capacités et les partenariats en vue de l'engagement dans le processus 4MR, car il s'agit d'une occasion de faire progresser l'environnement favorable aux OSC, l'efficacité de la coopération au développement et l'agenda 2030 lui-même.

En ce qui concerne l'ESP :

(1) Continuer à étudier le domaine et la portée de l'ESP pour la coopération au développement, de manière à nuancer les acteurs du secteur privé et les types de secteurs et d'activités économiques qui peuvent contribuer à la réalisation des ODD et soutenir les plans de développement nationaux.

(2) Élargir et approfondir l'engagement en faveur de l'ESP en incluant, en plus du secteur privé lui-même, la société civile et d'autres acteurs du développement. L'intensification des efforts en matière d'ESP devrait se traduire par un engagement accru de tous les acteurs du développement, en particulier des détenteurs de droits, sur ce sujet.

(3) Respecter les recommandations des OSC sur l'ESP en ce qui concerne les normes internationales en matière de travail et de droits de l'homme, le rôle des gouvernements dans la fourniture de services sociaux et de protection, le droit des communautés au développement, les petites et moyennes entreprises et les antécédents des entreprises en la matière..

RÉFÉRENCES :

CIVICUS. 2023. People Under Attack: A Report Based on Data from the CIVICUS Monitor. (Populations attaquées : un rapport basé sur les données de l'Observatoire CIVICUS) CIVICUS Monitor. Disponible à l'adresse suivante : https://monitor.civicus.org/globalfindings_2023/

Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED). 2019. Civil Society Reflections on Progress in Achieving Development Effectiveness: Inclusion, Accountability and Transparency. (Réflexions de la société civile sur les progrès réalisés en matière d'efficacité du développement : Inclusion, responsabilité et transparence.) Quezon City, Philippines : Secrétariat global du POED. Disponible à l'adresse suivante : <https://csopartnership.org/2019/07/civil-society-reflections-on-progress-in-achieving-development-effectiveness-inclusion-accountability-and-transparency/>

POED. 2023a. La base et les objectifs : Actions de la société civile au niveau national pour une coopération efficace au développement. Rapport de synthèse mondial sur la coopération efficace au développement 2022. Quezon City, Philippines : Secrétariat global du POED. Disponible à l'adresse suivante : <https://csopartnership.org/resource/2022-effective-development-cooperation-global-synthesis-report/>

POED. 2023 b. Formation des OSC sur le 4ème cycle de suivi. Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement. Disponible à l'adresse suivante : <https://csopartnership.org/4MR/>

POED. 2023 c. Implications des principes d'Istanbul et de la recommandation du Comité d'aide au développement (CAD) sur les OSC Permettre à la société civile d'agir pour les OSC. Disponible à l'adresse suivante : <https://csopartnership.org/resource/implications-of-istanbul-principles-and-dac-recommendations-on-enabling-civil-society/>

Réunion de haut niveau du CAD. 2023. Communiqué 2023. OCDE. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/en/events/2023/11/dac-high-level-meeting-2023.html>

Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide. 2011. Partnership for Effective Development Co-operation (Partenariat de Busan pour une coopération efficace au développement). Bibliothèque de l'OCDE. Disponible à l'adresse suivante : https://www.oecd-ilibrary.org/development/busan-partnership-for-effective-development-co-operation_54de7baa-en

Freedom House. 2024. Freedom in the World 2024: The Mounting Damage of Flawed Elections and Armed Conflict. (La liberté dans le monde 2024 : les dommages croissants des élections imparfaites et des conflits armés.) Freedom House. Disponible à l'adresse suivante : <https://freedomhouse.org/report/freedom-world>

FrontLine Defenders. 2022. Analyse globale 2022. FrontLine Defenders. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.frontlinedefenders.org/en/resource-publication/global-analysis-2022>

FrontLine Defenders. 2024. Analyse globale 2023/2024. FrontLine Defenders. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.frontlinedefenders.org/en/resource-publication/global-analysis-202324>

Gerring, John. 2017. Case Study Research: Principles and Practices, 2nd Edition. (Recherche par étude de cas : principes et pratiques, 2e édition.) Cambridge, Royaume-Uni : Cambridge University Press.

Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (PMCED). 2019a. Vers une coopération pour le développement plus efficace : titres des parties I et II du rapport 2019 du Partenariat mondial. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.effectivecooperation.org/content/headlines-2019-progress-report>

PMCED. 2019 b. Principes de Kampala pour un engagement efficace du secteur privé dans la coopération pour le développement. Partenariats mondiaux. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.effectivecooperation.org/landing-page/kampala-principles>

PMCED. 2023a. 2023-2026 Guide technique destiné aux coordinateurs nationaux et autres participants. Partenariat mondial. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.effectivecooperation.org/book-page/technical-guide-national-co-ordinators-and-other-participants>

PMCED. 2023 b. Consignes destinées aux OSC participant au suivi du Partenariat mondial au niveau pays. Partenariat mondial. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.effectivecooperation.org/book-page/annex-7-guidance-civil-society-organisations>

PMCED. s.d.. Coopération au développement efficace, TABLEAU DE BORD MONDIAL. Partenariat mondial. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.effectivecooperation.org/GlobalEDCDashboard>

Forum ouvert sur l'efficacité du développement des OSC. 2010. Les Principes d'Istanbul pour l'efficacité des OSC. POED. Disponible à l'adresse suivante : <https://csopartnership.org/2018/02/istanbul-principles-for-cso-development-effectiveness/>

Forum ouvert sur l'efficacité du développement des OSC. 2011. The Siem Reap CSO Consensus on The International Framework for CSO Development Effectiveness. (Le Consensus des OSC de Siem Reap sur le cadre international pour l'efficacité du développement des OSC.) POED. Disponible à l'adresse suivante : <https://csopartnership.org/2018/02/the-siem-reap-cso-consensus-on-the-international-framework-for-cso-development-effectiveness/>

Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD de l'OCDE). 2021. Recommandation du CAD sur le renforcement de la société civile en matière de coopération pour le développement et d'aide humanitaire. Instruments juridiques de l'OCDE. Disponible à l'adresse suivante : <https://legalinstruments.oecd.org/en/instruments/OECD-LEGAL-5021>

Tomlinson, Brian. 2024. "A Pivotal Moment for Aid: Eradicating Poverty in a Changing Landscape for Development Cooperation." (Un moment décisif pour l'aide : éradiquer la pauvreté dans un paysage changeant pour la coopération au développement) dans : The Reality of Aid Network, The Reality of Aid Report 2023: 30 Years of Amplifying Southern Voices. (Rapport Reality of Aid 2023 : 30 ans d'amplification des voix du Sud.) Quezon City, Philippines : The Reality of Aid Network, pp. 54-105. Disponible à l'adresse suivante : <https://realityofaid.org/the-reality-of-aid-network-launches-a-special-edition-of-its-flagship-roa-report-looking-back-at-the-30-year-history-of-the-network-and-of-devcoop/>

Groupe des Nations unies pour le développement durable. s.d. Valeurs Universelles, Principe 2 : Ne laisser personne de côté. Nations Unies. Disponible à l'adresse suivante : <https://unsdg.un.org/2030-agenda/universal-values/leave-no-one-behind>

V-Dem Institute. 2024. Democracy Report 2024 : Democracy Winning and Losing at the Ballot. (Rapport sur la démocratie 2024 : la démocratie qui gagne et qui perd aux élections.) V-Dem. Disponible à l'adresse suivante : <https://v-dem.net/publications/democracy-reports/>



CSOPartnership
for Development Effectiveness
A DECADE OF CSO SOLIDARITY
ON EDC ADVOCACY AND PRACTICE



 csopartnership.org

 fb.com/CSOPartnership

 [@CSOPartnership_](https://twitter.com/CSOPartnership_)

 [@csopartnership](https://instagram.com/csopartnership)

 youtube.com/CSOPartnership

